

Sur le territoire du PETR Comminges Pyrénées, les trois Communautés de Communes sont en phase de définition de leur Schéma de Développement Economique en complément du SCoT. Une déclinaison sur les trois territoires intercommunaux est confirmée. L'étude sera réalisée en 2022. Trois déclinaisons à l'échelle EPCI sont prévues ainsi qu'une consolidation à l'échelle du PETR.

Le PETR du Pays des Nestes porte différentes politiques de contractualisation et de programmation de financements publics : Programme Leader, Contrat de Ruralité, Contrat territorial Occitanie, Contrat Energie Renouvelable Chaleur et le futur CRTE. Il finalise actuellement le protocole dans l'objectif d'une signature à la fin de l'année en lien avec le projet de territoire. Il est la porte d'entrée des sources de financement contractualisés.

Le PETR du Pays Sud Toulousain valorise le volet économie via le SCoT qui est en révision sur son territoire. Il porte également le CRTE.

Les intercommunalités du territoire du futur Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées mènent, via leur compétence « développement économique », des actions en faveur de l'activité économique (voir partie suivante, Chapitre 3, partie 1.c « Une économie plurielle et spécifique »).

En lien avec le commerce, la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaise propose un soutien aux activités commerciales, via des opérations comme la modernisation du Pôle Commercial et Artisanal. La Communauté de Communes Cœur et Coteaux de Comminges porte la plateforme de valorisation des produits locaux et du commerce local, une plateforme web qui offre une visibilité à la production locale et aux possibilités de circuits courts existants. La concurrence existante sur internet entre les plateformes d'e-commerce doit pousser l'initiative de l'intercommunalité à se perfectionner en évaluant l'impact de la plateforme et l'évolution des commandes passées.

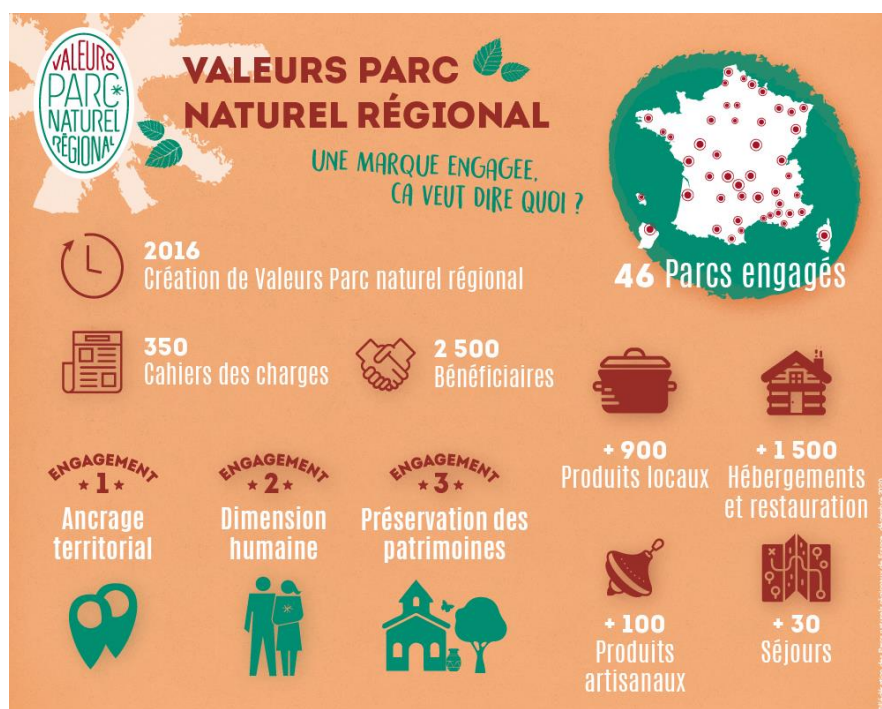


Figure 26 : Logo de la plateforme "jacheteencomminges.fr"

Le PETR Pays Comminges Pyrénées a également travaillé autour d'une identité visuelle dont la promotion doit être menée plus largement en 2022. Des stickers « Produit en Comminges Pyrénées » et des marqueurs « Commerçant du Comminges » seront proposés gratuitement. Il s'agit de proposer une identité visuelle du territoire et non un label (voir : *Outils de communication – Pays Comminges Pyrénées sur commingespynes.fr*).



Figure 27: Sticker à destination des commerçants du Comminges.



Un nouveau moyen de valorisation des productions locales sera possible via la marque collective du parc « Valeurs Parc Naturel Régional ». En 2020, plus de 2500 bénéficiaires de la marque collectives sont recensés dans le but de valoriser un ancrage local, un commerce de dimension humaine et un aspect préservation des patrimoines qui est également valorisé via une grande diversité de cahier des charges réalisés au sein des parcs avec l'engagement de nombreux professionnels.

Figure 28 : La marque collective Valeur Parc Naturel Régional
Source : Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, décembre 2020



CHIFFRES CLE

4,7

Commerces pour 1000 habitants en 2017

Equipements

1,7

Équipements de santé pour 1 000
habitants en 2017

2,5

Équipements scolaires pour 1 000
habitants en 2017



SYNTHESE

Une véritable distinction nord-sud s'observe sur la question des équipements. Dans l'accès aux équipements dits de proximité (supérette, boulangerie,...), le nord détient une couverture satisfaisante qui est complétée par un accès aisé aux polarités extérieures au territoire, limitant les temps de déplacement au contraire des communes du sud faiblement dotées sauf pour celles situées à proximité des polarités comme Bagnères-de-Luchon. Une majorité de communes ne disposent ainsi d'aucun service ou de rares équipements, ce phénomène s'étant accéléré ces dernières années.

Deux polarités clairement identifiées se distinguent ainsi sur des équipements plus qualifiés : la principale est Bagnères-de-Luchon jouant ce rôle de polarité structurante pour de très nombreuses communes rurales sur tous les domaines (médical, éducatif, culturel,...) mais également Salies-du-Salat au nord du territoire qui concentrent quelques équipements supérieurs. La proximité des communes du nord du territoire aux pôles urbains extérieurs (Saint-Gaudens principalement) fait qu'elles ne disposent que peu d'équipements structurants. Cette question de l'accessibilité aux équipements reste capitale sur l'ensemble du territoire, face aux besoins d'une population de plus en plus vieillissante.



AFOM

ATOUTS

- Des polarités structurantes en terme d'équipements, notamment Bagnères-de-Luchon permettant une certaine autonomie du territoire
- Des communes au nord du territoire bien dotées en terme d'équipements de proximité
- Un réseau routier permettant un accès aisé à des équipements supérieurs localisés à l'extérieur du territoire
- Un maillage commercial restant présent en milieu rural

OPPORTUNITES

- Un réseau de petites communes sur tout le territoire, dont le maintien et le développement d'équipements peut permettre un maillage d'équipements de proximité
- Des polarités structurantes dont le poids doit continuer à être renforcé
- Le déploiement d'équipements et services mutualisés en milieu rural
- Le déploiement du numérique en appui aux espaces faiblement dotés en équipements et services
- 4 communes (Aspet, Bagnères-de-Luchon, Salies-du-Salat, Saint-Martory) labellisées Petites Villes de Demain - PVD
- Le lien PVD – et dispositif régional « Bourgs Centre » désormais simplifier avec des mutualisations d'études possibles

FAIBLESSES

- Un taux d'équipement qui demeure généralement faible
- Une désertification médicale à l'oeuvre en milieu rural
- Le nord du territoire souffre d'un manque d'équipements supérieurs, en lien avec sa proximité avec les pôles urbains voisins
- Une faible densité qui rend difficile le maintien d'équipements et de services

MENACES

- La désertification du milieu rural par les équipements et services, notamment ceux publics
- Une perte d'attractivité des territoires ruraux en l'absence d'équipements et de services
- Un territoire à deux vitesses





ENJEUX

- ➡ Réfléchir à l'offre d'équipements et de services à la population selon les besoins
- ➡ Déployer le numérique en tant que substitut des équipements et services parfois peu présents en milieu rural



PERSPECTIVES D'EVOLUTIONS



ACTIONS ENGAGEES

PETR du Pays Comminges Pyrénées

- ➔ Le PETR a élaboré un Contrat Local de Santé dont les actions touchent des secteurs comme l'accès aux soins sur tout le territoire et notamment auprès des personnes vulnérables. Le diagnostic dressé a permis l'identification claire des équipements et services disponibles.

PETR du Pays des Nestes

- Le PETR a porté une étude sur les espaces de « Tiers – Lieux »

Communauté de Communes Cagire Garonne Salat

- La Communauté de Communes porte une action forte en terme d'équipements à la petite enfance notamment par la présence de trois crèches et un projet d'investissement d'un « pôle enfance jeunesse ».

Communauté de Communes des Pyrénées Hauts Garonnaises

- ➔ La Communauté de Communes apporte son soutien aux activités commerciales au travers d'opérations de modernisation et accompagne plus généralement les porteurs de projet.

Communauté de Communes Neste Barousse

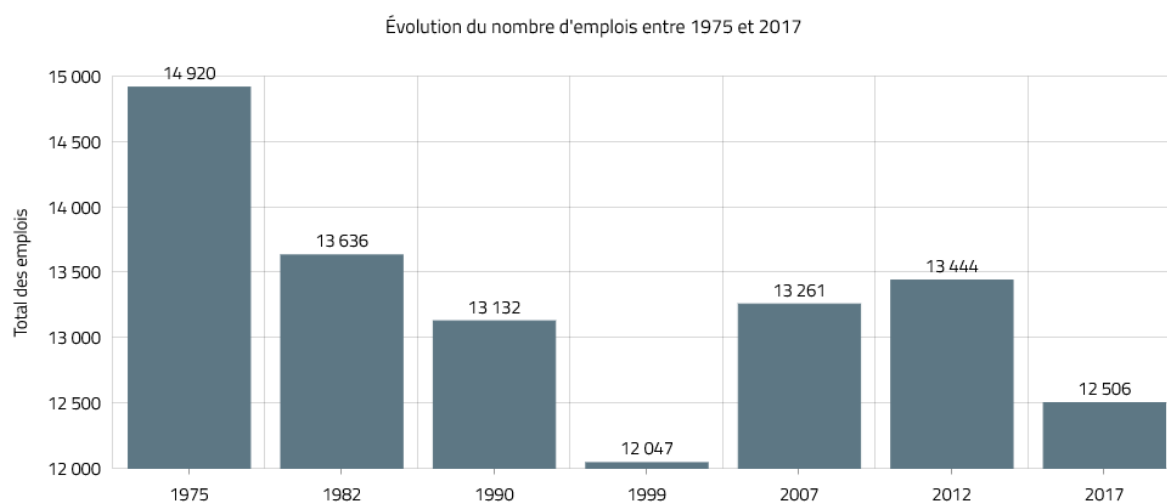
- ➔ FabLab « Sapiens » autour de la maison du Centre Européen des Technologies de l'Information en milieu Rural (CETIR)



f. Une économie plurielle et spécifique

En termes d'emploi, le périmètre du PNR montre des liens étroits avec les grands pôles d'attractivité voisins (Toulouse et Tarbes notamment). Cependant, il s'articule principalement autour de Saint-Gaudens, petite ville de la Comminges : la ville concentre 8 098 emplois en 2017 avec une économie tournée notamment vers les services à la population.

Alors que le nombre d'emplois n'a cessé de décroître depuis 1975, on observe à partir de 1999 une dynamique nouvelle de création d'emplois. Cette reprise reste fragile, redevenant négative sur les cinq dernières années observées (2012-2017) et est surtout très contrastée sur le territoire. Les communes situées dans la vallée de la Garonne, le long de l'A64, sont les plus créatrices d'emplois alors que les zones de piémont et de montagne subissent des pertes d'emplois.



Source : INSEE RP 1975 ; 2017

Graphique 32 : Evolution du nombre d'emploi entre 1975 et 2017

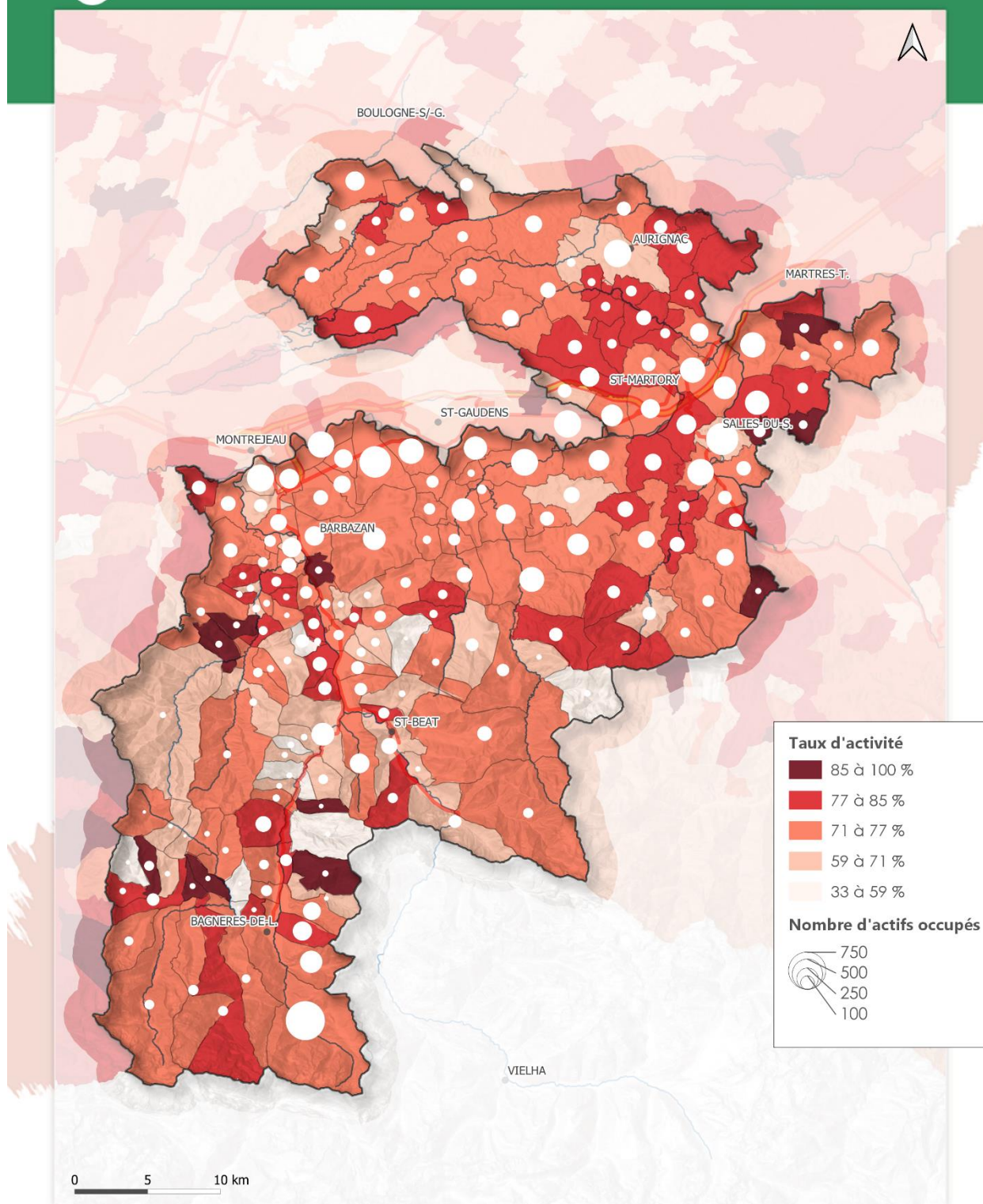
Avec un indice de concentration de l'emploi de 69 (69 emplois pour 100 actifs), le territoire dans son ensemble est en déficit d'emplois par rapport à sa population active. Il est cependant nécessaire d'affiner l'analyse à une échelle plus fine, car le périmètre du PNR possède une géographie économique très disparate.

Bagnères-de-Luchon et Salies-du-Salat apparaissent comme les deux principaux pôles d'emploi du territoire en regroupant à elles seules 2 887 emplois sur place en 2017. On trouve des zones d'emploi sur l'ensemble du périmètre du PNR (Aurignac, Valentine, Gourdan-Polignan, Aspet...). Le territoire compte cependant de grandes zones bien moins attractives : c'est globalement le cas d'une large partie sud du territoire où les petites communes détiennent une économie peu pourvoyeuse (basée essentiellement sur l'activité agricole et touristique).



Charte
Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

Nombre d'actifs occupés et taux d'activité par commune

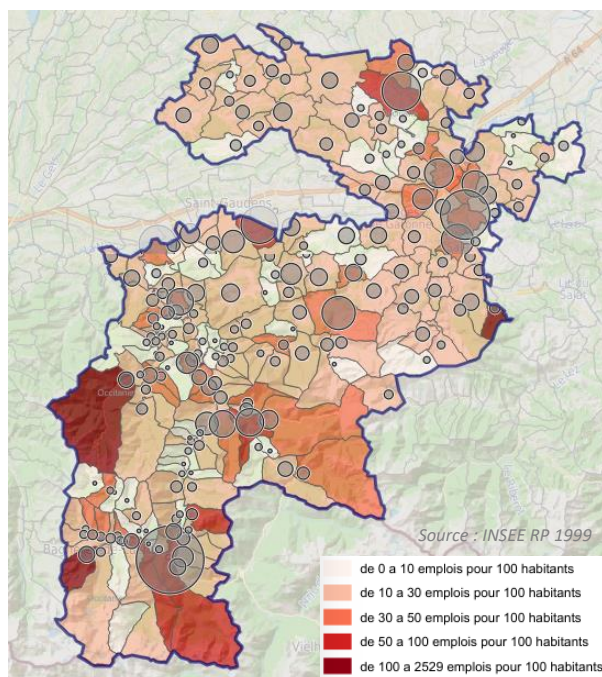


Sources: INSEE RP2018, BD TOPO® IGN 2021
Réalisation: CITADIA Conseil - Décembre 2021

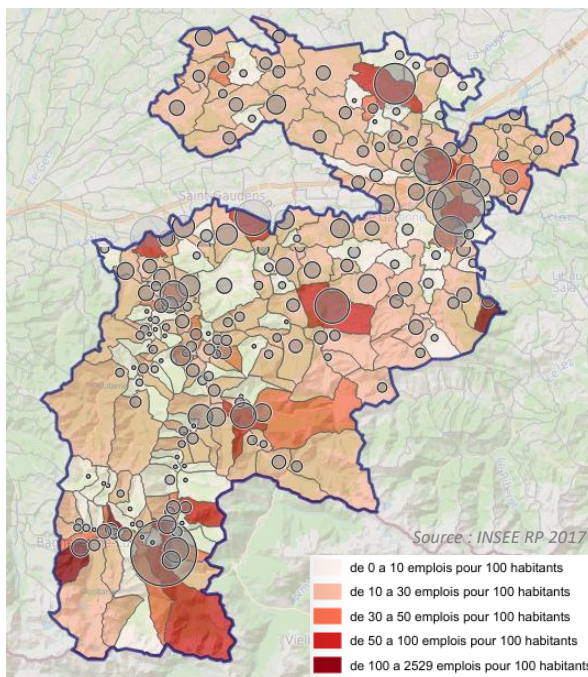


Carte 119: Taux d'activité et nombre d'actifs occupés par commune en 2018

De plus les grands pôles d'emplois du Sud du territoire, basés sur une activité touristique hivernale, souffrent de la saisonnalité de cette activité économique et de l'emploi (voir Chap 3 – partie 2 « Un territoire support de tourisms »).



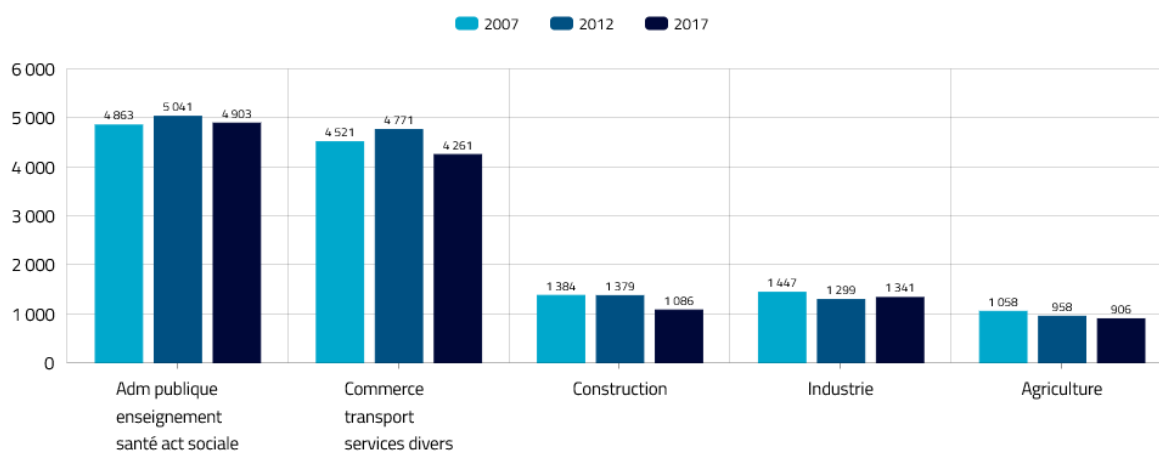
Carte : 1 : Evolution de l'emploi et du nombre d'habitants en 1999



Carte : 2 : Evolution de l'emploi et du nombre d'habitants en 2017

Le secteur public est le premier employeur du territoire (39%), suivi de près par le commerce, les transports et les services (34%). Si le secteur de l'agriculture est en recul ces dernières années (7,2%), il reste néanmoins une spécificité territoriale et bien plus élevée que sur le département de Haute-Garonne où il ne représente qu'1% de l'ensemble des emplois. Le secteur industriel est le seul secteur qui propose davantage d'emplois en 2017 qu'en 2012.

Évolution des emplois au lieu de travail par secteur d'activité entre 2007 et 2017



Source : INSEE RP 2007 ; 2017

Graphique 33 : Evolution des emplois par secteur d'activités

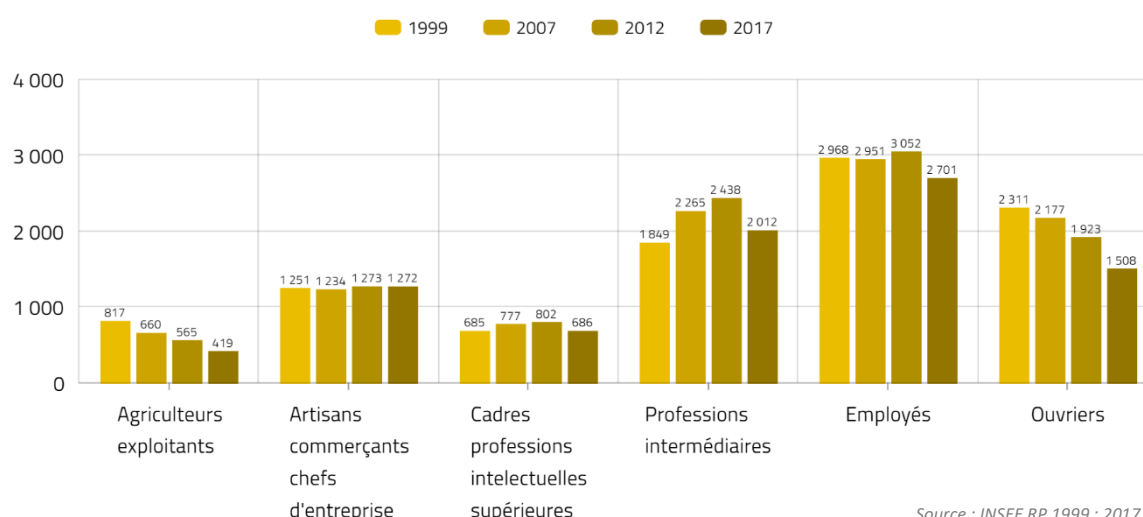
Le territoire compte principalement des établissements de moins de 10 salariés (86%). En outre, sur les dernières années on note des créations d'entreprises principalement tournées sur des activités de services et ou restauration, commerce, transport, hébergement.

En 2017, le taux de chômage est élevé sur le territoire, il atteint 13 % de la population active. A titre de comparaison, le taux de chômage en Haute-Garonne est de 10 %. La classe d'âge la plus impactée par le chômage est celle des 15-24 ans (28,5%). Ce dernier impacte plus fortement les femmes (13,5%) que les hommes (12,7%).

La population du territoire est majoritairement peu qualifiée avec une surreprésentation des titulaires de CAP ou BEP et sans diplômes. Le niveau de formation se traduit dans la répartition des catégories socioprofessionnelles (CSP) du territoire. Les cadres et professions intellectuelles supérieures (7,4%) sont très inférieurs à la moyenne départementale de Haute-Garonne (26% en 2017).

Par ailleurs, le nombre d'agriculteurs a chuté sur les 10 dernières années tout comme le nombre d'ouvriers. Les employés et les professions intermédiaires restent les catégories socioprofessionnelles les plus représentées au sein de la population locale.

Évolution de la répartition des actifs par CSP entre 1999 et 2017



Source : INSEE RP 1999 ; 2017



Graphique 34 : Evolution de la répartition des actifs par CSP entre 1999 et 2017

La filière forêt/bois est un important employeur du territoire avec de nombreux emplois concernés. En 2017, la filière concerne 53 établissements économiques et 301 salariés. Parmi eux, 15 établissements et 60 salariés font partie du cœur de la filière, comprenant les établissements dont les activités sont entièrement intégrées dans la filière : exploitations forestières, scieries, transport, construction, transformation artisanale et industrielle du bois. Les activités du cœur de la filière sont néanmoins principalement localisées à Saint-Gaudens (ville porte) notamment du fait de la présence d'un acteur économique majeur du territoire : l'usine de pâte à papier Fibre Excellence. Cette usine est le plus grand consommateur de bois d'industrie du secteur (plus de 1 200 000 t/an). Elle emploie environ 260 salariés et induit près de 2 500 emplois locaux et régionaux.

En plus de ces établissements économiques, le territoire bénéficie de la présence du lycée des métiers du bois à Montauban-de-Luchon, établissement d'enseignement supérieur développant une nouvelle section menuiserie. Il profite également de la proximité du centre de formation apprentis agricole (CFAA). Installé à Saint-Gaudens, ce dernier a intégré en 2002 les formations forestières du centre de formation Promo-bois.

Malgré la dynamique initiée par ces activités, la filière forêt/bois reste toutefois largement sous-exploitée sur le territoire. Son développement fait face à plusieurs freins ; de nombreuses zones demeurent peu accessibles en haute montagne impliquant des coûts d'exploitation élevés. Par ailleurs, le manque de structuration de la filière à l'échelle locale constitue une réelle faiblesse pour son développement. En outre, le nombre de scieries est en baisse depuis dix ans ; la première transformation du bois étant majoritairement effectuée à l'extérieur du territoire.

L'économie présentielle est fortement présente sur l'ensemble du territoire et représente un élément majeur de son ossature économique : 81% des actifs salariés travaillent dans la sphère présentielle qui représente 63,58% des établissements présents sur le territoire.



« Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. (INSEE) »

Il s'agit d'une valeur forte au regard des différents échelons, qu'ils soient départementaux (75,1% des actifs salariés dans les Hautes-Pyrénées, 61,6% pour la Haute-Garonne), régional (68,1%) ou même national (65,6%).

Elle met en lumière la faiblesse de l'économie productive du territoire, la diminution de l'importance économique de l'agriculture, la présence d'une économie touristique et surtout les dépendances économiques envers les bassins d'emplois localisés à proximité du territoire.

Au-delà cette relation entre économies productive et présentielle, l'économie sociale et solidaire (ESS) constitue également un axe stratégique : un certain nombre de structures existe sur le territoire. Ces structures tendent à construire un modèle de développement liant l'activité économique à l'utilité sociale. Elles constituent un levier de développement important au regard des différents enjeux sur le territoire. Il s'agit d'un domaine économique important :

- À l'échelle de la Haute-Garonne en 2014, cette économie représentait 10,5% des établissements employeurs et 8,6% des salariés, selon le CRESS Occitanie
- À l'échelle des Hautes-Pyrénées en 2014, cette économie représentait 10% des établissements employeurs, 13,8% des salariés du département et 1 salarié privé sur 5, toujours selon le CRESS Occitanie.

La part de cette économie est croissante car elle correspond à un ensemble de réponses aux différents enjeux économiques, sociaux ou encore environnementaux.

SYNTHESE des actions menées par les collectivités locales en lien avec l'économie du territoire :

Des Communautés de Communes fortement engagées dans le domaine de l'Économie (industrie, commerce et artisanat) avec d'importants moyens financiers (investissements, subventions, locaux et équipements, ...). L'ingénierie dédiée reste parfois modeste et récente.

Dans ce domaine, les Communautés de Communes ont le plus souvent souhaité que l'intervention des PETR reste assez modeste (accueil de porteurs de projets, animation des animateurs des Communautés de Communes, portage de contrats financiers) avec peu d'ingénierie dédiée. Les PETR cherchent néanmoins à se positionner davantage à cette échelle d'intervention (ex : Contrat Territoire Industrie Comminges Nestes porté par le PETR du Pays des Nestes pour le compte de 7 communautés de Communes, Schéma de développement économique en cours à l'échelle du PETR du Pays Comminges).



*Les collectivités locales sont **fortement** engagées*

*Les collectivités locales sont **moyennement** engagées*

*Les collectivités locales sont **faiblement** engagées*



CHIFFRES CLES

12 500

Nombre d'emplois en
2017

Economie

70

Indice de concentration de l'emploi
rapport le nombre d'emplois total proposés
sur un territoire et le nombre d'actifs occupés

13 %

Taux de chômage en
2017



SYNTHESE

Le territoire est peu pourvoyeur d'emploi. Il est directement sous l'influence de pôles d'emplois plus importants : Saint-Gaudens principalement et dans une moindre mesure Toulouse ainsi que Tarbes. L'indice d'emplois traduit une moyenne : pour 100 actifs occupés habitant le territoire, 70 emplois y existent, les habitants sont donc dépendants de territoires extérieurs pour travailler.

Le nombre d'emplois sur le territoire suit une décline globale depuis 1975 et cette tendance est à l'accélération depuis une décennie.

L'activité économique se concentre pour partie dans la vallée de la Garonne et le long de l'A64, contrairement au piémont et aux zones de montagne qui souffrent d'une faible dynamique économique. Ainsi, seulement deux pôles d'emplois (Bagnères-de-Luchon et Salies-du-Salat) sont présents sur le territoire.

Les secteurs publics, du commerce, des transports et des services constituent les principaux employeurs du territoire, même s'il est à souligner l'importance de l'agriculture qui demeure pourvoyeuse d'emplois malgré la baisse des effectifs.

L'emploi touristique est une autre spécificité du territoire. Il est important plus particulièrement dans la vallée du Luchonnais avec de nombreux emplois, emplois malheureusement saisonniers et précaires.

In fine, l'économie présentielle est très forte sur le territoire permettant la création d'emplois locaux.



AFOM

ATOUTS

- Une économie touristique dynamique sur l'ensemble du territoire
- La résistance de l'activité agricole
- Une économie présentielle source d'emplois
- Un cadre de vie attractif

FAIBLESSES

- Des catégories socio-professionnelles supérieures peu représentées
- Un chômage important, notamment chez les jeunes
- Une dynamique de l'emploi assez faible
- L'absence de leader économique
- La dépendance du territoire aux pôles extérieurs sur le champ de l'emploi
- Une économie pyrénéenne très saisonnière
- Des déplacements domicile-travail importants

OPPORTUNITÉS

- La proximité avec l'A64 qui reste à mieux exploiter
- Une production agricole à valoriser
- Le prolongement de l'économie touristique autour du modèle de quatre saisons
- Un potentiel filière bois important qui demeure sous-exploité

MENACES

- Le manque d'opportunités pour les jeunes actifs
- Une déprise agricole importante
- Une économie sur la partie sud qui demeure peu diversifiée
- Un secteur touristique lié à la neige menacé à terme par le changement climatique





ENJEUX

- ⇒ Miser sur l'économie sociale et solidaire (ESS)
- ⇒ Favoriser le maintien et le développement de savoir-faire artisanaux et industriels (rétro-innovation)
- ⇒ Préserver l'activité agricole et pastorale
- ⇒ Développer une sylviculture durable



PERSPECTIVES D'EVOLUTION



ACTIONS ENGAGEES

Contrat Territoire d'Industrie Comminges-Nestes

- Le PETR Pays Comminges Pyrénées, la Communauté de Communes Cœur de Garonne ainsi que le PETR du Pays des Nestes ont été sélectionnés « territoires d'industrie » pour accompagner les entreprises industrielles afin de mobiliser un maximum de moyens financiers et de moyens techniques pour faire avancer leur dossier. Il ne s'agit pas d'une enveloppe financière mais d'un dispositif qui donne de la visibilité. Cela permettra d'amorcer des actions transversales de type GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales – outil de développement territorial et d'accompagnement local via une dynamique partenariale).

PETR du Pays de Comminges

- Les trois Communautés de Communes définiront leur Schéma de Développement Économique. Le but sera de déterminer les orientations stratégiques de la collectivité en matière économique et un Plan d'Actions pour les dix années à venir. La démarche s'inscrit en complément des démarches déjà initiées, notamment du SCoT. L'objectif étant d'aboutir à un schéma global de développement au niveau du territoire du PETR, mais avec une déclinaison sur les trois Communautés de Communes.



2. Un territoire support de tourisme

a. Un développement touristique ancien

Dès le XIX^{ème} siècle, le développement des stations thermales permet la naissance d'une économie touristique. Les stations de Bagnères-de-Luchon (« Reine des Pyrénées »), Barbazan, Salies-du-Salat et Encausse-les-Thermes connaissent une croissance de leur fréquentation (2 800 curistes à Bagnères-de-Luchon en 1841, 8 000 en 1923, 30 000 au début des années 2000) et voient la création d'infrastructures d'hébergement ainsi que le développement d'activités de loisirs connexes à la cure qui associent mondanités (casino, salles de spectacles, allées urbaines) et découverte du territoire. La mise en service de la ligne de chemin de fer entre Montréjeau et Bagnères-de-Luchon renforce l'attractivité de la ville en facilitant son accès (1878).

Des guides d'excursion imprimés (Joanne, Conty, Guides Bleus) proposent des visites qui permettent la découverte du patrimoine architectural, des paysages remarquables et des sites pittoresques. Les « grands lieux » sont identifiés et aménagés pour l'accueil du public (lac d'Oô, cascade d'Enfer, Saint-Bertrand-de-Comminges, Valcabrère, grottes de Gargas). La découverte des hauts sommets des Pyrénées centrales, est rendue possible par la création d'une compagnie des guides Pyrénées ou des vallées alpines. La création du chemin de fer à crémaillère entre la ville thermale et l'épaulement à l'Est du pic de Céciré (1 800 m d'altitude) permet, dès 1912, la pratique du ski et la création de la station de Superbagnères, où un palace est construit en 1922.

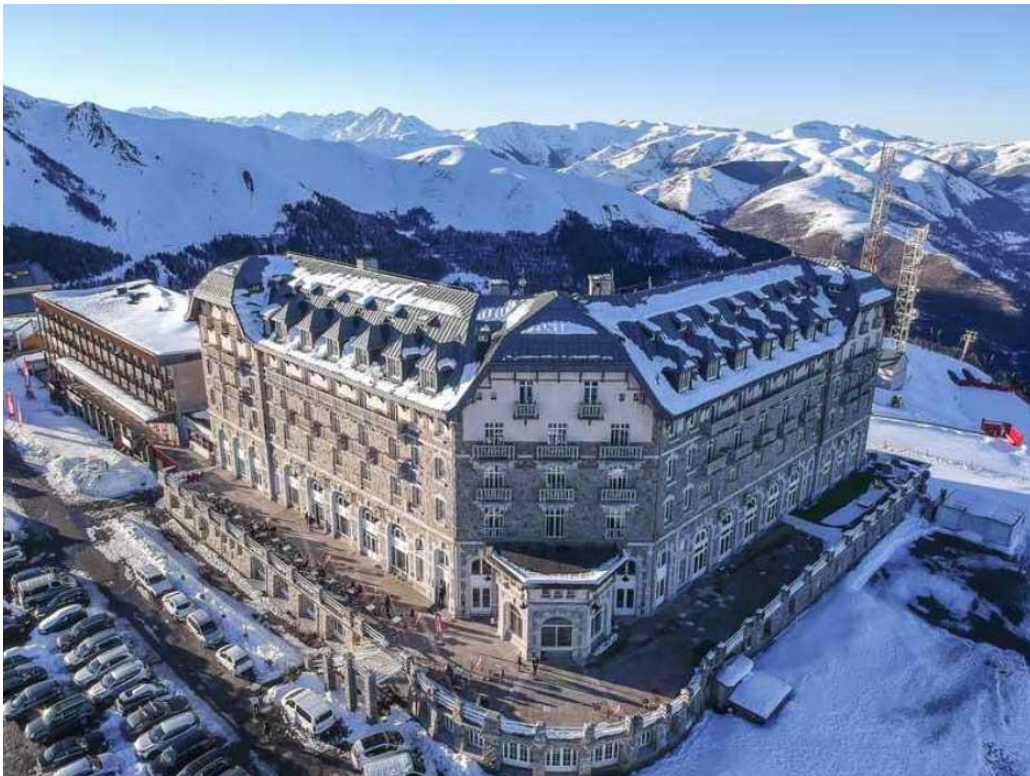


Photo 124 : Grand Hôtel à Luchon-Superbagnères – Source : grandsudinsolite.fr

Une route est aménagée en 1964 qui supprime la crémaillère, complétée en 1992 par la réalisation d'une télécabine. D'autres stations sont créées au cours du siècle aux Agudes, au Mourtis et à Bourg-d'Oueil. La mise en tourisme du territoire renforce son ouverture et, par le jeu de la double activité saisonnière, permet le maintien d'activités agricoles dont la rentabilité n'est plus toujours assurée.

Elle rend nécessaire la poursuite de l'entretien des espaces d'altitude. Avec la création du musée du Pays de Luchon (1925), du musée de Saint- Bertrand-de-Comminges (années 1920, structuré après 1945) et du musée de Saint- Gaudens (1968), le territoire se dote de lieux présentant des collections archéologiques et d'autres dédiées à l'histoire et aux modes de vie du territoire (arts et traditions populaires). L'ouverture beaucoup plus récente (2015) du musée de l'Aurignacien à Aurignac témoigne de la volonté du département de la Haute-Garonne et des collectivités locales, à travers le Syndicat mixte Montagne, de continuer à valoriser au mieux ces sites d'exception porteurs de l'identité commingeoise.

b. Une offre touristique plurielle

1. Nord et Sud du territoire : deux espaces complémentaires

Le territoire dispose d'un potentiel touristique certain offrant un large éventail de pratiques touristiques. De façon générale, le territoire dispose d'un fort capital image : le lac d'Oô, les multiples sommets, le GR 10, l'Hospice de France (avec le massif de l'Aneto pour emblème) sont autant de sites reconnus pour la pratique de loisirs sportifs qui se sont démocratisés (randonnées, VTT, parapente, ...) permettant d'allier pratique et découverte des paysages emblématiques.

Sur le plan touristique, le territoire s'organise autour de deux espaces complémentaires :

- Au Nord du territoire, un espace qui dispose de nombreux atouts sur le plan patrimonial, avec un potentiel qui nécessite d'être structuré et valorisé. Le musée de l'Aurignacien, les grottes de Gargas, la villa gallo-romaine de Montmaurin, l'abbaye de Bonnefont ou encore le site patrimonial de Saint-Bertrand-de-Comminges sont autant de sites remarquables d'un point de vue historique. Le territoire bénéficie également d'une offre complémentaire d'activités de pleine nature (circuits pédestres, VTT et équestres, ...) ;



Photo 125 : Fouilles romaines à Saint-Bertrand-de-Comminges – Source : Citadia

- Au Sud, les montagnes et piémonts offrent des sites naturels remarquables reconnus et fréquentés, eu égard à la présence d'une grande concentration de sommets culminants à 3 000 mètres, dont le plus beau panorama se trouve à Superbagnères, qui sont supports d'activités de plein air variées (ski, randonnée, escalade, spéléologie, cyclotourisme). Toutefois, ces espaces doivent défendre leur attractivité (crise économique, concurrence) tout en préservant leur qualité environnementale. La partie Sud du territoire a également une dimension culturelle importante, à travers notamment la valorisation du mode de vie pyrénéen, les tours à signaux à la frontière espagnole.



Photo 126 : Panorama sur la chaîne pyrénéenne depuis Luchon Superbagnères – Source : Citadia

La complémentarité de ces espaces se retrouve notamment par la présence de deux Grands Sites Occitanie, dispositif de la Région ayant pour objectif de promouvoir les richesses patrimoniales, culturelles, naturelles et historiques, et de renforcer leur attractivité : Saint-Bertrand-de-Comminges, classé également « Plus Beau Village de France », est une étape majeure sur les chemins de Compostelle et est traversé par de grands itinéraires de randonnées (Via Garona, véloroute de la Garonne). Fort d'une histoire riche, la cité abrite le site antique de Lugdunum-Convenae et la cathédrale Sainte-Marie. Le chemin de Saint-Jacques y passe, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Bagnères-de-Luchon, ville « Belle Époque », est réputée pour ses thermes et son vaporarium dans la roche.

Elle offre des itinéraires de randonnées exceptionnels vers les lacs et les pics des Pyrénées (dont l'Aneto), ainsi que l'Hospice de France, point de passage historique entre la France et l'Espagne.

L'analyse de la fréquentation touristique à l'échelle du massif pyrénéen issue de l'Observatoire du tourisme pyrénéen, recense cinq sites à la fois supports et vecteurs de tourisme sur le territoire :

- L'ancien couvent des moines Olivétains, haut-lieu de la culture et du patrimoine du Comminges, situé sur le site de Saint-Bertrand-de-Comminges et consacré au patrimoine, à l'archéologie et aux expositions d'artistes contemporain ;
- La Cathédrale Sainte-Marie, lieu de culte et de pèlerinage ainsi qu'une halte prisée sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle ; à Saint Bertrand de Comminges
- La Maison du curiste, un établissement thermal situé à Bagnères-de-Luchon ;
- Pyrénées Hô, un parc de loisirs et d'aventures à Cierp-Gaud ;
- Les Grottes de Gargas, parmi les grottes ornées les plus célèbres du Paléolithique.

De cette analyse en ressort un classement au sein duquel figurent, parmi les moins fréquentés du massif pyrénéen, les sites du territoire. Cette approche met en lumière une fragilité de l'offre touristique du territoire. Un enjeu fort pour les acteurs locaux consiste à appréhender ces difficultés. La construction d'une destination commune Comminges Barousse Pyrénées permettrait d'affirmer son potentiel touristique et de diffuser une identité locale.

SITES	COMMUNES	DÉPARTEMENTS	2018	2019
Plus de 500 000 visites par an				
Site de Gavarnie⁽²⁾	Gavarnie	65	650 000	650 000
Sanctuaires⁽³⁾	Lourdes	65	539 991	508 242
Entre 100 000 et 400 000 visites par an				
Train de la Rhune	Sare	64	319 473	337 943
Grand site de la Baie de Paulilles	Port-Vendres	66	253 000	251 300
Réserve naturelle nationale du Mas Larrieu	Argelès-sur-Mer	66	237 960	233 055
Réserve naturelle marine Cerbère/Banyuls	Banyuls-sur-Mer	66	220 000	230 000
Site des Bouillouses	Font Romeu	66	200 000	210 000
Train Jaune	Villefranche de Conflent	66	149 060	200 000
Pont d'Espagne Télésiège du Lac de Gaube⁽⁴⁾	Cauterets	65	122 900	155 048
Grottes de Betharram	Lestelle-Betharram	64/65	150 000	150 000
Pic du Midi	Bagnères-de-Bigorre	65	143 155	139 892
Château Royal	Collioure	66	108 020	123 792
Mountain Luge	Beaucens	65	NC	113 579
Les Orgues	Ille-sur-Tet	66	103 378	107 067
Gorges de Kakuetta	Sainte-Engrace	64	98 481	104 553
Pont d'Espagne Télécabine du Puntas⁽⁴⁾	Cauterets	65	115 396	102 851

SITES	COMMUNES	DÉPARTEMENTS	2018	2019
Entre 50 000 et 100 000 visites par an				
Château de Peyrepertuse	Duilhac-sous-Peyrepertuse	11	104 167	97 596
Train d'Artouste	Laruns	64	99 500	96 401
Grottes Préhistoriques de Sare	Sare	64	92 000	93 432
Villa Arnaga - Musée Edmond Rostand	Cambo-Les-Bains	64	84 755	87 929
Château fort Musée Pyrénéen	Lourdes	65	79 342	82 421
Château de Foix ⁽⁵⁾	Foix	09	90 955	82 418
Ermitage Saint Antoine de Galamus	Saint-Paul-de-Fenouillet	66	50 000	80 000
Argelès Aventure	Argelès-sur-Mer	66	65 000	80 000
Maisons du Parc National des Pyrénées	Saint-Lary, Gavarnie, Cauterets	65	NC	79 928
Grottes des Grandes Canalettes	Villefranche de Conflent	66	78 000	78 000
Parc de loisir de la Demi-Lune	Lannemezan	65	78 407	75 738
Funiculaire du Pic du Jer	Lourdes	65	78 868	64 000
Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle ⁽⁶⁾	Aure-Néouvielle	65	67 047	60 855
Fort Libéria	Villefranche de Conflent	66	48 622	60 000
Château de Quéribus	Cucugnan	11	68 270	59 505
Musée d'Art Moderne	Céret	66	54 668	57 261
Rivière Souterraine de Labouiche	Baulou	09	58 394	56 455
Parc de la Préhistoire	Tarascon/Ariège	09	58 360	56 257
Caves Terres des Templiers	Banyuls-sur-Mer	66	57 636	55 906
Musée de la Préhistoire	Tautavel	66	53 048	55 750
Fort Saint-Elme	Collioure	66	50 000	53 000
Zoo d'Asson	Asson	64	46 000	50 073
Entre 20 000 et 50 000 visites par an				
Château de Montségur	Montségur	09	42 329	40 617
Maison des Loups	Orlu	09	40 185	40 134
Donjon des Aigles	Beaucens	65	NC	40 000
Parc animalier	Casteil	66	40 000	38 000
Les Olivetains	Saint-Bertrand-de-Comminges	31	39 776	36 572
Musée des Dinosaures	Espéaza	11	33 437	34 450
Grotte et Musée du Mas d'Azil	Mas-d'Azil	09	35 470	33 719
Les Forges de Pyrène	Montgaillard	09	32 870	32 509
Cathédrale Ste Marie	Saint-Bertrand-de-Comminges	31	34 816	32 334
Grotte de Niaux	Niaux	09	33 123	32 030
Abbaye de Lagrasse	Lagrasse	11	39 331	31 823
Grotte de Lombrives	Ussat	09	27 125	30 684
Domaine du Château de Laas	Laas	64	31 319	28 782
Grotte de Fontrabieuse	Fontrabieuse	66	22 196	27 700
Abbaye de Saint Michel de Cuixa	Codalet	66	28 827	27 584
Gouffre d'Esparros	La Barthe-de-Neste	65	27 100	26 621
Abbaye de Saint Martin du Canigou	Casteil	66	26 029	26 264
Domaine l'Abbé Saunière	Rennes-le-Château	11	24 599	25 041
Abbaye de l'Escaladieu	Bonnemazon	65	21 515	22 880
Maison du Curiste	Bagnères-de-Luchon	31	24 574	22 502
Remparts	Villefranche de Conflent	66	19 520	21 982
Pyrénées Hô	Cierp-Gaud	31	21 521	21 800
Château de Puilaurens	Puilaurens	11	22 197	21 661
Train du Pays Cathare et du Fenouillèdes	Axat	11	15 957	21 190
Grottes de Gargas	Aventignan	65	20 800	20 560

Tableau 13 : Sites pyrénéens les plus fréquentés en 2019 – Source : Observatoire du tourisme pyrénéen

Sur le territoire, le patrimoine historique et architectural est hérité d'une histoire riche et ancienne qui maille le territoire de site d'intérêt à valoriser (Saint-Bertrand-de-Comminges, ...). Le territoire possède à la fois un tourisme patrimonial dispersé sur une multitude de sites d'importance variable et un tourisme de plus grande capacité orienté vers les activités de pleine nature et les stations de montagne dans la partie pyrénéenne.



Photo 127 : Basilique Saint-Just de Valcabrère à Saint-Bertrand-de-Comminges – Source : Citadia

Le territoire est également animé par un tissu associatif dense, riche, vivant, dynamique, foisonnant d'animations. On dénombre une multitude d'animations festives (fêtes, manifestations d'ampleur variable) lui assurant une grande visibilité : le Festival des créations télévisuelles de Luchon, le Festival d'« Jazz en Comminges », le salon de l'Agriculture « Les Pyrénéennes ». Le Centre National des Arts de la Rue -Pronomade(s)- assure également des animations ponctuelles, il s'agit de l'une des rares scène nationale à proposer un mode de fonctionnement itinérant hors les murs, en proposant des interventions sur l'ensemble du territoire.

En ce sens, il reflète une notion de partage, de générosité, de lien social et intergénérationnel synonyme de qualité d'accueil. Le territoire offre ainsi un support pour développer le tourisme participatif.

Certains évènements amènent chaque année un tourisme de niche sur le territoire, comme le passage du Tour de France ou encore les brandons, feux de la Saint-Jean, qui sont inscrits au patrimoine immatériel de l'Unesco depuis 2015. Fête du solstice d'été, les brandons représentent une tradition importante dans les Pyrénées françaises, espagnoles et andorranes depuis l'Antiquité.

2. Les activités de pleine nature

Sur le territoire, la variété des paysages se déclinant depuis les espaces de coteaux jusqu'aux piémonts pyrénéens et aux espaces de montagne, ainsi que l'environnement naturel de très grande qualité qui s'y rattache constituent autant de supports pour des activités de loisirs de pleine nature.

Depuis 1994, le Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) a été adopté et a permis de mettre en place des sentiers de randonnées. Quatre chemins de grande randonnée existent sur le territoire : le GR 10 qui traverse les Pyrénées et passe par Bagnères-de-Luchon, le GR 78 qui passe par Portet-d'Aspet et Saint-Bertrand-de-Comminges (« chemin du piémont » qui traverse le périmètre d'Est en Ouest), le GR 86 inauguré en 2001 reliant Toulouse à Aurignac et le GR 861 de Toulouse à Saint-Bertrand-de-Comminges. Deux chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle traversent le territoire. L'offre est très inégale sur le territoire car très concentrée, notamment sur les cantons de Bagnères-de-Luchon, Barbazan, Aspet, Salies-du-Salat et Saint-Gaudens.

Depuis une dizaine d'années, la pratique de la randonnée a fortement augmenté. Régulièrement des études montrent que la randonnée, sous toutes ses formes, est le sport préféré des Français. Selon le rapport d'Atout France, l'agence nationale de développement touristique, publié en 2019, la randonnée est « de loin la première activité sportive pratiquée par les français en vacances, et celle qui a progressé le plus en dix ans ». A la base de ce succès, son côté accessible, toutefois, le non-respect ou l'insuffisance du balisage entraînent un piétinement de la végétation et un certain dérangement pour les espèces (grand tétras par exemple). Les véhicules motorisés posent notamment d'importants problèmes de dérangement sonore. L'ouverture d'un nombre croissant de routes forestières (2,2 km/100 ha) augmente aussi la fréquentation en forêt et le dérangement de la faune.

L'aménagement des sentiers de randonnées doit être cohérent avec les stratégies de conservation des espèces et des espaces naturels, afin de respecter les zones sensibles et la faune associée.

Étant donné l'importance des milieux souterrains, le territoire offre de nombreux sites de spéléologie. Les massifs du Cagire, du Gar et de Paloumère sont très riches en cavités souterraines. Au Paloumère se trouve le plus grand réseau spéléologique de France : le réseau Trombe-Henne-Morte sur le canton d'Aspet. De nombreux gouffres et grottes permettent également la pratique de cette activité.

Les principaux sites d'escalade se positionnent sur la falaise de Saint-Mamet, le Tichodrome à Cier-de-Luchon, le Rouziet à Cierp-Gaud, les falaises d'Ore, de Saint-Pé-d'Ardet, de Thèbe, de Gourdan, la brèche romaine à Saint-Béat-Lez, le pic du Gar, le secteur de Bazuert à Cierp-Gaud. La falaise du Troublat, lieu de l'une des premières compétitions d'escalade d'envergure nationale (le grand prix de France en 1986) est également équipée, ainsi que, plus récemment, de multiples petites falaises : Saléchan, Cazarihl fréquentées par un public local, elles sont notamment adaptées à l'initiation.

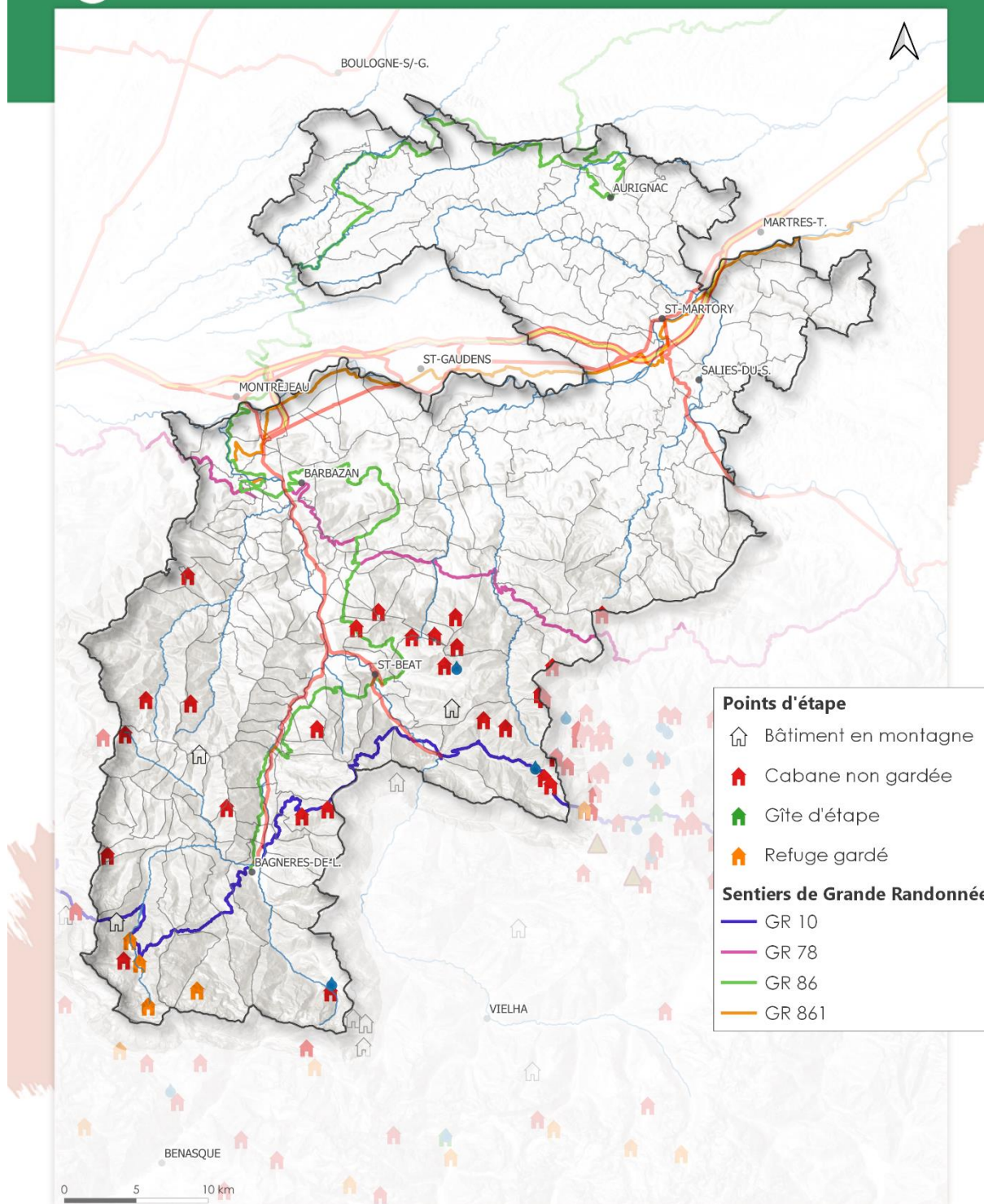
Les activités aériennes se concentrent quant à elles essentiellement sur le canton de Bagnères-de-Luchon et le secteur d'Arbas : parapente, vol à voile, deltaplane, ULM. Un centre de vol à voile existe également à Saint-Gaudens, jumelé avec un centre à Barbastro en Espagne. L'espace aérien du territoire reste exceptionnel du fait de l'inexistence de ligne à haute tension et de couloirs aériens commerciaux ou militaires.

La mise en tourisme d'espaces aquatiques très présents est une source d'opportunités, les lacs de Badech, Géry, Barbazan, Saint Pé d'Ardet, etc. ainsi que la Garonne peuvent devenir des supports d'activités.



Charte
Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

Sentiers de Grande Randonnée et points d'étape



Sources : OpenStreetMap 2021, Refuge Info 2021
Réalisation : CITADIA Conseil - Décembre 2021



Carte 120 : Localisation des GR et points d'étapes



Carte 121 : Sites touristiques sur le territoire en 2018 - Source : CD & DDET 31, 2018

3. Les activités hivernales, les stations et sites de pratique

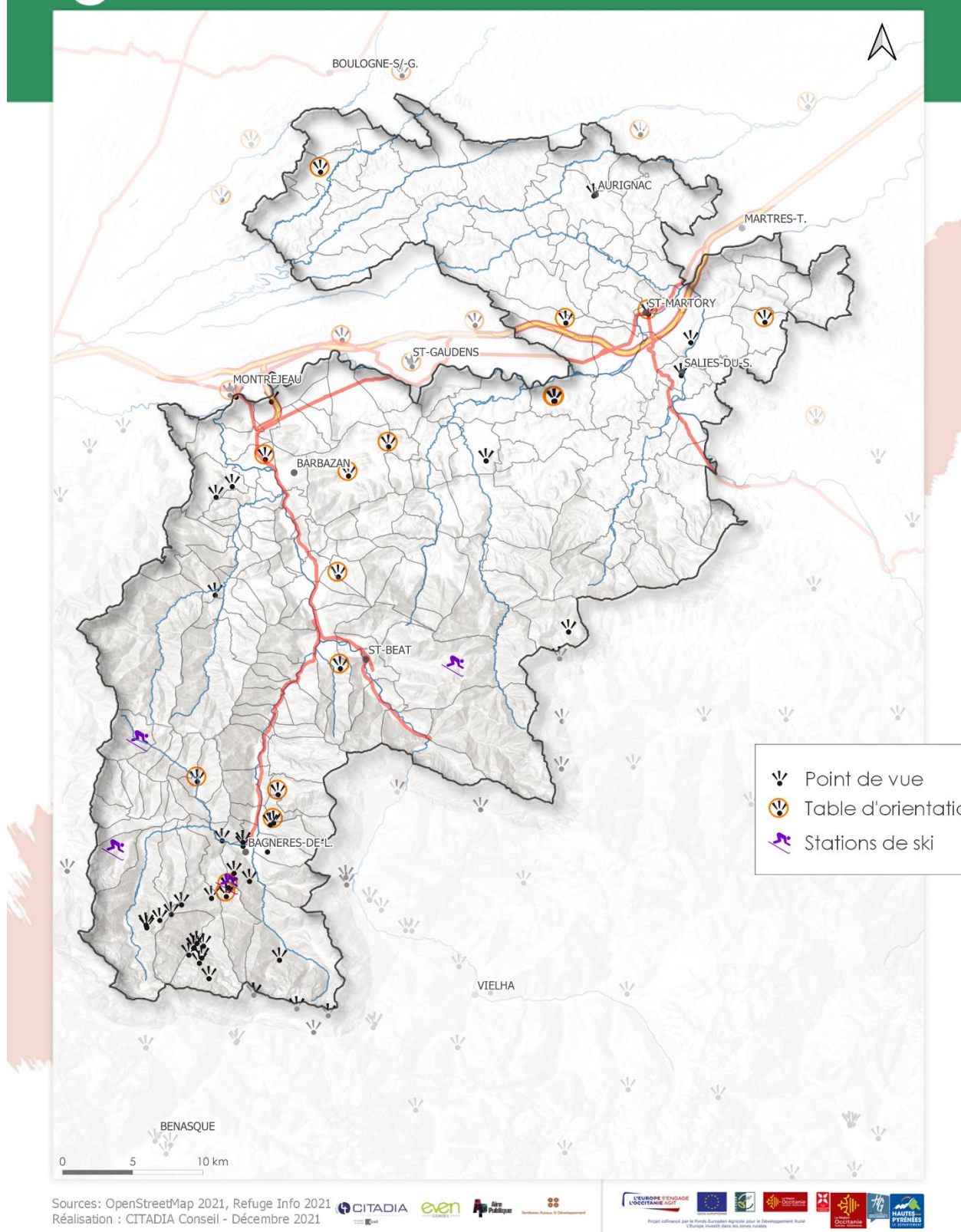
Le territoire compte quatre stations de ski aménagées : Superbagnères, le Mourtis, Bourg d'Oueil et Peyragudes-versant Agudes. Leurs domaines skiables occupent des espaces supra-forestiers et concernent 6 % des forêts du territoire. Elles disposent chacune d'un positionnement et d'une clientèle différents et peuvent être le support d'activités quatre saisons.



Charte

Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

Points de vue et tables d'orientation



Carte 122 : Localisation des points de vue et tables d'orientation

Site	Caractéristiques	Altitude	Gestion	Domaine	Equipements
Luchon - Superbagnères	Panorama exceptionnel sur les plus hauts sommets pyrénéen	1 465 à 2 125 m	Syndicat Mixte Haute- Garonne Montagne	28 pistes – 32 km VTT – 15 km Snowpark Boardercross Piste de luge Itinéraire raquettes Circuit ski de fond	14 remontées mécaniques dont 5 télésièges 1 télécabine reliant la station à la ville
Le Mourtis	Domaine skiable varié et accessible	1 350 à 1 860 m		19 pistes - 23 km Tapis et Espace ludique Site Airboard Ski de fond - 8 km A/R VTT - 55 km Raquettes – 5,9 km	10 remontées mécaniques dont 1 télésiège et 1 tapis de montée
Bourg d'Oueil	Station singulière et authentique	1 350 à 1 600 m		7 pistes - 5 km Piste de luge Itinéraires raquettes	3 remontées mécaniques
Peyragudes versant Agudes	Station labélisée « Famille plus »	1 600 à 2 400 m	Société Publique Locale (SPL) Peyragudes <i>Le syndicat d'économie mixte N'PY gère une partie de la commercialisation</i>	51 pistes – 60 km Piste de luge Snowparks Snowcross Itinéraires raquettes Ski de fond	17 remontées mécaniques dont 14 télésièges, 1 télécorde et 2 tapis



Photo 128 : Remontée mécanique à Luchon Superbagnères - Source : Citadia

Les domaines skiables au niveau national affichent une baisse de fréquentation depuis 2014. Le massif pyrénéen affiche quant à lui une baisse de fréquentation de - 1 % (chiffres 2019, hors période COVID) par rapport à l'hiver précédent et - 7 % par rapport à la moyenne des quatre hivers précédents. Pour la saison 2016-2017, la fréquentation des stations de ski du Comminges a beaucoup diminué.

Directement dépendantes de la ressource neige et moteurs économiques des territoires de montagne, les stations de sports d'hiver font l'objet d'une attention particulière parmi les études d'impact du changement climatique. **Comme le souligne de rapport spécial Océan & Cryosphère du GIEC, l'évolution du climat a déjà affecté et affectera au XXI^e siècle l'enneigement des domaines skiables.** Cette synthèse souligne une forte diminution du manteau neigeux, notamment à basse altitude, pour la quasi-totalité des régions de montagne. Face à une telle variabilité, l'amortissement et la valorisation des importants capitaux sur lesquels repose l'activité des remontées mécaniques est d'autant plus difficile qu'elle s'inscrit dans une saisonnalité fortement marquée par les périodes de vacances.

Cette forte diminution du manteau neigeux risque en effet d'atteindre des proportions suffisantes pour modifier de manière significative les paysages pyrénéens et leurs activités économiques saisonnières. Sous le prisme du changement climatique, les conditions météorologiques s'avèreront de moins en moins favorables pour les domaines skiables avec des températures exceptionnellement douces et des précipitations tardives. **Le tourisme devra donc muter vers un modèle de plus en plus écoresponsable, ce qui peut conduire à mettre en cause certains modes d'exploitation.** Après avoir eu un regard fluctuant sur les bienfaits de l'or blanc, la recherche scientifique pointe désormais fermement le défaut de durabilité du système touristique des sports d'hiver.

Parallèlement à ce constat, la fermeture des remontées mécaniques liées à la crise sanitaire a confronté les territoires de montagne à leur extrême dépendance au ski alpin et accéléré la prise de conscience d'une indispensable révision du modèle économique touristique.

Une transition d'autant plus indispensable que le changement climatique, avec la réduction de l'enneigement, menace l'avenir des stations de basse et moyenne altitude. **Avec le changement climatique, les perspectives d'enneigement sont de plus en plus fragiles et interrogent le devenir des stations de sports d'hiver qui en sont directement dépendantes.**

En s'appuyant sur les observations météorologiques dans les Pyrénées depuis 1958, en intégrant les pratique de gestion de la neige de stations de ski (damage, production de neige complémentaire) et en prenant en compte les scénarios d'évolution des émissions de gaz à effet de serre utilisés par le GIEC, les scientifiques ont modélisé l'évolution des conditions d'enneigement entre 1960 et 2100 dans les Pyrénées. Les projections indiquent une dégradation des conditions d'enneigement, irréversible pour la première moitié du siècle au vu des scénarios considérés.

Selon l'OCDE, plus de 80 des quelques 300 stations de ski recensées sur le territoire français seraient menacées de fermeture, dans les trente prochaines années, du fait du réchauffement climatique. **Les hivers sans neige sont de plus en plus fréquents, ceux avec une importante quantité de neige toujours plus rares.** Les effets du réchauffement climatique se font surtout ressentir en moyenne altitude. Les températures ont augmenté de 1,1°C en moyenne dans les Pyrénées depuis le début du XX^e siècle. Tandis que tous les dix ans, les taux d'enneigement baissent de 5 centimètres. Selon les estimations et simulations climatiques, en 2030, les températures pourraient attendre entre 1,1 et 1,8°C de plus par rapport au climat des années 1970. Dans ce contexte, le Conseil Régional Occitanie encourage les projets de diversification « toute saison » dans les stations, afin de préparer la transition à venir.

4. Thermalisme, bien-être et remise en forme

La présence de deux stations thermales (à Bagnères-de-Luchon et à Salies-du-Salat) est le témoin d'une tradition d'accueil des activités de bien-être et d'une renommée ancienne.



Photo 129 : Les thermes à Salies-du-Salat – Source : Citadia

Aujourd'hui, les deux stations thermales de Luchon et de Salies-du-Salat restent des hauts lieux d'une médecine entièrement naturelle, basée sur les vertus thérapeutiques de leurs eaux. Première station thermale d'Occitanie pour les voies respiratoires, Bagnères-de-Luchon bénéficie d'une renommée deux fois millénaire. **Toutefois, le nombre de curistes tend à diminuer sur ces dernières années.** Entre 2018 et 2019, la fréquentation des curistes à Bagnères-de-Luchon a diminué de – 3,7 % et de – 4,6 % à Salies-du-Salat. L'espace de forme et bien-être enregistre quant à lui une diminution de 2 620 visiteurs sur la même période.

L'histoire récente du thermalisme est marquée par la forte crise des années 1990 lorsque le secteur était sous la menace d'un déremboursement des cures par l'Assurance maladie. Après des années difficiles, le thermalisme se porte bien. La valorisation de cette activité est donc un enjeu pour le territoire. Les efforts fournis en matière de recherche médicale ont permis au secteur d'éloigner la menace d'un déremboursement par l'Assurance maladie. Le secteur consent aujourd'hui de lourds investissements pour moderniser ses équipements. **La modernisation des stations thermales est indispensable pour répondre aux nouvelles attentes des clientèles et pour développer une offre adaptée.** Dans le contexte actuel de raréfaction des fonds publics, les collectivités territoriales n'ont pas la possibilité d'assumer seules ces investissements. A Bagnères-de-Luchon, l'arrivée d'un investisseur privé (groupe Arénadour) constitue une promesse d'investissements et une ouverture stratégique vers la remise en forme. La ville veut croire en cette renaissance pour se renouveler en tirant parti du vieillissement de la population et de l'engouement pour les médecines naturelles (est considéré que 100 curistes génèrent 6 emplois directs et indirects). Autour de ces stations thermales se développent des activités de loisirs attractives, telles que les casinos. Celui de Salies-du-Salat est ouvert depuis 1993 et offre une large gamme d'animations (repas d'affaires, séminaires, etc). Fermé depuis juin 2011, le casino de Bagnères-de-Luchon peine quant à lui à trouver repreneur.



Photo 130 : Les thermes à Bagnères-de-Luchon – Source : Citadia

Au cours des dix prochaines années, le thermalisme français devrait continuer à se transformer sous l'effet du vieillissement de la population, de l'accent mis sur l'éducation sanitaire et la prévention, des progrès de la médecine et des évolutions numériques.

A long terme, il aura à traiter ou à prévenir une palette plus large d'indications thérapeutiques, tout en élargissant son offre de soins de bien-être, ce qui devrait lui permettre d'attirer une clientèle étrangère. **L'offre thermique pourrait être complétée par une offre « Thermoludique » : en complément de l'offre thermique curative traditionnelle**, cette forme de thermalisme pour le plaisir est développée dans le département des Hautes Pyrénées (des équipements comme Balnéa, Ciéléo symbolisent cette offre). La transition est en cours à Luchon et légèrement en cours à Salies-du-Salat.

c. L'économie touristique : un potentiel à développer

L'économie touristique représente une part importante du secteur des services ainsi qu'une véritable réalité économique pour le territoire. Elle constitue un enjeu essentiel de développement, notamment pour les territoires ruraux de moyenne et de haute moyenne. **En 2017, le territoire compte près de 1 000 établissements d'accueil touristique, la capacité d'hébergement restant principalement localisée en zone de montagne.** Cette forte représentation de l'hébergement en zone de montagne se heurte à la formation de « lits froids » qui constitue une problématique centrale pour le territoire. Le plus souvent inoccupés, ils appartiennent majoritairement à des propriétaires privés. Un mal persistant pour le tourisme de montagne puisque **ces derniers induisent la perte de chiffre d'affaires liée à leur non-occupation. De manière générale et selon une estimation de 2010, ces « volets clos » constituent entre le tiers et la moitié de l'hébergement touristique en station.** L'organisation de foncières pour le rachat de ces « lits froids » permettrait l'augmentation du nombre de visiteurs en station sans consommer plus de foncier pour augmenter le stock de logement disponibles. Il s'agit d'un enjeu économique tant qu'écologique pour économiser du foncier et des constructions qui pourraient être destinées à faire vivre les stations.

Au cours des dix dernières années, le nombre d'établissements touristiques a diminué de 3 % (ceux ayant une activité exclusivement touristique ont diminué de 27%). Concernant l'emploi, on recense 337 établissements ayant une activité liée au tourisme (dont 62 ayant une activité exclusivement touristique), pour 1 392 emplois. La majorité de ces emplois n'est pas positionnée sur une activité exclusivement touristique : les deux premiers pôles d'emploi sont le commerce et la restauration (respectivement 46 % et 15 % de l'emploi touristique). **La zone de montagne accueille une grande partie de ces emplois touristiques, notamment via les stations de montagne** (en particulier celles de Superbagnères, de Peyragudes et du Mourtis). En écho à la diminution du nombre d'établissements touristiques, le nombre d'emplois du secteur a également diminué de 5 % (- 46 % pour les emplois exclusivement touristiques) sur les dix dernières années. La forte représentation de l'emploi saisonnier, propre aux zones touristiques, engendre des problématiques liées à la précarité des postes et à l'hébergement des saisonniers.

1. Une double saisonnalité marquée

Sur le territoire, l'activité touristique se caractérise par une double saisonnalité marquée : le tourisme d'hiver est notamment porté par les stations de ski, alors que la saison d'été est plutôt propice aux activités contemplatives et de pleine nature. Les conditions climatiques et topographiques font également peser sur le territoire une saisonnalité « climatique ». **Les conditions d'enneigement et les températures font qu'un certain nombre d'activités ne peuvent s'exercer tout au long de l'année et sont cantonnées sur des saisons plus ou moins longues.**

Les capacités d'hébergement polarisées sur les stations de sports d'hiver sont aujourd'hui vieillissantes. Face aux mutations économiques et sociales actuelles, avec un tassement de la fréquentation hivernale, des séjours plus courts, des clientèles plus exigeantes, l'économie touristique du territoire demande à être repensée pour limiter notamment l'impact négatif sur l'emploi d'une trop forte saisonnalité.

Grâce à une richesse et une diversité des milieux naturels, le territoire apparaît comme un lieu privilégié pour le développement d'un tourisme sportif et de loisirs de pleine nature. Le grand nombre de circuits de randonnée et la diversité des activités proposées permettent d'accueillir une clientèle touristique quatre saisons à développer.

La mise en place d'un modèle de « quatre saisons » doit permettre un meilleur étalement de cette économie touristique, tout le long de l'année, afin de sécuriser les emplois actuellement précarisés par cette saisonnalité. **Pour autant, ce sont près de 110 saisonniers et 70 000 skieurs qui se rendent annuellement sur les stations de Luchon, Mourtis et Bourg-d'Oueil.**

Sur le territoire les prestataires et commerçants sont prêts à se réinventer. Loueur de skis, vélos, gérant de supérette, restaurateur, c'est toute une économie locale qui peut vivre été comme hiver même si 70 % du chiffre d'affaires se fait au mois de février. Du passage, de la demande, du calme, des animations estivales comme automnales, le potentiel est assez grand pour imaginer un futur plus serein.

Le Conseil départemental a par ailleurs lancé un plan d'investissements sur la période 2020-2025 pour un budget de 25 millions d'euros afin de conforter l'inter-saisonnalité des activités des trois stations du territoire, dans le respect de l'environnement de chaque site. Le Conseil Régional incite les gestionnaires de stations dans les Pyrénées à diversifier les activités proposées pour favoriser un tourisme toute saison.

2. Des atouts très variés pour un tourisme quatre saisons innovant et durable

Les paysages, les milieux et les ressources naturelles, le patrimoine culturel et historique font l'attrait du territoire. Ce dernier est depuis longtemps engagé dans le développement de l'accueil touristique et des loisirs (station de montagne, thermalisme, sites culturels, ...), et l'ensemble des acteurs impliqués souhaitent en faire un espace pionnier en matière de transition vers de nouvelles formes de tourisme durable.

Le tourisme, principale ressource de la montagne, exerce une forte pression sur les milieux. Globalement, le mode d'occupation de l'espace n'est pas adapté aux mutations du climat. Dans le contexte actuel de changement climatique, la diversification des activités constitue une piste d'adaptation.

Le territoire bénéficie d'atouts considérables qui lui permettent de réussir l'inflexion de son modèle de développement dans la perspective de la transition écologique. La diversification touristique repose essentiellement sur des activités et prestations de pleine nature (randonnées pédestres ou à vélo par exemple). **Cette diversification peut nécessiter la création d'équipements et d'infrastructures, à l'image des musées ou des centres aqualudiques, qui demandent des investissements et donc une forte implication des pouvoirs publics dans le domaine touristique.**

A l'avenir l'objectif est de spécifier l'offre touristique sur le territoire en intégrant ses caractéristiques et son histoire, pour se démarquer des destinations voisines. Une autre dimension concerne la capacité de la diversification touristique à générer des retombées économiques, mais également sociales et environnementales, dans une perspective de durabilité.

La poursuite du développement du tourisme doit prendre en compte des attentes environnementales élevées : la construction d'une offre touristique globale portée notamment par ses atouts naturels et paysagers doit aller de pair avec des pratiques touristiques durables. Cela est d'autant plus important sur un territoire qui sera fortement frappé par le changement climatique, ne rendant pas le modèle actuel viable à terme. Cette offre bicéphale entre atouts naturels et patrimoniaux nécessite ainsi de s'étoffer autour de logiques de complémentarité entre chaque domaine.

Sur le territoire, le tourisme apparaît comme un des leviers du développement territorial. Pour qu'il puisse être le moteur d'un développement durable, il est nécessaire que les équipements et les services répondant aux besoins des visiteurs soient respectueux de l'environnement et de la culture locale. Cela doit aussi aller de pair avec une politique d'emploi et de formation des employés saisonniers.

Le territoire présente de nombreux atouts pour le développement du tourisme durable, notamment du tourisme vert et gastronomique. **Les potentialités d'un tourisme lié au patrimoine et aux découvertes culturelles méritent également d'être développées sur l'ensemble du territoire,** avec des actions de promotion et une mise en réseau des initiatives. De plus, ce tourisme culturel constitue un lien évident entre les deux espaces touristiques du territoire.

Ces dernières années, de nouvelles activités voient le jour sur le territoire. Le projet touristique s'appuie sur des activités de niche par le biais de la découverte du passé industriel (visite de la centrale hydroélectrique du lac d'Ôo) et la valorisation des « chemins de la liberté ». **De tous temps, les Pyrénées ont été synonyme de chemin de la liberté. De nombreux chemins ont été utilisés à travers les Pyrénées pour rejoindre l'Espagne ou la quitter dans ce même esprit de liberté.** En Haute-Garonne, ces chemins passaient par le Burat, Melles, le col du Portillon, l'Hospice de France ou la vallée d'Oueil pour rejoindre le Val d'Aran. Dans son guide Haute-Garonne secrète, le Comité départemental du tourisme consacre un circuit à ces chemins de la liberté.

Un autre projet mémoriel porté par l'association Chemins de la liberté par le Comminges et le Val d'Aran consiste à faire labelliser « Route de la liberté » l'actuelle RN 125 de Seilhan jusqu'à la frontière franco-espagnole de Fos / Pont du Roi. Un itinéraire emprunté durant la Seconde Guerre Mondiale mais aussi dans les années 1930 par les Républicains espagnols qui fuyaient le franquisme. De ce tourisme de niche émane une autre façon d'appréhender les Pyrénées qui réunit à la fois les passionnés de montagne et d'histoire.

L'artisanat d'art est lui aussi mis en lumière au travers de la route et de manifestations telles que les journées des métiers d'art, les artisanales du Comminges, le salon des arts et du feu dans la ville voisine de Martres-Tolosane.

Enfin le tourisme vert et l'agrotourisme connaissent une attractivité croissante. Les hébergements et gîtes à la ferme, la découverte de la production gastronomique locale, les goûters à la ferme et autres activités liées au tourisme vert et à la gastronomie locale se développent progressivement sur la base d'initiatives locales isolées.

Les activités de pleine nature constituent une offre riche et diversifiée et s'inscrivent en complémentarité les unes par rapport aux autres. En général, elles sont jugées peu impactantes au regard de la fréquentation plutôt diffuse. L'amélioration de la connaissance de la fréquentation est un besoin pour les différents sites naturels du territoire quelle que soit la pratique. Il en va de même pour les modes de gestion, notamment sur les propriétés foncières privées où les conventionnements sont à rechercher et à pérenniser pour sécuriser les pratiques.

d. Actions menées en faveur du développement touristique

Le développement touristique fait l'objet de réflexions menées par les différents échelons de l'action publique.

1. Les Communautés de communes, via leur compétence tourisme, coordonnent les offices de tourisme et travaillent à la structuration de l'offre et des filières thématiques (tourisme vert, gastronomique, itinérance, itinéraires culturels...).

En 2017, une nouvelle entité regroupant les trois offices de tourisme de communes de Bagnères-de-Luchon, Saint-Béat et Saint-Bertrand-de-Comminges a vu le jour : Pyrénées 31 Tourisme. Elle promeut les arbitrages touristiques de la Communauté de communes créée sur la même période : Pyrénées Haut-Garonnaises.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de communes Cœur de Garonne porte, en régie directe un Office de tourisme intercommunal, intégré dans le pôle « Développement territorial ».



Photo 131 : Office de tourisme Cagire Garonne Salat à Aspet

2. Le PETR Pays Comminges Pyrénées, en collaboration avec les partenaires touristiques du territoire, a initié une réflexion sur la valorisation de la destination Comminges Pyrénées en parallèle du travail mené sur une identité visuelle commune « Comminges Pyrénées – Un nouveau souffle ».



Le Pays des Nestes anime le réseau des offices de tourisme et syndicats d'initiative (OTSI) depuis 2005, qui s'est doté d'un comité de pilotage en vue de penser les orientations stratégiques en matière touristique.

Figure 29 : Une nouvelle identité visuelle pour le Comminges

3. Au niveau départemental, l'association Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement (née de la fusion entre le CDT 65 et l'agence départementale pour l'environnement) entend valoriser les atouts touristiques du département, notamment axés sur un tourisme de nature et de plein air autour de sites d'exception, dont certains sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco (Mont Perdu, Cirques de Gavarnie, de Troumouse et d'Etaubé), et du Parc national des Pyrénées. Une partie du périmètre de projet se trouvant dans le département des Hautes Pyrénées (la Barousse), ces dynamiques sont à prendre en compte.
4. La région Occitanie mène une politique de Grands Sites Occitanie, elle favorise l'émergence d'une nouvelle gouvernance touristiques de territoire autour de lieux structurants qui sont particulièrement mis en valeur dans le cadre de campagnes de communication régionale, nationale et internationale. Les Grands Sites et leur voisinage bénéficient également de subventions bonifiées de la part de la Région (*Le territoire compte deux Grands Sites Occitanie : St Bertrand de Comminges – Valcabrère ; Luchon*).
5. Le Comité départemental du tourisme de la Haute-Garonne (CDT 31), par un plan d'action engagé sur la période 2018-2021, promeut une démarche touristique durable, s'orientant notamment vers le tourisme vert, le tourisme gastronomique et œnologique. Les axes structurants de la politique du CDT 31 sont les itinéraires verts (voies vertes, chemins de randonnée, Trans Garona et Via Garona, ...), les activités de pleine nature et les loisirs familiaux. Ils s'articulent autour de sites emblématiques tels que le canal des Deux-Mers, la Garonne, les Pyrénées et Toulouse.
6. À l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne, plusieurs projets phares de développement touristique sont menés, visant à soutenir les sites majeurs du territoire, à mieux articuler l'offre touristique et à garantir la pérennité des emplois touristiques :
 - La création du syndicat mixte « Haute-Garonne Montagne » en août 2018, à l'initiative du Conseil Départemental de la Haute-Garonne regroupe les stations de montagne de Luchon-Superbagnères, Le Mourtis et Bourg d'Oueil. Ce nouveau syndicat mixte se compose du département à 80 %, de la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises à hauteur de 10 % et d'un collège de 7 communes (10 % Bagnères-de-Luchon, Saint-Aventin, Castillon de Larboust, Bourg d'Oueil, Cirès, Caubous et Mayrègne).

Soucieux des difficultés économiques rencontrées par les stations de ski, en raison de besoins en investissements très lourds et d'un enneigement de plus en plus aléatoire, le département a décidé de regrouper la gestion des trois stations de ski de la Haute-Garonne, dans une même gouvernance. **Ce syndicat a pour double mission de permettre la pérennité des stations et des emplois qui en dépendent**, par un positionnement coordonné et une mutualisation entre les trois sites, et de développer des activités toutes saisons au-delà de la seule pratique du ski.

Ce syndicat permettra notamment la mutualisation de moyens (en matière d'achats, d'entretiens des équipements, de personnels et de communication), mais surtout la mobilisation des investissements nécessaires pour assurer la pérennité économique des stations. L'objectif du syndicat mixte est de soutenir les stations comme vecteur de développement local en permettant d'avoir un effet levier pour le développement des pratiques de pleine nature sur l'ensemble des Pyrénées commingeoises. **Ce projet porté par le Conseil départemental vise à soutenir les trois stations de montagne haut-garonnaises tout en développant une offre touristique riche et complémentaire.** La station de Peyragudes, qui se situe à cheval sur les départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, sera intégrée au dispositif par une charte de partenariat. Au-delà de la redynamisation du tourisme hivernal, ce groupement vise à repositionner les stations vers de nouvelles formes de tourisme quatre saisons. Il prévoit de maintenir et développer les emplois dans les vallées tout en s'appuyant sur un modèle économique innovant garant d'un équilibre financier pérenne. Une réflexion globale pour un tourisme durable en montagne et en piémont est en cours, en lien notamment avec les études sur l'avenir et le positionnement du thermalisme et du thermoludisme.

- La création du Syndicat mixte d'Aurignac pour gérer le musée qui a pour mission l'aménagement, la gestion et le fonctionnement du musée ainsi que la valorisation du site de l'abri préhistorique et l'aménagement de ses abords. Le département contribue à hauteur de 80 % aux dépenses d'investissements et de fonctionnement du syndicat et la Communauté de communes des Terres d'Aurignac à hauteur de 20 %. Le musée accueille quatre expositions temporaires d'artistes contemporains dont les œuvres entrent en résonance avec la préhistoire. Des animations culturelles et pédagogiques y sont déployées pendant les vacances scolaires pour tous les publics et le reste de l'année à destination des scolaires. Le musée – forum est également un lieu de débats, de rencontres et d'échanges avec des chercheurs qui viennent présenter leurs travaux. Le nouveau syndicat mixte travaille à la mise en réseau avec d'autres sites de préhistoire comme Tautavel et Gargas, ainsi que les sites de l'Ariège comme la Grotte de Niaux.
- La création du Syndicat mixte « Haute-Garonne Patrimoine » sur les sites de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabère pour le développement et la promotion de ces deux sites. L'aménagement d'un parcours touristique et culturel est l'une des premières actions de ce programme d'envergure. D'une longueur de 4 kilomètres, ce parcours s'adresse aux familles pour une durée de deux heures de marche en moyenne. Une importante première phase d'investissement a été lancée sur la période 2020-2021. Il s'agit notamment des travaux d'aménagements urbains et d'accès aux sites.

- La création du Syndicat Mixte de l'Abbaye de Bonnefont, en avril 2021. Pour assurer le développement touristique, patrimonial et culturel du site, le syndicat objective l'amélioration de sa fréquentation, la création d'emploi sur place, la participation au rayonnement culturel local, notamment sur le volet médiéval. Une programmation culturelle y est déjà repérée suite aux travaux de sauvegarde et de restauration qui ont permis l'ouverture au public (31 Notes d'été, Rendez-vous aux Jardins, Quinzaine médiévale en Comminges,...).
- La Via Garona, ou GR 861, un chemin pédestre de 170 kilomètres qui permet de relier Toulouse à Saint-Bertrand-de-Comminges, en longeant le fleuve Garonne et reprenant le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. L'itinéraire traverse 41 communes, relie 6 monuments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et permet aux visiteurs de découvrir un patrimoine bâti précieux et préservé. Le conseil départemental de la Haute-Garonne travaille actuellement sur l'amélioration du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, dans sa section Conques-Toulouse.
- La création de TransGarona, itinéraire cycliste reliant Toulouse aux sources de la Garonne dans le Val d'Aran. Ce projet est un acte fort dans la coopération transfrontalière.
- La création de la véloroute du piémont pyrénéen (V81) trait d'union entre l'Atlantique et la Méditerranée, dont 55 km ont été déjà réalisés sur les 65 km prévus en Haute-Garonne.
- Le développement des modes de déplacements « doux » au premier rang desquels le vélo, est une priorité pour le Conseil départemental. Cet engagement en faveur de l'aménagement d'un grand réseau de pistes cyclables permet de créer ou de maintenir des emplois non délocalisables et de valoriser l'identité et les atouts de la Haute-Garonne par le développement d'un tourisme vert. Dans ce cadre, le Conseil départemental finance jusqu'à 60 % les opérations d'aménagement des sentiers de randonnées non-motorisées (ouverture, restauration et mise en sécurité des chemins, signalétique, ...) et assure une offre de randonnées de qualité pour la découverte des patrimoines naturels et culturels à destination de tous publics.



Photo 132 : Signalétique des parcours vélo – Source : Citadia

6. Pour assurer l’avenir touristique des massifs, la Région montre la voie d’un développement durable, bâti sur la vision d’une montagne « quatre saisons ». Dans le cadre du « Plan Montagnes d’Occitanie, Terres de vie », les stations pyrénéennes bénéficient de nouveaux atouts avec la compagnie des Pyrénées et l’Agence des Pyrénées. Il programme des moyens importants pour que les stations de montagne puissent s’adapter et préserver les emplois.

Enfin, un enjeu majeur du territoire est de conforter sa vocation et son économie touristique en valorisant davantage l'ensemble de ses ressources, mais en garantissant leur préservation à long terme. Le déploiement d'une offre touristique et de loisirs durable doit répondre à différents enjeux :

- La protection et la mise en valeur de l'ensemble des sites, des paysages et des patrimoines bâtis remarquables, historiques et identitaires du territoire (qualification des stations de montagne et des stations thermales, protection de sites et d'éléments bâtis inscrits, gestion des espaces) ;
- La conciliation du développement des activités liées au ski, à la montagne et plus globalement de « pleine nature » avec la préservation des richesses naturelles et paysagères du territoire, des ressources en eau et le maintien des activités pastorales (encadrer la mise en place d'UTN structurantes, renforcer et moderniser le réseau de refuges en montagne, qualifier les stations de montagne, concilier les pratiques sportives) ;
- Le confortement du thermalisme à travers la diversification et la mise en réseau avec l'ensemble des activités touristiques de loisirs et culturelles ;

- L'enrichissement d'une offre de découverte touristique par des outils d'interprétation et de connaissances ludiques des espaces et sites du territoire (Cf le travail du CAUE sur la Garonne, applications mobiles, réalité augmentée, etc.).
- Le développement d'une offre de découverte des richesses environnementales et culturelles du territoire en recherchant le moyen de développer les séjours à travers les activités de pleine nature (création du sentier de grande randonnée Via Garona, des pistes cyclables TransGarona et du piémont pyrénéen, ...), les activités liées à l'eau (la Garonne, le thermalisme, les lacs de montagne).

Des Communautés de Communes fortement engagées dans le domaine du tourisme soit en régie ou par convention avec leurs Offices de tourisme intercommunaux. Certaines disposent de moyens d'ingénierie dédiés en interne (2 à 3 ETP). Tous mobilisent des moyens importants pour créer, gérer et valoriser l'offre d'itinérance (ex : service « itinérance » de la 5C doté de 6.2 ETP). Les stratégies de développement touristique existantes ou en cours de formalisation témoignent de leur montée en puissance dans ce domaine.

Dans ce domaine, les Communautés de Communes semblent avoir du mal à positionner l'intervention des PETR à cette échelle (échelle de « Destination touristique » ?). Aussi, l'intervention des PETR est très variable d'un PETR à l'autre. Ils n'ont d'ailleurs, pas ou très peu d'ingénierie dédiée.



*Les collectivités locales sont **fortement** engagées*

*Les collectivités locales sont **moyennement** engagées*

*Les collectivités locales sont **faiblement** engagées*



CHIFFRES CLES

Tourisme

337

Établissements ayant une
activité liée au tourisme

1 392

Emplois liés au tourisme en
2017

11 %

Des emplois sont liés au
tourisme en 2017



SYNTHESE

Le territoire dispose d'un fort capital image entraînant un tourisme qui s'organise autour de deux espaces complémentaires :

- Le nord du territoire disposant d'une richesse patrimoniale particulièrement importante (village de Saint-Bertrand-de-Comminges, villa gallo-romaine de Montmaurin, abbaye de Bonnefont,...) couplée à des activités de pleine nature importantes (VTT, randonnée,...),
- Le sud bénéficiant d'activités de plein air (ski, randonnée,...) liées aux sites naturels reconnus et fréquentés. Il détient également un patrimoine culturel particulièrement important (mode de vie pyrénéen, tours à signaux,...).

Tous ces différents sites bénéficient déjà d'une valorisation par plusieurs labels (Grands sites Occitanie, plus beaux villages de France, patrimoine mondial de l'UNESCO pour les chemins de Compostelle,...) permettant leur sauvegarde, leur promotion et leur valorisation. Ces éléments bâtissent une économie touristique particulièrement importante sur le territoire avec des espaces pouvant se retrouver dépendants à l'économie touristique. Cette dernière se caractérise par une saisonnalité importante de l'activité et donc d'une certaine précarité de l'emploi, faisant de la formation des employés un sujet important. La construction d'un tourisme de « quatre saisons » doit ainsi se faire par la mise en place d'infrastructures et de pratiques s'inscrivant dans le cadre naturel d'un territoire qui devra faire face aux effets du changement climatique.



AFOM

ATOUTS

- Des atouts patrimoniaux, culturels, naturels importants et reconnus
- Des moteurs touristiques d'envergure régionale
- Une labellisation importante de la richesse touristique du territoire
- Des acteurs institutionnels conscients et proactifs sur les questions touristiques
- Attractivité des montagnes face au réchauffement des températures moyennes en plaines

OPPORTUNITES

- Des atouts touristiques qui demeurent à exploiter
- Le développement d'un tourisme durable respectueux de l'environnement et de la culture locale
- La formation des employés saisonniers
- La mise en réseau des initiatives
- Le Plan Montagnes d'Occitanie
- Le Plan Avenir Montagnes
- La « marque » PNR
- La proximité de centres urbains et le projet de liaison ferroviaire

FAIBLESSES

- La forte saisonnalité de l'emploi
- Certains espaces dépendants à l'économie touristique
- La vétusté de certaines installations (équipements, meublés locatifs, etc.)

MENACES

- Le manque de capacité d'adaptation aux nouveaux modes de pratique touristique
- Le changement climatique impactant le tourisme de neige
- Une baisse récente de la fréquentation des stations de ski





ENJEUX

- ⇒ Promouvoir de nouvelles pratiques touristiques plus respectueuses de l'environnement en accompagnant le développement des activités de pleine nature
- ⇒ Prolonger les saisons touristiques autour d'un modèle de « quatre saisons »
- ⇒ Valoriser la richesse naturelle du territoire comme levier de développement touristique
- ⇒ Poursuivre la reconnaissance et la labellisation des atouts touristiques du territoire
- ⇒ Concrétiser une destination commune (Comminges Pyrénées) via la mise en réseau d'acteurs et la création de produits touristiques
- ⇒ Porter une démarche de sensibilisation à la fragilité des milieux naturels et au partage de l'espace, sur les sites fréquentés auprès du grand public



PERSPECTIVES D'EVOLUTIONS

La présence d'une économie touristique déjà bien installée doit se poursuivre par la structuration d'une offre plus globale pour en faire un levier de développement local durable.

La question de la saisonnalité est une problématique majeure de ce modèle touristique. La mise en place d'un modèle de « quatre saisons » doit permettre un meilleur étalement de cette économie touristique, tout le long de l'année, afin de sécuriser des emplois actuellement précarisés par cette saisonnalité.

La dépendance de certains espaces à un seul modèle de développement touristique mérite également d'être interrogée. La diversification de l'activité vers un modèle plus durable est nécessaire.

La reconnaissance des atouts touristiques du territoire est déjà particulièrement importante par le biais des différents labels présents. Cette reconnaissance doit continuer et la valorisation d'atouts encore peu mis en avant doit se structurer.

La poursuite du développement du tourisme doit également prendre en compte des attentes environnementales élevées : la construction d'une offre touristique globale portée notamment par ses atouts naturels et paysagers doit aller de pair avec des pratiques touristiques durables.

Cela est d'autant plus important sur un territoire qui sera fortement frappé par le changement climatique, ne rendant pas le modèle actuel viable à terme.

Cette offre bicéphale entre atouts naturels et patrimoniaux nécessite ainsi de s'étoffer autour de logiques de complémentarité entre chaque domaine.



ACTIONS ENGAGEES

Communauté de Communes Cœur de Garonne

- La Communauté de Communes porte, en régie directe, un Office de tourisme intercommunal qui est intégré dans le pôle « Développement Territorial » afin de travailler en transversalité. La mise en œuvre de la stratégie de développement touristique du territoire définie sur la période 2018-2023, valorisant les patrimoines locaux, porte sur plusieurs axes complémentaires (accueil, promotion, animation,...).

Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

- La Communauté de Communes met en place des programmes incitatifs de valorisation du petit patrimoine local public dit vernaculaire. 30 ouvrages ont déjà bénéficié de ces programmes qui devraient être appliqués à l'ensemble de l'intercommunalité dès 2022.
- La Communauté de Communes participe à des ateliers de réflexions de divers acteurs sur le brandon. Elle n'est pas organisatrice des démarches mais les valorise via l'OTI.

Le pôle touristique Coteaux Neste Baronnies Barousse (département Hautes Pyrénées)

- Définition d'une stratégie territoriale : orientation sur une clientèle de proximité, avec des séjours courts orienté vers un tourisme durable, plus vert et des circuits courts



3. Une consommation de l'espace localisée à réinterroger

a. Des documents qui cadrent la consommation d'espaces

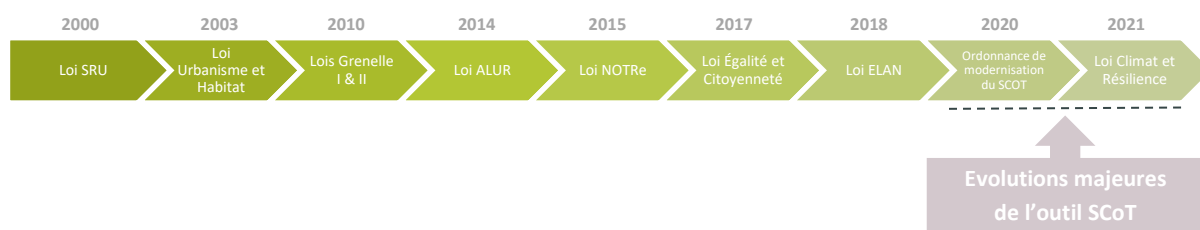
1. Un outil territorial : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

1.1. Les évolutions législatives récentes : vers un SCoT intégrateur des documents de planification locaux

Depuis les années 2000 et la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), les Schémas de Cohérence Territoriale ont évolué, passant d'outils de régulation du développement urbain à l'échelle des bassins de vie à un projet modèle d'aménagement du territoire, intégrant les politiques publiques à l'interface entre la région (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires – SRADDET) et les intercommunalités.

Habitat, environnement, développement économique et commercial, emplois, services et équipements, mobilité : le Scot conçoit et met en œuvre une planification stratégique à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités, tout en déclinant les documents qui s'imposent à lui.

De nombreuses évolutions législatives ont fait évoluer l'outil du SCoT, et ce, jusque très récemment :



Parmi les évolutions prévues par l'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale, outre les modifications propres à la structure et au contenu du document, il est prévu que le SCOT puisse tenir lieu de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), de projet de territoire ou encore d'établir un programme d'actions.

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « climat et résilience », apporte des changements importants sur plusieurs documents d'urbanisme, dont les SCOT. L'objectif national en matière de consommation d'espaces est d'aboutir, en 2050, à l'absence de toute artificialisation nette des sols d'ici 2050 (objectif « Zéro Artificialisation Nette » – ZAN). L'objectif est décliné par tranche de 10 années :

2021/2031

Ne pas dépasser la moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée entre 2011 et 2021 (création ou extension d'espaces urbanisés).

2031/2041

Baisse du rythme de l'artificialisation

2041/2050

Baisse du rythme de l'artificialisation jusqu'au ZAN

L'artificialisation nette des sols correspond au solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatée sur un périmètre et sur une période donnée.



Artificialisation des sols : Altération durable de toute ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hybrides et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

Désartificialisation ou renaturation : Actions ou opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) devra évoluer en fonction des objectifs de la loi Climat et Résilience.

Dans les documents d'urbanisme, une surface est considérée artificialisée lorsqu'elle est imperméabilisée en raison du bâti ou d'un revêtement (soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites). A contrario, une surface est non artificialisée lorsqu'elle est soit naturelle, nue ou couverte d'eau, soit végétalisée, constituant un habitat naturel ou utilisée à usage de cultures.

La traduction des objectifs de protection écologique peut désormais être réalisée dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) via l'identification de zones préférentielles pour la renaturation, par la transformation de sols artificialisés en sol non artificialisés (Article L.141-10 du Code de l'Urbanisme, Article 197 de la loi Climat et Résilience). Les mesures de compensation sont à mettre en œuvre en priorité au sein de zones de renaturation préférentielles identifiées par les SCoT (Article L163-1 du Code de l'Environnement, Article 197 de la Loi Climat et Résilience).

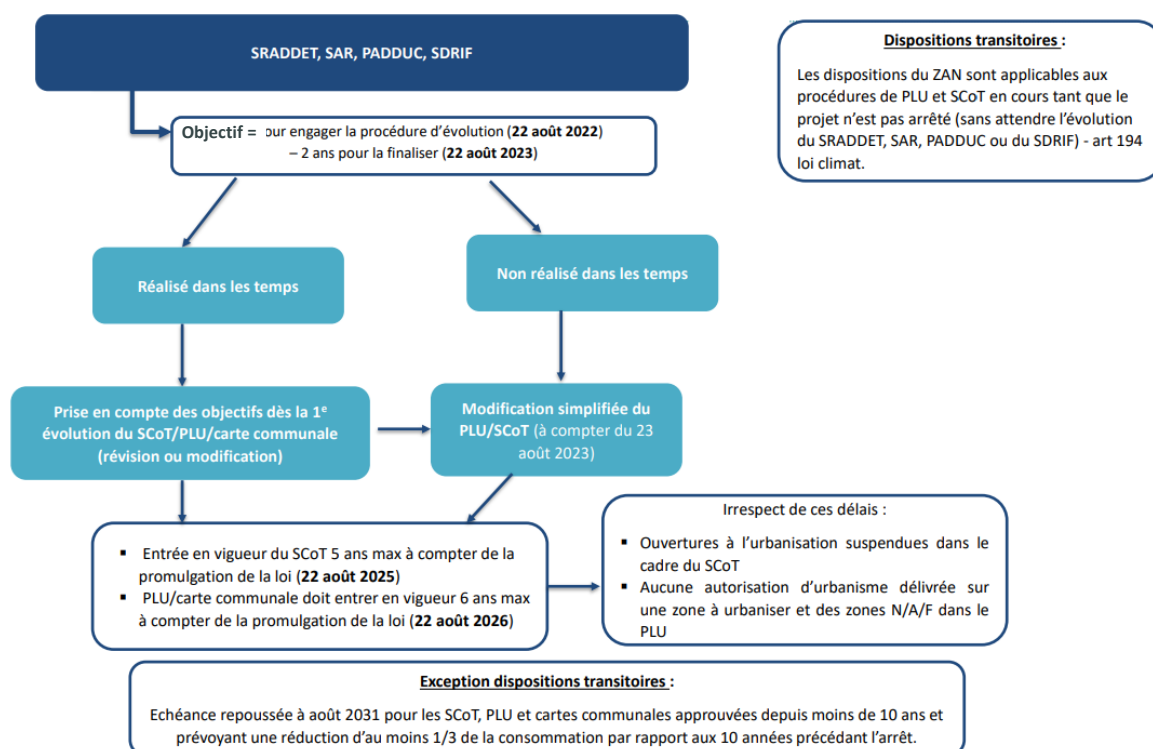


Figure 30 : Schéma de traduction des impacts de la Loi Climat et Résilience sur les SCoT et documents locaux d'urbanismes

L'élaboration de la Charte du futur Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées doit se saisir des objectifs et obligations de la loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021, afin de favoriser la prise en compte de ces évolutions législatives auprès du plus grand nombre (élus, associations, citoyens).

1.2. Plusieurs SCoT sur le périmètre du Futur PNR

Sur le périmètre du futur Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées, plusieurs territoires de projets sont mobilisés, avec des différentes intensités :

- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Sud Toulousain, dont **5 communes** font partie du futur PNR
- Le PETR du Pays des Nestes, dont **27 communes** sont situées sur le périmètre du PNR
- Le PETR Pays Comminges Pyrénées représente **163 communes** du futur PNR, soit près de 84% des communes du futur PNR



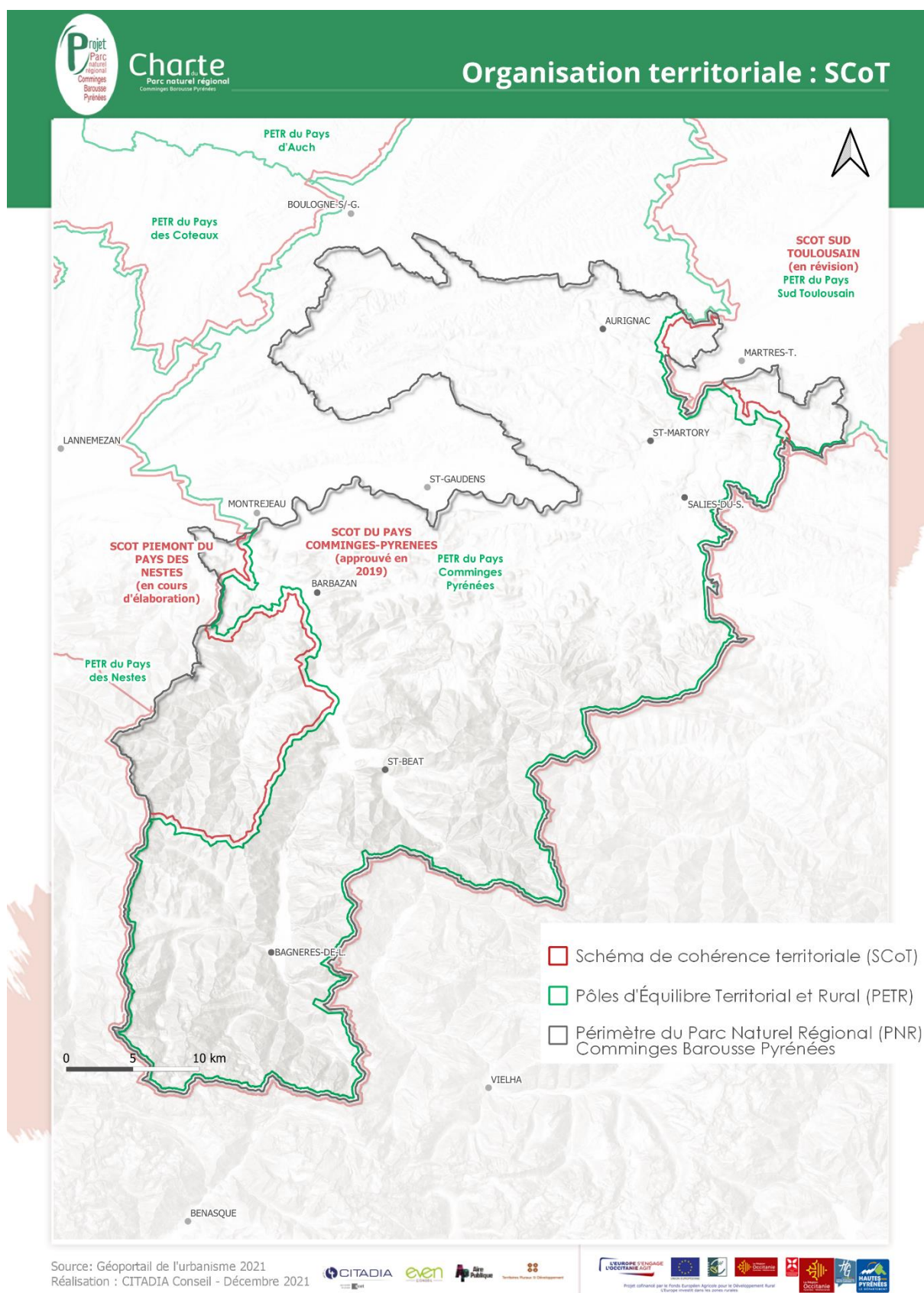
La future Charte du Parc Naturel Régional devra être intégrée dans les SCoT présents sur son périmètre. Il revient à ces schémas (SCoT) de transposer les dispositions pertinentes de la future Charte du PNR Comminges Barousse Pyrénées.

En l'absence de SCoT, l'article L 131-6 du Code de l'Urbanisme rappelle que « les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les documents en tenant lieu et les cartes communales sont compatibles avec les dispositions mentionnées au 1° et avec les documents énumérés aux 2° à 16° de l'article L131-1 » dont la Charte de Parc Naturel Régional (6°).

Le SCoT du Pays Sud Toulousain, prescrit en 2006 et approuvé en 2012 est en cours de révision. Votée fin 2018 par le PETR du Pays Sud Toulousain, la démarche de révision objective de prendre fin en 2022 avec l'approbation du document.

Le PETR du Pays des Nestes a débuté une démarche d'élaboration d'un SCoT, sur le périmètre des Communautés de Communes du Plateau de Lannemezan et celle de Neste Barousse. La dernière étant partiellement intégré au PNR, les travaux d'élaboration du SCoT devront être l'objet d'un dialogue entre les élus et techniciens en charge de l'élaboration de la future Charte du PNR Comminges Barousse Pyrénées.

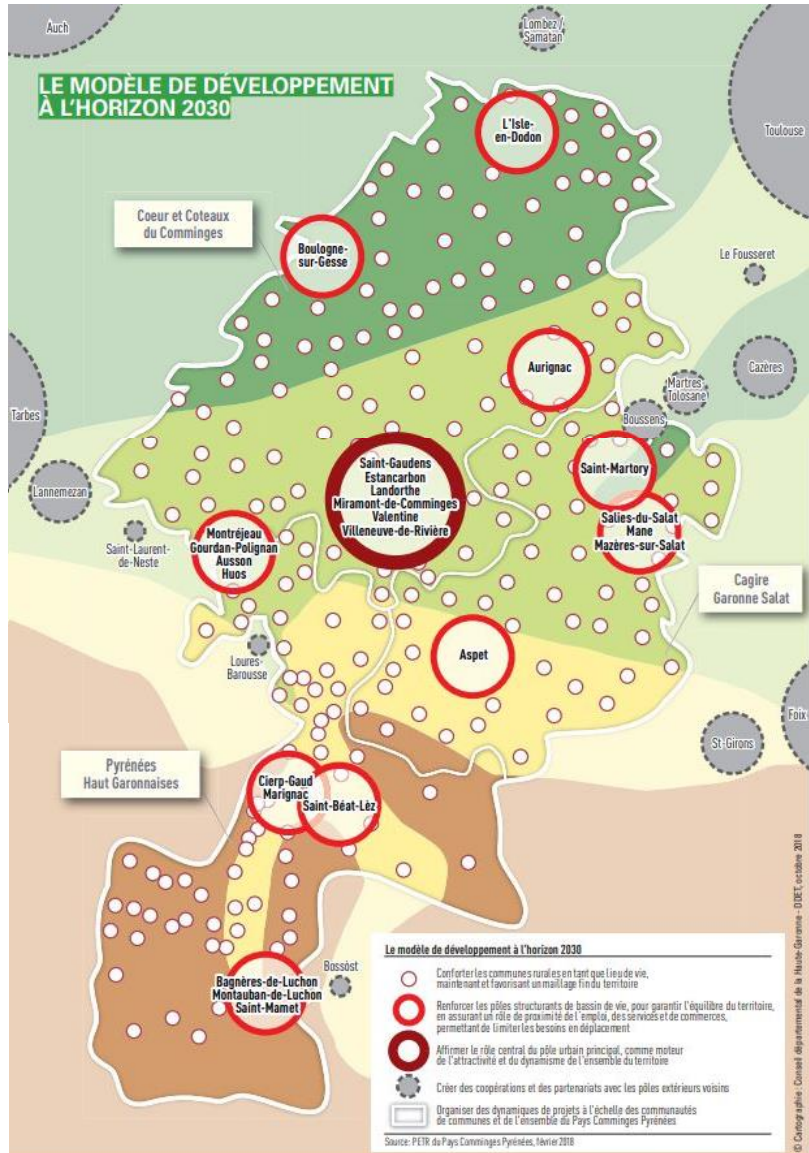
Le Pays Comminges Pyrénées a approuvé son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en 2019. Exercice récent, le Schéma fixe la feuille de route pour les 15 à 20 prochaines années sur le territoire du Pays, qui représente la majeure partie des communes présente au sein du futur PNR, pour rappel : près de 84% des communes du futur Parc (163 sur les 195 communes du Parc).



Carte 123 : L'organisation territoriale : les Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) qui structurent le territoire du futur Parc Naturel Régional

Le renforcement des structures urbaines et des centralités est au cœur du SCoT Comminges Pyrénées. La communauté de Communes Cœur et Coteaux de Comminges est désignée comme le territoire qui accueillera plus de 50% de l'augmentation de la population du territoire. La consommation d'espaces dans les années à venir est un sujet majeur du développement durable du territoire. Afin de préserver les espaces Agricoles Naturels et Forestiers (NAF), la consommation de ces NAF devra être comprise « entre 29,3 et 37 ha/an environ pour la période 2015 à 2030, soit une réduction de 37 à 50% de la tendance observée. La différence entre ces valeurs représente un différentiel de 115ha pour 15ans qu'il conviendra de ne pas utiliser ».

Cet objectif tenu dans le SCoT tient compte du développement urbain sur les communes de l'ensemble de son territoire, dont celles à proximité de l'A64 (Saint Gaudens, Montréjeau, ...) et celles au nord, ne faisant pas partie du futur PNR.



Carte 124 : L'armature territoriale du SCoT Comminges Pyrénées, 2019

2. Les outils de planification Communaux

Sur l'intégralité du territoire du Parc, plus de deux communes sur trois ne sont actuellement pas couvertes par un document d'urbanisme. Parmi les communes qui ont approuvé un document (58 au total sur les 195 communes du futur Parc, d'après les données Géoportail de l'urbanisme) 12 communes possèdent une Carte Communale (CC), et 45 possèdent un Plan Local de l'Urbanisme (PLU). Les autres communes sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

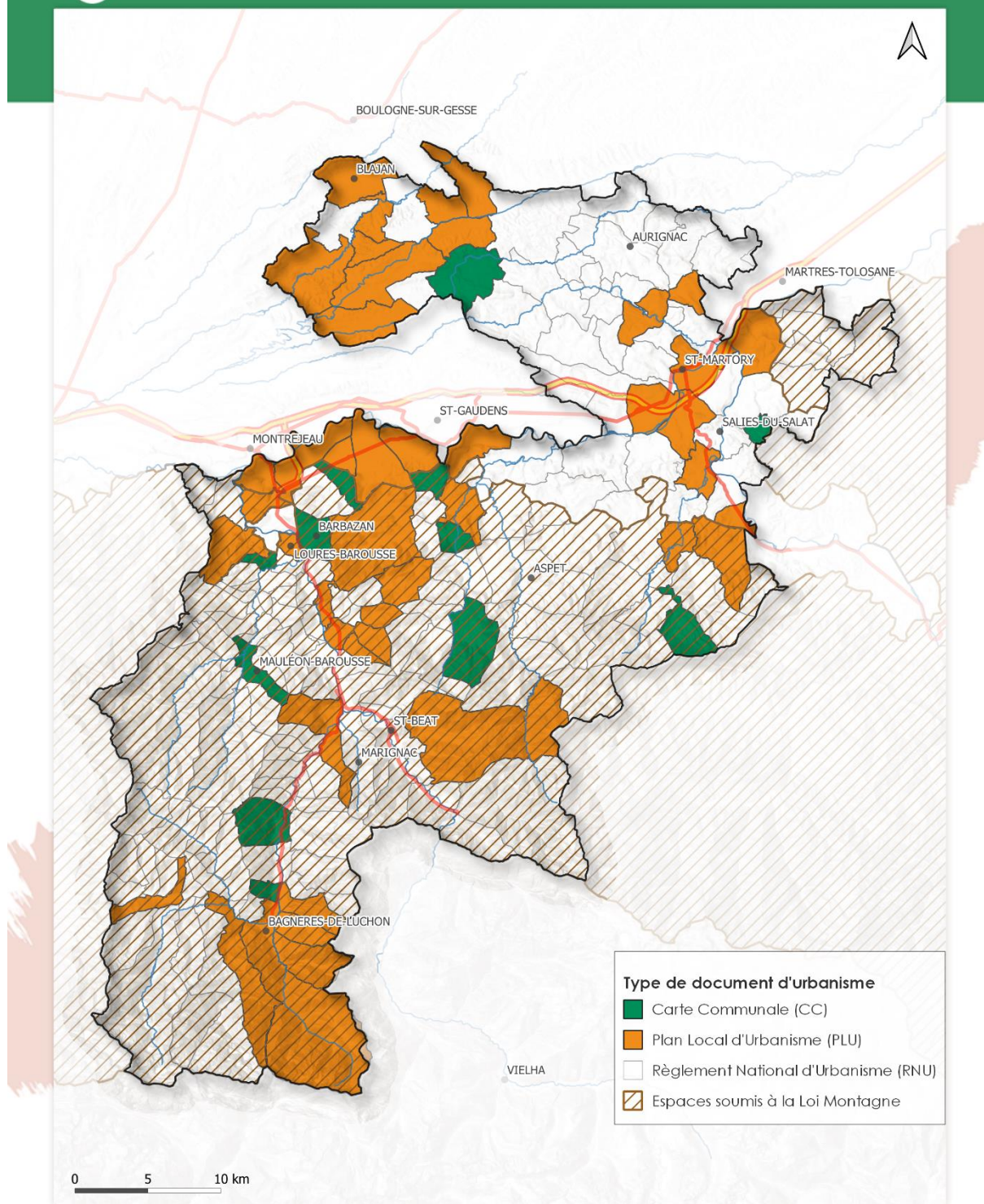
Cette donnée est à prendre avec un certain recul : si depuis 2020 toute procédure de modification d'un document existant ou de création d'un nouveau document d'urbanisme est soumise au téléversement sur le site Géoportail de l'urbanisme, les communes possédant des documents d'urbanisme mis en place ou modifiés avant 2020 n'ont pas nécessairement transféré leurs données actualisées / numérisées sur le site.



Charte

Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

Document d'urbanisme en vigueur



Source: Géoportail de l'urbanisme 2021
Réalisation : CITADIA Conseil - Mars 2023



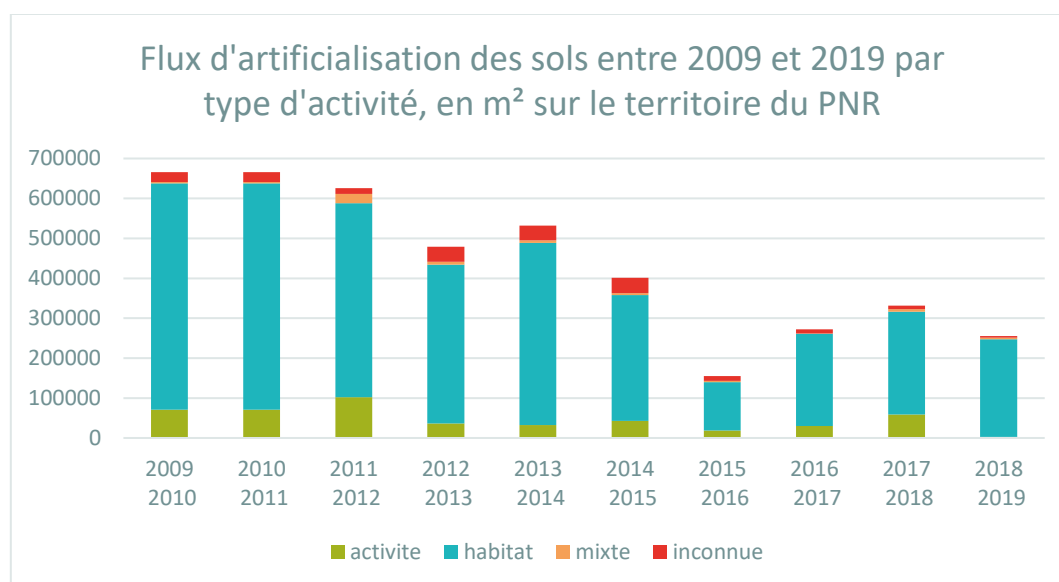
Carte 125 : Les Documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire

b. Une gestion foncière peu économe

1. Une consommation d'espace décorrélée de la démographie

Sur l'ensemble des 195 communes du territoire, l'artificialisation d'espaces observée entre 2009 et 2020 (via l'observatoire de l'artificialisation des sols) s'élève à 456,38 Hectares. Sur les 11 dernières années observées, c'est donc en moyenne 41,49 Hectares d'espaces Agricoles, Naturels ou Forestiers par an qui sont artificialisés.

En moyenne, cela représente une artificialisation de 5 217m² par nouveau ménage accueilli sur le territoire si l'on ne considère que la consommation liée à l'habitat. En lien avec l'économie, la consommation foncière augmente, bien que le volume d'emplois reste stable. L'ambition des documents d'urbanisme, parfois récents, ne transparaît pas encore en matière d'économie foncière. L'accueil de nouvelles populations et de nouveaux logements occasionne des projections parfois ambitieuses d'évolution de la population, entraînant des ouvertures à l'urbanisation pouvant paraître généreuses. L'artificialisation des sols du territoire est à plus de 80% liée au développement de l'habitat



Graphique 35 : Flux annuels de l'artificialisation des sols sur le périmètre du PNR exprimés en m² consommés par type d'activité entre 2009 et 2019.

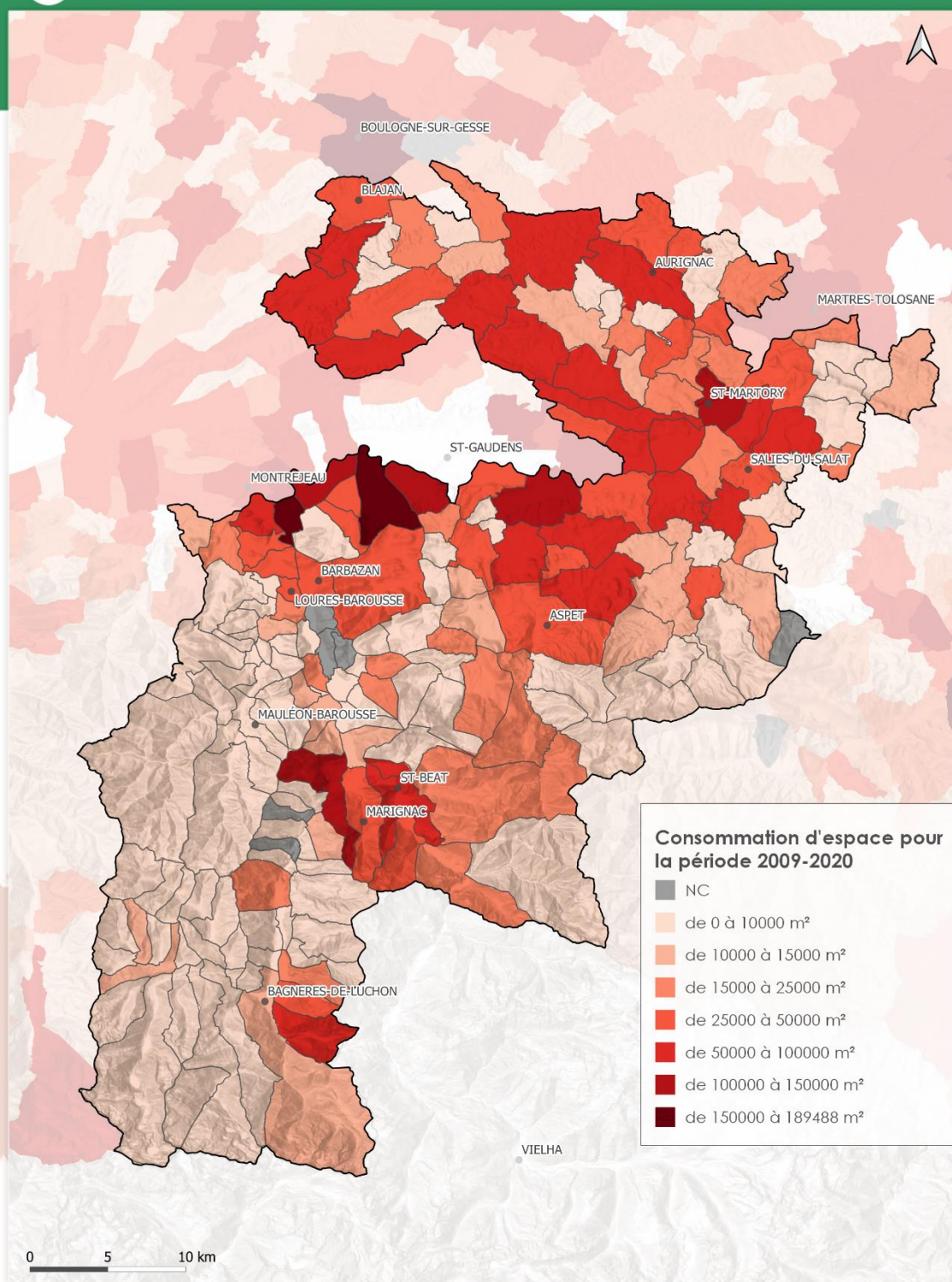
Une stratégie foncière globale à l'échelle du territoire du futur Parc Naturel Régional permettrait de réduire l'artificialisation moyenne annuelle observée sur les années précédentes. Avec la Loi Climat et Résilience et l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), l'artificialisation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) devient un enjeu fort de développement, face auquel une stratégie de comptabilisation et de repérage des espaces à désartificialiser, à renaturer devient une possibilité pour relocaliser des enveloppes foncières dédiées au développement urbain. Une différenciation des impacts réels de l'artificialisation des sols permettrait de catégoriser entre l'artificialisation d'un ENAF en parc urbain et une artificialisation en construction, imperméabilisant le sol.

La future Charte du Parc Naturel Régional pourrait permettre de porter l'ambition d'une valorisation accentuée des espaces pouvant être désartificialisés, afin qu'ils soient en cohérence avec leur environnement direct (trame paysagère et écologiques en présence).



Charte Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées

Artificialisation des sols



Source: INSEE 2021 / Observatoire de l'artificialisation 2021
Réalisation : CITADIA Conseil - Mars 2023



Carte 126: L'artificialisation des sols - carte de la consommation d'espace en m² entre 2009 et 2020 par communes sur le territoire du PNR

Les intercommunalités du territoire se mobilisent en matière d'urbanisme, elles disposent pour bon nombre d'entre elles de services mutualisés d'Application du Droit des Sols (ADS). Le premier est porté par le PETR du Pays Sud Toulousain, le second est porté par le PETR Pays Comminges Pyrénées auquel adhèrent 144 communes. Certaines appuient la réalisation et la révision des documents communaux d'urbanisme par un soutien financier ou par un suivi des procédures en tant que Personnes Publique Associée (PPA), comme la communauté de communes Cœur de Garonne.

Au sein de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat, une démarche avec la « Start-up de territoire » est en cours, soutenue par le PETR du Pays Comminges-Pyrénées, sur des questions foncières. L'objectif est de trouver des méthodes d'achat et de transmission pour permettre la remise sur le marché de logements vacants, avec une approche mêlant rénovation et amélioration énergétique. La réflexion pourrait être étendue à l'utilisation de matériaux « bas carbone » en fonction des coûts de réalisation envisagés.

La collectivité Cœur et Coteaux du Comminges a lancé l'élaboration d'un PLUi². Couvrant tout le territoire intercommunal, ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est composé de 4 secteurs définis comme spécifiques : les Terres d'Aurignac (PLUi existant avant la fusion), le secteur « Coteaux Nord », le secteur « Coteaux Sud » et le secteur « Cœur & Plaine de Garonne ». Le Diagnostic a été réalisé et le PADD est en cours d'élaboration. L'objectif est de faire aboutir le PLUi pour 2024.

La Communauté de Communes Neste Barousse procède à création de son PLUi. Le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est défini, les zonages et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont en cours d'élaboration.

SYNTHESE des actions menées par les collectivités locales en matière d'urbanisme et de consommation foncière :

Les PETR (2 sur 3) et les Communautés de Communes fortement engagées dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme (SCOT, PLUi, et ADS) et le logement (PLH, SLH, ...). Néanmoins l'intervention des PETR reste ciblée sur l'urbanisme réglementaire et avec des moyens limités (1 ETP), le niveau d'intervention des Communautés de Communes est inégal (seules 3 Communautés de Communes sur 5 ont pris la compétence PLUi).



Les collectivités locales sont **fortement** engagées

Les collectivités locales sont **moyennement** engagées

Les collectivités locales sont **faiblement** engagées



CHIFFRES CLES

48 230

habitants en 2017
sur le territoire

Aménagement du territoire

46%

Des communes couvertes par
un document d'urbanisme

5 212m² / ménage

en moyenne pour chaque nouveau ménage entre 2012 et 2017



SYNTHÈSE

Depuis 1975, la croissance de la population repose exclusivement sur l'afflux migratoire. L'accessibilité et la proximité à plusieurs pôles d'emplois (notamment la métropole toulousaine) sont autant de facteurs clés qui permettent d'attirer des populations venues de l'extérieur. Toutefois, la dynamique des flux migratoires est contrebalancée par un solde naturel négatif sur la même période dû à un excédent de décès sur les naissances en lien avec la proportion importante de personnes âgées dans la population.

Du fait de la poursuite de l'étalement urbain et du desserrement résidentiel autour des grandes agglomérations, le territoire a bénéficié des dynamiques démographiques régionales et métropolitaines. Cette évolution démographique reste toutefois bien inférieure à celle connue sur le territoire national et régional. Ces dynamiques sont également très contrastées à l'échelle du territoire. Les évolutions de population les plus marquées sont enregistrées dans la partie nord, plus dense, en particulier le long de la vallée de la Garonne ainsi que dans les communes à proximité des pôles d'emplois et de services. A l'inverse, les zones de montagnes et de piémont, dans la moitié sud du territoire, sont les moins peuplées. L'artificialisation de l'espace est en très grande majorité liée à l'évolution de l'habitat sur le territoire, avec une moyenne de 5212m² artificialisés par nouveaux ménages arrivés entre 2012 et 2017. Cette moyenne masque de fortes disparités entre des communes pour lesquelles cette consommation foncière par nouveau ménage peut varier de moins de 500m² à plus de 8000m². La gestion de l'espace représente un enjeu de préservation de la ressource foncière ainsi qu'un enjeu d'accueil de nouvelles populations sur le long terme.



AFOM

- Un regain démographique inscrit sur une longue période
- Un territoire attractif, avec un solde migratoire continuellement positif
- Des communes bénéficiant de l'influence et du rayonnement économique de Saint-Gaudens
- Trois SCOT sur le périmètre du PNR structurant des ambitions communes en matière d'aménagement
- Un PLUi en cours d'élaboration sur la partie Plaine

➡ OPPORTUNITES

- Un nouvel attrait des territoires ruraux stimulé par la crise du COVID – 19
- La volonté d'inscription dans un Parc Naturel Régional permettant la valorisation paysagère, environnementale et culturelle d'une identité locale, source d'attractivité à moyen et long terme

 FAIBLESSES

- Des disparités territoriales importantes
- Une dynamique démographique concentrée autour des pôles et des axes majeurs de communication
- Une forte part des ménages composés d'une seule personne et de familles monoparentales, conjuguée à une baisse des familles avec enfants
- Un solde migratoire qui ne permet pas de compenser le solde naturel négatif et qui explique la perte de population
- Une population plutôt âgée avec une forte représentation des plus de 60 ans (+ 3 % en 5 ans) associée à une baisse de l'ensemble des classes d'âges inférieures
- Un indice de jeunesse faible et qui se dégrade

 MENACES

- Une baisse de la qualité de vie dans les espaces les plus éloignés des pôles (éloignement des services)
- Une distribution foncière mettant en cause l'accueil de nouvelles populations à long et très long terme
- Plus de la moitié des communes du projet de PNR ne sont pas couvertes par un document d'urbanisme





ENJEUX

- ⇒ Apporter un soutien en matière d'ingénierie de projet locaux
- ⇒ Favoriser une gestion économe de l'espace par la contractualisation d'objectifs dédiés au territoire du PNR en lien avec l'ambition du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- ⇒ Être moteur dans le portage de solutions alternatives et innovantes en matière d'accompagnement de projets interterritoriaux
- ⇒ Outiller les décideurs locaux de cahiers techniques réalisés sur mesure à l'environnement du projet de PNR afin de favoriser un urbanisme durable qui s'intègre à l'environnement de projet



PERSPECTIVES D'EVOLUTIONS

L'année 2020 a fortement marqué les esprits des Français-e-s et notamment des citoyen-ne-s. La crise sanitaire et les confinements nationaux ont rebattu les cartes de l'imaginaire et des conditions de vie : la promiscuité propre au monde urbain pose problème et le télétravail ouvre les portes d'une vie possible entre campagne et ville. La crise sanitaire de la Covid-19 a réveillé des rêves de vie plus rurale, proche de la nature qui laissent de côté la densité et la pollution des grandes villes. Le territoire doit en tirer bénéfice ; sans compter que cela peut permettre un rééquilibrage des dynamiques démographiques.

Le renouvellement de la croissance démographique passe par plusieurs leviers devant être coordonnés. Le premier d'entre eux est le migratoire : il continue de demeurer positif mais son affaiblissement représente une menace démographique à terme. Le territoire doit également maintenir ses jeunes et actifs par des offres de formation et d'emploi. L'arrivée ou le maintien d'actifs s'accompagnerait d'une augmentation du nombre de familles, ainsi que d'une inflexion de la baisse continue du solde naturel.

Les évolutions des attentes et besoins en matière d'organisation de l'espace (réduction des distances entre l'habitat et les centralités regroupant commerces et services) également en matière de logement sont à prendre en considération. Le vieillissement de la population entraîne des besoins spécifiques en terme d'habitat, d'équipements et de services. De même, cette population vieillissante rencontre de fortes difficultés en matière de mobilité (particulièrement sur les communes méridionales), tout autant d'éléments entraînant des départs du territoire.

Il est ainsi nécessaire de formuler des réflexions transversales afin de répondre à ces problématiques globales et ainsi d'œuvrer à l'amélioration continue de l'habitabilité du territoire.



ACTIONS ENGAGEES

Sur les 3 PETR : Pays Sud Toulousain, Pays Comminges Pyrénées et Pays des Nestes :

→ Existence d'un Schéma de Cohérence Territoriale, compétence Autorisation Droits des Sol (ADS) pour les deux premiers cités
Communauté de Communes Cœur de Garonne :

→ Appui aux documents d'urbanisme communaux et mise en place d'un Plan Local de l'Habitat (PLH)

Communauté de Communes Coteaux du Comminges :

→ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et PLH, mise en place d'un projet transversal via une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et engagement de la démarche Petites Villes de Demain (PVD)

Communauté de Communes Neste Barousse :

→ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et engagement de la démarche Petites Villes de Demain (PVD)

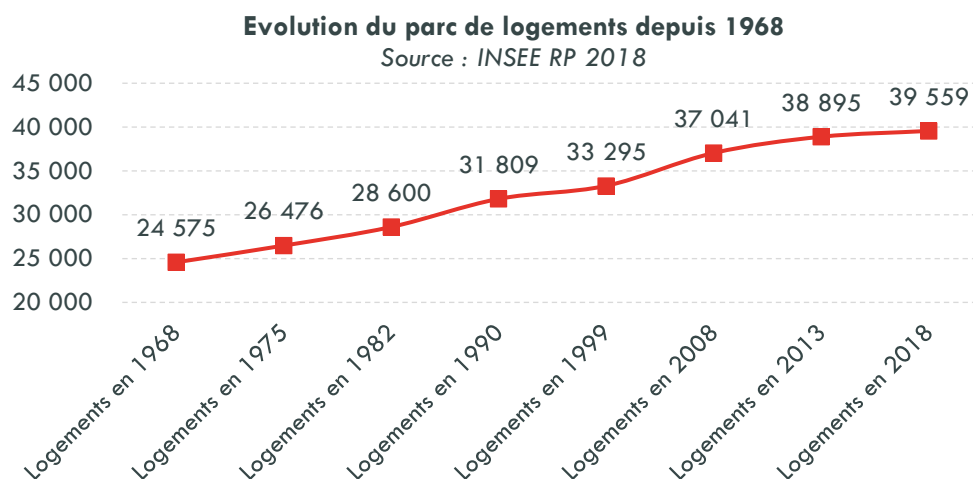


4. Des dynamiques du logement dans un espace rural

a. Eléments de contexte

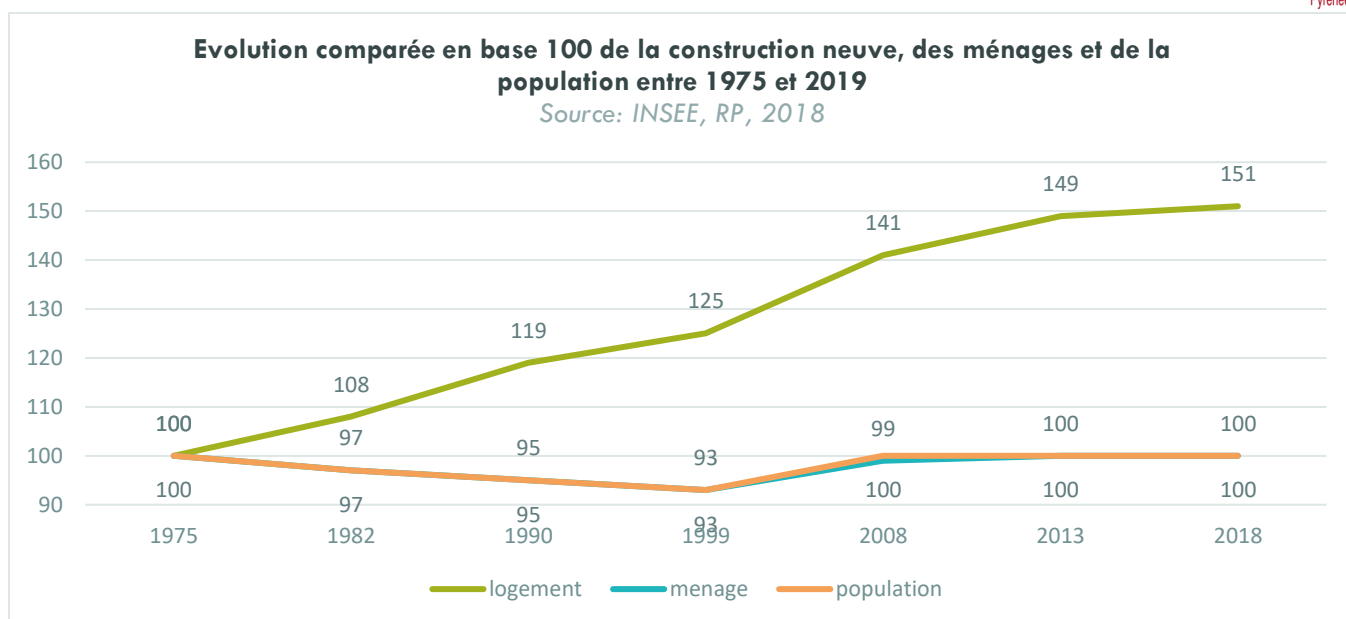
1. Caractéristiques générales du parc de logement : une pression résidentielle diverse

Le parc de logement a connu une croissance continue, passant de 24 500 logements en 1968 à près de 40 000 logements en 2018. La croissance n'a pas été linéaire sur cette période. La période 1990-2000 a ainsi connu un ralentissement du rythme de construction. A contrario, le début des années 2000 est marqué par une croissance rapide du parc de logements, passant de 37 000 logements en 2008 à **39 500 logements en 2018**. Sur cette dernière période 2008-2018 la **croissance annuelle du parc est de 0,7%**. Le territoire a connu ainsi une hausse d'environ **250 nouveaux logements/an sur ces 10 ans** (2008-2018).



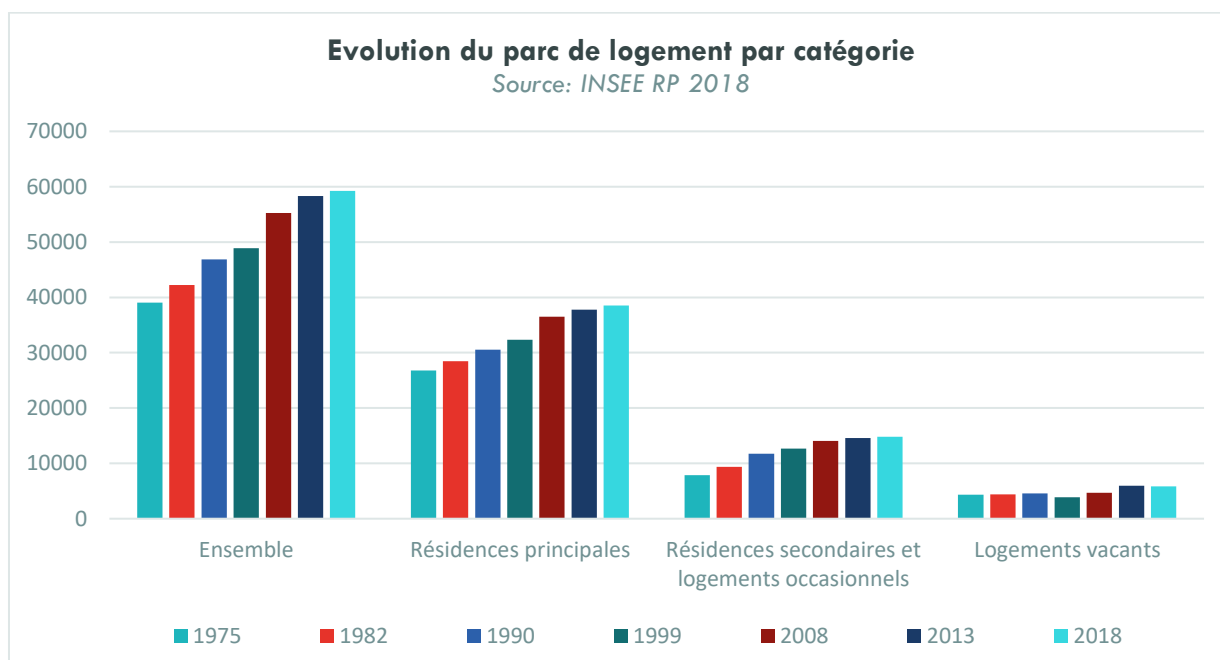
Graphique 36 : Evolution du parc de logements depuis 1968

Cette croissance est totalement décorrélée de la croissance démographique : alors que le nombre d'habitants vivant sur le territoire est en 2018 le même qu'en 1975, le nombre de logements a augmenté de +50%. Cette différence s'explique principalement par le recours au logement neuf et au développement de résidences secondaires (touristiques), élément qui a favorisé parallèlement l'augmentation d'une vacance structurelle au sein de certaines communes.



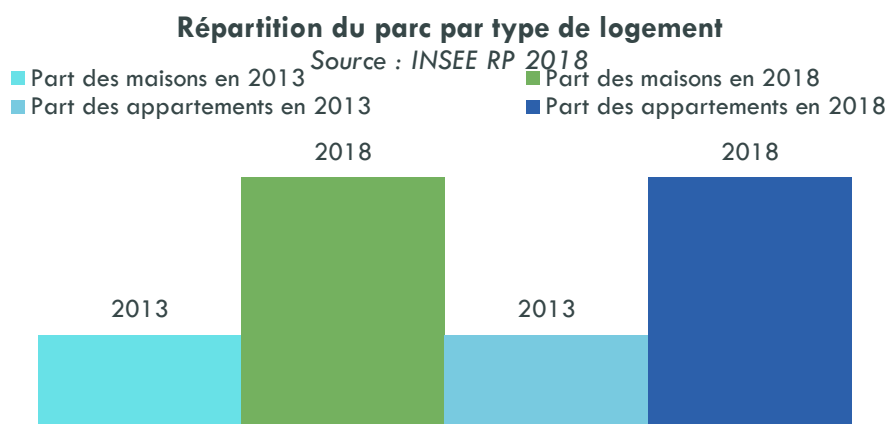
Graphique 37 : Evolution comparée en base 100 de la construction neuve, des ménages et de la population

Le parc de logement du territoire a connu une croissance significative des résidences principales (une évolution annuelle moyenne de +110 logements par an sur la période 2013-2018). Les résidences secondaires et les logements dits occasionnels ont également une évolution positive mais moins importantes avec une évolution moyenne de 60 logements par an entre 2013 et 2018. Les logements vacants ont augmenté, entre 2013 et 2018, marginalement (moins de 5 logements vacants supplémentaires entre 2013 et 2018).



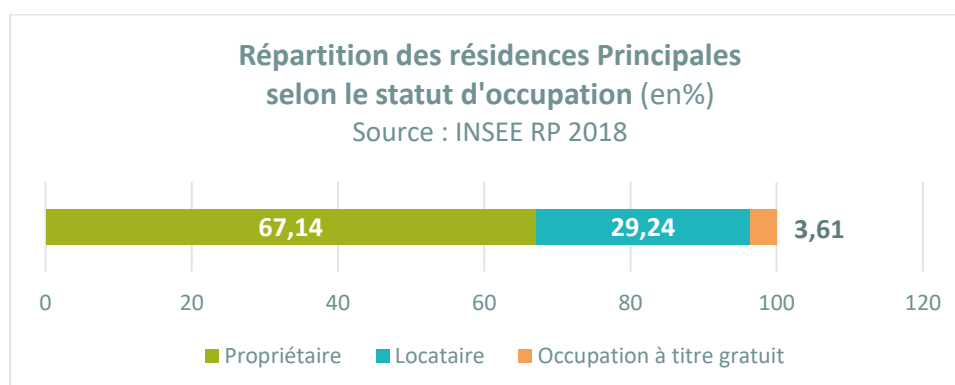
Graphique 38 : Evolution du parc de logement par catégorie

Le territoire est composé majoritairement de de maisons individuelles (79%). Les logements collectifs sont également bien présents, ils représentent 21% des logements. À titre de comparaison, le département de la Haute-Garonne compte 49,4% de maisons individuelles et 49,8% de logements collectifs (Source : INSEE, RP 2018).



Graphique 39 : Répartition du parc par type de logement

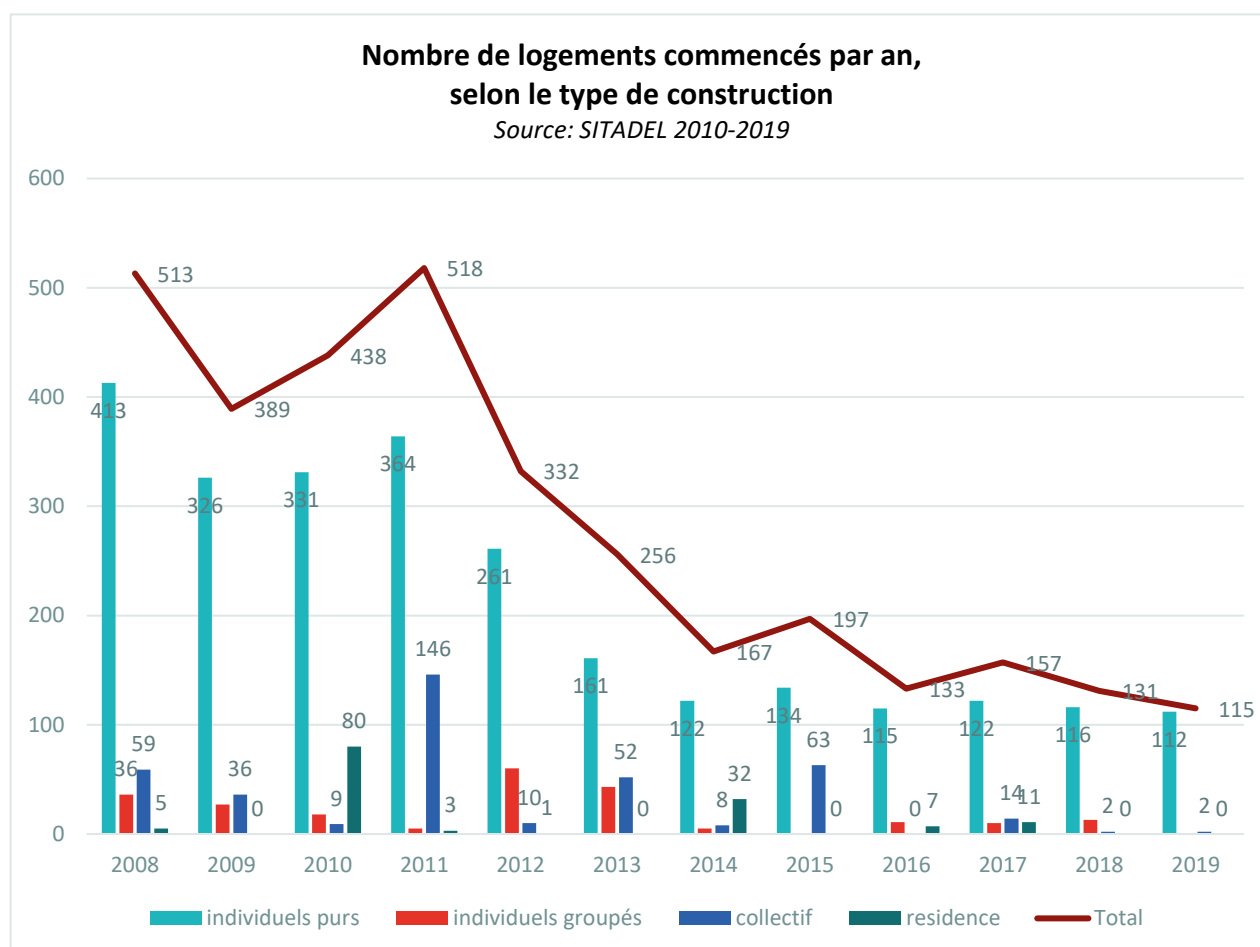
Le profil du territoire est rural, les propriétaires sont largement majoritaires (74 %) ; à contrario on compte seulement 20% de locataires. À l'échelle du département de la Haute-Garonne, on dénombre 52% de propriétaires et 46% de locataires.



Graphique 40 : répartition des résidences principales

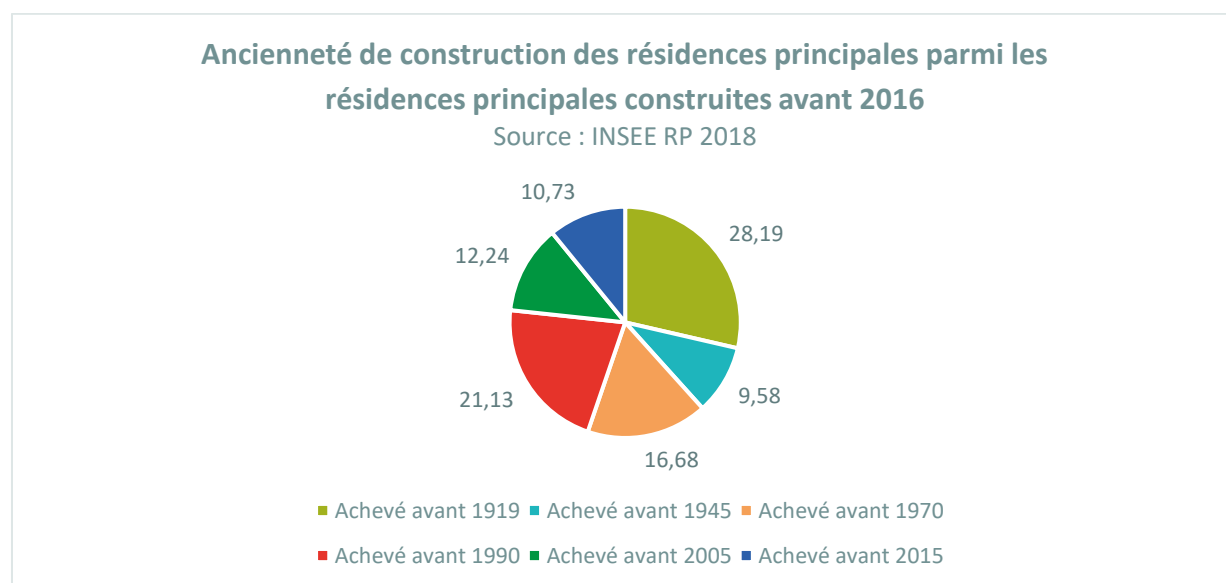
La dynamique de construction est portée par les logements individuels purs. Les constructions de logements individuels dits purs ont néanmoins diminué passant de 261 nouveaux logements en 2012 à 112 nouveaux logements en 2019.

Cette typologie de logements représente la quasi-totalité des nouveaux logements de ces dernières années.



Graphique 41 : Nombre de logements commencés par an

Avec 77% du parc de logement construit avant 1990, le territoire possède des logements plutôt anciens, notamment sur la partie Sud qui connaît une dynamique de construction neuve plus faible et dont un renouvellement du parc moindre.

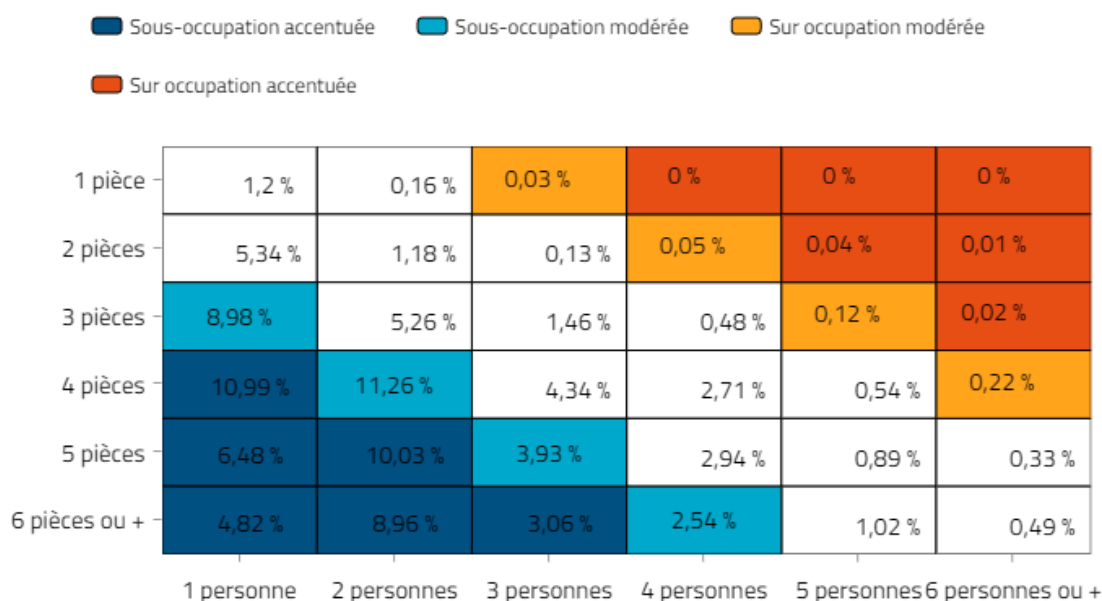


Graphique 42 : Ancienneté des constructions principales

Cette caractéristique du parc associée au vieillissement (Cf. ce chapitre, partie 1.a « Une démographie hétéroclite reposant sur l’attractivité »), engendre une certaine sous-occupation du parc. Ainsi, 30% des ménages d’au moins 2 personnes habitent dans un T5 ou plus, et plus de 50% des ménages d’une ou deux personnes maximums vivent dans des logements de 4 pièces ou plus. Ce phénomène de sous-occupation s’amplifie au fil de l’avancée dans la trajectoire résidentielle. En effet, plus la date d’emménagement des ménages est ancienne, plus la taille de leur logement et le nombre de pièces par personne sont élevés.

Le territoire se caractérise par une population ancrée, plutôt en fin de trajectoire résidentielle, puisque 45% de la population est installée depuis au moins 10 ans sur le territoire.

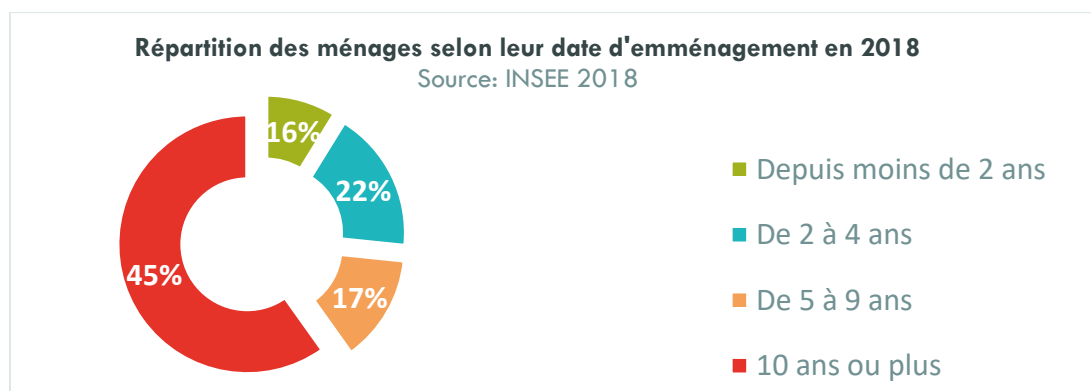
Adaptation du parc de logement à son occupation (Insee, RP 2018)



Graphique 43 : Occupation des logements

2. Une mobilité résidentielle limitée

Sur le territoire du PNR, près de la moitié des ménages y habitent depuis plus de 10 années. A contrario, les nouveaux arrivants de moins de 2 ans ne sont que 16%. Ces taux globalisés ne reflètent que très peu les disparités entre le partie nord et sud du territoire. Sur le Nord, en effet, les nouveaux arrivants sont bien plus nombreux du fait d’une dynamique de la construction bien plus forte.



Graphique 44 : Répartition des ménages selon leur date d’emménagement

Les mobilités résidentielles observées au sein même du territoire montrent que 90% de la population habitait le même logement l'année précédent.

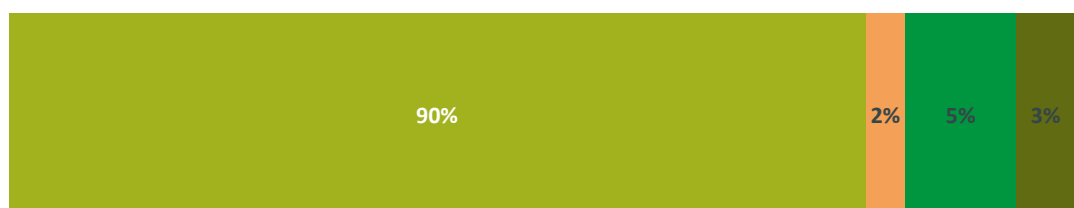
5% viennent d'une autre commune du département (dont pour partie des communes du périmètre du PNR) et 3% d'un autre département.

Ces quelques données montrent bien que les habitants du territoire sont plutôt ancrés de manière résidentielle sur le territoire.

Mobilité géographique de la population Part de la population habitant, il y a un an...

Source : INSEE RP 2018

■ ... le même logement ■ ... un autre logement de la même commune ■ ... une autre commune du département ■ ... un autre département en Métropole ■ ... hors Métropole (DOM ou étranger)



Graphique 45 : Mobilité géographique de la population

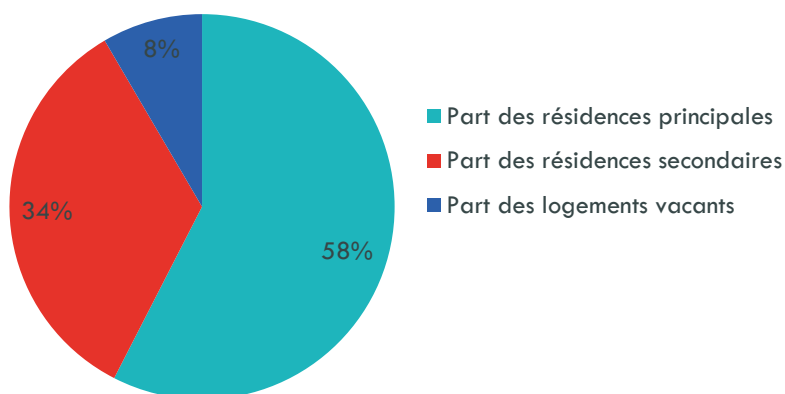
b. Un territoire inégalement inoccupé

1. Des logements principaux concentrés sur le nord du territoire

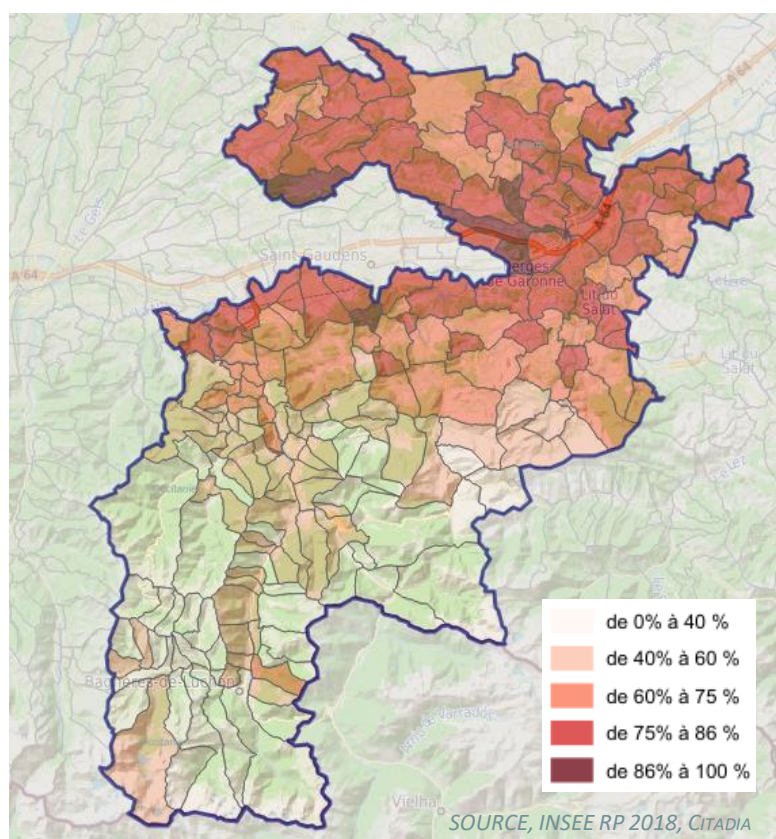
Le territoire compte 22 763 résidences principales en 2018. Cette catégorie de logement ne représente que 58% du parc de logement total. À titre de comparaison, 67% du parc de logement des Hautes-Pyrénées est composée de résidences principales et 88% pour la Haute-Garonne.

Répartition des logements par catégorie

Source : INSEE RP 2018



Graphique 46 : répartition des logements par catégorie



Carte 127 : Pourcentage de résidences principales au sein du parc en 2018

Ce taux relativement faible est divisé en deux tendances territoriales :

D'un côté, le nord du territoire se retrouve où les taux dépassent généralement les 70% du parc de logement avec des communes comme Beauchalot qui atteignent les 90% (90,16%). Malgré tout, la large majorité des communes du nord du territoire se situe en deçà de la moyenne départementale.

Une distinction Nord-Sud est très visible. La plupart des communes pyrénéennes comptent au maximum 1/3 de résidences principales sur leur parc de logement.

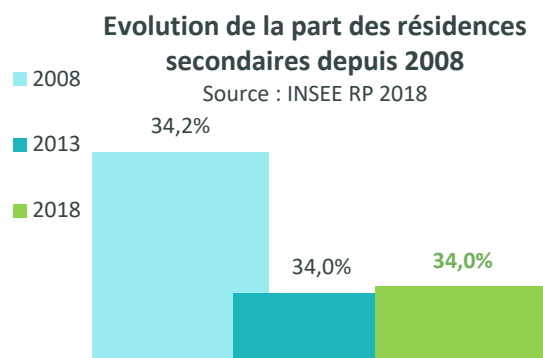
Leur taux suit une croissance continue mais qui ne se corrèle pas aux tendances observées à l'échelle du parc de logement entier : sur les mêmes périodes, le nombre de logements produits en total a accru plus rapidement que le nombre de résidences principales. Même si les tendances sont assez proches, ce phénomène fait que la part relative de résidences principales sur le parc de logement total a perdu 5% entre 1975 et 2017 et a surtout accentué cette différence nord / sud.

Cette distinction-là constitue un élément fondamental dans la distinction des phénomènes observés à l'intérieur du périmètre du PNR.

2. Un sud détenant de très nombreuses résidences secondaires, en lien avec son rayonnement touristique

Ces chiffres sur les résidences principales sont à mettre en relation avec ceux sur les résidences secondaires et occasionnelles.

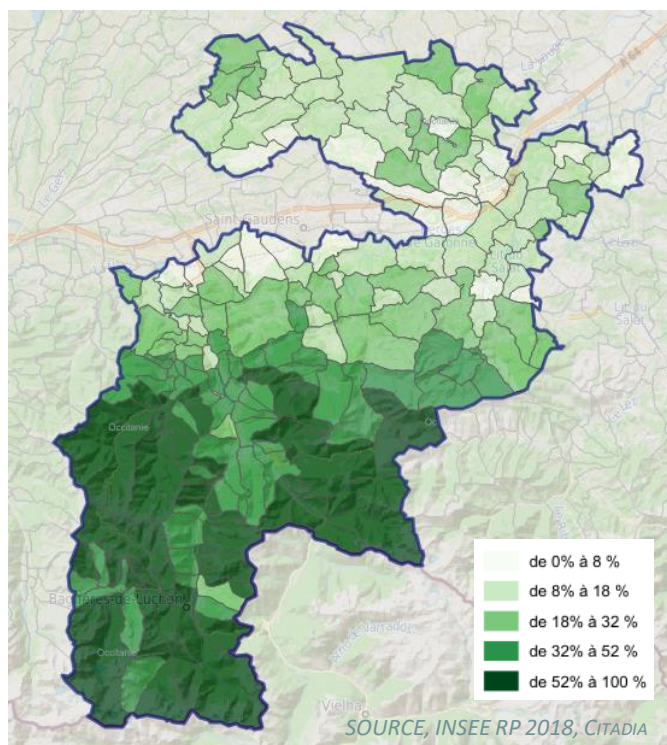
A l'échelle de l'ensemble du territoire, 34% des logements sont des résidences secondaires ou des logements occasionnels. Ce taux est très important au regard de n'importe quelle échelle de comparaison : elles représentent 4% des logements en Haute-Garonne, 23% sur les Hautes-Pyrénées ou encore 10% à l'échelle nationale.



Graphique 47 : Evolution de la part des résidences secondaires depuis 2018

Cette spécificité territoriale est due essentiellement au Sud du territoire ; où des communes ont des taux de résidences secondaires très forts (Saint-Aventin : 89% / Gouaux-de-Larboust : 82% / Argut-Dessous : 81% / Baren : 77% / Razecueillé : 76% / Boutx : 74% / Bagnères-de-Luchon : 73%,...). Le taux de résidences secondaires et occasionnelles par commune se retrouve quasiment proportionnellement inverse par rapport au nombre de résidences principales. Cette proportion très importante du nombre de résidences secondaires sur la partie Sud du territoire est à relier à la force des activités touristiques sur cette partie du territoire.

La présence de plusieurs stations de ski sur le territoire est un facteur démultiplicateur de ce phénomène.



Carte 128 : Pourcentage de résidences secondaires au sein du parc de logement en 2018

Il faut aussi noter que même les communes de la partie Nord détiennent une part de résidences secondaires non négligeables (plusieurs d'entre elles dépassent les 15%). La proximité de la métropole toulousaine, un cadre de vie préservé, des prix de l'immobilier abordables... rendent ces territoires attractifs pour le marché des résidences secondaires.

Cette caractéristique engendre un phénomène de saisonnalité important : la population présente au sud du territoire tend ainsi à se multiplier en saison hivernale.

Du piémont pyrénéen aux stations de sports d'hiver, le Sud du territoire est historiquement attractif pour les populations saisonnières. Les formes urbaines de ces communes se sont adaptées à la demande et aux spécificités d'un tourisme parfois de masse. A contrario, la partie Nord du territoire attire une population vivant à l'année, d'où un pourcentage important de résidences principales pour les communes à proximité de la petite de ville de Saint-Gaudens.

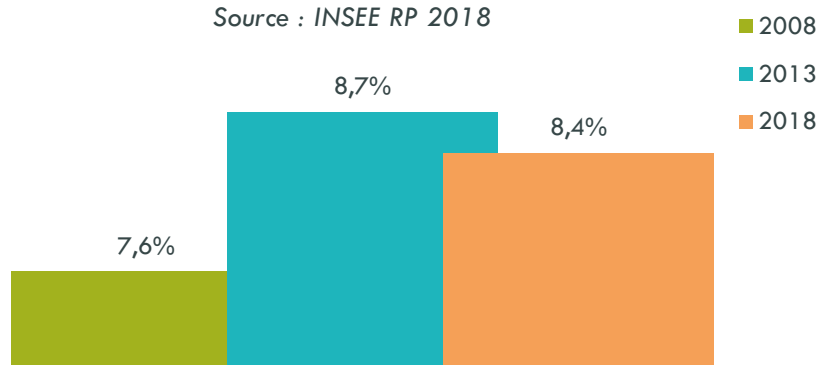
La répartition géographique de l'importance des résidences principales et des résidences secondaires sur le territoire du PNR démontre une fracture Nord-Sud importante et illustre les disparités territoriales.

3. La vacance de logement en augmentation sur l'ensemble du territoire

3.1. Une vacance de logements en augmentation sur l'ensemble du territoire

Evolution de la part des logements vacants depuis 2008

Source : INSEE RP 2018



Graphique 48 : Evolution de la part des logements vacants depuis 2008

Les logements vacants sont au nombre de 3 313 représentant 8% du parc de logements, taux restant modéré. Ils sont néanmoins en légère hausse depuis 10 ans (passé de 7,6% en 2008 à 8,4% du parc de logements en 2018).

Une nouvelle, la géographie de la vacance diffère sur le territoire. Certaines communes ont des taux importants : Montgaillard-de-Salies : 22% / Bourg-d'Oueil : 22% / Loures-Barousse : 21% / Cazeaux-de-Larboust : 19%.

A contrario, le taux est souvent plus mesuré dans le nord du territoire.

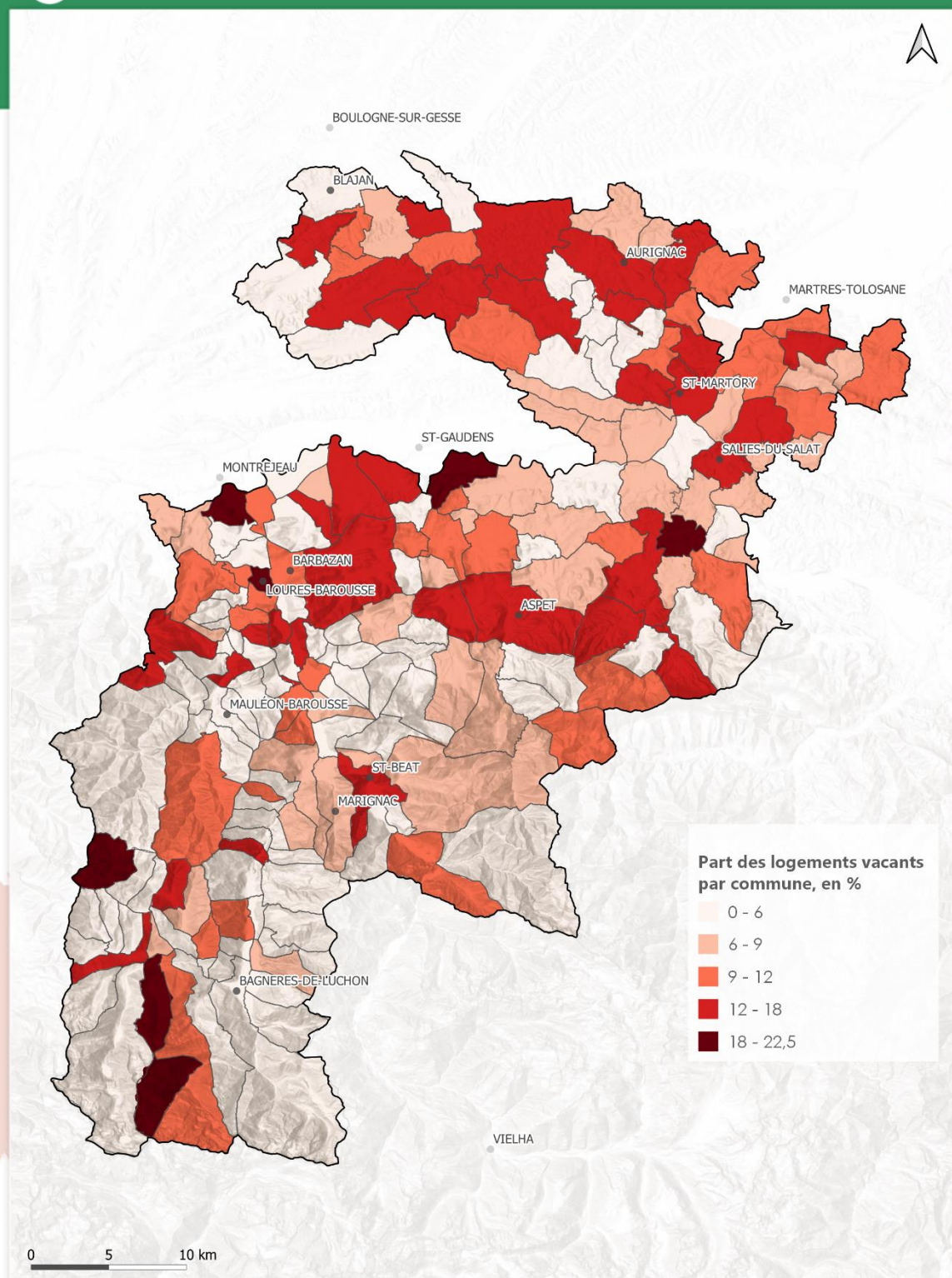
Face à ce phénomène de vacance de logements, le projet de Start-up de territoire au sein de la Communauté de Commune Cagire Garonne Salat, soutenue par le PETR Pays Comminges Pyrénées (mentionné dans ce chapitre 3, partie 3, b. Une gestion foncière peu économe) objective de trouver et de mobiliser différentes méthodes d'achat et de transmission de biens vacants pour faciliter leur remise sur le marché après une rénovation et amélioration énergétique et thermique des biens.



Charte

Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

Logements vacants



Source: INSEE 2021
Réalisation: CITADIA Conseil - Avril 2023



Carte 129 : La part de logements vacants à la commune en 2018

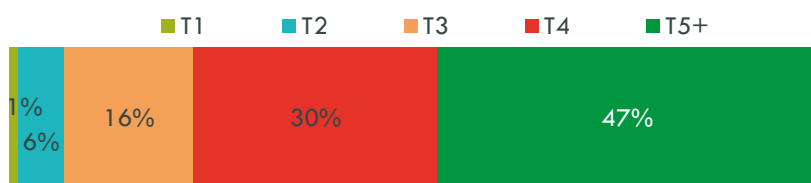
c. Un parc de logement ne répondant pas à tous les besoins ?

1. Un parc de logement inadapté à l'évolution des ménages

Le parc de logement du territoire est majoritairement constitué de grands logements (77% de T4 et T5). Pourtant, le territoire est marqué par une représentation importante de petits ménages (70% de personnes seules, ménages sans familles et couples sans enfants). Les couples avec enfants et les familles monoparentales représentent 30% des ménages. À noter que la structuration des logements entre 2013 et 2018 est marquée par une nette diminution des T1 et une augmentation des T2, mais pas suffisamment pour compenser les besoins des petits ménages. Les grands logements ont quant à eux connu une légère augmentation.

Répartition des résidences principales par typologie

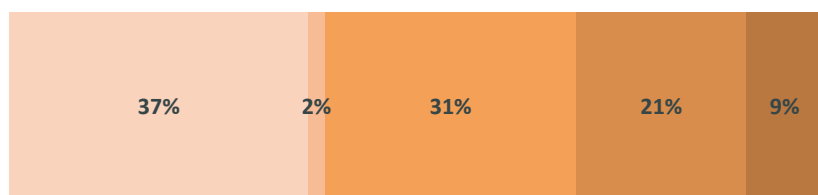
Source : INSEE RP 2018



Graphique 49 : Répartition des résidences principales selon leur typologie

Répartition des ménages selon leur composition familiale dans les territoires de comparaison

Source : INSEE RP 2018



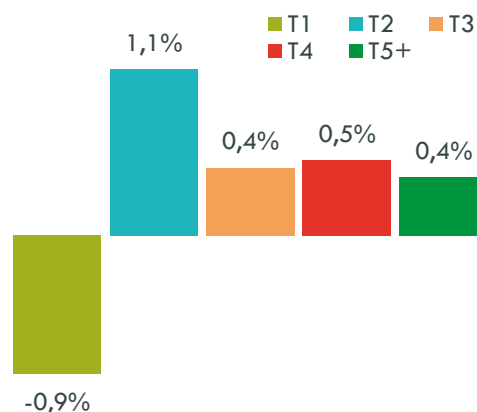
- Personnes seules
- Couples sans enfant
- Familles monoparentales
- Autres ménages sans famille
- Couples avec enfants

Graphique 51 : Répartition des ménages selon leur composition

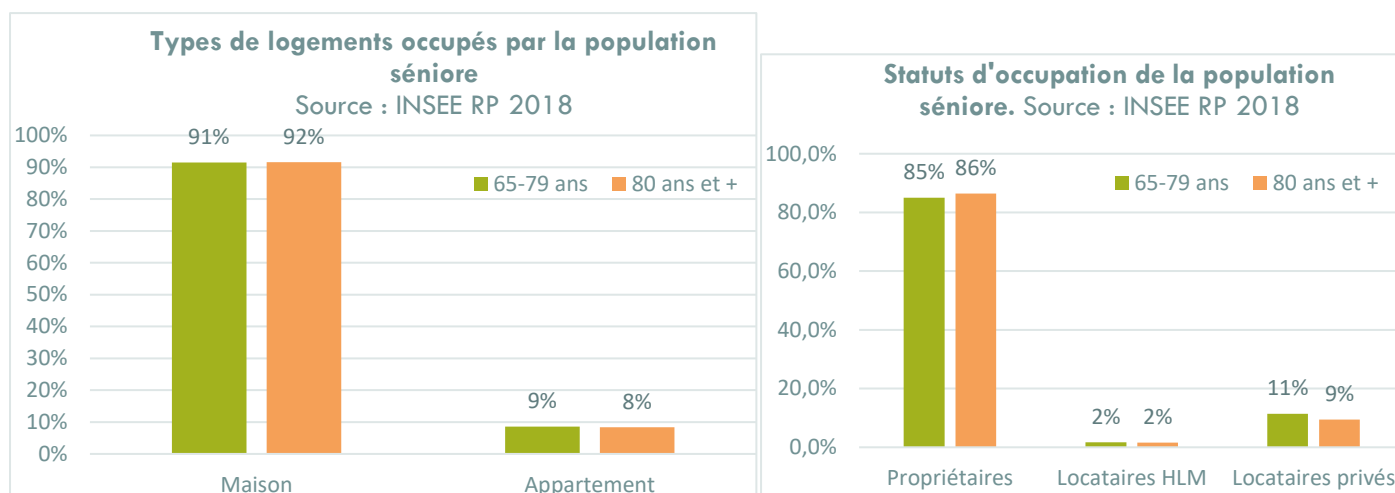
Le parc de logement ne répond que partiellement aux besoins potentiels de la population. Le territoire est marqué par une population vieillissante (les plus de 60 ans représentent 38% de la population, INSEE RP 2018), avec de plus en plus de personnes âgées seules ou à deux. La population dite sénior est majoritairement représentée par des propriétaires qui habitent en maison.

Taux d'évolution annuel des résidences principales par typologie entre 2013 et 2018 -

Source : INSEE RP 2018



Graphique 50 : Taux d'évolution des résidences principales entre 2013 et 2018



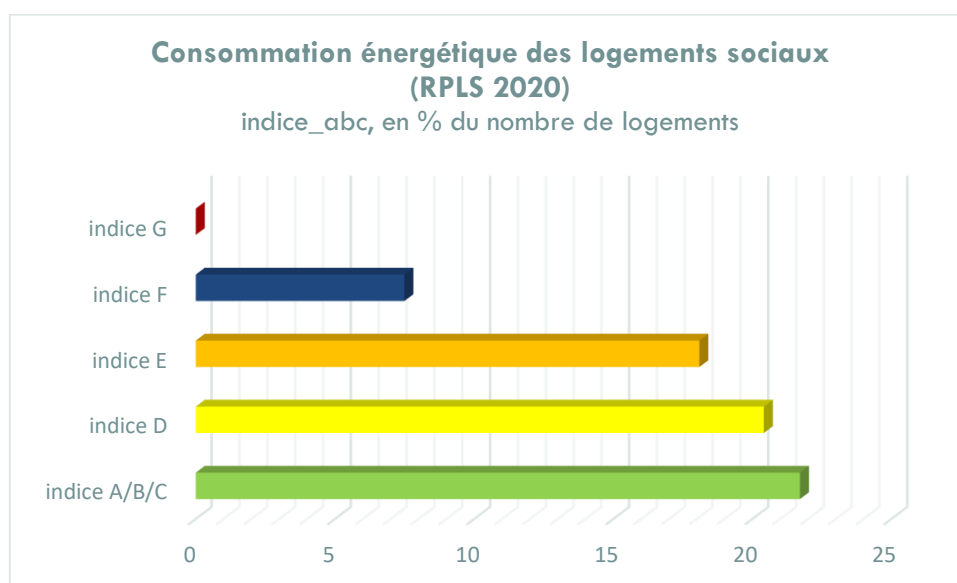
Graphique 52 : Types de logements occupés par la population sénior

Graphique 53 : Statuts d'occupation de la population sénior

De plus le parc de logement est vieillissant (56% des logements ont été construits avant 1970, donc avant la première réglementation thermique) et la vacance qui a augmenté ces 10 dernières années trouve en partie sa cause dans l'ancienneté de ce parc, qui n'est pas toujours adapté et traduit un potentiel réel de logements sous exploités : problèmes de configuration, luminosité, confort, insalubrité, précarité énergétique... Ceci met en évidence des enjeux de réhabilitation face aux besoins de performance énergétique.

S'agissant du parc de logements sociaux, la consommation énergétique reste modérée puisque 30% des logements sociaux sont classés « A, B ou C ». Pour autant, on en dénombre 19% classés « E » ou « F ». Beaucoup de logements (44%) ne sont pas encore catégorisés (occupation de longue date).

Consommation énergétique des logements sociaux (RPLS 2020)



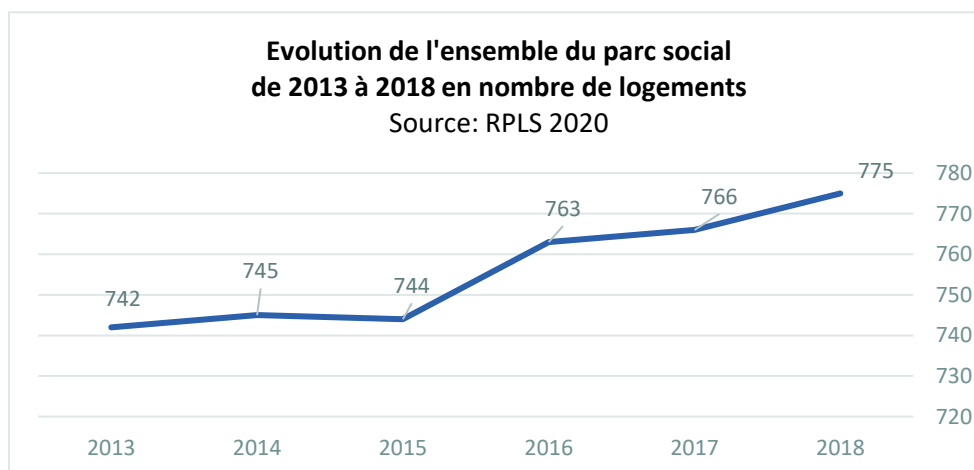
Graphique 54 : Consommation énergétique des logements sociaux

2. Une mixité sociale qui demeure à bâtir

Le parc de logement de l'ensemble du territoire comprend 775 logements sociaux en 2018 (RPLS 2018). En légère hausse puisqu'il en comportait 766 en 2017 et 742 en 2013. Pour autant, sur l'ensemble du territoire, 157 communes n'ont aucun logement social. Ainsi les 775 logements sociaux se répartissent sur 38 communes, ce qui souligne des disparités territoriales en termes de mixité sociale.

En 2019, 604 logements sociaux proposés à la location sont loués. 55 sont vacants. La vacance est particulièrement importante à Mane (16 Logements Locatifs Sociaux – LLS- vacants) ainsi qu'à Aurignac et à Cierp-Gaud (8 LLS vacants chacun). Il faut également noter le poids des logements sociaux vides et donc non proposés à la location. Ils sont au nombre de 11 à Aurignac et de 46 à Salies-du-Salat.

Le parc locatif social est majoritairement composé de logements collectifs (56%, soit 433 logements collectifs, pour 341 logements individuels). Les logements sociaux sont aussi principalement des T3 et des T4 (491 logements). Les T1 ne sont qu'au nombre de 48.



Graphique 55 : Evolution de l'ensemble du parc social de logement entre 2013 et 2018

SYNTHESE des actions menées par les collectivités locales en matière d'urbanisme et de stratégie d'aménagement :

Les PETR (2 sur 3) et les Communautés de Communes fortement engagées dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme (SCOT, PLUi, et ADS) et le logement (PLH, SLH, ...). Néanmoins l'intervention des PETR reste ciblée sur l'urbanisme réglementaire et avec des moyens limités (1 ETP), le niveau d'intervention des Communautés de Communes est inégal (seules 3 Communautés de Communes sur 5 ont pris la compétence PLUi).

Plus de détails dans l'annexe 11 «Tableau de description des actions des Communautés de Communes, PETR et Syndicats GEMAPI »



Les collectivités locales sont **fortement** engagées

Les collectivités locales sont **moyennement** engagées

Les collectivités locales sont **faiblement** engagées



CHIFFRES CLES

39 542

logements en 2017

Logement

34 %

De résidences secondaires et occasionnelles en 2017

67 %

De propriétaires dans les
résidences principales en 2017



SYNTHESE

La population du territoire évolue : elle se renouvelle, vieillit, voit ses activités et besoins changer. Ces évolutions appellent une adaptation des services et activités du territoire afin de mieux répondre à de nouvelles attentes mais également permettre l'intégration des nouveaux arrivants. Cette adaptation contribue plus globalement au maintien de la qualité de vie.

En lien avec la croissance démographique du début des années 2000, une augmentation nette du nombre de logements est visible avec une véritable distinction nord-sud s'opérant dans le parc de logements : alors que le nord du territoire accueille cette croissance en détenant une part importante de logements principaux liée à la rurbanisation, les communes méridionales disposent d'un nombre important de résidences secondaires. Cela témoigne du caractère touristique de ces espaces, qui entraîne une saisonnalité très marquée. Plus globalement, le territoire dispose d'une part importante de logements collectifs. Ce parc de logements est également relativement ancien à l'exception des communes proches de Saint-Gaudens. La vacance est inégalement répartie sur le territoire et malgré un taux modéré, sa hausse récente interroge notamment autour de certains centres-bourgs.

Les modes d'habiter ruraux s'illustrent par la part importante de propriétaires et une forte inadéquation entre la taille des ménages et celle de leur logement.



AFOM

- De nombreuses résidences secondaires, témoignant du potentiel touristique du territoire
- Une dynamique de la construction neuve plus marquée sur les communes limitrophes de Saint-Gaudens
- Une dynamique globale de construction portée par le logement individuel
- Des prix de logements accessibles

⇒ OPPORTUNITES

- Un dynamisme de la construction permettant d'accueillir de nouveaux habitants
- La mise en place de politiques locales de rénovation énergétique
- L'optimisation du service local de l'habitat déjà bien implanté sur le territoire
- 4 communes (Aspet, Bagnères-de-Luchon, Salies-du-Salat, Saint-Martory) labellisées Petites Villes de Demain

 FAIBLESSES

- Un parc de logements vacants inégalement réparti et en légère hausse depuis 10 ans (8% du parc)
- Un dynamisme de la construction lié au desserrement des ménages (décohabitation, veuvage)
- Une faible diversité typologique de l'offre de logements qui accentue les difficultés d'installation des jeunes couples
- Une prédominance de l'habitat individuel
- Un parc de logements ancien, majoritairement construit avant 1990

MENACES

- Une problématique de dégradation des logements vacants dans certains centres-bourgs
- Une dévitalisation de certains centres-bourgs
- Une forte proportion de logements anciens induisant une certaine sous-occupation du parc
- Des difficultés de rénovation des logements énergivores





ENJEUX

- ⇒ Promouvoir un habitat durable
- ⇒ Développer l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation
- ⇒ Encourager la mixité sociale et intergénérationnelle par un habitat pluriel
- ⇒ Lutter contre la vacance en facilitant l'adaptation du bâti ancien aux besoins des ménages actuels tout en limitant les pressions nouvelles
- ⇒ Maîtriser l'urbanisation et donner la priorité au réinvestissement des tissus urbains existants



PERSPECTIVES D'EVOLUTIONS

Le maintien des populations passe d'abord par la rénovation de l'habitat vacant dans les centres-bourgs, en mettant en place des moyens d'actions pour adapter des logements anciens devenus inadaptés aux nouveaux modes d'habiter.

Lorsqu'un bâtiment est délaissé sur une longue période et se détériore, cela se répercute sur l'image du centre-bourg.

La présence de bâtiment de ce type peut engendrer un effet d'entraînement, avec une perte d'attractivité et une vacance des constructions de plus en plus prégnante.

L'intégration des nouveaux logements doit se penser selon un souci d'intégration autour du patrimoine local, des paysages et en étant adaptés aux besoins de tous.

La coordination entre la réhabilitation des logements anciens et vacants ainsi que la construction de bâtiments économes permettra de promouvoir une offre d'habitat plus durable, mieux intégrée aux formes urbaines et paysagère du territoire.

Enfin la création d'une filière autour de matériaux biosourcés permettra de combiner construction et rénovation durables et développement local.



ACTIONS ENGAGEES

PETR du Pays Comminges-Pyrénées

- La Communauté de Communes souhaite travailler avec la « Startup du territoire » sur des questions foncières (acquérir des méthodes d'achat pour remettre les logements sur le marché avec une approche énergétique, de rénovation,...).

Communauté de Communes Neste Barousse

- OPAH en cours sur la rénovation de l'habitat (jusqu'à 2023) dont l'animation est confiée à SoliHa
- Une Entente « Service Local de l'Habitat » qui rassemble les 3 Communautés de Communes du Comminges et qui réalise l'accompagnement des propriétaires dans 5 domaines : les économies d'énergie (chauffage, isolation, ventilation), le maintien à domicile (titulaires APA, PCH, carte invalidité), la lutte contre le logement indigne et très dégradé, le développement du logement privé conventionné, le repérage et traitement des copropriétés fragiles.

Le département des Hautes Pyrénées en lien avec la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

- Mise en place du guichet unique Renov'Occitanie sur le département : conseil au grand public sur la rénovation énergétique et thermique de l'habitat privé.



5. Des mobilités à accompagner dans un contexte de transition énergétique

a. Un territoire dépendant à l'automobile

1. Un réseau routier dense

Bien que le territoire se caractérise par sa ruralité, des routes d'intérêt national et international sont présentes :

- L'autoroute A64 reliant Toulouse à Bayonne en traversant le territoire d'Est en Ouest sur sa partie septentrional.
- La route nationale RN 125 qui irrigue le sud du territoire, de Montréjeau à la frontière espagnole au Pont du Roi à Fos. Elle constitue l'artère majeure des déplacements depuis et à destination de ces espaces pyrénéens mais également des espaces de piémont. Elle constitue de ce fait un élément central auprès des déplacements locaux (qu'ils soient professionnels ou autres) mais est encore plus stratégique au regard de sa connexion avec les espaces touristiques autour de Luchon (notamment l'hiver) en étant connectée à la RD125 à Chaum, entraînant une saisonnalité très forte autour de ces équipements routiers. Cette route est d'autant plus importante qu'elle relie directement le sud du territoire à l'A64.

En opposition, la majorité du territoire est desservie par un vaste réseau routier départemental. À l'instar de la RN 125, le caractère rural et la topographie du territoire entraîne une concentration des principaux flux automobiles autour de ces quelques routes structurantes selon une logique d'entonnoir dans les espaces de fond de vallée.



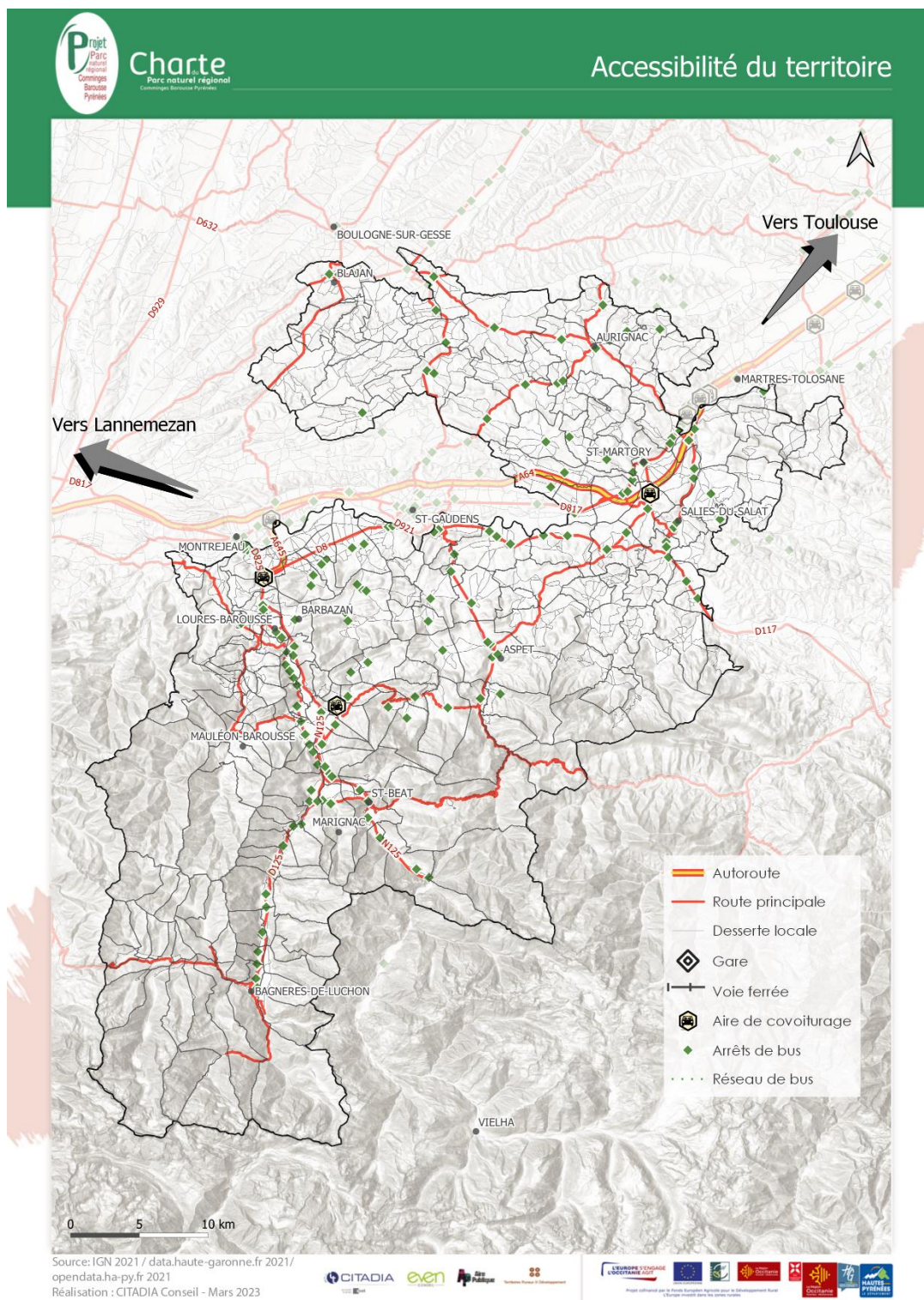
Photo 133 : Vue sur la RN145 Image : Citadia Conseil

À titre d'exemple, la RD117, reliant l'A64 à Saint-Girons en Ariège, est classée « route à grande circulation » avec 6 500 véhicules par jour. Cette fréquentation importante entraîne certaines nuisances pour les riverains des communes qu'elle traverse (Montsaunès, Salies-du-Salat, Mane, His et Castagnède), notamment à Mane où elle est la plus pénalisante.

La topographie du territoire entraîne une forte dépendance à la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens. En effet du Nord au Sud, il faut près de quarante minutes pour relier

Bagnères-de-Luchon à L'A64, un temps pouvant augmenter significativement au regard de l'isolement de certaines communes et de leur desserte par de petites voies.

Cette logique d'entonnoir s'applique également au nord du territoire avec plusieurs routes départementales structurantes à destination de l'A64 (D635, D8, D5,...).



Carte 130 : Accessibilité du territoire

Le territoire est également largement concerné par tout un réseau de plus petites routes départementales et communales reliant les différents villages et hameaux. Leur entretien peut poser question au regard de l'intérêt que certains d'entre eux peuvent représenter en termes de coûts d'entretien (moins de 100 véhicules par jour).



Photo 134 : Chemin communal Image : Citadia Conseil

La nature espacée des milieux ruraux du territoire (tant sur les espaces pyrénéens, de piémont ou de plaine) entraîne le maillage de tout un réseau viaire composé de petites routes dont la fréquentation demeure bien moindre en comparaison aux quelques routes structurantes. Cela engendre de très grandes disparités dans les mobilités à l'échelle du territoire entre les espaces proches des bassins d'emploi, ceux à proximité de ces grandes voies structurantes et d'espaces ruraux (au Nord comme au Sud) marqués par un certain enclavement.

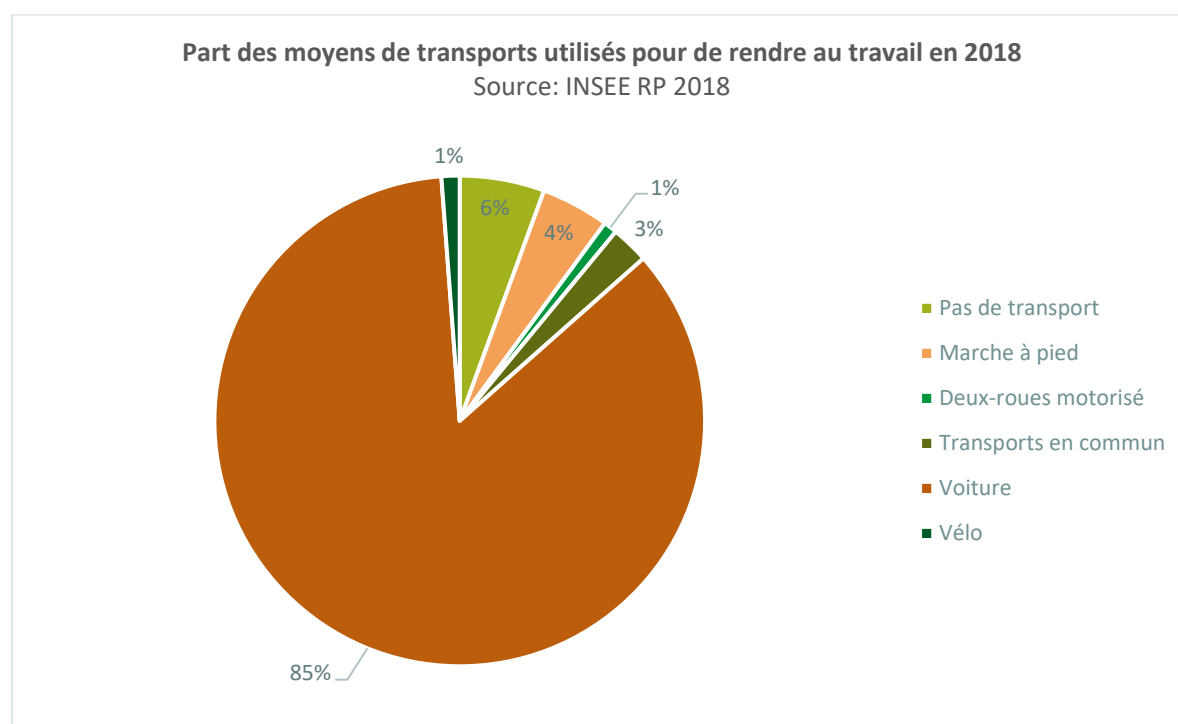
2. Des ménages largement équipés en automobile

Cette configuration territoriale tant sur le domaine des infrastructures, des modes d'habiter, des lieux de travail ou encore de sociabilité entraînent des mobilités nécessaires, marquées par l'utilisation majoritaire de l'automobile.

Ainsi, 85,5% des habitants se rendent à leur travail par ce mode de transports. En opposition, les transports en commun ne représentent que 2,5% des modes utilisés, alors que la marche à pied ne représente 4,5% et le vélo 1,2%.

Il s'agit d'une tendance lourde, cette domination automobile augmentant de manière continue sur tous les espaces, qu'il s'agisse de milieux ruraux enclavés comme ceux plus proches des espaces d'attractivité (à proximité de Saint-Gaudens).

Même si ces taux sont caractéristiques des espaces à majorité rurale (notamment ceux voisins), ils témoignent de la dépendance du territoire à d'autres espaces (particulièrement Saint-Gaudens et plus largement la connexion avec l'A64), ici sur le champ de l'emploi. Ce constat peut être élargi à différents domaines : accès aux équipements, aux services dits supérieurs, aux études....

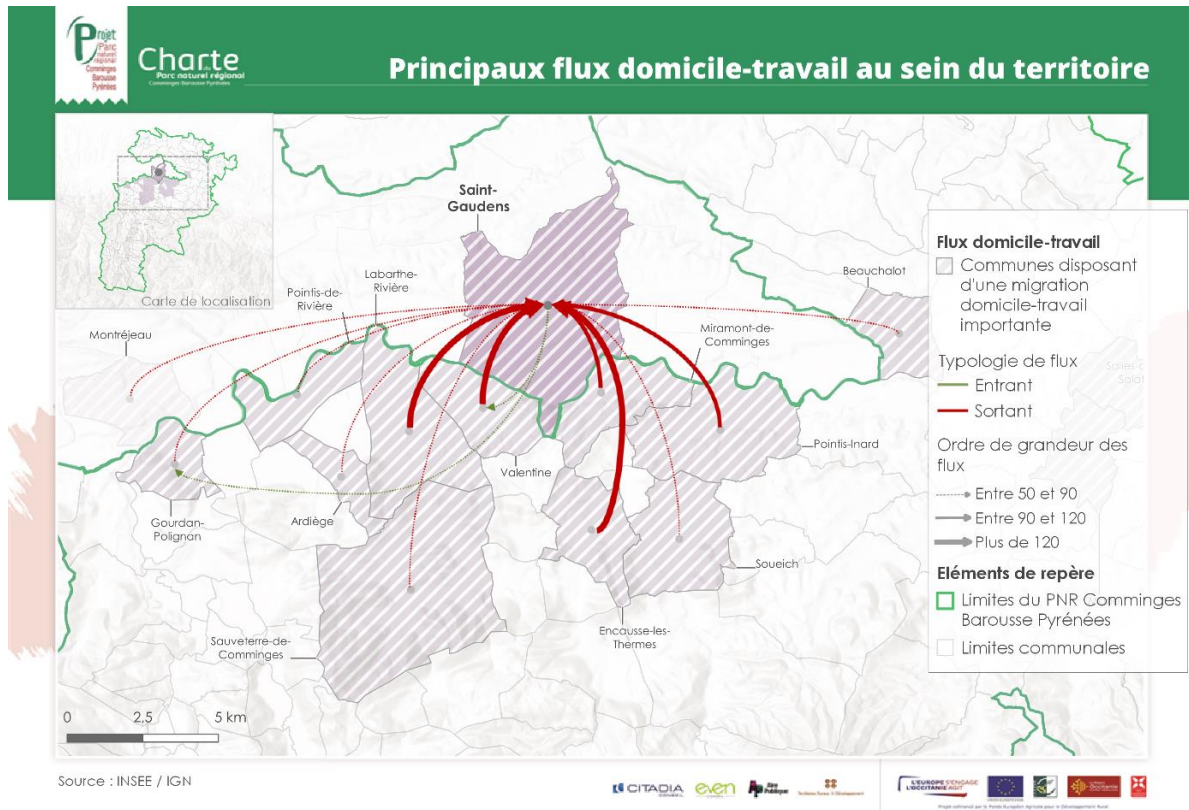


Graphique 56 : Les moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2018

Ainsi, il est estimé que 89,8 % des ménages possèdent une voiture et 44% en détiennent au moins deux voitures. À l'échelle du département de la Haute-Garonne, 82,8% des ménages disposent à minima d'un véhicule, un taux montant à 87,6% des ménages des Hautes-Pyrénées.

Tous ces éléments témoignent de modes d'habiter où l'automobile détient une place primordiale sur l'ensemble du territoire du PNR. Ils sont des conséquences de cette double caractéristique propre au territoire : des espaces ruraux isolés à différents degrés mais aussi des espaces proches de logiques périurbaines vers Saint-Gaudens, nécessitant des déplacements automobiles.

Les habitants se retrouvent ainsi totalement tributaires de leur capacité à utiliser et détenir une voiture. La cartographie des principaux flux domicile-travail représente une forte dépendance au pôle de Saint-Gaudens en matière d'emplois pour les habitants des communes à proximité. Les flux inférieurs à 50 navetteurs quotidiens ne sont volontairement pas représentés ici, car une valeur inférieure perd en fiabilité statistique.



Carte 131 : Localisation des principaux flux domicile-travail au sein du territoire

3. Des difficultés liées à la dépendance à ce mode de transport

La dépendance induite par la configuration du territoire et des modes de vie entraîne de nombreuses difficultés sur différentes échelles.

Les publics les plus fragiles sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés dans les déplacements automobiles : demandeurs d'emploi, personnes âgées, personnes en situation de handicap, étudiants,... Pour chacune de ces catégories, la nature des difficultés d'accès à la mobilité, particulièrement dans les capacités financières, sont particulières avec des solutions devant s'adapter aux spécificités de chaque situation.

De façon plus générale, les problèmes de mobilité aggravent en milieu rural les situations d'exclusion. Par exemple, les personnes en difficultés y sont plus isolées, entraînant des difficultés d'accès à l'emploi, à la sociabilité, aux services, aux soins,... avec de véritables processus de paupérisation qui peuvent se mettre en place, couplés d'un isolement social prononcé. Pour elles, l'existence de dispositifs efficaces de transports alternatifs qui relate de cet ensemble d'enjeux.

Les modes actifs permettent non seulement de se déplacer à moindres coûts sur de petites distances, mais aussi d'accéder plus facilement à des services de transports collectifs, comme les trains régionaux, les lignes de cars, améliorant de fait l'accessibilité aux aménités du territoire, notamment lorsque les fréquences sont adaptées aux besoins.

Le vélo participe directement à limiter l'isolement pour les jeunes ou les personnes précaires.

La marche, si elle est pratiquée dans des conditions adaptées en termes de lisibilité et de sécurité, permet également notamment aux seniors de garder l'autonomie le plus longtemps possible.

b. Des réseaux de transports collectifs améliorables

1. Des lignes de bus bien présentes

Le territoire du PNR compte plusieurs types de transports collectifs. Le réseau régional des transports IiO permet une desserte convenable du territoire en lignes de bus, se structurant principalement autour des principales routes évoquées précédemment.

- La ligne 320 (Aurignac – Saint-Martory – Boussens SNCF)
- La ligne 342 (L'Isle-en-Dodon – Saint-Gaudens)
- La ligne 344 (Boulogne – Saint-Gaudens)
- La ligne 379 (Lavelanet-De-Comminges – Mancieux – Saint-Gaudens)
- La ligne 391 (Alan – Aurignac – Saint-Gaudens)
- La ligne 392 (Moncaup – Aspet – Saint-Gaudens)
- La ligne 393 (Melles – Saint-Béat – Saint-Gaudens) – *Saléchan en tête de ligne hors weekends*
- La ligne 394 (Luchon – Montréjeau – Saint-Gaudens)
- La ligne 395 (Les – Barbazan – Saint-Gaudens)
- La ligne 397 (Mane – Saint-Gaudens)
- La ligne 398 (Montréjeau – Barbazan – Saint-Gaudens)
- La ligne 452 (Toulouse – Boussens – Salies du Salat – St Girons Guzet)

Les lignes dites de « foires et marchés » :

- Ligne 314 (Castagnèdes – Saint Gaudens) les jeudis
- Ligne 315 (Belloc – Salies-du-Salat) les lundis

Il est à signaler qu'une minorité de lignes de bus détiennent des arrêts sur la partie des Hautes-Pyrénées du territoire : 393 - Saléchan, 394 – Saléchan, Siradan, Bertren et Loures sont desservies, 398 – Loures.



Photo 135 : Ligne 394 en circulation Image : Citadia Conseil

Au-delà du réseau de bus, plusieurs réseaux de transports à la demande (TAD) sont présents sur le territoire.

- La CC Cœur de Garonne a lancé un Transport à la demande « En route Simone » pour se rendre à Rieumes, Le Fousseret, Cazères, ou Martres-Tolosane. Le service fonctionne uniquement sur réservation mais est accessible à tous et permet de desservir l'ensemble du territoire intercommunal.
- La CC Cagire Garonne Salat a développé également un service de transport à la demande structuré autour de trois circuits. Ce service ne fonctionnant pas vraiment, la Communauté de Communes souhaite réfléchir à un meilleur usage.
- La CC Cœur et Coteaux du Comminges dispose d'un transport à la demande sur l'ensemble du périmètre (qui se décline à travers plusieurs prestataires qui recoupent les anciens territoires).
- Les CC Neste Barousse et la CC Pyrénées Haut Garonnaises disposent aussi d'un service de transport à la demande également.

2. Le train, une absence à combler

Le territoire du PNR est historiquement structuré par la ligne ferroviaire Montréjeau - Gourdan-Polignan à Luchon, constituant une artère verticale aujourd'hui remplacée par la RN 145.

Depuis sa mise en service en 1873 par la compagnie des chemins de fer du Midi et du Canal latéral à la Garonne jusqu'à la suspension des circulations ferroviaires en 2014 et sa désélectrification en 2018, cette ligne a constitué une artère centrale des mobilités du territoire à destination de Montréjeau (gare connectée à celle de Saint-Gaudens, permettant de relier « transversale pyrénéenne » (ligne Bayonne – Toulouse) et ayant eu un rayonnement national plus largement (existence d'une ligne Intercités de nuit reliant Luchon à Paris).



Photo 136 : Gare de Luchon Image : Citadia Conseil

Ce réseau ferré compte plusieurs arrêts (historiquement Antignac, Cier-de-Luchon, Lège, Anos, Marignac – Saint-Béat, Fronsac, Saléchan – Siradan, Loures – Barbazan et Labroquère - St-Bertrand-de-Comminges). Les différentes gares desservies par ce réseau ferroviaire ne sont plus en service aujourd'hui, remplacé par une ligne de bus liO Occitanie (ligne 394, Luchon – Montréjeau – Saint-Gaudens) circulant sur la RN125, suivant de près le tracé historique.

Une autre gare existe sur le territoire : celle de Saint-Martory directement connectée à ligne Bayonne - Toulouse.

En dehors du périmètre, les gares de Boussens et de St Gaudens permettent une desserte du territoire depuis Toulouse à l'est et Tarbes à l'ouest.

Au-delà des enjeux formels que représente la présence de gares actives et plus globalement la présence d'infrastructures de transports en commun, la présence d'un ligne ferroviaire fermée détient également une dimension plus symbolique face à la désertification des milieux ruraux par les services (factuelle comme ressentie) et face aux enjeux présents et futurs.



Photo 137 : Ligne Montréjeau - Gourdan-Polignan à Luchon Image : Citadia Conseil

Au regard des enjeux pluriels qui existent autour de la présence de lignes ferroviaires (socialement, écologiquement, économiquement, ...) des travaux sont en cours pour la réalisation de la première ligne de train fonctionnant à l'hydrogène en France, avec une mise en circulation prévue pour 2024.

La mise en place de nouveaux réseaux de transports en commun (ou leur réhabilitation) constitue un élément important pour le territoire, le caractère innovant pouvant être une vitrine au service de son attractivité.

c. Des alternatives modales qui demeurent à structurer

1. Des transports collectifs sources d'opportunités

Amener le changement des pratiques d'autosolistes vers le transport en commun ne se fait si facilement, peut-être encore moins dans les zones rurales où le transport en commun a peu d'usagers, donc peu de soutien dans l'espace public.

Pour autant, une offre dense, de qualité et facile d'utilisation permet la mise en place de solutions modales plus pratiques et écologiques (pollution, congestion, dangerosité).



Photo 138 : Arrêt de bus Image : Citadia Conseil

Il permet à des individus de se déplacer sur le territoire, se traduisant par l'amélioration du bien-être social des résidents, par une réduction de la dépendance de l'automobile (l'abaissement des répercussions connexes sur l'environnement) et par une amélioration potentielle de l'économie locale.

Le transport collectif ou les options de transport réduisent le besoin de programmes sociaux, en permettant de répondre aux demandes individuelles axées sur l'accès aux besoins de base, aux services de soins de santé, à des activités de loisir, de conserver des employeurs et des résidents (en permettant d'accéder à des emplois parfois isolés), de fournir aux familles un endroit attrayant aux atouts environnementaux nombreux, ...

Les transports collectifs permettent aussi l'amélioration de la desserte touristique. Le territoire étant support de tourisme (aussi bien l'été que l'hiver), un meilleur maillage en transports collectifs permettrait aux touristes d'atteindre plusieurs sites touristiques plus facilement afin que l'ensemble des patrimoines paysagers, naturels et culturels (au Nord comme au Sud) puissent en bénéficier.

Les transports collectifs peuvent aussi souligner différentes opportunités en termes d'éco mobilité et de développement durable du territoire. En ce sens, la rénovation de la ligne Montréjeau - Gourdan-Polignan à Luchon pourrait permettre de s'appuyer sur une infrastructure déjà existante et d'en tirer des bénéfices sociaux, économiques et écologiques.

La multimodalité constitue également un levier en cours de structuration notamment par la communauté de communes des Pyrénées Haut Garonnaises qui travaille sur un projet de plate-forme d'échange multimodal (PEM). En lien avec la future ligne de train à hydrogène, le territoire dispose de l'ambition de développer l'hydrogène vert et de trouver d'autres débouchés. Des réflexions sont en cours, notamment sur la possibilité de faire circuler des véhicules à hydrogène, y compris des vélos.

2. Des mobilités douces déjà existantes

Le territoire bénéficie de nombreuses voies vertes, notamment liée à un tourisme de plein air. Différents sentiers permettent un maillage du territoire : La véloroute de la Garonne, de Chaum à Seilhan, la véloroute du Piémont Pyrénéen de Saint-Gaudens à Roquefort-sur-Garonne, ou de Lannemezan à Saint-Bertrand-de-Comminges, etc. Par ailleurs, le PETR du Pays Sud Toulousain élabore un Schéma directeur cyclable à l'échelle du Parc.

Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle passe au centre du territoire, depuis Toulouse et vers Tarbes, passant ainsi par la Cathédrale Notre Dame de Saint Bertrand de Comminges, la Basilique paléochrétienne et la chapelle Saint Julien de Saint Bertrand de Comminges, la Basilique Saint Just de Valcabrère. Ce cheminement est aussi appelé la « Via Garona ». Connecté à d'autres chemins de Compostelle, le GR®861 Via Garona permet de relier à pied le centre de Toulouse au village de Saint-Bertrand-de-Comminges avec sa majestueuse cathédrale. Dès le Moyen Age, un réseau de route reliant les villages s'est constitué, et avec l'épopée des Pèlerinages et l'exploitation des forêts, des bastides ont été construits pour servir de relais sur les différents nœuds du chemin.



Figure 31 : Plaquette de présentation de la Via Garona Source : Via Garona

Plus globalement, la structuration de mobilités douces représente un levier déjà actionné par le territoire avec la présence de nombreuses voies vertes, tant en milieu urbanisé que sur les grandes infrastructures routières du territoire (notamment la RD125), malgré les limites de ce genre de mobilité vis-à-vis du caractère rural du territoire et des longs déplacements nécessaires.



Photo 139 : Pistes cyclables le long de la RN145 et en espace urbanisé Image : Citadia Conseil

Le développement de bornes de recharge électrique constitue également des actions déjà mises en place par plusieurs bornes de recharge électrique présente sur le territoire afin de lier les besoins automobiles du territoire et de modes de déplacement plus décarbonés.



Photo 140 : Borne de recharge électrique à Sarp Image : Citadia Conseil

De même, la généralisation d’espaces de covoiturage sur plusieurs espaces du territoire va en ce sens, à l’échelle du territoire il en existe à Bazert (Aire de la croix du Bazert), à l’ouest du périmètre, ainsi qu’à Montsaunès (Aire de covoiturage du Cagire) à proximité immédiate de l’autoroute. L’aire de covoiturage située à Antichan de Frontignes (Aire de covoiturage de Camodan) se situe quant à elle en retrait de l’autoroute. Plusieurs espaces de covoiturages utilisés se situent en dehors du périmètre du projet de PNR (Ausson – Aire des Portes du Comminges ; Boussens – Aire de Boussens ; Martres-Tolosane – l’Aire de la Rivière et l’Aire des Pyrénées ; Prat-Bonrepaul – Parking de covoiturage à l’est du périmètre dans l’Ariège).

Cependant, la pratique du covoiturage s’effectuant principalement au travers de grandes plateformes privées ainsi que de manière informelle – la présence ou non d’équipements ne permet pas de mesurer avec une précision suffisante l’essor (ou pas) de cette pratique.



Photo 141 : Aire de covoiturage de la Croix du Bazert Image : Citadia Conseil

3. La « non-mobilité », un levier d'attractivité majeur

Au regard de la configuration du territoire, la « non-mobilité » constitue également un levier important permettant de répondre à de multiples enjeux sur différents sujets.

Au regard du développement du numérique ainsi que de nouveaux modes de travail et d'accès aux services accélérés par la crise de la COVID-19 (télétravail, télémedecine), le développement du numérique constitue un levier important pour des réponses apportées afin de permettre l'accès à l'emploi et aux services.

Comme pour de nombreux territoires ruraux, le développement de cette « non-mobilité » représente une opportunité importante en abolissant en partie les contraintes spatiales. Cette déconnexion permise entre les bassins d'emplois et l'exercice réel de l'activité peut être bénéfique au territoire pour attirer de nouvelles populations.

Plus généralement, elle constitue une réponse face aux nombreuses externalités négatives induites par le modèle de mobilité actuel : elle favorise la liberté d'installation, une réduction du trafic automobile, de la pollution, de l'isolement (notamment sur le champ de l'emploi).

Plusieurs éléments sont liés à cette « non-mobilité » : le développement d'espaces de coworking et de tiers-lieux permettant de créer de petites centralités partout sur le territoire ou la généralisation du très haut débit à l'échelle résidentielle. Ces solutions peuvent ainsi venir en complément d'autres éléments pour réduire les besoins de déplacement (itinérance des services, mutualisation des équipements, etc.).

Ces solutions liées à cette idée de la « non-mobilité » ne sont pas des réponses à l'ensemble des besoins permettent de répondre aux enjeux majeurs liés à l'accessibilité du territoire afin de tendre vers des mobilités plus douces, plus raisonnées et plus collectives tout en permettant une inclusion de tous. En parallèle, les atouts du territoire peuvent être ainsi utilisés pour développer son attractivité, avec une réduction des contraintes.

SYNTHESE des actions menées par les collectivités locales en faveur de la mobilité :

Des Communautés de Communes fortement engagées sur un des « piliers historiques » de leur intervention liés au service à la population : Transports & Voirie. Elles ont parfois confié aux PETR le portage de démarches structurantes à cette échelle supra-communautaire (ex : plan de mobilité rurale)



Les collectivités locales sont **fortement** engagées

Les collectivités locales sont **moyennement** engagées

Les collectivités locales sont **faiblement** engagées



CHIFFRES CLE

90%

Des ménages disposent d'au moins un véhicule en 2017

Accessibilité

85%

Des déplacements professionnels se réalisent en voiture en 2017

148 112

Voyageurs sur les gares du territoire en 2019



SYNTHESE

Le territoire du PNR Comminges Barousse Pyrénées a une accessibilité très hétéroclite. Le Nord, et plus particulièrement la plaine, est irrigué par des réseaux de transports performants (autoroute, voie ferrée...). Si l'on s'éloigne de la vallée de la Garonne, l'accessibilité se dégrade rapidement. L'offre de transport collectif devient peu développée et compétitive, le réseau routier moins performant... De manière générale, l'automobile est prépondérante dans les déplacements et règne en maître. Il faut aussi citer la ligne Montréjeau - Bagnères de Luchon actuellement fermée, privant la vallée du Luchonnais d'une desserte collective performante mais support d'un projet de transport durable d'envergure nationale.

Cette dépendance à l'automobile est également liée à la localisation de l'emploi sur des pôles souvent situés à l'extérieur du territoire en parallèle d'un faible déploiement du numérique ne permettant pas encore le développement du télétravail, d'espaces de travail partagé et d'autres services numériques sur l'ensemble du territoire.

Une telle configuration pose de nombreuses questions dans l'accès à la formation, à l'emploi, aux équipements et aux services notamment chez les personnes dans un territoire marqué par le vieillissement de la population. C'est plus généralement l'ensemble des publics précaires et fragilisés face à l'automobile qui peut connaître de grandes difficultés.



AFOM

ATOUTS

- Un réseau de voirie développé et structuré sur l'ensemble du territoire
- Une bonne connexion aux réseaux autoroutier et ferroviaire au nord du territoire
- Des acteurs institutionnels qui ont majoritairement saisis les enjeux liés aux mobilités et à l'accessibilité

OPPORTUNITES

- Un levier ferroviaire à actionner avec des infrastructures déjà existantes
- Le projet de train à hydrogène Montréjeau-Luchon
- Un déploiement du numérique qui doit venir rapprocher les services de la population sur les parties rurales et limiter les besoins de mobilité
- Un déploiement d'équipements de mobilités douces sur tout le territoire qu'il serait possible de lier avec une stratégie environnementale plus globale

FAIBLESSES

- Une dépendance à l'automobile généralisée sur tout le territoire
- L'isolement géographique d'une large partie sud du territoire
- De l'emploi localisé au-delà du territoire, nécessitant souvent de longs trajets automobiles
- Des mobilités douces encore peu présentes
- Un large réseau routier à entretenir tout le long de l'année
- Un numérique en cours trop peu présent

MENACES

- Des tensions saisonnières des besoins de stationnement sur la partie sud du territoire
- Des difficultés de mobilité pour les publics les plus fragiles
- Des personnes en situation de précarité qui peuvent se retrouver isolées
- Une hausse des énergies fossiles impactant fortement le territoire



Citadia Conseil



Citadia Conseil



Citadia Conseil



ENJEUX

- ⇒ Faire de la « non mobilité » un levier de la diminution des besoins de déplacements et de l'attractivité territoriale en structurant le territoire des infrastructures nécessaires au télétravail et au services (MSAP, Tiers-lieux, espaces de coworking,...)
- ⇒ Maintenir l'offre ferrée et se servir du projet de train à hydrogène comme catalyseur
- ⇒ Poursuivre le développement de modes alternatifs à l'autosolisme : développement du covoiturage, adaptation des transports en commun, déploiement des modes doux



PERSPECTIVES D'EVOLUTIONS

La structuration d'offres de transports collectifs sur l'ensemble du territoire doit venir apporter des réponses face aux différents enjeux se posant sur cette question. Elle doit apporter des réponses viables aux besoins spécifiques de chacun, d'autant plus sur des espaces fortement marqués par le vieillissement des populations.

C'est plus généralement l'ensemble des précarités qui doivent être accompagnées, qu'elles soient liées à l'âge, aux capacités de mobilité ou encore liées aux situations économiques.

Ces alternatives modales devront également être pensées selon le souci de leur viabilité (horaires, dessertes, fréquences,...) pour les différents publics, y compris les actifs.

Le développement d'un projet innovant comme le train à hydrogène doit être vu comme un catalyseur pour le territoire, permettant d'amener de nouvelles perspectives en matière de mobilités.

La généralisation d'équipements de mobilité permettra également la mise en place avant de nouvelles pratiques de mobilité plus durables (covoiturage, VAE,...).

Le déploiement du très haut débit, y compris sur les parties rurales, doit être un élément moteur pour favoriser la développement du télétravail et pour limiter les besoins en mobilité des espaces faiblement dotés en équipements et services.

Toutes ces perspectives illustrent le caractère global que ces questions des mobilités et de l'accessibilité posent.



ACTIONS ENGAGEES

L'Association de préfiguration du PNR Comminges Barousse Pyrénées, la Région Occitanie Pyrénées – Méditerranée, les communautés de communes Pyrénées Haut Garonnaises et Neste Barousse :

- ➔ Organisation de rencontres autour des mobilités décarbonées « H²ydrogénéales » : présentation au grand public du train à hydrogène prévu sur la ligne Gourdan – Polignan > Bagnères de Luchon, essais de véhicules décarbonés (voitures électriques et vélos hydrogènes).

PETR du Pays Sud Toulousain

- ➔ Le PETR a développé une approche intégrée de la mobilité sur son Plan de Mobilité Rurale par l'élaboration d'un diagnostic complet et d'un plan d'action global.

PETR du Pays Comminges Pyrénées

- ➔ Le PETR assure une mission d'animation avec les 3 Communautés de Communes avec le Directeur ainsi qu'un chargé de mission « valorisation des ressources locales – chef de projet Plan climat ».

Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

- ➔ La Communauté de Communes dispose de la compétence optionnelle « création, aménagement et entretien de la voirie » et travaille sur des projets d'aires de co-voiturage et a acheté des véhicules électriques.



Citadia Conseil – La ligne Montrejeau – Gourdan Polignan



Citadia Conseil – Borne électrique Sarp



Citadia Conseil

6. Un cadre de vie de qualité mais vulnérable

a. Des risques présents, assez pris en compte ?

La prise en compte des risques naturels et technologiques est intégrée aux documents cadre en faveur de la protection des populations et de leurs biens.

1. Les risques naturels liés aux aléas climatiques

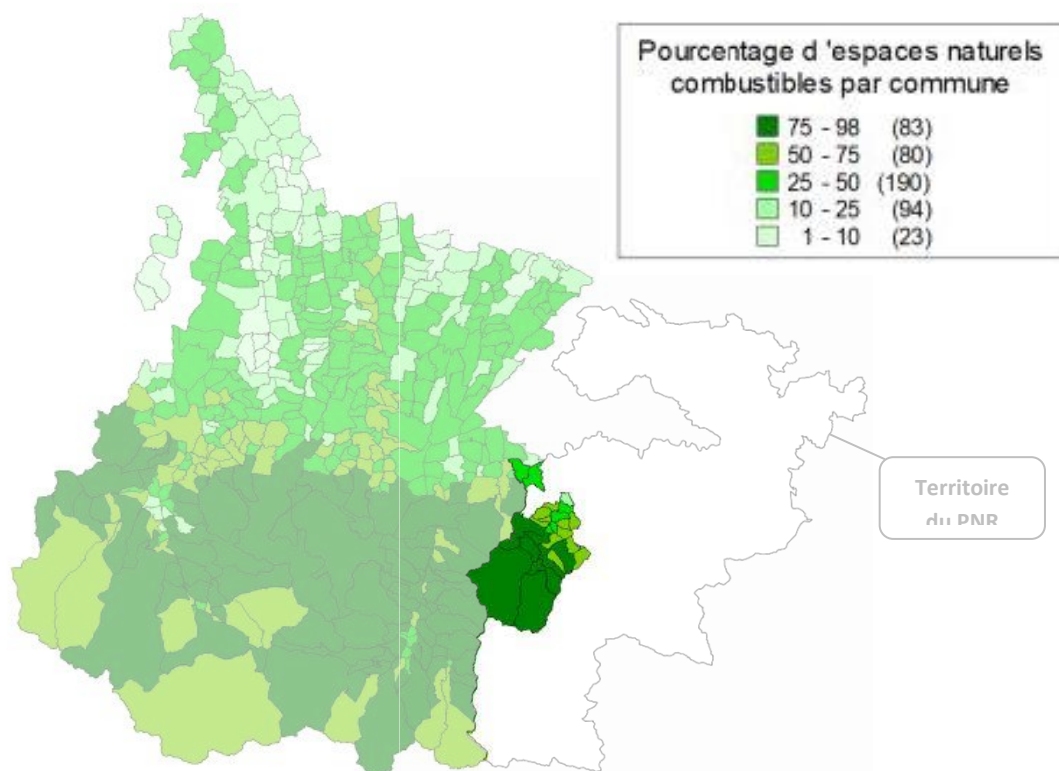
1.1. Le risque incendie – feu de forêts

La politique de prévention du risque feux de forêt est formalisée par le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) dans les départements des Hautes-Pyrénées et de la Haute Garonne. Les PDPFCI ont pour objectifs d'une part, la diminution du nombre d'éclosions de feux de forêts et des superficies brûlées, d'autre part, la prévention des risques d'incendies et la limitation de leurs conséquences (article L.133-2 du Code Forestier). Les anciens plans départementaux avaient été approuvés en 2006 pour la Haute Garonne et celui des Hautes Pyrénées avait été prorogé en 2017.

D'après la cartographie forestière de l'IGN (BD Forêt – version 2), les espaces naturels potentiellement combustibles (incluant les landes et les formations herbacées) représentent plus de 75% des espaces naturels existants sur plus des deux tiers du territoire.

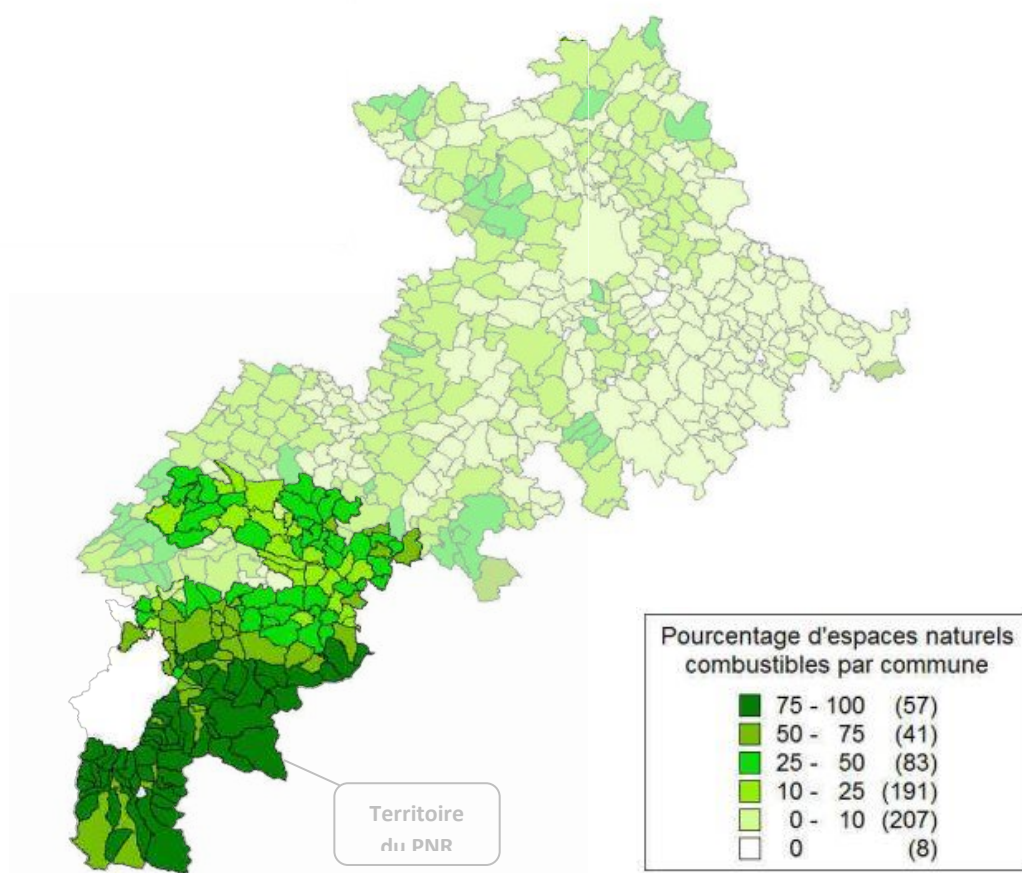
Le territoire se caractérise par un pourcentage important d'espaces naturels constitués de forêts (voir Chapitre 2, Partie 3 « Des forêts mêlant ressources et abandon »).

- *Part des espaces naturels potentiellement combustibles dans les Hautes Pyrénées (65), en % :*



Carte 132 : Espaces Naturels Combustible des Hautes Pyrénées Source : IGN, BD Forêt - version2) – PDPFCI des Hautes Pyrénées 2020 - 2029

- Part des espaces naturels potentiellement combustibles en Haute Garonne (31), en % :



Carte 133 : Espaces Naturels Combustible de la Haute Garonne Source : IGN, BD Forêt - version2) - PDPFCI de la Haute Garonne 2020 - 2029

Le risque d'incendie se retrouve accru avec l'augmentation des parcelles en friches et la baisse de l'agro-pastoralisme dans certains espaces de montagne.

Les actions engagées dans les Plans Départementaux de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) des départements de la Haute Garonne et des Hautes Pyrénées :

Actions engagées par le PDPFCI Haute Garonne	Actions engagées par le PDPFCI Hautes Pyrénées
Action n°1 : Clarifier la réglementation de l'emploi du feu	Action n°1 : Pérenniser et améliorer le fonctionnement des CLES
Action n°2 : Poursuivre les brûlages dirigés et l'accompagnement des écobuages	Action n°2 : Mettre en place un suivi des zones écobuées et ces zones brûlées en général
Action n°3 : Poursuivre l'information et sensibilisation des publics et des élus	Action n°3 : Réguler les écobuages en période de pollution de l'air aux particules
Action n°4 : Améliorer la connaissance du risque incendie hors période estivale et augmenter la vigilance les jours à risque	Action n°4 : Réviser l'arrêté préfectoral sur l'emploi du feu et renforcer le contrôle des infractions à la réglementation
Action n°5 : Appliquer les obligations légales de débroussaillage	Action n°5 : Communiquer sur les emplois du feu et du débroussaillage
Action n°6 : Prendre en compte le risque d'incendie dans l'urbanisme	Action n°6 : Poursuivre l'anticipation et la communication sur le niveau de risque
Action n°7 : Améliorer l'équipement des massifs pour la lutte	Action n°7 : Améliorer le recueil des données
Action n°8 : Améliorer le recueil des données sur les feux	Action n°8 : Partager les données géomatiques
	Action n°9 : Poursuivre l'activité brûlage dirigé et feu tactique
	Action n°10 : Améliorer l'équipement des massifs
	Action n°11 : Prendre en compte le risque d'incendie dans l'urbanisme

Tableau 14 : Synthèse des actions engagées via les PDPFCI des départements de la Haute Garonne et des Hautes Pyrénées 2020-2029

1.2. Le risque inondation

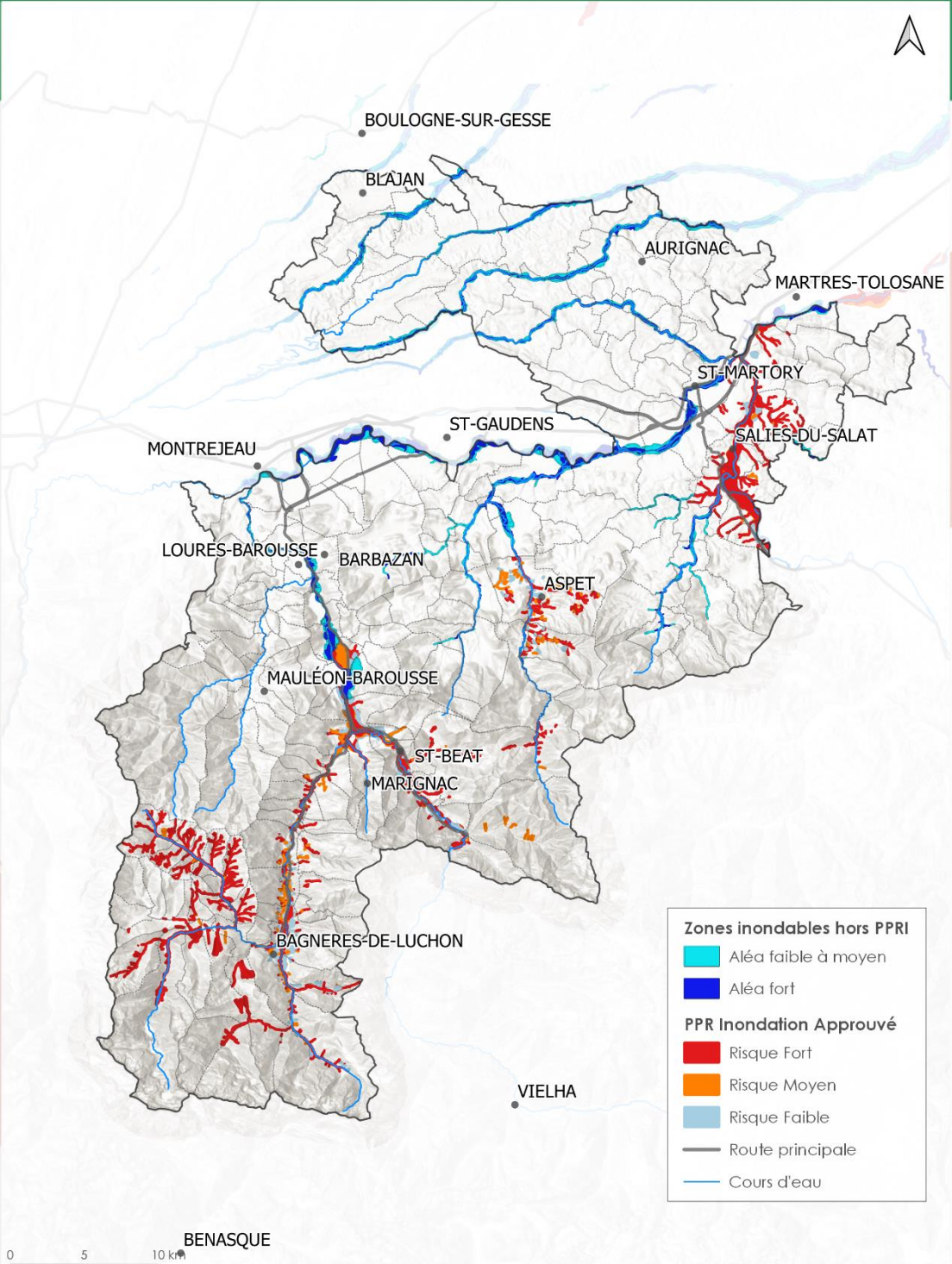
L'inondation est un débordement lent ou rapide d'un cours d'eau hors de son lit mineur à la suite d'une crue. Les eaux occupent alors le lit majeur du cours d'eau. C'est un phénomène naturel qui constitue une menace susceptible de provoquer des pertes de vie humaine, le déplacement de populations et des arrêts ou des perturbations d'activités économiques.

La connaissance du risque inondation est fournie par les atlas des zones inondables, produits par les services de l'Etat.



Charte
Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

Risques inondations

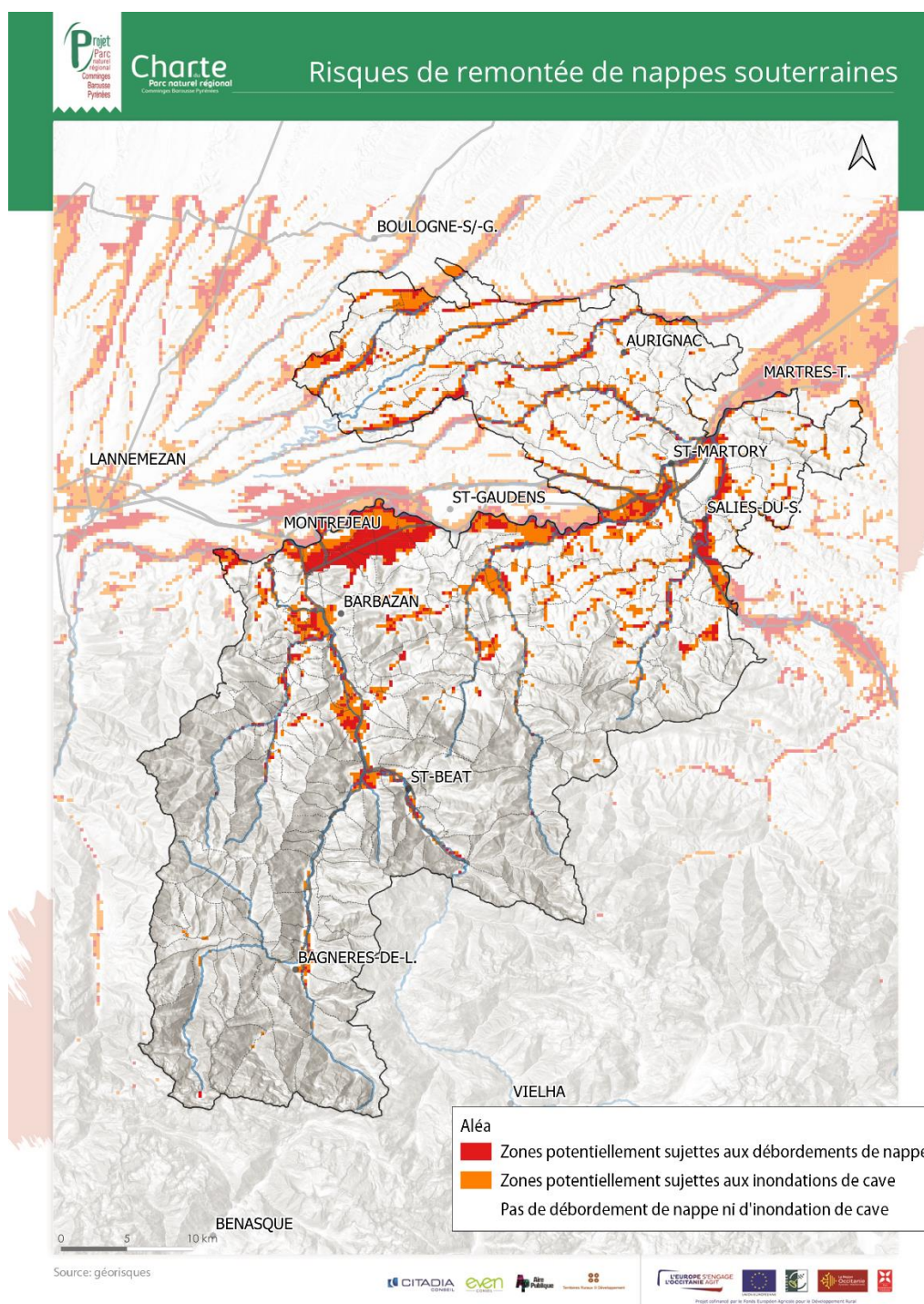


Source: DDT31, 2016/2019
Réalisation : CITADIA Conseil - Mars 2023



Carte 134 : Les risques liés aux inondations

Liés aux précipitations météorologiques, les risques de remontées de nappes souterraines touchent la plupart des abords de cours d'eau de la plaine et du piémont, mais aussi les fonds de vallées. Les abords de la Garonne, du Salat, du Ger, de la Save mais également des espaces en « plateau » (Loure-Barousse, le plateau entre Montréjeau et Saint Gaudens, le secteur de Saléchan, etc.).



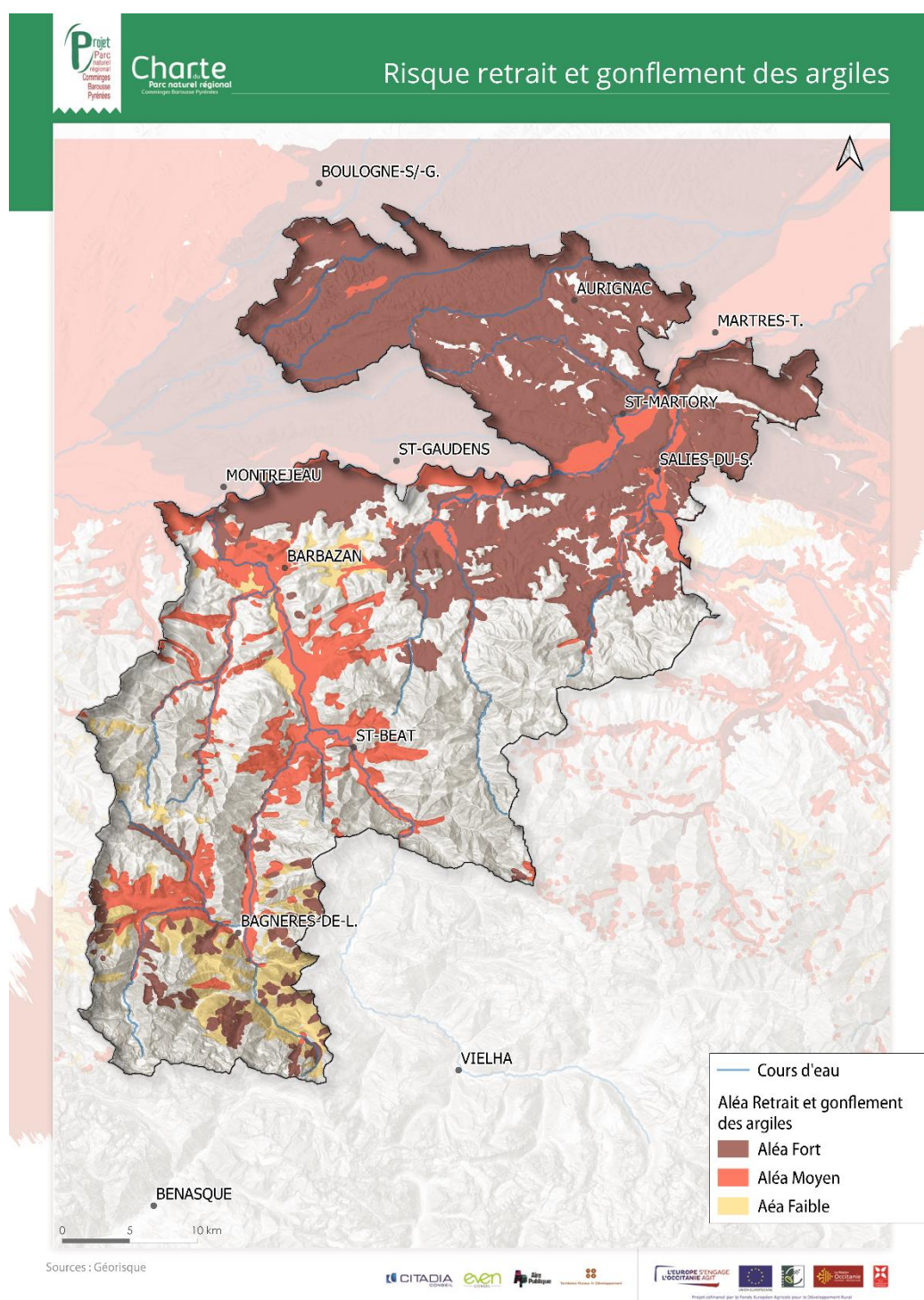
Carte 135 : Le risque de remontée des nappes souterraines

1.3. Mouvements de terrain

1.3.1. Le risque retrait – gonflement des argiles

Il est lié aux variations de teneur en eau des terrains argileux : les argiles gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse. Le phénomène se manifeste par des tassements différentiels provoquant des dommages dans les constructions si les fondations et la structure ne sont pas assez rigides. Les maisons individuelles sont les principales victimes de ce phénomène du fait de leur structure (légère et peu rigide, fondations superficielles).

La moitié nord du territoire est concernée par un aléa fort du retrait et gonflement des argiles. Cet aléa fort est plus ponctuel dans la moitié sud, se manifestant majoritairement sous forme d'aléa moyen dans les fonds et vallées et leurs versants, espaces où se situent la plupart des constructions humaines. L'impact des épisodes de sécheresse sur le secteur d'aléa fort et moyen crée d'autant plus de risques.

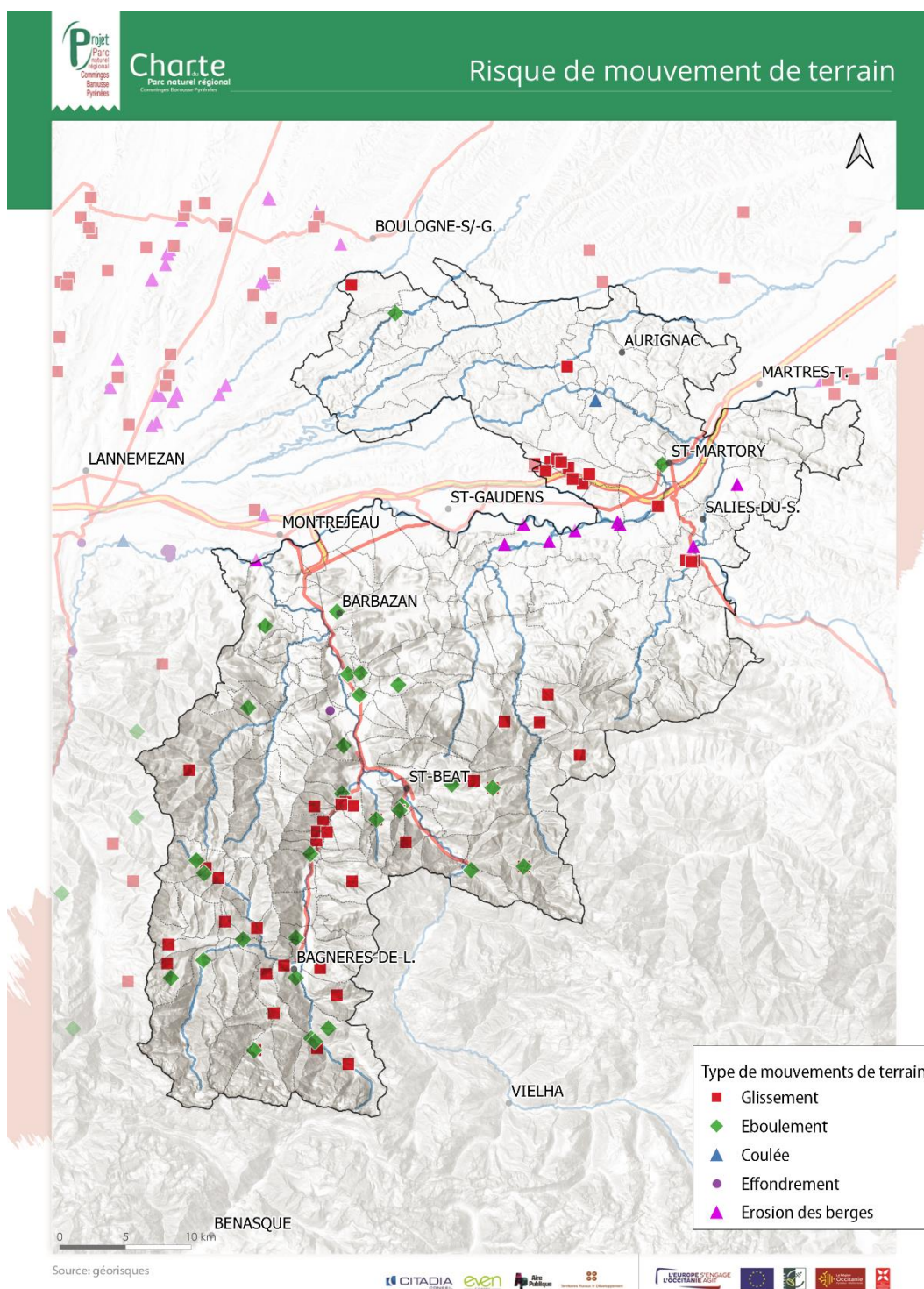


Carte 136 Le risque de retrait - gonflement des argiles par niveaux d'aléa sur le territoire du PNR

1.3.2. Le risque mouvement de terrain ponctuels

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique (occasionnés par l'homme).

Les dommages causés par les mouvements de terrain peuvent être : glissements de terrain, éboulements, effondrements, coulée de boue...). Le sud du territoire, par son caractère montagnard, est exposé aux risques de glissements et d'éboulements.

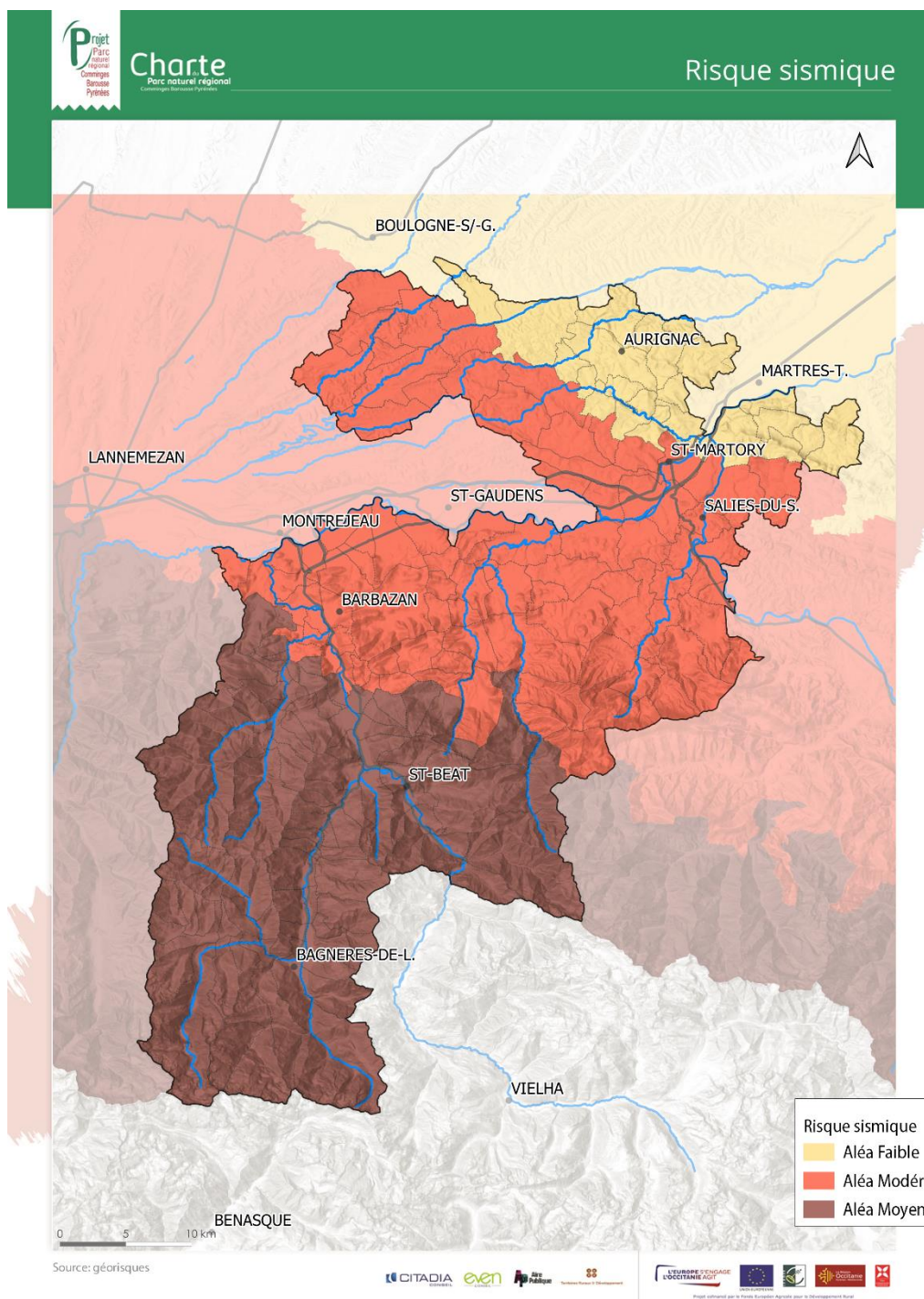


Carte 137 Le risque de mouvement de terrain ponctuels

1.4. Séismes

Un séisme ou un tremblement de terre provient d'une fracturation des roches en profondeur qui se traduit par la propagation d'ondes sismiques pouvant entraîner des vibrations du sol à des centaines voire des milliers de kilomètres.

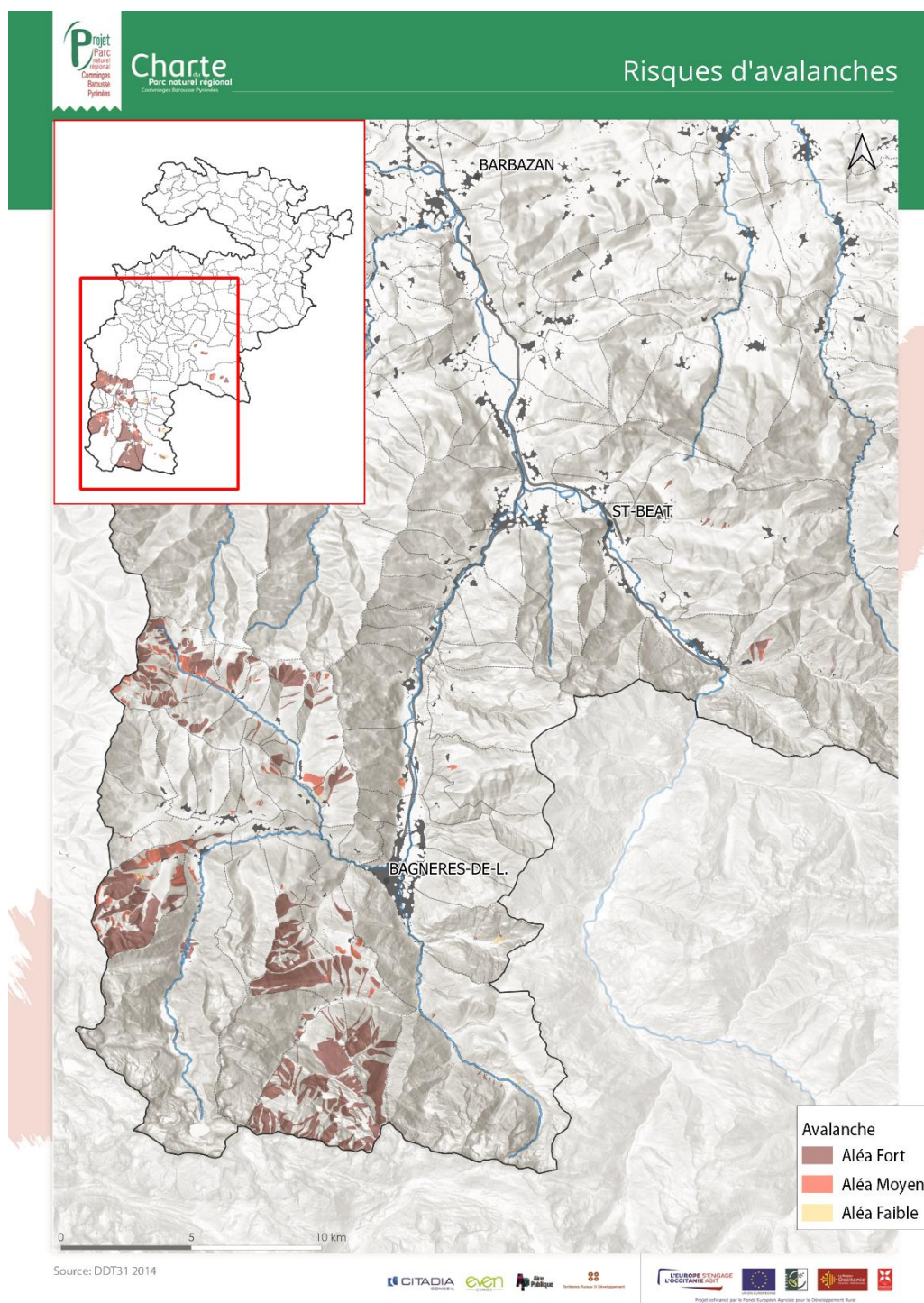
La chaîne Pyrénéenne enregistre entre 300 et 400 fois par an, les plus fréquents ne dépassant pas 3 de magnitude. Bien qu'ils soient très rares, les séismes destructeurs et dommageables pour les populations représentent un risque moyen et modéré pour la plupart du territoire du futur PNR.



Carte 138 Le risque sismique couvre la majeure partie du territoire

1.5. Avalanches

Une avalanche est un déplacement gravitaire (sous l'effet de son propre poids), rapide (vitesse de plus de 1m/s), d'une masse de neige sur un sol incliné, provoqué par une rupture d'équilibre dans le manteau neigeux. La Vallée du Lys, les espaces à proximité de la station de Peyragudes, le secteur de Superbagnères, les vallées aux abords de la Neste d'Oueil ainsi qu'un secteur à proximité de Melles représentent les sites à risque, car avec un Aléa Fort, face aux avalanches.



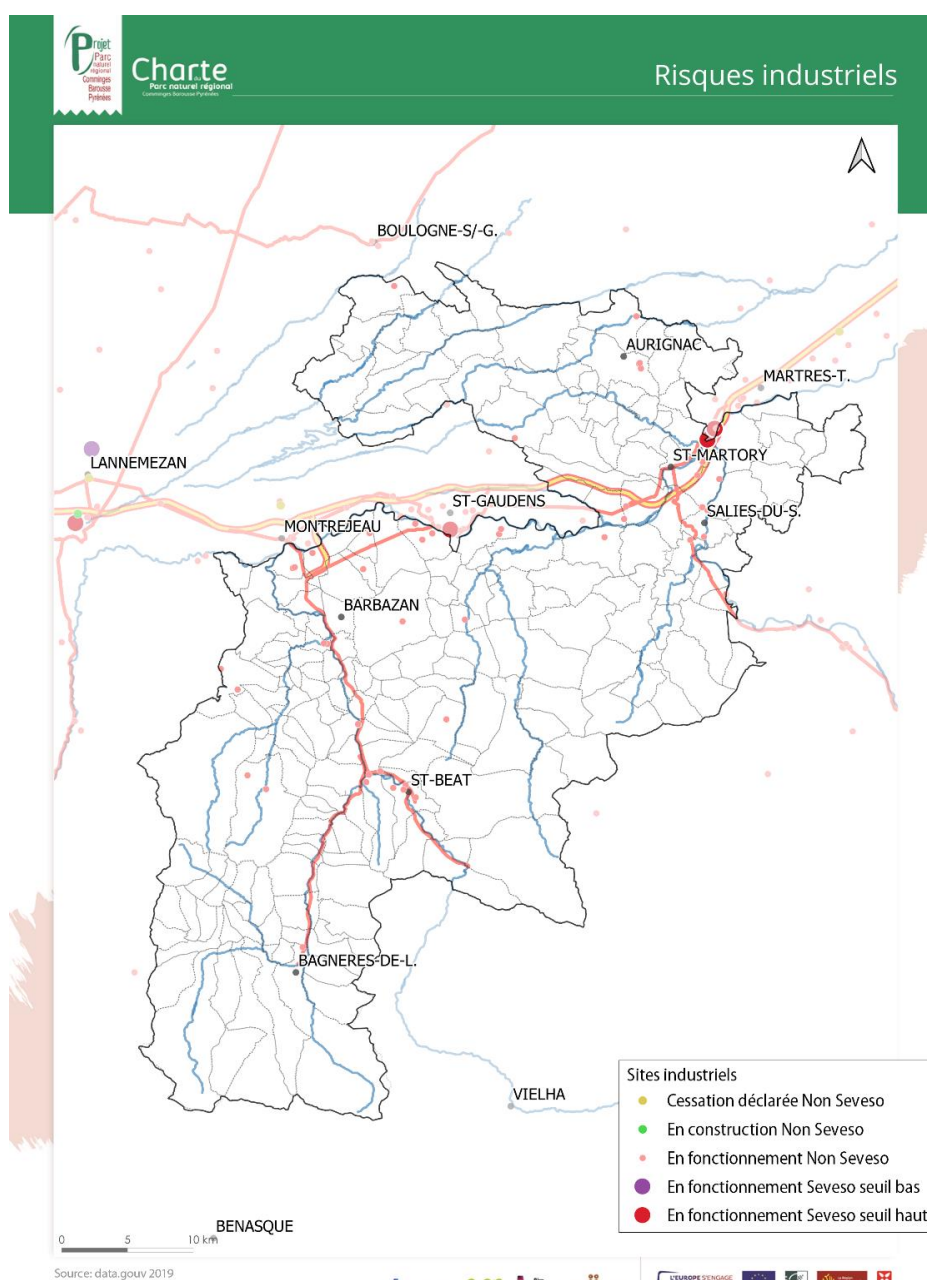
Carte 139 : Le risque avalanche

2. Des risques technologiques localisés

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. Les établissements les plus dangereux, dits SEVESO sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

2.1. Les accidents industriels potentiels

Les risques liés aux productions industrielles font l'objet d'une réglementation particulière, et un classement des installations par niveau de risque est effectué. Certains sites non classés peuvent également présenter un danger. Sur le territoire, des sites majeurs classés SEVESO avec un seuil de risque haut existent, ils sont situés de part et d'autre de l'A64 sur les communes de Roquefort-sur-Garonne, Boussens (BASF et Antargaz). A proximité immédiate du territoire, un site SEVESO existe à Saint Gaudens (Fibre excellence)

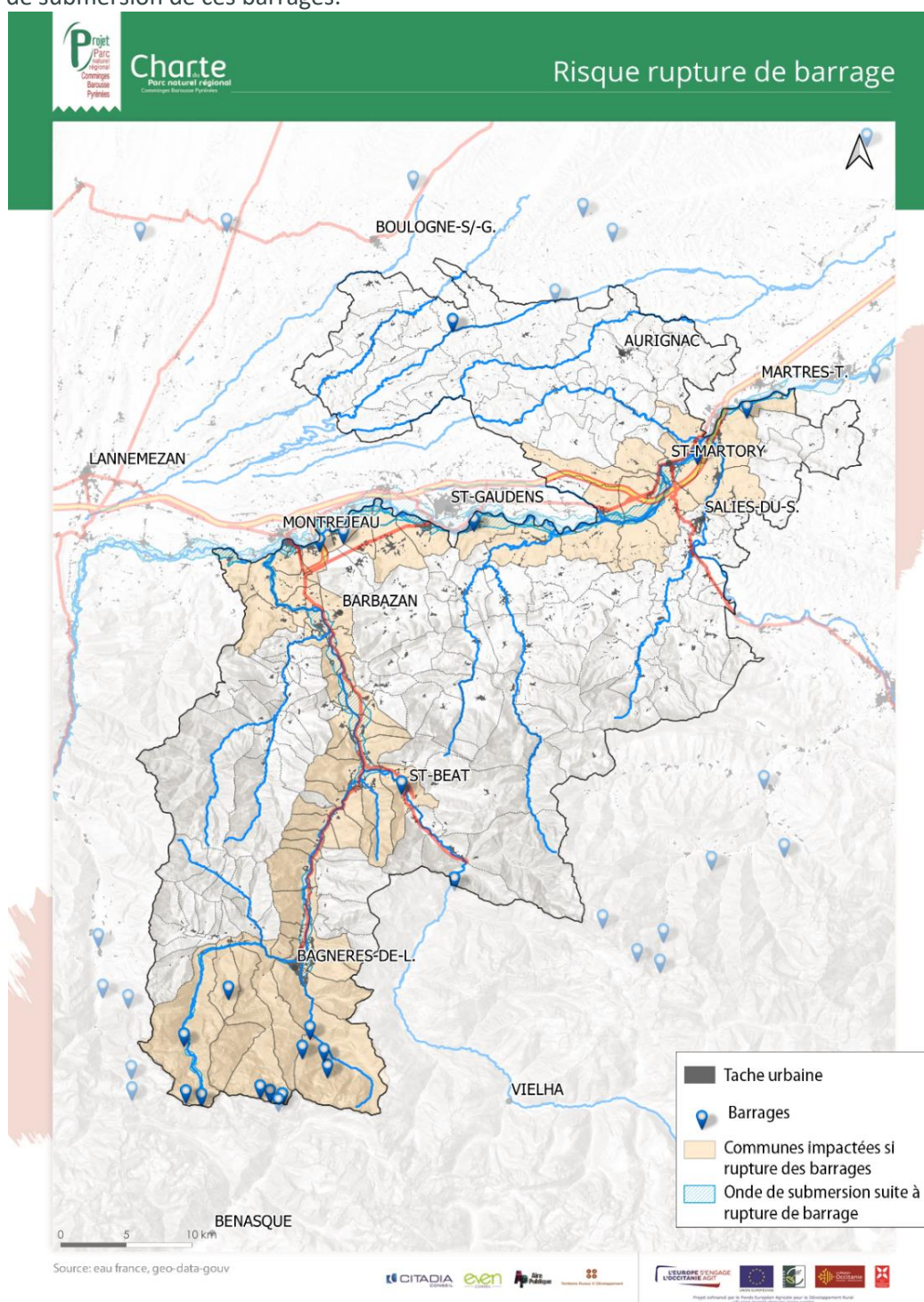


Carte 140 : Les risques industriels du territoire

2.2. Les espaces soumis au risque de rupture de barrages

Un barrage est un ouvrage artificiel (ou naturel), généralement établi en travers d'une vallée, transformant en réservoir d'eau un site naturel. Si la hauteur de l'ouvrage est supérieure ou égale à 20m et si la retenue d'eau est supérieure à 15 millions de m³, on parle de « grand barrage ». Il existe différents types de barrages et de puissance différente. Les plus importants sont gérés par la SDEM ou EDF et sont en zone de montagne.

65 communes sont soumises à un risque de rupture de barrages. Les 20 barrages du territoire du futur Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées sont concernés par un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui fixe les mesures d'évacuation de la population des communes soumises à l'onde de submersion de ces barrages.



Carte 141 : Les barrages et risque lié à leur rupture

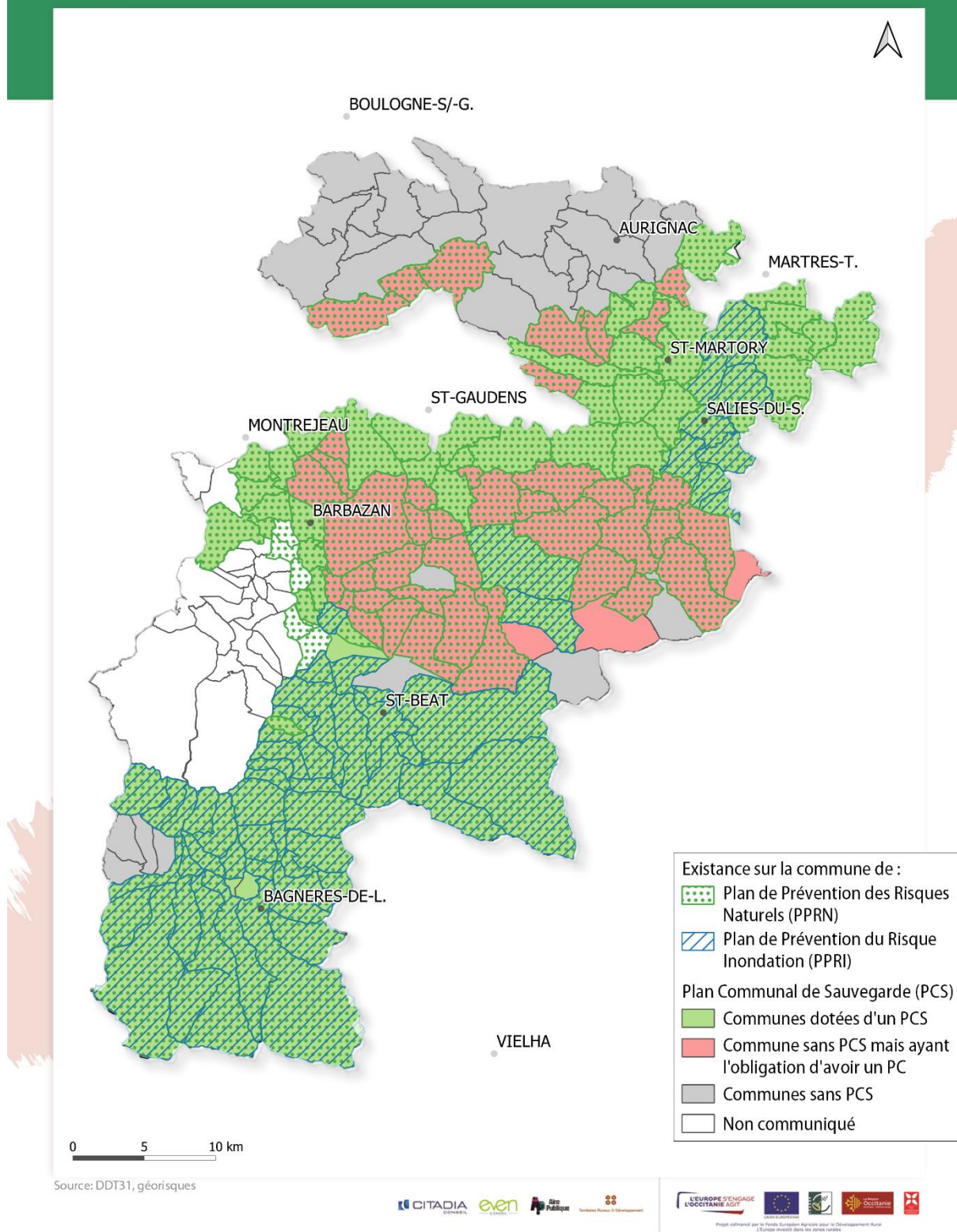
3. Synthèse de la prise en compte des risques dans la réglementation

Plusieurs communes, fortement touchées par des risques naturels et/ou technologiques, se sont dotées de documents règlementaires afin de gérer au mieux les risques lorsque ceux-ci surviennent, ainsi que leurs impacts :

- Les Plan de Prévention des Risques (PPR) sont les principaux outils dans la prévention des risques naturels majeurs et des risques technologiques. C'est un document de gestion du sol constituant une contrainte sur l'utilisation du sol et des bâtiments qui s'impose à tous.
- Le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) : Il vise à améliorer la connaissance et la prise en compte du risque inondation à l'échelle des bassins.

Une fois l'évaluation des risques établie, des documents sont mis en œuvre afin d'organiser les moyens de secours pour faire face aux crises éventuelles engendrées par un risque.

- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel s'imposant aux communes concernées par un PPRN approuvé ou prescrit. Il définit en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, etc. Il comprend le DICRIM qui vise à informer la population sur les risques qu'elle court.
- Le Dossier Communal Synthétique (DCS) est la traduction à l'échelle communale du DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs).
- A l'échelle départementale, les départements des Hautes Pyrénées et de la Haute Garonne, soumis à une multitude de risques, bénéficient d'un plan ORSEC. Ce plan détermine l'organisation générale des secours et recense l'ensemble des moyens publics et privés concourant à la protection générale de la population. Il comprend des dispositions générales applicables en toute circonstance et des dispositions propres à certains risques.



Carte 142 Prise en compte du risque dans les documents communaux

b. La santé comme outil de transition vers des modes de vie plus sains et plus durables

1. La relation santé environnement

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Les facteurs influençant l'état de santé de la population peuvent être nombreux et de différents types :

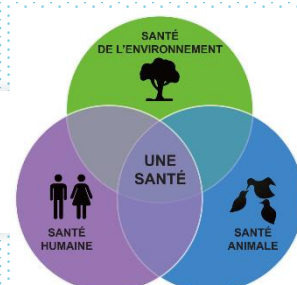
Une conception globale de la santé selon 4 catégories de déterminants		
Famille de déterminants	Exemples de déterminants	Principales caractéristiques
Biologie humaine	Facteurs individuels, génétiques et biologiques, tels que l'âge, le sexe, les caractéristiques héréditaires.	Facteurs généralement non modifiables.
Environnements	Facteurs environnementaux liés à l'état des milieux dans lesquels évoluent les populations : qualité de l'air, de l'eau, des sols,...	Facteurs non modifiables individuellement mais qui constituent des leviers d'action pour promouvoir la santé via des politiques publiques adaptées.
	Facteurs environnementaux liés au cadre de vie : habitat, aménagement du territoire, transports, équipements et services publics,...	
	Facteurs environnementaux liés à l'entourage social : famille, amis, emploi, pauvreté, soutien social,...	
Habitudes de vie	Facteurs comportementaux relevant de décisions individuelles : comportements à risque, addictions, alimentation, travail, culture, éducation, activités physiques, comportement sécuritaire,...	Facteurs modifiables qui relèvent de décisions individuelles mais fréquemment influencées par l'environnement socio-culturel.
Organisation des soins de santé	Facteurs liés au système de soins : accessibilité et qualité de l'offre de soins tant préventifs que curatifs : soins de santé primaire, services spécialisés,...	Facteurs influencés par les politiques de santé et l'environnement socio-culturel.

Tableau 15 : Principales caractéristiques des 4 grandes familles de déterminants selon Lalonde (1974) - Source : Guide Agir pour un urbanisme favorable à la santé, EHESP, ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.



FOCUS

L'approche « One Health », un outil pour prévenir les prochaines pandémies. Ce concept, né il y a une vingtaine d'années, reconnaît l'interdépendance entre les santé animale, humaine et environnementale.



La biodiversité en est l'un des déterminants majeurs et l'une des clés pour l'obtention d'un meilleur niveau de santé. Selon l'OMS, 23 % des décès dans le monde et 25 % des pathologies chroniques sont imputables à des facteurs environnementaux. A titre d'exemple, la destruction de forêts riches en biodiversité pour les substituer par des monocultures accroît les contacts entre humains et animaux ce qui favorise l'émergence de maladies zoonotiques transmissibles. Par ailleurs, le manque de nature et la déconnexion des hommes à leur environnement, conduit à une augmentation des maladies chroniques et à des déséquilibres du bien être mental.

2. Les outils

2.1. *Le plan régional santé environnement*

Le Plan Régional Santé Environnement Occitanie (PRSE) vise à préserver et améliorer l'état de santé de la population en agissant sur les conditions de vie, les pratiques et la qualité des milieux. Il a aussi pour objectif de maîtriser les risques liés à notre exposition quotidienne à de multiples polluants.

Le 3ème Plan régional santé environnement d'Occitanie est adopté pour 5 ans (2017-2021) en complément d'autres plans et programmes régionaux concernant la santé environnement. Ce plan est piloté par l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

2.2. *Le Contrat Local de Santé*

Sur le territoire du PNR, le Pays Comminges Pyrénées et l'Agence Régionale de Santé Occitanie se sont engagés dans la construction d'un Contrat Local de Santé (CLS). Signé en juillet 2016 sur la base d'un diagnostic territorial qui a été actualisé en décembre 2018, le CLS est un outil de mise en œuvre de la stratégie de l'Agence Régionale de Santé, afin de réduire les inégalités de santé. Cette démarche a pour ambition de lutter contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé par la mise en place d'actions pour mieux répondre aux besoins des habitants.es du territoire. Actuellement, le Pays Comminges Pyrénées et l'Agence Régionale de Santé Occitanie se sont engagés dans la construction d'un deuxième CLS.

3. Disparités environnementales de santé

L'Observatoire Régional de Santé d'Occitanie publie un rapport en 2017 visant à catégoriser chaque commune d'Occitanie selon six profils environnementaux différents. Ces derniers se basent sur la qualité de l'eau (conformité bactériologique, pesticides, teneur en nitrates), de l'air (jours de dépassement en ozone, émissions de PM2,5 (et d'oxyde d'azote), du sol (densité des sites BASIAS, indicateur spatialisé du risque composite d'ETM) et de l'habitat (part des PPPI, part des habitants anciens avant 1946).



PM2,5 : ce terme désigne les particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres. Une grande partie de ces particules (qui regroupent les aérosols, les « fumées noires » et les poussières) résultent d'activités polluantes (moteurs diesel, suies, particules issues de procédés industriels...). Une grande exposition à ces particules peut provoquer des symptômes de gêne respiratoire plus ou moins graves et peut conduire dans certains cas à un cancer des poumons.

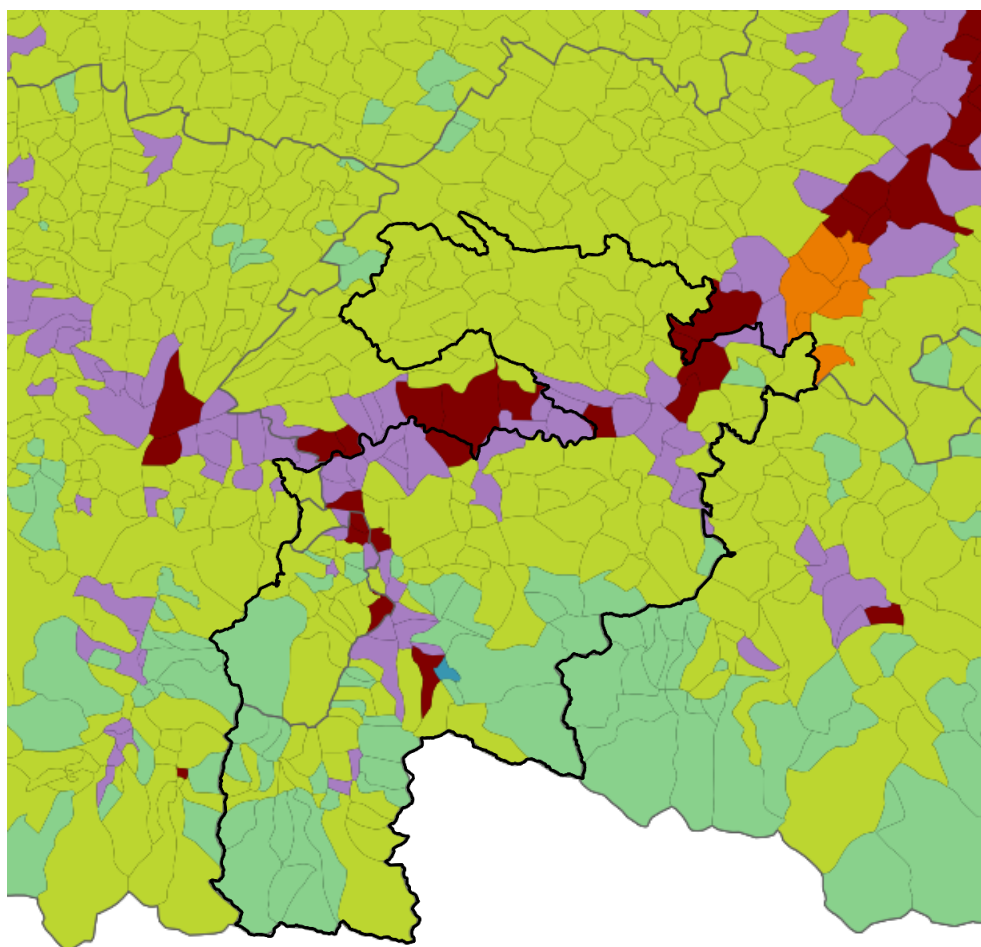


ETM : Éléments-traces métalliques. Ils désignent des métaux naturellement présents en très faible quantité dans le sol mais qui en grande quantité, deviennent toxiques. La présence d'une quantité à normalement élevée d'ETM est souvent liée à l'activité humaine, car ceux-ci rentrent dans de nombreux procédés industriels et de fabrication : le fer, le plomb, ou encore le mercure sont des ETM. Ce sigle tend à remplacer le terme général de « métaux lourds ».



PPPI : Parc Privé Potentiellement Indigne. Ce terme désigne des logements potentiellement très dégradés, occupés par des ménages à très faibles ressources.

Carte : Les typologies communales des disparités environnementales : le territoire réuni 5 des 6 profils proposés par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) d'Occitanie



Carte 143 : Typologie communale des disparités environnementales – Source : CREA ORS Occitanie.

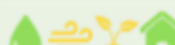
		Caractéristiques du profil	Nombre de communes du PNR	%
Profil 1		Territoires ruraux peu défavorisés sur le plan environnemental, avec une qualité de l'habitat légèrement dégradée	114	58,5
Profil 2		Territoires ruraux marqués par une qualité bactériologique de l'eau insuffisante, un parc potentiellement indigne élevé et une très bonne qualité de l'air	38	19,5
Profil 3		Milieus péri-urbains et axes routiers avec une qualité de l'air légèrement dégradée et un habitat récent	32	16,4
Profil 4		Une qualité de l'eau détériorée par les pesticides et les nitrates	0	0,0
Profil 5		Zone littorale exposée à l'ozone, avec un risque lié aux ETM plus élevé et une qualité de l'eau très bonne	1	0,5
Profil 6		Zones urbaines caractérisées par une mauvaise qualité de l'air et des sites et sols potentiellement pollués	10	5,1
Total			195	100

Tableau 16 : Caractérisations des profils environnementaux différents des communes du PNR – Source : ORS Occitanie

114 communes, soit plus de la moitié des communes du territoire (58,5%) **sont de profil 1** c'est-à-dire peu défavorisées sur le plan environnemental mais caractérisées par une qualité de l'habitat légèrement dégradée. Cela se traduit par des indicateurs de pollution dans l'air, l'eau et les sols (BASIAS et ETM) bons. Cependant, l'habitat y est relativement ancien, avec un taux de résidences potentiellement indignes.

38 communes présentent un profil environnemental 2. Ces communes se caractérisent par un habitat très ancien et un parc potentiellement indigne également important, une qualité bactériologique de l'eau relativement moins bonne. En revanche, elles possèdent une très bonne qualité de l'air compte tenu des indicateurs d'air retenus.

32 communes présentent des profils de type 3. Dans ces communes, la qualité de l'air se situe dans une position intermédiaire en comparaison au niveau régional, en particulier concernant les particules fines (PM2,5). De plus, la densité au km² de sites BASIAS (anciens sites industriels et activités de services) est relativement plus élevée. La qualité de l'eau est, quant à elle, très bonne. A l'échelle du PNR, ces communes sont localisées pour la majorité dans la vallée de la Garonne, où se concentrent les principales activités liées aux transports (routes, voie ferrée), aux industries, à l'habitation.

Une partie de la commune de Saint-Béat-Lez est concernée par un profil 5, caractérisé par une qualité de l'air dégradée par une concentration relativement importante en ozone. Ce profil se caractérise

également par des risques liés à l'exposition aux ETM plus élevés, un habitat relativement récent et des indicateurs de la qualité de l'eau sont très bons. Le profil 5 de la commune peut s'expliquer par la présence d'une carrière en fonctionnement ainsi que d'une activité de fabrication d'autres produits minéraux non métalliques déclarant des rejets et transferts de polluants. Le mélange complexe de composants chimiques et d'oxydes d'azote qu'émettent ces activités, conduisent à la formation d'ozone.

10 communes, principalement localisées à proximité des communes de Saint-Béat-Lez, de Saint-Martory et de Saint-Gaudens (hors territoire du PNR), **présentent un profil de type 6**. Ce profil est caractérisé par un taux d'urbanisation élevé et regroupe les grandes agglomérations et des communes proches des grands axes routiers. Ces communes présentent de forts niveaux d'émissions de particules fines et d'oxydes d'azote ainsi qu'une densité de sites BASIAS relativement élevée. A contrario, la qualité de l'eau y est très bonne, de même que les indicateurs sur l'habitat.

4. Les facteurs environnementaux

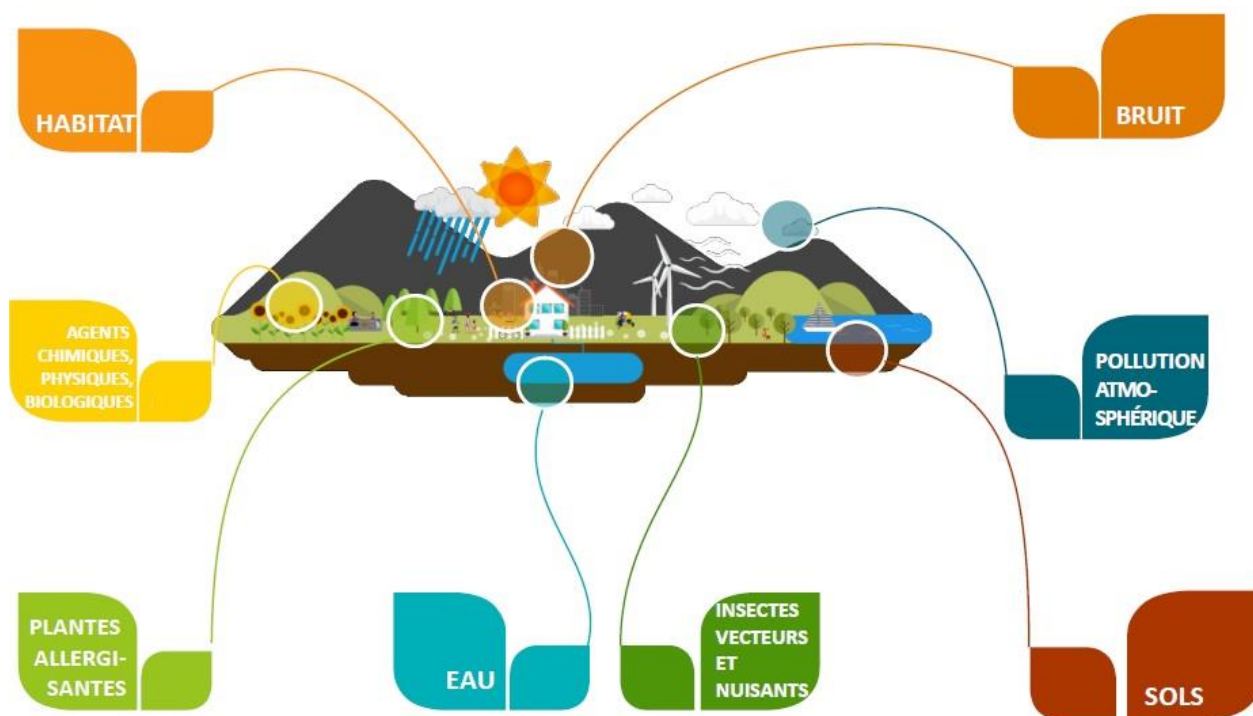


Figure 32 : Les thématiques santé environnement – Source : PRSE3 Occitanie

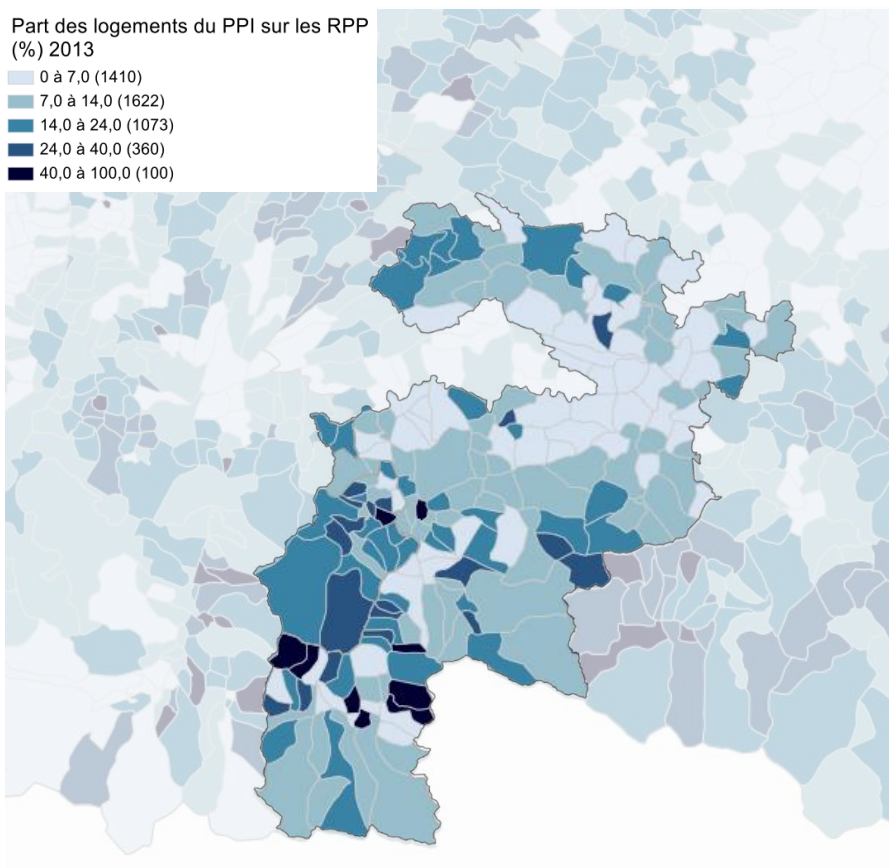
1.1. L'Habitat

Bien souvent moins médiatisée que la qualité de l'air extérieur, la qualité à l'intérieur des bâtiments est tout aussi important à considérer. Elle apparaît aujourd'hui comme un enjeu majeur de santé publique. En effet, nous passons la plus grande partie de notre temps dans un espace clos, c'est pourquoi il faut être attentif à la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. En espace clos, de nombreuses pollutions peuvent être présentes en fonction des caractéristiques du bâti et de l'ameublement, des activités menées, des comportements (tabagisme par exemple) et peuvent entraîner des conséquences sur la santé et le bien-être des personnes. Ces risques sont d'autant plus susceptibles d'apparaître lorsqu'un logement est qualifié d'indigne.

Lorsqu'il est insalubre, l'habitat peut être source de problèmes de santé. Selon l'état du logement et l'utilisation qui en est faite, des pathologies comme les maladies respiratoires liées à l'humidité et au manque d'aération peuvent être provoqués ou accentués. La présence d'installations électriques défectueuses ou tout équipements en mauvaises états peuvent également soumettre les personnes à des risques accrus d'accidents domestiques.

La lutte contre l'habitat indigne est un maillon essentiel des trois documents-cadre (PDH, PDAHDP, SDAHGV) de la politique de l'habitat et de l'hébergement du département de la Haute-Garonne. Le territoire du Pays Comminges Pyrénées a fait l'objet d'un cahier de territoire présentant la vision des enjeux et des actions à mener en lien avec ces documents-cadre. Une des orientations portées par le plan habitat concerne particulièrement la revalorisation de l'habitat existant et la lutte contre le logement indigne et la précarité énergétique. Sur ce territoire, 13 des 959 logements subventionnés ANAH sont indignes et 21 sont très dégradés.

L'étude des disparités environnementales de santé Occitanie détermine un indicateur de proportion du nombre de logement du parc principale privé potentiellement indigne (PPPi) sur les résidences principales privées (RPP) par commune. Sur le territoire, 9 communes possèdent plus de 40 % de PPPi.



Carte 144 : Part du parc privé potentiellement indigne dans les résidences privées principales en 2013 par commune en Occitanie (%) – Source : Etude des disparités environnementales de santé en Occitanie, 2017

L'exposition **au risque radon**, gaz radioactif naturel qui provient essentiellement des sols granitiques et volcaniques, peut également être source de problèmes de santé.

Il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées dans des lieux confinés tels les bâtiments et les habitations en particulier l'hiver du fait du manque d'aération. Le radon est un cancérogène pulmonaire certain pour l'homme, classé depuis 1987 par le centre international de recherche sur le cancer.

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire a réalisé une cartographie des zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable, avec une catégorisation du risque par commune. Sur le territoire du PNR, **39 communes** sont classées **en catégorie 3**, **18 en catégorie 2** et les **138 communes** restantes sont **en catégorie 1**.

Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement, l'ARS organise des distributions de kits de mesure à destination des particuliers et pilote la surveillance des établissements recevant du public (établissements sanitaires et médico-sociaux).



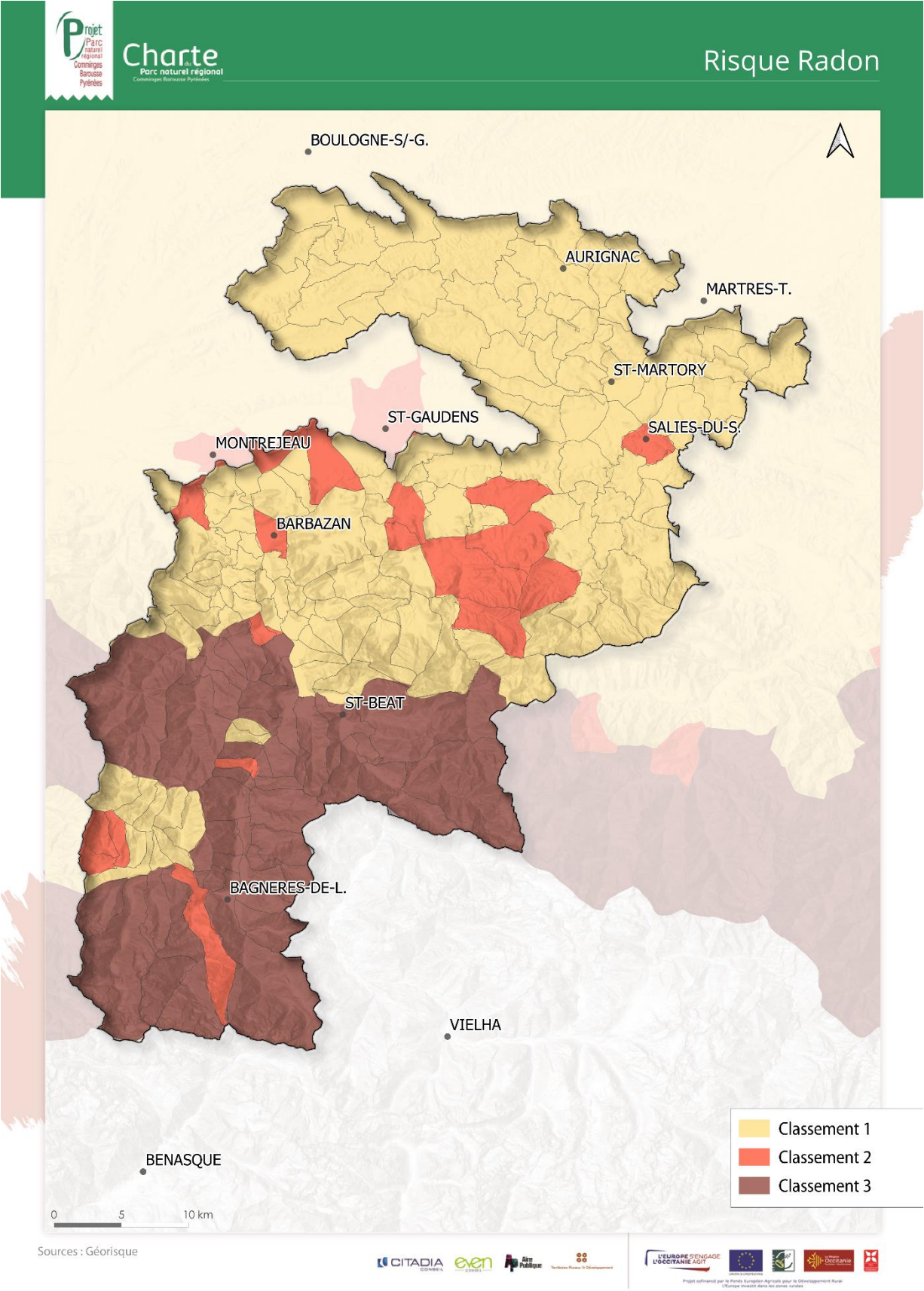
Catégorie 1 : Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles.



Catégorie 2 : Les communes à potentiel radon de catégorie 2 sont celles localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments. Les communes concernées sont notamment celles recoupées par des failles importantes ou dont le sous-sol abrite des ouvrages miniers souterrains.



Catégorie 3 : Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que sur le reste du territoire.



Carte 145 : Carte d'exposition au radon (Source : Géorisques)

1.2. Les agents chimiques

L'impact des polluants de l'environnement sur la santé est un des sujets majeurs lorsqu'on parle de santé environnement. Quotidiennement, nous sommes exposés à des pollutions d'origines chimiques, physiques (antennes, téléphonie mobile, écran) et biologiques (pollens, moisissures, microbes).

Agents chimiques :

Si toutes les substances chimiques ne sont pas toxiques, certaines peuvent avoir des effets néfastes sur la santé. Les risques pour la santé dépendent de plusieurs facteurs : substance considérée, mode d'exposition, durée de l'exposition, susceptibilité génétique, etc.

Parmi ces substances, les produits phytosanitaires font l'objet d'une attention particulière, notamment du fait du lien établi entre l'utilisation de pesticides et de l'augmentation du risque de cancers. Différentes actions sont portées par les politiques publiques à ce sujet, avec par exemple le projet Expo'phyto.

Zoom sur le projet Expo'phyto

Le projet expo'phyto intervient dans les suites du plan Ecophyto 2018 dont l'objectif était la réduction de l'utilisation des pesticides tant sur le plan national que régional. L'objectif recherché porte sur une diminution globale de l'exposition aux produits phytopharmaceutiques (PPP). Cependant, la priorité se concentre sur la diminution des expositions par voie aérienne en raison de la multiplication des plaintes de particuliers ou d'établissements accueillant des publics sensibles (écoles, établissements médico-sociaux), riverains de zones d'épandages aux PPP. Cette priorité est aussi liée au fait que les résidus de pesticides sont aujourd'hui contrôlés dans l'eau destinée à la consommation humaine et dans les denrées alimentaires, ce qui n'est pas le cas pour l'air.

Dans le cadre de ce projet, un travail a été réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Occitanie en 2019 portant sur la réalisation d'une cartographie des territoires, à l'échelle cantonale, en fonction de leur « pression relative d'exposition » (PRE) par voie aérienne aux produits phytopharmaceutiques à risque sanitaire, afin d'identifier les zones pouvant être considérées comme prioritaires pour mener des actions de réduction de cette exposition.

La cartographie se base sur deux indicateurs quantitatifs de la « pression relative d'exposition » par voie aérienne aux PPP : l'un pour la population professionnelle et l'autre pour la population générale (plus précisément population non professionnelle et non urbaine). Le calcul de l'indicateur prend en compte l'étendue des surfaces cultivées en Grandes Cultures, Viticulture et Arboriculture (hors agriculture biologique), les pratiques culturales des différents territoires concernés en termes d'usage des PPP, et pour chacune des cultures les effectifs de professionnels agricoles non-salariés et les effectifs de population générale hors centres urbains. Cette cartographie est ainsi un élément de priorisation des territoires où il est pertinent de mettre en œuvre des actions de réduction de l'exposition aux PPP par voie aérienne.

Le canton de Bagnères-de-Luchon correspond à la majorité des communes du PNR. Sur ce canton les résultats de ce travail sont les suivants :

- Concernant les pressions relatives d'exposition pour la population professionnelle, l'indicateur s'élève à 5,78 kilo-travailleurs classant le canton au rang 119,
- Quant aux pressions relatives d'exposition pour la population non professionnelle non urbaine, l'indicateur s'élève à 4807,71 kilo-habitants classant le canton au rang 86.

Le canton de Bagnères-de-Luchon ne figure pas dans les cantons prioritaires dans la mise en place d'actions de réduction de l'exposition aux PPE.

1.3. Les agents biologiques

La plupart des agents biologiques sont inoffensifs pour l'homme. Néanmoins, certains peuvent être à l'origine de maladies plus ou moins graves pour l'Homme. Comme pour les agents chimiques, les effets sur la santé dépendent de l'agent biologique en cause, des conditions d'exposition et de certains facteurs propres à l'individu. Les allergies peuvent être une des répercussions d'agents biologiques sur la santé. Le département de la Haute-Garonne est particulièrement touché par l'ambrosie, classée nuisible à la santé humaine depuis 2016 (problèmes respiratoires, urticaire et eczéma). 6 à 12 % de la population française y serait allergique.

1.4. Les agents physiques

Les agents physiques tels que le bruit, les vibrations peuvent avoir des effets néfastes sur l'audition mais également des effets extra-auditifs : perturbation du sommeil, gêne notamment. D'autant plus que le bruit constitue une nuisance très présente au quotidien. En France, le seuil de danger causé par une exposition au bruit est estimé à 85dB. Cependant, les nuisances liées au bruit peuvent avoir un impact même en étant bien en dessous de ce seuil. Les transports représentent 80 % du bruit émis dans l'environnement.

Le département de la Haute-Garonne a établi un classement sonore des Infrastructures de Transports Terrestres par un arrêté préfectoral en date du 04 décembre 2020. Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif. Il se traduit par la classification du réseau de transports terrestres en tronçons auxquels sont affectées une catégorie sonore. Sur le territoire du PNR, l'autoroute A64 est classée en catégorie 1, la route nationale 125 et la voie ferroviaire en catégorie 3. Plusieurs départementales sont également classées en catégorie 3 ou 4.



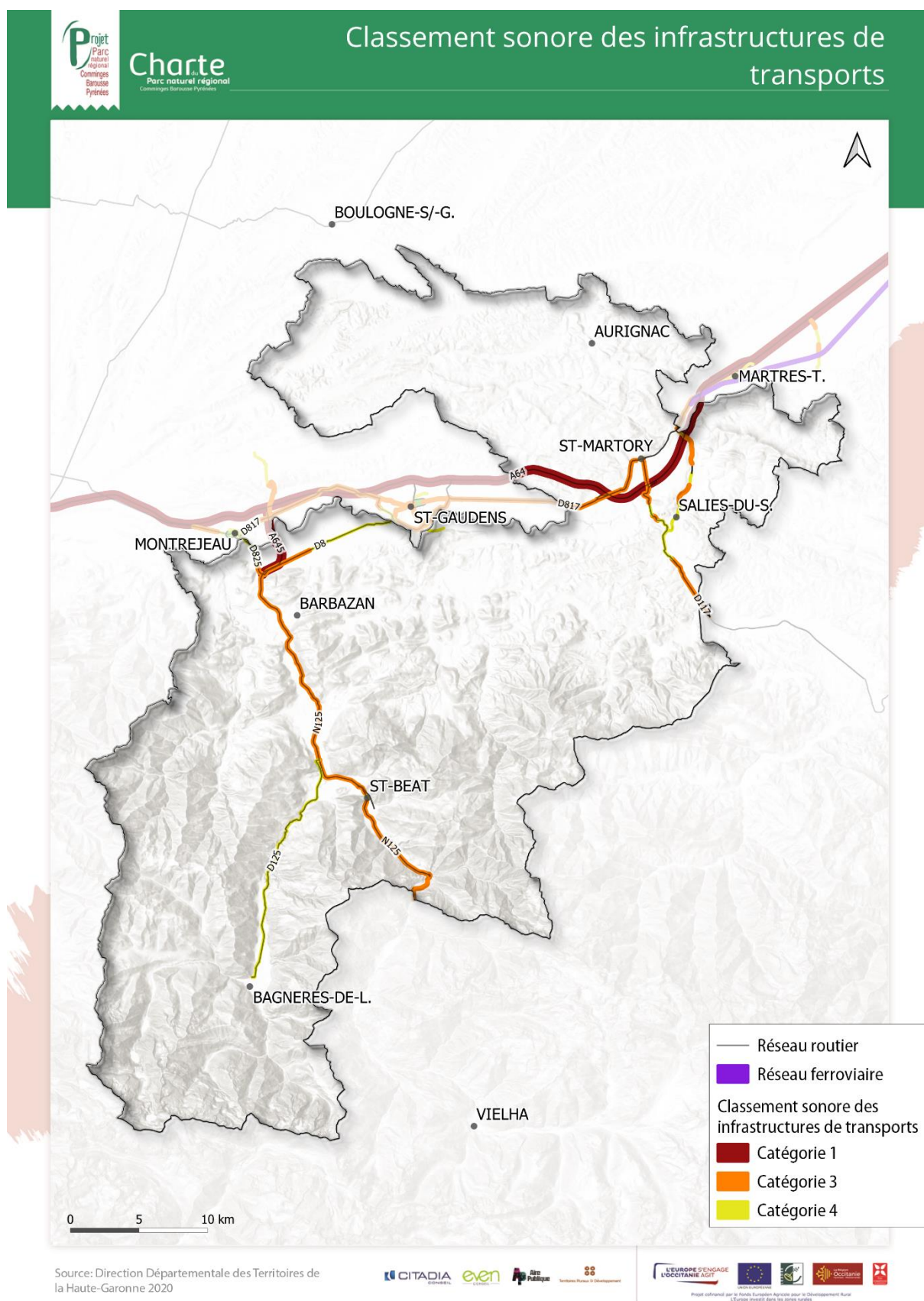
Catégorie 1 : 300 m de part et d'autre de l'infrastructures sont affectées par le bruit



Catégorie 3 : 100 m de part et d'autre de l'infrastructures sont affectées par le bruit



Catégorie 4 : 30 m de part et d'autre de l'infrastructures sont affectées par le bruit



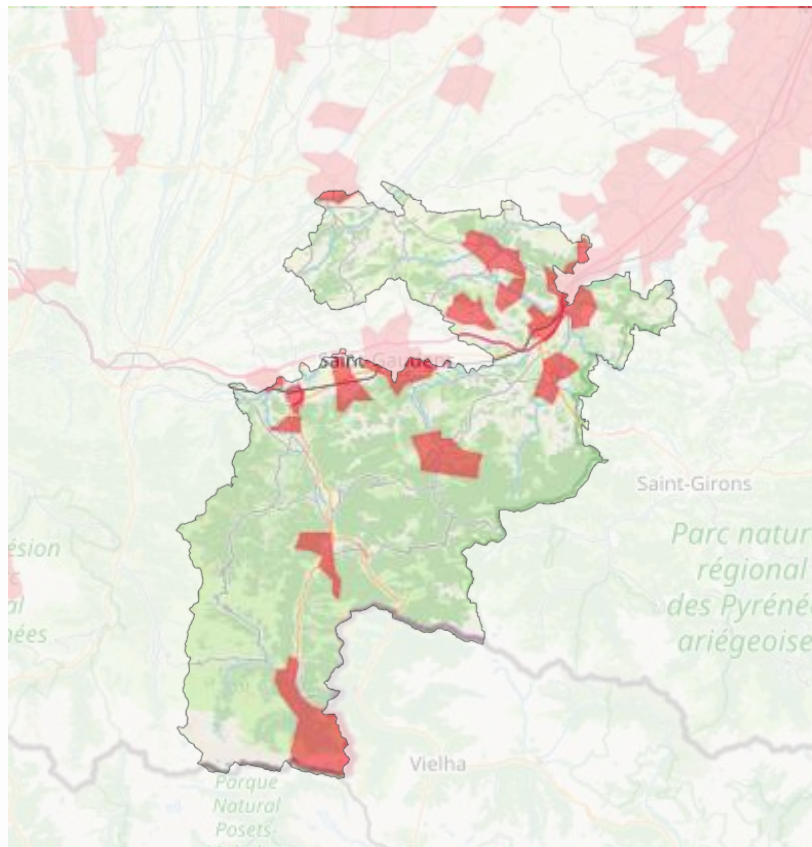
Carte 146 : Classement sonore des infrastructures de transports sur le territoire

1.5. L'eau

La qualité microbiologique et chimique de l'eau constitue un enjeu permanent de santé publique, que ce soit pour la consommation d'eau potable ou pour les loisirs (baignade). La contamination d'une eau par des germes pathogènes peut notamment provoquer des infections telles que des troubles digestifs. La présence de substances chimiques (plomb, nitrates, pesticides, etc) dans l'eau peut également engendrer des pathologies chez les consommateurs lorsque l'exposition est chronique. Cependant, la législation française impose des exigences de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. En cas de non-respect, la gestion des situations est très encadrée par la réglementation. Les eaux de baignades font également l'objet de contrôles sanitaires organisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Sur le territoire du PNR, la qualité du lac de Montréjeau (site de baignade en eau douce) a été classée excellente ces dernières années.

1.6. Les insectes vecteurs de maladies

Ces dernières années, on observe une apparition de ces maladies vectorielles dans des zones géographiques qui étaient épargnées jusque-là. Les épidémies de maladies infectieuses transmises par des insectes vecteurs sont ainsi favorisées. Le moustique tigre est un vecteur de maladies virales. En France, 42 départements sont touchés par le moustique tigre, dont le département de la Haute-Garonne. Ce moustique peut être à l'origine de nuisances locales et parfois devenir un vecteur de maladies. Eviter sa prolifération est un enjeu essentiel.

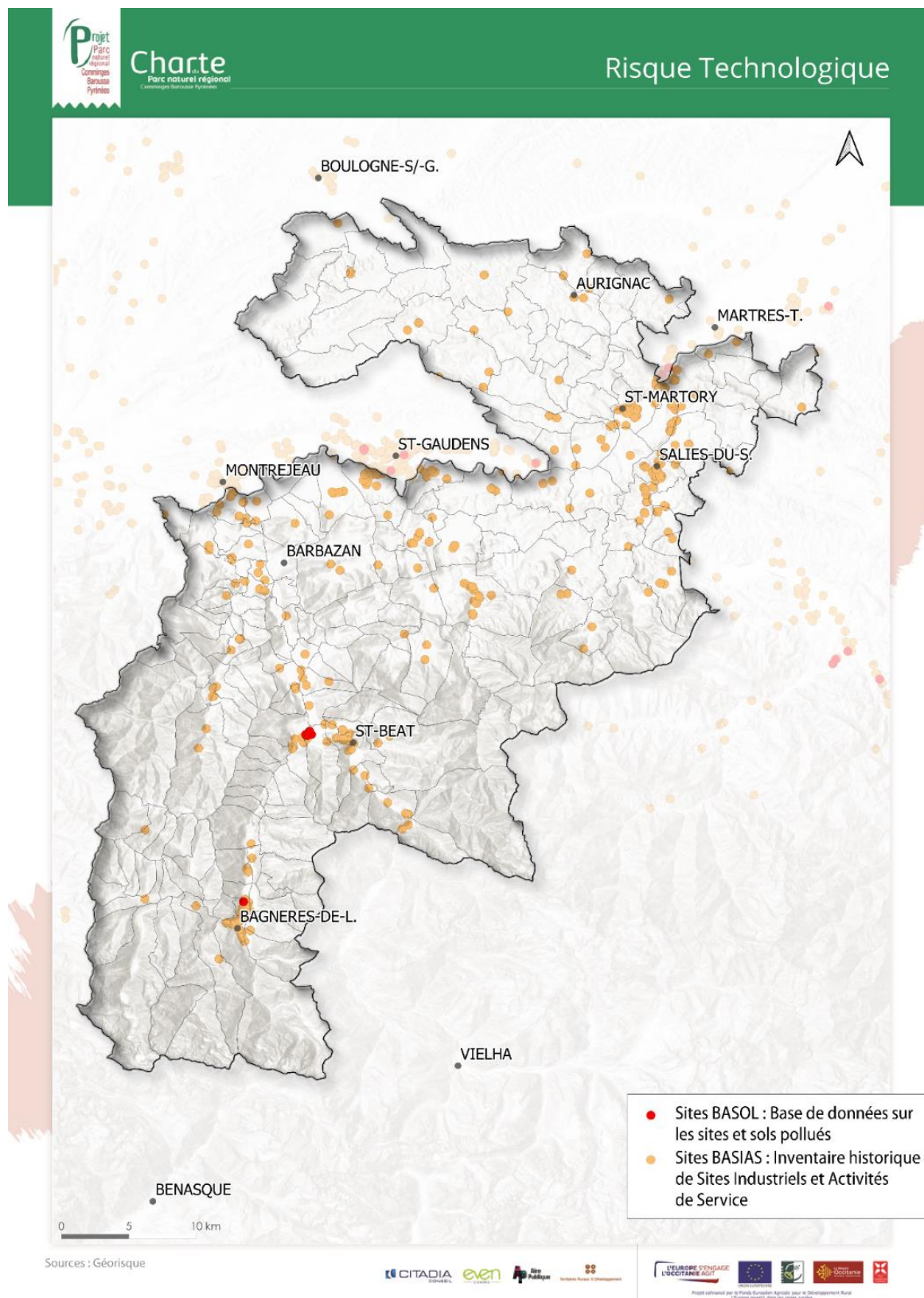


Carte 147 : Localisation des communes colonisées ou partiellement colonisées par le moustique tigre au 6 octobre 2021
(Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>)

1.7. Les sols

Du fait d'une ancienne activité industrielle ou minière, d'une mauvaise gestion des déchets ou d'un contact avec des produits chimiques, un site peut être considéré comme étant pollué. Sur le territoire, 321 anciens sites industriels et activités de services et 3 sites et sols pollués ou potentiellement pollués sont recensés. Divers polluants peuvent être mis en évidence : les éléments métalliques (plomb, zinc, arsenic, etc.) et les composés organiques introduits par l'Homme (hydrocarbures, solvants...). La population peut y être exposée par plusieurs possibilités : ingestion de produits végétaux cultivées sur des terres polluées, inhalation...

Afin d'acquérir une meilleure connaissance de la pollution des sols, la DREAL Occitanie et le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) mettent actuellement à l'étude des secteurs d'information sur les sols (SIS). Il s'agit des terrains où l'État a connaissance d'une pollution des sols justifiant, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et l'environnement. Sur le territoire, 3 sites ont fait l'objet d'études : l'ancienne usine à gaz à Bagnères de Luchon, l'usine Pechiney (magnésium) à Marignac et la société d'exploitation de l'usine de Boussens. Plusieurs polluants ont été identifiés sur ces sites tels que des chlorures, des hydrocarbures, de l'arsenic, du baryum, du mercure, du plomb. Le site de Marignac a fait l'objet de travaux de réhabilitation avec la mise en place de mesures de sécurité avec interdiction d'accès et évacuation des produits ou des déchets.



Carte 148 : Carte des sites et sols pollués, BASOL et BASIAS (Source : Géorisques)

1.8. Les pollutions atmosphériques

Aujourd'hui, le lien entre polluants atmosphériques et effets sanitaires est clairement démontré, à moyen comme à long terme. La pollution de l'air accroît le risque de maladies respiratoires aiguës comme la pneumonie ou chroniques comme le cancer du poumon ainsi que de maladies cardiovasculaires.

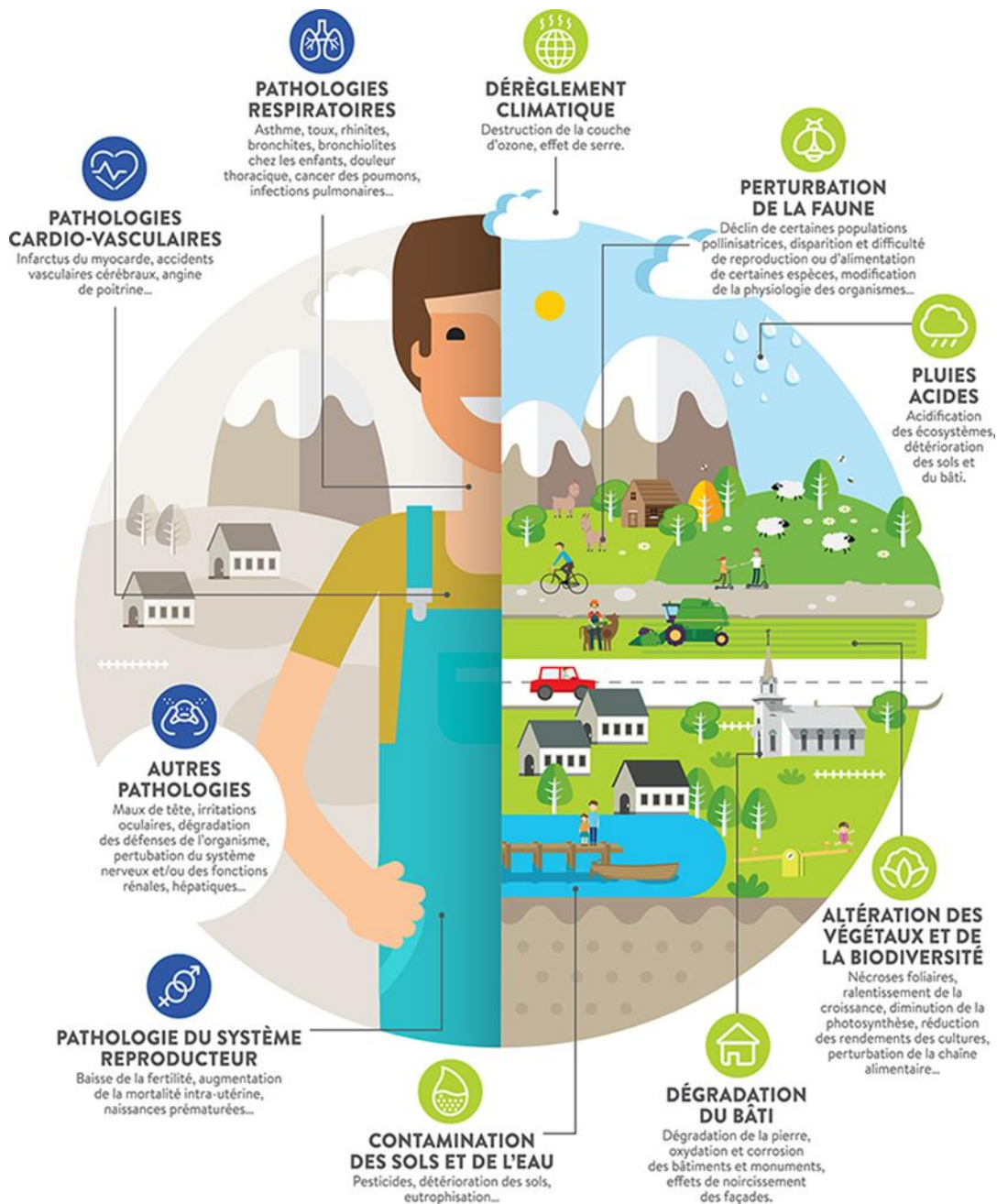


Figure 33 : Effets de la pollution atmosphérique sur la santé et l'environnement – Source : ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

La pollution de l'air est un mélange complexe de polluants qui peuvent être d'origine chimiques, physiques ou biologiques résultant en majorité des activités humaines. Il existe différents types de polluants atmosphériques, ces polluants sont eux-mêmes émis par des sources diverses. On peut citer les oxydes d'azote (NOx) qui sont émis à 75 % par le trafic routier, et à 6,3 % par les activités de chauffage.

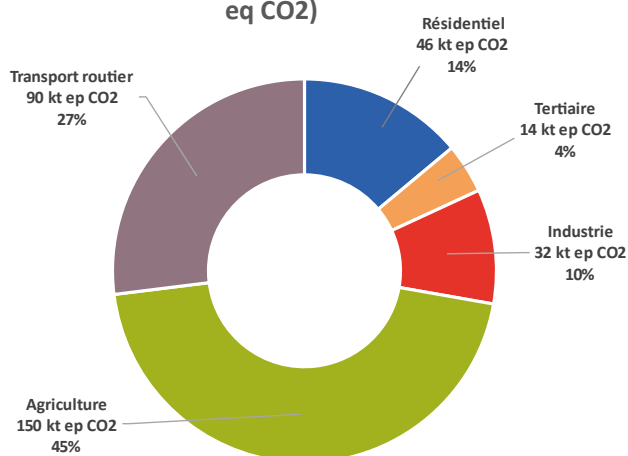
Les particules fines comme les PM10 et les PM2.5 sont respectivement émises à 43 % et 40 % par le trafic routier, et à 20 % et 16 % par le secteur industriel. La présence de ces polluants dans l'air peut avoir des impacts sur la santé tels que des irritations oculaires ou des voies respiratoires, des crises d'asthme. En Occitanie, on compte 2 800 décès par an dus à la pollution aux particules, et la pollution atmosphérique. L'ATMO Occitanie se charge de la surveillance de la qualité de l'air et réalise également des études.

Le contrôle de la pollution atmosphérique est un enjeu majeur tant pour la santé humaine que pour l'évolution du climat. La pollution atmosphérique correspond à l'émission de différents polluants tels que les oxydes d'azote, l'ozone, le dioxyde de soufre, les hydrocarbures volatils et les particules fines. Des substances peuvent être irritantes pour les bronches, causer des infections pulmonaires, une altération des fonctions respiratoires et peuvent être à l'origine de cancers.

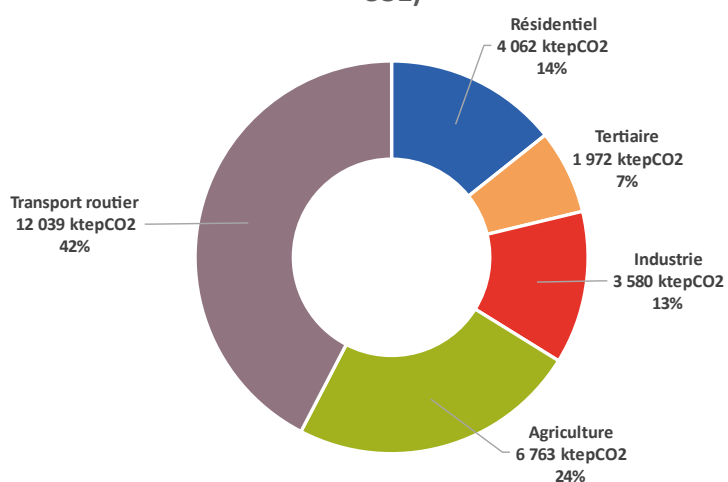
D'après les données de l'Observatoire Régional de l'Energie Occitanie, les émissions de Gaz à effet de Serre (GES) sur le PNR représentent au total 332 kt eq CO2 en 2019. Les émissions de GES par habitant sur le territoire sont donc de près de 6,9 tonnes équivalent CO2, ce qui est supérieur à la moyenne régionale de 5 tonnes eq CO2 par habitant. Depuis 2013, une baisse de 25 kt eq CO2 est à noter sur le territoire.

Ces émissions territoriales se répartissent dans les différents secteurs d'activité comme suit :

Emissions des GES par secteur sur le territoire (en kt eq CO2)



Emissions des GES par secteur en Occitanie (en kt eq CO2)

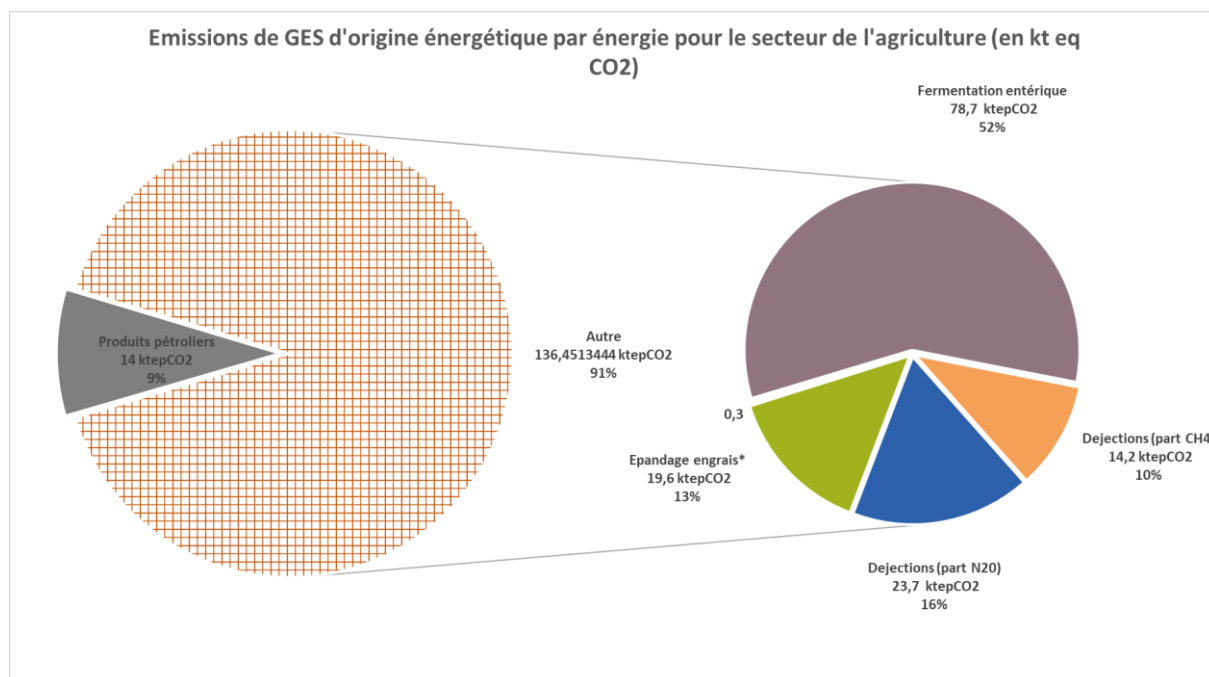


Graphique 57 : Répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par secteur sur le territoire (à gauche) et en Occitanie (à droite) – Source : OREO

	Unité	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL	kteqCO2	357	352	345	345	339	333	332
Résidentiel		56	50	48	50	50	47	46
Tertiaire		17	14	14	15	15	14	14
Industrie		39	42	38	34	32	32	32
Agriculture		153	155	155	155	151	151	150
Transport routier		93	91	90	91	91	89	90

Tableau 17 : Émissions de GES par secteur sur le territoire du PNR de 2013 à 2019 – Source : OREO

En 2019, le secteur de l'agriculture représente ainsi plus de 45 % des émissions de GES du territoire dont 9 % des émissions d'origine énergétiques sont issues des produits pétroliers et 91 % d'autres sources d'énergie (fermentation, épandage engrais, déjections). Ce constat s'explique notamment par la présence d'élevage bovin et ovin émetteur de méthane sur le territoire.



Graphique 58 : Emissions de GES d'origine énergétique par énergie en 2019 – Source : OREO

Les émissions de GES du secteur du transport routier sont, quant à elles, issues à 97 % des carburants routiers et à 3 % des gaz fluorés. La dépendance à la voiture et aux énergies fossiles des véhicules en son notamment la cause. En effet, 85,5 % des actifs utilisent une voiture pour réaliser leur déplacements domicile-travail, contre seulement 78 % au niveau régional.

Les émissions du secteur résidentiel et tertiaire sont issues à 36 % de gaz naturel, à 32 % des produits pétroliers, à 20 % de l'électricité, à 8 % de gaz fluorés et à 4 % de biomasse.

Quant au secteur industriel, ses émissions sont issues à 51 % des process industriels, à 29 % des produits pétroliers, 10 % de gaz naturel, 6 % de gaz fluorés, 3 % d'électricité et 1 % de biomasse.

SYNTHESE des actions menées par les collectivités locales en matière de risques naturels :

La Communauté de Communes des Pyrénées Hauts Garonnaises fortement engagée dans des actions liées aux risques naturels, compte-tenu des caractéristiques géomorphologiques de son territoire (en lien étroit avec le Syndicat Mixte Garonne Amont). Les risques d'inondations sont abordés dans le cadre de la compétence GEMAPI.



Les collectivités locales sont **fortement** engagées

Les collectivités locales sont **moyennement** engagées

Les collectivités locales sont **faiblement** engagées

c. Les déchets et leur gestion

La question des déchets relève de nombreux acteurs :

- Les collectivités ont la responsabilité de la collecte et de la gestion des déchets produits par leurs administrés ; elles mettent en œuvre ou participent à la mise en œuvre du plan régional ;
- Les acteurs « professionnels » (entreprises, agriculteurs, artisans, professions libérales, administrations...) ont la responsabilité de la bonne élimination des déchets qu'ils produisent ; Les Eco-organismes ont la responsabilité d'organiser la collecte des produits et équipements en fin de vie mis sur le marché par leurs émetteurs adhérents. Ils mettent en œuvre ou participent à la mise en œuvre du plan régional ;
- La région exerce la compétence obligatoire d'élaboration et de suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Elle fixe le cap. La Région Occitanie va plus loin en accompagnant les acteurs à la mise en œuvre des actions ;
- Les services de l'État gardent leurs compétences régaliennes de contrôle et d'autorisation d'exploitation des opérateurs de collecte, de recyclage, de traitement et de stockage.

Les régions, compétentes en matière de déchets et d'économie circulaire, ont élaboré un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui fixe des objectifs et donne des moyens pour la réduction, le réemploi, le recyclage ou la valorisation des déchets. Le PRPGD de la région Occitanie a été finalisé et adopté le 14 novembre 2019 fixant notamment les objectifs suivants :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (DMA) : - 63 kg par habitant et par an,
- Réduire de 30 % les quantités de déchets mis en décharge,
- Réduire de 20% les déchets verts apportés en déchèterie,
- Améliorer les collectes sélectives en vue de leur valorisation,
- Atteindre 22% de la population couverte par une fiscalité par foyer au volume ou au poids (tarification incitative).

Le PRPGD comprend un Plan Régional d'Actions pour l'Économie Circulaire (PRAEC) définissant sur 12 ans, les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs de prévention et de gestion des déchets.

Les intercommunalités, compétentes en collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés, doivent élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDMA). C'est un document réglementaire de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de.

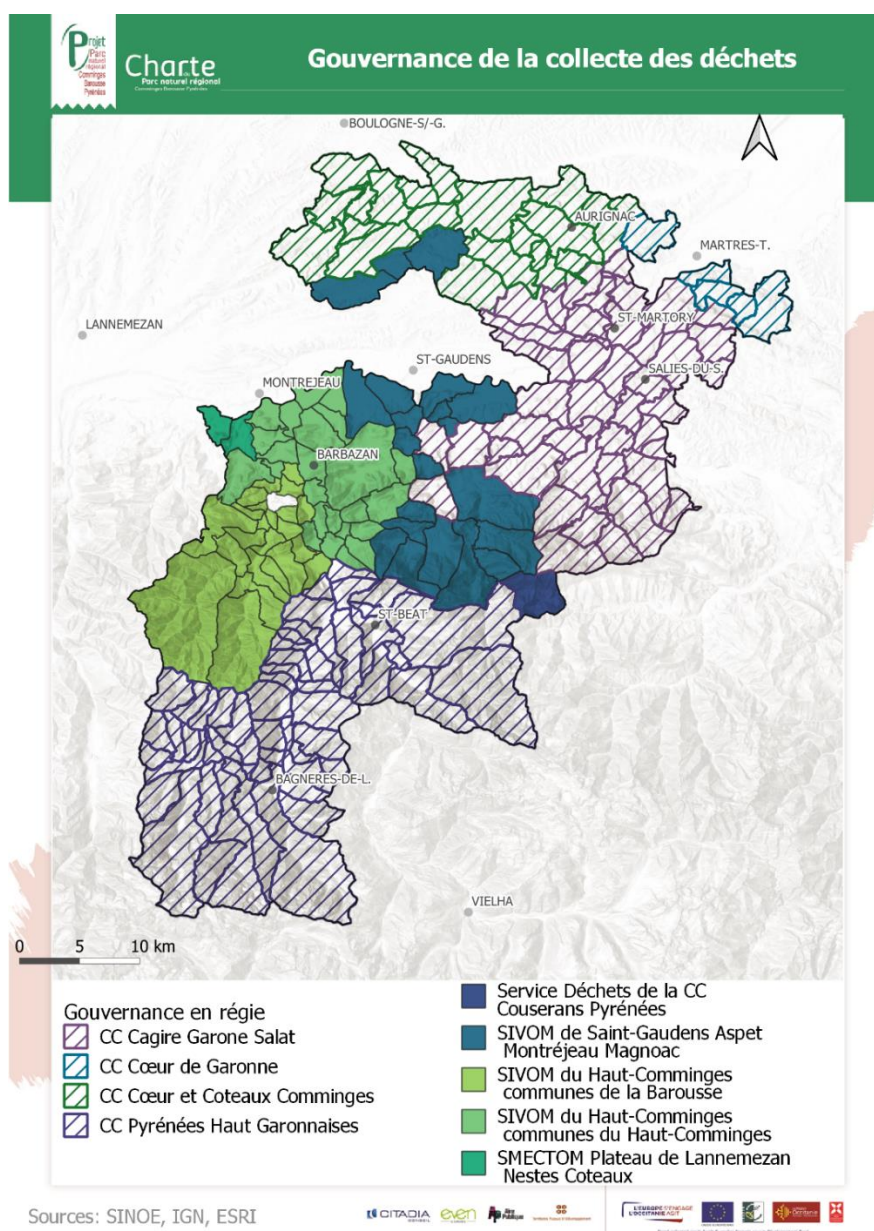
Le PLPDMA de la CC Cœur de Garonne a été approuvé le 17 décembre 2019. Du diagnostic initial, découle un programme d'actions, élaboré en 2019, décliné selon huit axes de travail : notamment éco-exemplarité des collectivités, gestion de proximité des biodéchets, lutte contre le gaspillage alimentaire.

Plus largement, à l'échelle de l'Etat, la loi anti-gaspillage doit permettre de favoriser la sortie du plastique à usage unique. L'extension du tri nécessite une modernisation des centres de tri d'emballage ménagers sur le territoire national. **L'objectif est également de pouvoir véhiculer l'intérêt du recyclage auprès du grand public, ce que des mesures locales d'engagement permettent.**

1. Une gouvernance complexe

1.1. Les acteurs de la collecte des déchets et des déchèteries

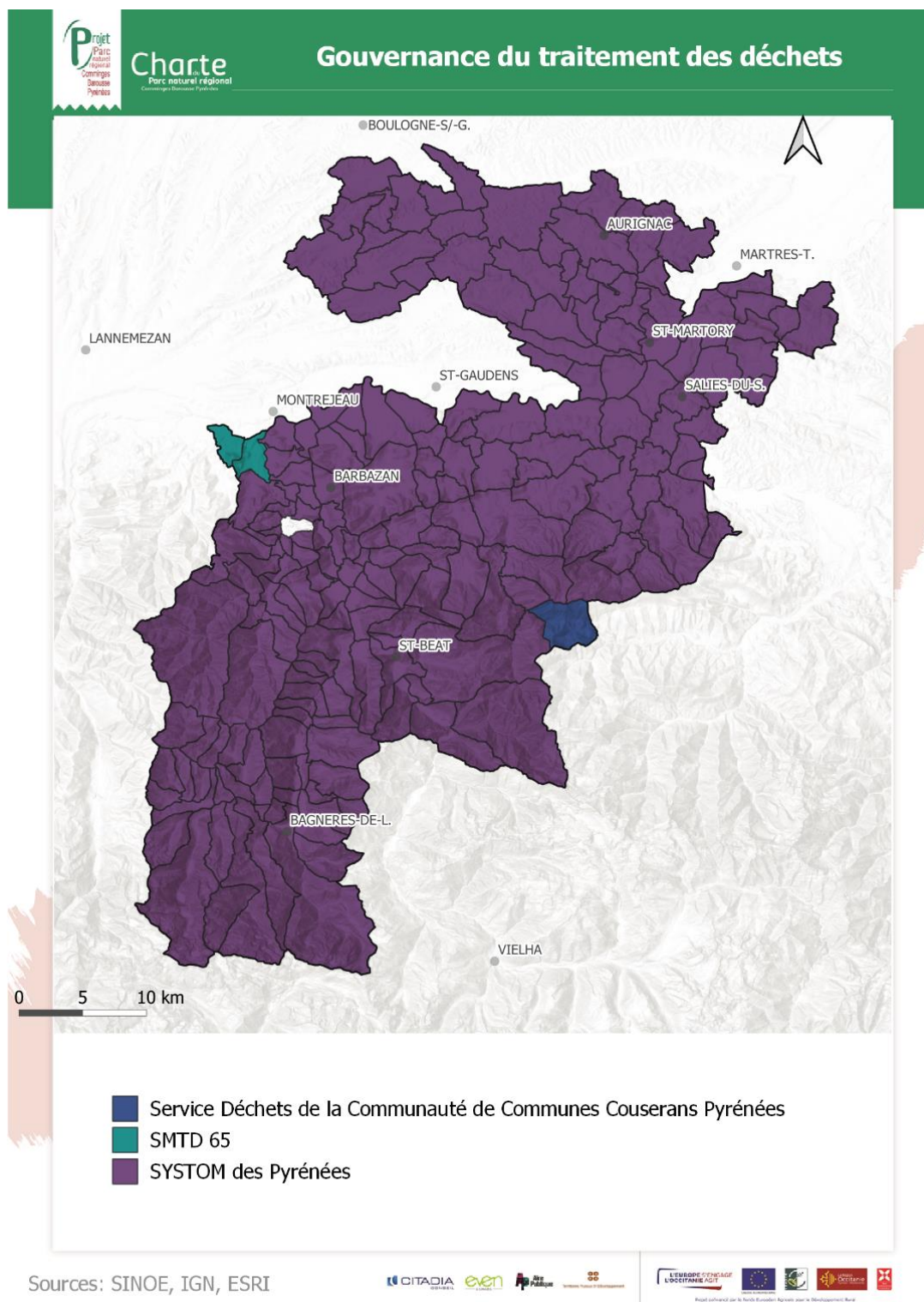
La collecte primaire des déchets ménagers et la gestion des déchèteries sur le territoire sont assurées par 7 collectivités locales (Communautés de communes et syndicats) dotées de cette compétence. 144 communes gèrent et exercent directement via leur intercommunalité la « collecte des déchets ménagers et assimilés ». Pour 24 communes du secteur Haut-Comminges, la CC Pyrénées Haut Garonnaises a délégué la compétence « collecte » au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) du Haut-Comminges. Le SIVOM du Haut-Comminges possède également par délégation, la gestion de la collecte des déchets sur 24 communes de la CC Neste Barousse. La collecte des déchets des communes d'Aventignan et de Tibiran-Jaunac, est quant à elle réalisée par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMECTOM) Plateau de Lannemezan Nestes Coteaux. La collecte des déchets de la commune de Portet d'Aspet est réalisé par le Service déchets de la CC Couserans Pyrénées.



Carte 149 : Organisation de la gouvernance de la collecte des déchets sur le territoire

1.2. Les acteurs du traitement des déchets

Le traitement des déchets est réalisé, sur une grande partie du territoire, par le SYSTOM des Pyrénées (groupement des syndicats du sud du département), syndicat de transport et de traitement des déchets. De même que pour la collecte des déchets, le SPECTOM Plateau de Lannemezan Nestes Coteaux gère le traitement des déchets sur les communes d'Aventignan et de Tibiran-Jaunac et le Service déchets de la CC Couserans Pyrénées gère le traitement des déchets de Portet d'Aspet.



Carte 150 : Organisation de la gouvernance du traitement des déchets sur le territoire

2. Les circuits de collecte et de traitement

Plusieurs dispositifs sont mis en place sur l'ensemble du territoire pour faciliter la collecte sélective : distribution de bacs de tri pour les collectes en porte à porte, aménagement de points d'apport volontaires en centre-ville ou en périphérie pour le tri du verre, les emballages. Environ 30 conteneurs pour la collecte de textiles sont installés et répartis sur le territoire.

Le territoire dispose également de 7 déchèteries : Aspet, Bagnères-de-Luchon, Huos, Izaourt, Mane, Saint-Martory et Troubat. Certaines de ces déchèteries accueillent les déchets des activités économiques (déchets non dangereux et déchets dangereux).

Les flux (hors textiles) collectés par le SYSTOM sont acheminés directement vers les exutoires.

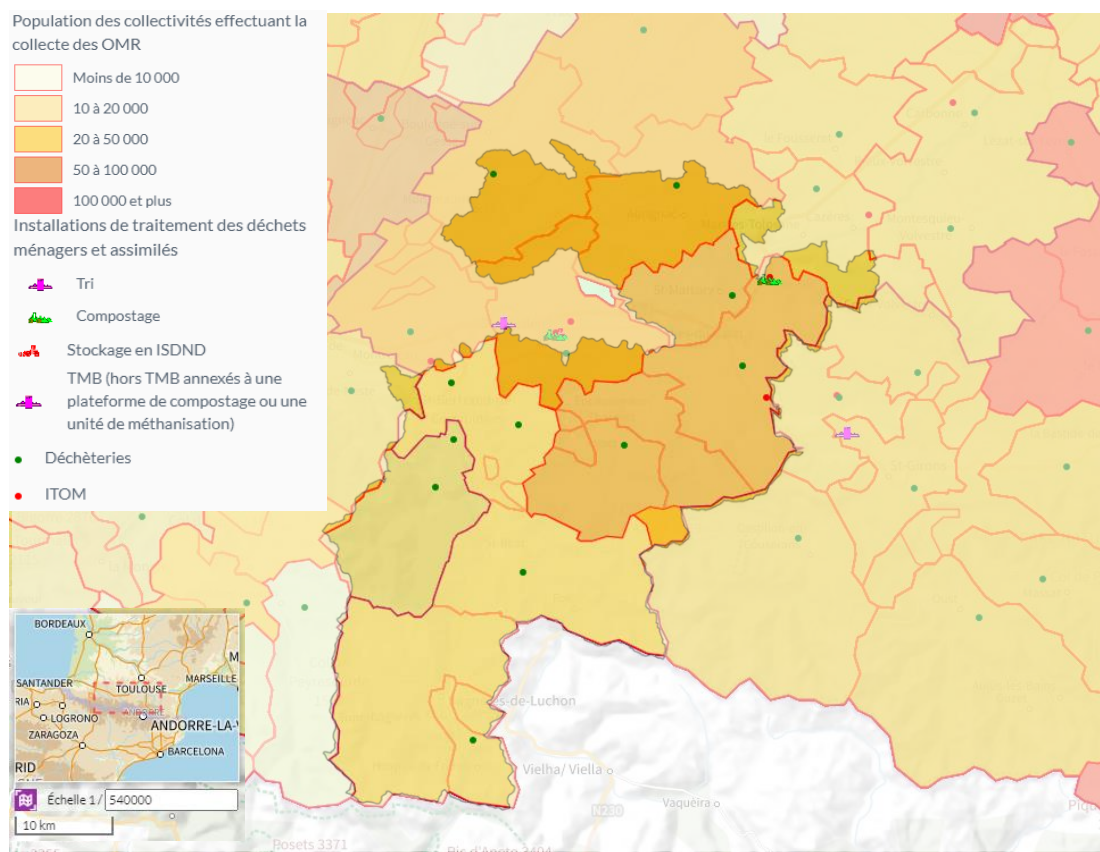
Les papiers, cartons et emballages sont transportés vers le centre de tri de Villeneuve de Rivière.

Le verre est acheminé vers la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA).

Les Ordures ménagères sont traitées par enfouissement sur le site l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Pihourc situé à Liéoux. Les déchets de jardin sont déposés à la plateforme de compostage de Roquefort-sur-Garonne.

Les bornes textiles sont gérées par Le Relais qui se charge de les collecter et d'acheminer les vêtements, linge et chaussures au centre de tri de Marciac dans le Gers.

Les flux (hors textiles) collectés par le SPECTOM Plateau de Lannemezan Nestes Coteaux sont acheminés vers le quai de transfert de Capvern. Le traitement des déchets est ensuite délégué au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ménagers et assimilés des Hautes-Pyrénées (SMTD 65). À la suite de la fermeture du site d'enfouissement de Bénac le 31 décembre 2015, les ordures ménagères sont externalisées. Ainsi, les ordures ménagères sont transportées vers les incinérateurs de Toulouse et Bessières ou les casiers de Liéoux ou Montech.



Carte 151 : Installations de traitement des déchets ménagers et assimilés (Source : ADEME-SINOE)

3. Le réemploi : diminuer les volumes et remobiliser une ressource existante

Pour donner une seconde vie aux déchets, des initiatives existent sur le territoire. La dynamique de réemploi prend de l'ampleur, elle prend différentes formes : initiatives d'associations, de groupes d'habitants, de structures spécialisées (Le Relais – Textile, Emmaüs à Saint Gaudens).

- L'association Alter'Ego, située à Aurignac, organise « la Donnerie ». Rue Saint Michel, ce lieu permet de donner vie au réemploi des biens inutilisés. Les membres de l'association ouvrent des permanences pour déposer les biens au « magasin gratuit » et des permanences « boutique » pour récupérer des objets (vêtements, chaussures, vaisselle, linge de maison, etc.). L'objet principal de l'association est d'accompagner l'insertion des demandeurs d'asile hébergés au PRAHDAS (Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile)
- L'association ArtStock – Recycler, Valoriser œuvre pour le réemploi de matériaux de scène. Située à Blajan, sur le territoire du PNR, cette association de l'économie sociale et solidaire propose des matériaux de scène, valorisables dans des projets de réemploi artistique en Occitanie. Partenaire de l'ADEME, l'association propose également des ateliers de sensibilisation au développement durable auprès des scolaire de l'école de Blajan. Un service d'accompagnement des entreprises et collectivités dans leur démarches Responsabilité Sociétale des Entreprises (R.S.E). L'association a récupéré plus de 4552 tonnes de déchets depuis 2009.

Figure 34 : Association Alter'Ego à Aurignac (31)



Figure 35 : ArtStock réemploi artistique et sensibilisation, Blajan (31)

- L'association La Sève – Ressourcerie pratiquant la gratuité située à Aspet. Les affaires réutilisables peuvent être redistribuées, le reste est envoyé vers la société Vortex (8 tonnes de vêtements inutilisables ont été envoyés par l'association en 2020). L'association a aussi créé une « foire bio » sur la commune d'Arbas.
- L'association Lab Top Innovation – depuis 2017, l'association s'est lancée dans une seconde mission (après la mise en place d'un FabLab à Mazères-sur-Salat) « La Gratuiterie ». Située dans le bâtiment Lacroix, à Mazères, son objectif principal est de mettre en place une ressourcerie où l'on applique la gratuité et le réemploi d'objets inutilisés, qui sont déposés par leurs anciens possesseurs, et seront réemployés par d'autres adhérents par la suite. 250 adhérents annuels font aujourd'hui vivre ce projet en développement.
- Les Idées sont dans la Grange – Tiers lieu écocitoyen travaillant sur l'économie circulaire, les circuits courts, l'économie sociale et solidaire. A Barbazan, le tiers lieu fait vivre, dans un même temps : une épicerie de produits locaux et vrac, un café éco-citoyen, une friperie, un Repar'café, un espace pour créatrices locales et responsables.



Figure 36 : « La Gratuiterie », créée par l'association Lab Top Innovation à Mazères-sur-Salat

Des initiatives « en ligne » existent également. Les échanges de biens peuvent exister de manière informelle sans mobiliser de « lieux ». Néanmoins, la sensibilisation au réemploi auprès du grand public, la mobilisation nécessaire pour organiser des espaces de collectes, de stockages et de distribution ou encore la communication autour de ces initiatives pourrait être appuyée par une stratégie de réemploi à l'échelle territoriale.

SYNTHESE des actions menées par les collectivités locales en matière d'énergies :

Les PETR (2 sur 3) sont fortement engagés dans le domaine de la Transition Energétique avec de nombreux dispositifs et d'importants moyens d'animation (de 3 à + de 5 ETP). Dans le Comminges, les actions du PCAET, élaboré à l'échelle du PETR, sont même déclinées par les Communautés de Communes à leur échelle (avec un peu d'ingénierie dédié néanmoins).



Les collectivités locales sont **fortement** engagées

Les collectivités locales sont **moyennement** engagées

Les collectivités locales sont **faiblement** engagées

AFOM « Un cadre de vie de qualité mais vulnérable »



AFOM

➡ ATOUTS

- ✓ Près de 60% des communes du territoire ont un profil environnemental peu défavorisé (bon état de l'eau, de l'air, pas de dégradation majeure des sols)
- ✓ La partie sud du territoire fortement engagée dans des actions liées aux risques naturels (CC PHG)
- ✓ Des risques inondations reconnus, et abordés de manières réglementaires, via la compétence GEMAPI

➡ OPPORTUNITÉS

- ✓ La mise en place d'un second Contrat Local de Santé (CLS) sur le périmètre du PETR Pays Comminges Pyrénées
- ✓ Les actions des Plans Climat Air Energie (PCAET) déployées à l'échelle des Communautés de Communes du PETR Pays Comminges Pyrénées valorisant les actions « santé environnement »

➡ FAIBLESSES

- ✓ Plus de 60% des communes (114) avec un habitat légèrement dégradé
- ✓ Près de 20% des communes (38) avec une qualité bactériologique de l'eau insuffisante et une part importante de logements du Parc Privés Potentiellement Indignes (PPPI)
- ✓ Globalement peu d'ingénierie dédiée aux aspects santé environnement à l'échelle locale (hors CLS)

➡ MENACES

- ✓ Les effets du dérèglement climatique qui accentuent les phénomènes naturels d'aléas (feux de forêts, inondations, sécheresses, mouvements de terrain,...) générant des risques pour les populations et installation à proximité
- ✓ La dégradation de la qualité environnementale d'espaces au sein du territoire, en lien avec les activités humaines (mauvais état de la ressource en eau, dégradation de la qualité de l'air, ...)



ENJEUX

- ➡ Une reconnaissance étendue des risques naturels induits par les effets du dérèglement climatique
- ➡ La valorisation des effets positifs issus du premier Contrat Local de Santé
- ➡ Le déploiement des actions menées en faveur du rapport « santé environnement » auprès du grand public
- ➡ La préservation et l'amélioration du cadre de vie privilégié, par des actions en faveur du climat
- ➡ L'amélioration de la qualité des logements par l'accompagnement à la réhabilitation (voir AFOM logements)





Projet
Parc
naturel
régional
Comminges
Barousse
Pyrénées

Charte

du
Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

Annexes

Annexe 1 : Table des cartes

Carte 1 Les périmètres institutionnels du territoire : EPCI et PETR	12
Carte 2 Les périmètres institutionnels du territoire : les syndicats mixtes	13
Carte 3 : Géologie du territoire du PNR Comminges Barousse Pyrénées	27
Carte 4 : Présentation de la topographie du territoire du PNR Comminges Barousse Pyrénées	29
Carte 5 : Hydrographie du territoire du PNR Comminges Barousse Pyrénées	30
Carte 6: Localisation des axes de découverte	34
Carte 7 : Localisation des entités paysagères du territoire	43
Carte 8 : Localisation des cœurs paysagers à protéger	69
Carte 9 : Localisation des points noirs paysagers sur le territoire	80
Carte 10 : Localisation des points noirs paysagers sur le territoire d'après le questionnaire aux communes	81
Carte 11 : Localisation des points noirs publicitaires sur le territoire d'après le questionnaire aux communes	82
Carte 12 : Exemple d'extension urbaine diffuse sur la commune de Mane - remonterletemps.ign.fr	89
Carte 13: Le coefficient d'emprise au sol (CES) des communes du territoire	91
Carte 14 : La densité bâtie du territoire de projet, rendu par mailles	92
Carte 15 : Morphologie des villages	93
Carte 16 : Les parcs naturels présents à proximité du PNR Comminges Barousse Pyrénées	99
Carte 17 : Les zones Natura 2000 sur le territoire	101
Carte 18 : Les périmètres de gestion recensés sur le territoire du PNR	106
Carte 19 : Les outils de protection réglementaires sur le territoire	109
Carte 20 : Les périmètres d'inventaires sur le territoire	111
Carte 21 : Les zones humides du territoire	114
Carte 22 : Synthèse de la reconnaissance de la richesse environnementale	115
Carte 23 : Pression d'inventaires sur la flore et la faune sur le périmètre du PNR	118
Carte 24 : Localisation des espèces messicoles	120
Carte 25 : Localisation des espèces protégées	121
Carte 26 : Localisation des espèces menacées	122
Carte 27 : Localisation des observations de l'Iris graminée dans le nord-est du territoire (Even, SINP)	123
Carte 28 : Localisation des observations de l'Androsace des Pyrénéens dans le territoire (Even, SINP)	124
Carte 29 : Localisation des observations de La Serratule fausse centaurée dans le territoire (Even, SINP)	125
Carte 30 : Localisation des observations de la Bartsie en Epi dans le territoire (Even, SINP)	126
Carte 31 : Zone d'observation de la Saxifraga aquatica dans le territoire	127
Carte 32 : Pression d'inventaire de la faune sur le territoire selon le SINP	128
Carte 33 : Localisation des observations du Grand Tétras selon le SINP	129
Carte 34 : Localisation des observations du Lézard ocellé	132
Carte 35 : Localisation des observations du Seps strié selon le SINP	132
Carte 36 : Localisation des observations du Calotriton des Pyrénées selon le SINP	133
Carte 37 : Localisation des observations de la Bacchante (gauche) et de l'Hespérie du Pas d'Âne (droite) selon le SINP	135
Carte 38 : Répartition de la Loutre d'Europe en France pour la période 2007-2016 - Source : PNE Loutre d'Europe 2019-2028	143
Carte 39 : Aire de répartition de l'Ours brun dans les Pyrénées : année 2016 - Source : PNA Ours brun 2018-2028	144
Carte 40 : Continuités écologiques d'importance nationale de milieux boisés pour la cohérence nationale de la TVB - Sources : Document-Cadre : Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	150
Carte 41 : Continuités écologiques d'importance nationale de milieux ouverts frais à froids pour la cohérence nationale de la TVB - Sources : Document-Cadre : Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	150

Carte 42 : Continuités écologiques d'importance nationale de milieux ouverts thermophiles pour la cohérence nationale de la TVB - Sources : Document-Cadre : Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	150
Carte 43 : Continuités écologiques bocagères d'importance nationale pour la cohérence nationale de la TVB - Sources : Document-Cadre : Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	150
Carte 44 : Voies d'importance nationale de migrations de l'avifaune pour la cohérence nationale de la TVB - Sources : Document-Cadre : Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	151
Carte 45 : Enjeux de continuités écologiques des cours d'eau au titre des poissons migrateurs amphihalins - Sources : Document-Cadre : Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	151
Carte 46 : Occupation du sol selon les données du CES OSO-THEIA 2019.....	155
Carte 47 : Synthèse de la trame verte.....	168
Carte 48 : Synthèse de la trame bleue	173
Carte 49 : Eléments fragmentant du territoire	176
Carte 50 : synthèse de la trame verte et bleue	177
Carte 51 : Pollution lumineuse présente sur le territoire	179
Carte 52 : Trame noire d'Occitanie	180
Carte 53 : Evolution des milieux ouverts entre 2010 et 2019.....	193
Carte 54 : Fragmentation territoriale perturbant les déplacements d'espèces	195
Carte 55 : Densité bâtie.....	196
Carte 56 : Arrêtés localisés par les répondants au questionnaire aux communes	198
Carte 57 : Localisation des carrières	201
Carte 58 : Localisation des carrières situées en ZNIEFF	202
Carte 59 : Prélèvements significatifs d'eau sur les masses d'eau superficielles	208
Carte 60 : Pressions diffuses significatives relatives aux masses d'eau superficielles	209
Carte 61 : Pressions ponctuelles significatives relatives aux masses d'eau superficielles	210
Carte 62 : Localisation des zones karstiques.....	212
Carte 63 : Localisation des entités éco-paysagère par milieux	218
Carte 64: Pas moins de 107 monuments historiques auxquels s'ajoutent 91 sites classés et inscrits sur l'ensemble du territoire - Sources : IGN, Atlas des patrimoines, Citadia	264
Carte 65 : Fontaine à Boutx au sud-est du territoire Image : Atlas des paysages de Haute Garonne	271
Carte 66 : Lavoir de Montastruc-de-Salies Image : Atlas des paysages de Haute Garonne	271
Carte 67 : Localisation des SAGE mis en œuvre ou en cours d'élaboration.....	278
Carte 68 : Etat écologique des masses d'eau superficielles	280
Carte 69 : Etat chimique des masses d'eau superficielles.....	282
Carte 70 : Etat chimique des masses d'eau souterraines	285
Carte 71 : Etat chimique des masses d'eau souterraines	285
Carte 72 : Zones sensibles et zones vulnérables - SDAGE	287
Carte 73 : Zones à protéger dans le futur - SDAGE	288
Carte 74 : Zones d'objectifs plus stricts - SDAGE	289
Carte 75 : Territoire concernée par une Zone de Répartition des Eaux (ZRE)	291
Carte 76 : Plan de Gestion des étiages.....	292
Carte 77 : Organisation de la gouvernance pour la compétence eau potable sur le territoire – Source : services.eaufrance.fr	296
Carte 78 : Captages d'eau potable et leurs périmètres de protection.....	297
Carte 79 : Part de la superficie irriguée dans la SAU en 2010 sur le territoire.....	298
Carte 80 : Les OUGC présents sur le territoire	300

Carte 81 : Organisation de la gouvernance pour la compétence assainissement collectif sur le territoire – Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr, services.eaufrance.fr	302
Carte 82 : Les stations d'épuration présentes sur le territoire – Source : SIEAG	303
Carte 83 : Organisation de la gouvernance pour la compétence assainissement non-collectif sur le territoire – Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr, services.eaufrance.fr	305
Carte 84 : La vulnérabilité de la disponibilité en eau superficielle et souterraine – Source : PACC du bassin Adour Garonne	306
Carte 85 : Augmentation de la fréquence des sécheresses des sols en été et en automne – Source : PACC du bassin Adour Garonne.....	307
Carte 86 : La vulnérabilité à l'eutrophisation des cours d'eau – Source : PACC du bassin Adour Garonne.....	307
Carte 87 : La vulnérabilité de la biodiversité en cours d'eau et des zones humides – Source : PACC du bassin Adour Garonne	308
Carte 88 : Analyse agricole (Registre Parcellaire Graphique - RPG 2019)	317
Carte 89 : Localisation des Orientations Technico-Economiques des Exploitations (OTEX) agricoles, par dominante à la commune.....	318
Carte 90 : Evolution des espaces à Montoulieu Saint Bernard, orthophoto 2019 à gauche, 1950 à droite (Source : Géoportail)	321
Carte 91 : Superficie des terres labourables	323
Carte 92 : Localisation des domaines pastoraux en 2019	324
Carte 93 : Part de la Surface Toujours en Herbe (STH)	325
Carte 94 : Répartition de l'Ours brun dans les Pyrénées en 2020.....	328
Carte 95 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010	331
Carte 96 : Part des agriculteurs exploitants dans la population	331
Carte 97 : Localisation des espaces agricoles en contact avec les enveloppes urbaines.....	336
Carte 98 : Carte recensant les productions locales valorisées en circuits-courts du PETR Pays des Nestes – Source : https://www.paysdesnestes.fr/	341
Carte 99 Découpage du PNR par SylvoEcoRégion (SER)	348
Carte 100 : Répartition des peuplements forestiers sur le territoire - Source : Inventaire Forestier National IFN_V2	350
Carte 101 : Les forêts par type de propriété	352
Carte 102 : Les Plans de Développement de Massif forestier sur le territoire – Source : entretien réalisé avec le Centre National de la Propriété Forestière CRPF	355
Carte 103 : Localisation des carrières du territoire du projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées	369
Carte 104 : Carrières en exploitation et fermées situées dans les périmètres des ZNIEFF	371
Carte 105 : La consommation moyenne d'énergie par habitant des EPCI d'Occitanie en 2019, AREC Occitanie, TerriSTORY	376
Carte 106 : Contraintes patrimoniales et environnementales	384
Carte 107 : Contraintes à l'installation de centrales solaires photovoltaïques – Source : PCAET Pays Comminges Pyrénées.....	384
Carte 108 : Chaufferies installées sur le territoire du PNR– Source : Réseau bois énergie Occitanie.....	386
Carte 109 : Potentiel éolien déterminé par le SRE Midi-Pyrénées – Source : PCAET Pays Comminges Pyrénées	388
Carte 110 : Potentiel de la géothermie alluviale sur le territoire – Source : PCAET Pays Comminges Pyrénées	390
Carte 111 : Carte des zones favorables à l'implantation de sonde géothermiques verticales – Source : Rapport final Part de la géothermie dans le volet ENR du SRCAE de Midi-Pyrénées, BRGM, 2011	390
Carte 112 : Evolution démographique par commune entre 2013 et 2018	396
Carte 113 : Taux de croissance annuel moyen 2007-2012	400
Carte 114 : Taux de croissance annuel moyen 2012-2017	400
Carte 115 : Les établissements d'enseignements du territoire	406
Carte 116 : Production synthétique de l'observatoire Culture(s) et Territoire(s), par "L'Utile&L'Agréable"	413

Carte 117 : Localisation des établissements de santé.....	419
Carte 118 : Localisation des établissements commerciaux.....	420
Carte 119 : Taux d'activité et nombre d'actifs occupés par commune en 2018.....	426
Carte 120 : Localisation des GR et points d'étapes.....	440
Carte 121 : Sites touristiques sur le territoire en 2018 - Source : CD & DDET 31, 2018.....	441
Carte 122 : Localisation des points de vue et tables d'orientation.....	442
Carte 123 : L'organisation territoriale : les Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) qui structurent le territoire du futur Parc Naturel Régional.....	462
Carte 124 : L'armature territoriale du SCoT Comminges Pyrénées, 2019.....	463
Carte 125 : Les Documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire	464
Carte 126: L'artificialisation des sols - carte de la consommation d'espace en m ² entre 2009 et 2020 par communes sur le territoire du PNR.....	466
Carte 127 : Pourcentage de résidences principales au sein du parc en 2018.....	476
Carte 128 : Pourcentage de résidences secondaires au sein du parc de logement en 2018.....	477
Carte 129 : La part de logements vacants à la commune en 2018	479
Carte 130 : Accessibilité du territoire.....	486
Carte 131 : Localisation des principaux flux domicile-travail au sein du territoire	489
Carte 132 : Espaces Naturels Combustible des Hautes Pyrénées Source : IGN, BD Forêt - version2) – PDPFCI des Hautes Pyrénées 2020 - 2029	501
Carte 133 : Espaces Naturels Combustible de la Haute Garonne Source : IGN, BD Forêt - version2) - PDPFCI de la Haute Garonne 2020 - 2029.....	502
Carte 134 : Les risques liés aux inondations	504
Carte 135 : Le risque de remontée des nappes souterraines	505
Carte 136 Le risque de retrait - gonflement des argiles par niveaux d'aléa sur le territoire du PNR	506
Carte 137 Le risque de mouvement de terrain ponctuels	507
Carte 138 Le risque sismique couvre la majeure partie du territoire	508
Carte 139 : Le risque avalanche	509
Carte 140 : Les risques industriels du territoire.....	510
Carte 141 : Les barrages et risque lié à leur rupture.....	511
Carte 142 Prise en compte du risque dans les documents communaux	513
Carte 143 : Typologie communale des disparités environnementales – Source : CREA Occitanie.	516
Carte 144 : Part du parc privé potentiellement indigne dans les résidences privées principales en 2013 par commune en Occitanie (%) – Source : Etude des disparités environnementales de santé en Occitanie, 2017 .	519
Carte 145 : Carte d'exposition au radon (Source : Géorisques).....	521
Carte 146 : Classement sonore des infrastructures de transports sur le territoire	524
Carte 147 : Localisation des communes colonisées ou partiellement colonisées par le moustique tigre au 6 octobre 2021 (Source : https://solidarites-sante.gouv.fr/)	525
Carte 148 : Carte des sites et sols pollués, BASOL et BASIAS (Source : Géorisques).....	527
Carte 149 : Organisation de la gouvernance de la collecte des déchets sur le territoire	532
Carte 150 : Organisation de la gouvernance du traitement des déchets sur le territoire	533
Carte 151 : Installations de traitement des déchets ménagers et assimilés (Source : ADEME-SINOE)	535

Annexe 2 : Table des graphiques

Graphique 1 : Hauteur moyenne des précipitations sur les stations de Campistrous (65) et de Saint-Girons (09) entre 1980 et 2010 - Source : Météo France	31
Graphique 2 : Durée moyenne d'insolation (en heures) sur les stations de Campistrous (65) et de Saint-Girons (09) entre 1980 et 2010 - Source : Météo France	32
Graphique 3 : Etat écologique des masses d'eau.....	280
Graphique 4 : Evolution de l'état écologique des masses d'eau rivières entre le SDAGE 2016-2021 et le SDAGE 2022-2027	280
Graphique 5 : Etat chimique des masses d'eau superficielles	282
Graphique 6 : Evolution de l'état chimique des masses d'eau rivières entre le SDAGE 2016-2021 et le SDAGE 2022-2027	283
Graphique 7: Part de cours d'eau (en pourcentage) concernés par des pressions - SDAGE 2022-2027	283
Graphique 8 : Evolution de l'état chimique des masses d'eau souterraines entre le SDAGE 2016-2021 et le SDAGE 2022-2027	286
Graphique 9 : Part des masses d'eau souterraines (en pourcentage) concernées par des pressions - SDAGE 2022-2027	286
Graphique 10 : Répartition des espaces agricoles (RPG 2019)	316
Graphique 11 : Evolution du nombre d'agriculteurs exploitants sur le territoire entre 1999 et 2017	329
Graphique 12 : répartition des CSP en 1999 et 2017	329
Graphique 13 : Evolution des emplois agricoles entre 2007 et 2017	330
Graphique 14 : Répartition surfacique des peuplements forestiers en fonction de l'essence – Source : Diagnostic forestier du PNR.....	349
Graphique 15 : Répartition surfacique des peuplements forestiers en fonction du traitement sylvicole – Source : Diagnostic forestier du PNR	351
Graphique 16 : Répartition des groupes de propriétaires forestier en fonction de la surface totale des propriétaires du groupe – Source : Diagnostic forestier du PNR	353
Graphique 17 : Consommation énergétique du territoire du projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées en 2019 (Source : OREO, 2019).....	377
Graphique 18 : Consommation énergétique de la Région Occitanie en 2019 (Source : OREO, 2019).....	378
Graphique 19 : Répartition des consommations énergétiques par secteur et par an de 2013 à 2019 - Source : OREO	378
Graphique 20 : Consommation finale d'énergie par énergie en 2019 – Source : OREO	379
Graphique 21 : Répartition des consommations énergétiques par énergie et par an de 2013 à 2019 en Ktep - Source : OREO	380
Graphique 22 : Consommation finale d'énergie par usages en 2019 – Source : OREO	380
Graphique 23 : Evolution de la production hydroélectrique entre 2013 et 2019 (Source : OREO)	382
Graphique 24 : Evolution de la population entre 1975 et 2017.....	395
Graphique 25 : taux d'évolution annuel moyen de la population	395
Graphique 26 : Evolution des soldes naturels et migratoires entre 1975 et 2017.....	399
Graphique 27 : Pyramide des âges.....	401
Graphique 28 : Solde migratoire par tranche d'âge.....	402
Graphique 29 : Evolution de la structure de la population par âge entre 2012 et 2017	402
Graphique 30 : Evolution de la taille des ménages entre 1975 et 2017	403
Graphique 31 : Evolution de la composition des ménages entre 2012 et 2017	404
Graphique 32 : Evolution du nombre d'emploi entre 1975 et 2017	425
Graphique 33 : Evolution des emplois par secteur d'activités	427
Graphique 34 : Evolution de la répartition des actifs par CSP entre 1999 et 2017.....	428
Graphique 35 : Flux annuels de l'artificialisation des sols sur le périmètre du PNR exprimés en m ² consommés par type d'activité entre 2009 et 2019.....	465

Graphique 36 : Evolution du parc de logements depuis 1968	470
Graphique 37 : Evolution comparée en base 100 de la construction neuve, des ménages et de la population	471
Graphique 38 : Evolution du parc de logement par catégorie	471
Graphique 39 : Répartition du parc par type de logement	472
Graphique 40 : répartition des résidences principales	472
Graphique 41 : Nombre de logements commencés par an	473
Graphique 42 : Ancienneté des constructions principales.....	473
Graphique 43 : Occupation des logements	474
Graphique 44 : Répartition des ménages selon leur date d’emménagement	474
Graphique 45 : Mobilité géographique de la population.....	475
Graphique 46 : répartition des logements par catégorie	475
Graphique 47 : Evolution de la part des résidences secondaires depuis 2018	477
Graphique 48 : Evolution de la part des logements vacants depuis 2008	478
Graphique 49 : Répartition des résidences principales selon leur typologie	480
Graphique 50 : Taux d’évolution des résidences principales entre 2013 et 2018	480
Graphique 51 : Répartition des ménages selon leur composition	480
Graphique 52 : Types de logements occupés par la population sénior	481
Graphique 53 : Statuts d’occupation de la population sénior	481
Graphique 54 : Consommation énergétique des logements sociaux	481
Graphique 55 : Evolution de l’ensemble du parc social de logement entre 2013 et 2018	482
Graphique 56 : Les moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2018.....	488
Graphique 57 : Répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par secteur sur le territoire (à gauche) et en Occitanie (à droite) – Source : OREO	529
Graphique 58 : Emissions de GES d’origine énergétique par énergie en 2019 – Source : OREO.....	530

Annexe 3 : Table des figures

Figure 1 : Extrait de la lettre aux partenaires : La révision de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises, décembre 2021	98
Figure 2 : Schéma représentatif des principales composantes de la Trame Verte et Bleue	148
Figure 3 : Communes concernées par la réserve internationale de ciel étoilé – Source : picdumidi.com	181
Figure 4 : Tableau récapitulatif des espèces cibles d'oiseaux nocturnes sur le territoire	183
Figure 5 : La Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>), Le Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) – Source : oiseaux.net.....	183
Figure 6 : L'Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>), La Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>) – Source : oiseaux.net.....	183
Figure 7 : Liste des espèces cibles présentes sur le territoire	184
Figure 8 : Enjeux régionaux des espèces de chiroptères	186
Figure 9 : Petit et Grand Murin (<i>Myotis blythii</i> , <i>myotis</i>) (INPN)	186
Figure 10 : Petit et Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>ferrumequinum</i>) (INPN)	186
Figure 11 : Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>) et Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>) (INPN).....	186
Figure 12 : Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>), Murin de Bechstein (Murin de Bechstein) (INPN)	187
Figure 13 : Modifications de la répartition géographique – Source : Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique	188
Figure 14 : Vue depuis les Agudes- Source : hautegaronne.chambre-agriculture.fr	190
Figure 15 : Estive du Luchonnais – Source : Delphine Russeil, www.ladepeche.fr	191
Figure 16 : Gentiane jaune – Source : www.promessedefleurs.com	192
Figure 17 : Luchon Aneto Trail – Source : www.ladepeche.fr	199
Figure 18 : Les 5 phases du cycle sylvigénétique – Source : Présentation de Nature en Occitanie sur les vieilles forêts (Sophie Maillé) au colloque "Arbres et forêts en Haute-Garonne : un bien commun à préserver !"	204
Figure 19 : Cerf élaphe – Source : www.lanaturemoi.com	205
Figure 20 : Réseau Félix Trombe – Source : actu.fr	211
Figure 21 : Saint Pé d'Ardet – Source : www.mairie-saintpedardet31.fr.....	213
Figure 22 : La production et la consommation d'eau potable (Source : Ecomet)	294
Figure 23 : Evolution annuelle du nombre d'attaques d'ours classées imputables sur troupeaux et ruchers entre 1996 et 2020 Source : Réseau Ours Brun – Rapport annuel 2021	328
Figure 24 : Les bienfaits naturels des arbres – Source : Plan Arbre et carbone vivant Région Occitanie	360
Figure 25 : La fédération des ACVA des agriculteurs du Comminges	408
Figure 26 : Logo de la plateforme "jacheteencomminges.fr"	421
Figure 27 : Sticker à destination des commerçants du Comminges.	421
Figure 28 : La marque collective Valeur Parc Naturel Régional Source : Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, décembre 2020	422
Figure 29 : Une nouvelle identité visuelle pour le Comminges.....	452
Figure 30 : Schéma de traduction des impacts de la Loi Climat et Résilience sur les SCoT et documents locaux d'urbanismes.....	460
Figure 31 : Plaquette de présentation de la Via Garona Source : Via Garona	495
Figure 32 : Les thématiques santé environnement – Source : PRSE3 Occitanie	518
Figure 33 : Effets de la pollution atmosphérique sur la santé et l'environnement – Source : ATMO Auvergne-Rhône-Alpes	528
Figure 34 : Association Alter'Ego à Aurignac (31)	535
Figure 35 : ArtStock réemploi artistique et sensibilisation, Blajan (31)	535
Figure 36 : « La Gratuiterie », créée par l'association Lab Top Innovation à Mazères-sur-Salat	536

Annexe 4 : Table des photos

Photo 1 : A gauche, séquence paysagère de vallée fermée à St-Lizier. A droite, séquence de coteaux agricoles boisés à Salies-du-S. - StreetView.	35
Photo 2 : A gauche, tissu urbain peu dense en zone agricole à Castagnède. A droite, paysage dégradé de la ZI du Couserans - StreetView.	35
Photo 3 : A gauche, point de vue sur le bourg de Saint-Lizier. A droite point de vue sur le château de Prat à Prat-Bonrepeaux. - StreetView.	36
Photo 4 : A gauche, traversée du bourg de Mane. A droite, porte de Saint-Martory - StreetView.	36
Photo 5 : Séquence boisée fermée à Cierp-Gaud - StreetView.	37
Photo 6 : Séquence paysagère fermée (route encaissée) à Cazaux-Layrisse - StreetView.	37
Photo 7 : Points noirs paysagers le long de la RD125. A gauche, la station-service ELAN à Cierp-Gaud. A droite, l'atelier de carrosserie à Cier-de-Luchon - StreetView.	38
Photo 8 : Séquence paysagère résidentielle en sortie de ville de Luchon - StreetView.	38
Photo 9 : A gauche, séquence paysagère de plaine agricole ouverte à Lestelle-de-St-Martory. A droite, séquence paysagère agricoles boisés à St-Laurent-de-Neste - StreetView.	39
Photo 10 : A gauche, séquence paysagère de vallée fermée à St-Martory. A droite, séquence paysagère boisée fermée à Ausson - StreetView.	39
Photo 11 : A gauche, centre-bourg de Montréjeau. A droite, séquence paysagère résidentielle en entrée de ville de Saint-Gaudens - StreetView.	40
Photo 12 : A gauche, séquence paysagère de tissu urbain peu dense en zone agricole à Labarthe-Inard. A droite, ZAC Europa à Estancarbon (hors territoire) - StreetView.	40
Photo 13 : Séquence paysagère de plaine agricole à Labroquère - StreetView.	41
Photo 14 : Séquences paysagères de vallée agricole étroite à Chaum (à gauche) et à Luscan (à droite) - StreetView.	41
Photo 15 : Séquence paysagère boisée fermée à Bausen (Catalogne) - StreetView.	42
Photo 16 : A gauche, séquence paysagère résidentielle en entrée de ville de Vielha. A droite, séquence paysagère de tissu urbain peu dense en zone agricole à St-Béat-Lez - StreetView.	42
Photo 17 : En haut, gorges de la Save depuis la RD9G – StreetView. Au centre, Notre-Dame de la Hillière – StreetView. En bas, la villa gallo-romaine de Montmaurin – Wikipédia.	70
Photo 18 : En haut, vue de Saint-Bertrand-de-Comminges depuis le lieu-dit La Bourdette – StreetView. Au centre, le faubourg du Plan – StreetView. En bas à gauche, la basilique Saint-Just-Valcabrière – Wikipédia. En bas à droite, le cloître de la cathédrale Sainte-Marie – Wikipédia.	72
Photo 19 : En haut, panorama vers la vallée de la Barousse depuis le Port de Barès – StreetView. Au centre, espaces pâturés bocagers sur la commune d'Aveux – StreetView. En bas, Gouffre de Saoule – StreetView.	74
Photo 20 : En haut, panorama de la vallée d'Oueil depuis les hauteurs de Bourg-d'Oueil – StreetView. Au centre, vue de Portet-de-Luchon dans la vallée de Larboust – StreetView. En bas à gauche, bourg de Castillon-de-Larboust – StreetView. En bas à droite, vue de la vallée d'Oueil depuis le bourg de Cirès – StreetView.	76
Photo 21 : En haut, panorama sur l'Hospice de France – StreetView. Au centre, Lac Vert et cascade d'Enfer dans la vallée du Lys – StreetView. En bas, lac d'Espingo depuis le refuge – StreetView.	78
Photo 22 : Vue de la carrière de Lestelle-de-Saint-Martory depuis la RD817 sur la commune de Lestelle-Saint-Martory - StreetView.	83
Photo 23 : Vue de la gravière Dragage de Valentines depuis la rue du Château d'Eau sur la commune de Valentines - StreetView.	83
Photo 24 : De haut en bas : Carrière de Saint-Béat-Lez, Carrière d'Izaourt, Carrière de Chaum et Carrière de Latoue - StreetView.	84
Photo 25 : La station de Bourg-d'Oueil à gauche en hiver et à droite en été - francebleu.fr, StreetView.	85
Photo 26 : Les pistes de ski de Superbagnères à gauche en hiver, à droite en été - StreetView, Citadia.	85
Photo 27 : Vue de la station de Peyragudes - versant Agyudes - skidata.io.	86

Photo 28 : A gauche, la télécabine de Luchon-Superbagnères - pyrenees31.com. En haut à droite, le télésiège du Mourtis - StreetView. En bas à droite, le village de la station de Peyragudes-versant Agudes - StreetView.	86
Photo 29 : Zone d'activité de Moustajou depuis la RD125 - StreetView	87
Photo 30 : Zone d'activité de Moustajou depuis la RD33L - StreetView.....	87
Photo 31 : Zone d'activité à Boussens - StreetView.....	88
Photo 32 : Zone d'activité à Gourdan-Polignan - StreetView.....	88
Photo 33 : usine de Pyrénées Bois Energie sur la commune de Marignac - StreetView.....	88
Photo 34 : Exemple d'une maison pavillonnaire de plein pied, au centre de sa parcelle, à Labarthe-Rivière - StreetView.....	88
Photo 35 : En haut, garage au bord de la RD125 à Cier-de-Luchon – SterretView. Au centre, bâtiment agricole sur la commune de Cardeilhac – StreetView. En bas, bâtiment d’exploitation forestière à Esténos – StreetView. ...	90
Photo 36 : Le mont Calem, Bagnères-de-Luchon (Crédits : Thierry Couranjou/CD31)	103
Photo 37 : de gauche à droite, Frênaies-aulnaies alluviales, Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) photos : Mathieu MENAND.....	104
Photo 38 : Les gorges de la Save	104
Photo 39 : La zone du plateau d'Uls (Crédits : Thierry Couranjou/CD31)	105
Photo 40 : le Mont Calem (Source : Haute Garonne tourisme).	107
Photo 41 : Iris graminea (Naturemp)	123
Photo 42 : androsace pyrenaica (INPN)	124
Photo 43 : Serratule fausse centaurée (INPN)	125
Photo 44 : La Bartsie en épi (Téla botanica).....	126
Photo 45 : Saxifrage aquatique (INPN).....	127
Photo 46 : Cigogne blanche	128
Photo 47 : Grand Tétras (INPN).....	129
Photo 48 : Lagopède alpin (INPN)	130
Photo 49 : Petit rhinolophe (INPN)	131
Photo 50 : Desman des Pyrénées.....	131
Photo 51 : Lézard ocellé (INPN).....	132
Photo 52 : Seps strié (INPN)	132
Photo 53 : Lézard du Val d’Aran (haut) et de Bonnal (Bas) (INPN)	133
Photo 54 : Euprocte des Pyrénées (INPN).....	133
Photo 55 : Saumon Atlantique (INPN).....	134
Photo 56 : Hespérie du Pas d’âne (INPN).....	135
Photo 57 : Bacchante (INPN).....	135
Photo 58 : Bouquetin ibérique (Capra pyrenaica) - Source : P. LLANES, pyrenees-parcnational.fr	138
Photo 59 : Bouquetin ibérique (Capra pyrenaica) - Source : D. ROUANET, pyrenees-parcnational.fr.....	138
Photo 60 : Desman des Pyrénées (Galemys pyrenaicus) - Source : P. LLANES, pyrenees-parcnational.fr.....	139
Photo 61 : Grand Tétras des Pyrénées (Tetrao urogallus) - Source : J.P. SIBLET, inpn.mnhn.fr.....	140
Photo 62 : Gypaète barbu (Gypaetus barbatus) - Source : R.CLERC, inpn.mnhn.fr	141
Photo 63 : Lézard ocellé (Timon lepidus lepidus) - Source : S.WROZA, inpn.mnhn.fr	142
Photo 64 : Loutre d’Europe (Lutra lutra) - Source : R. KUHN, inpn.mnhn.fr	143
Photo 65 : Ours brun (Ursus arctos) - Source : J. BONNAUD, inpn.mnhn.fr	144
Photo 66 : Milan royal (Milvus milvus) - Source : J.P. SIBLET, inpn.mnhn.fr.....	145
Photo 67 : Vautour fauve (Gyps fulvus) - Source : S. FIGUET, inpn.mnhn.fr.....	146
Photo 68 : Vautour percnoptère (Neophron percnopterus) - Source : E. SAILLER, pyrenees-parcnational.fr....	147
Photo 69 : Crête rocheuse et éboulis au col inférieur de Liéterole - Source : StreetView.....	156
Photo 70 : A gauche, Saule herbacé (Salix herbacea) - Source :Y. MARTIN, inpn.mnhn.fr. A droite, Ancolie des Pyrénées (Aquilegia pyrenaica) - Source : M. BARTOLI, inpn.mnhn.fr.....	157
Photo 71 : A gauche, Isard (Rupicapra pyrenaica) - Source : M. BARTOLI, inpn.mnhn.fr. A droite, Gyapète barbu (Gypaetus barbatus) - Source : R. CLERC, inpn.mnhn.fr.....	157

Photo 72 : A gauche, Pin à crochets (<i>Pinus mugo</i> subsp. <i>Uncinata</i>) - Source : Y. MARTIN, inpn-mnhn.fr. Ad roite, Hêtre commun (<i>Fagus, sylvatica</i>) - Source : Y. MARTIN, inpn.mnhn.fr.....	158
Photo 73 : A gauche, Circète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) - Source : S. WROZA, inpn.mnhn.fr. A droite, Ours brun (<i>Ursus arctos</i>) - Source : J. BONNAUD, inpn.mnhn.fr	158
Photo 74 : A droite, Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>) - Source : D. SIRUGUE, inpn.mnhn.fr. A droite, Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>) - Source : W. WROZA, inpn.mnhn.fr	160
Photo 75 : A gauche, Lucane cerf-volant (<i>Lacanus cervus</i>) - Source : J. TOUROULT, inpn.mnhn.fr. A droite, Œillet superbe (<i>Dianthus superbus</i>) - Source : Y. MARTIN, inpn.mnhn.fr.....	160
Photo 76 : Estives à Saint-Aventin - Source : EVEN Conseil	161
Photo 77 : Fétuque eskia (<i>Fetusca eskia</i>) - Source : Y. MARTIN, inpn.mnhn.fr. A droite, Nard raide (<i>Nardus stricta</i>) - Source : Y. MARTIN, inpn.mnhn.fr	161
Photo 78 : Genêt poilu (<i>Genista pilosa</i>) - Source : S. FILOCHE, inpn.mnhn.fr). A droite, Myrtille (<i>Vaccinum myrtillus</i>) - Source : E. VALLEZ, inpn.mnhn.fr.....	162
Photo 79 : Lis des Pyrénées (<i>Lilium pyrenaicum</i>) - Source : P. GOURDAIN, inpn.mnhn.fr. A droite, Laiteron de Plumier (<i>Lactuca plumieri</i>) - Source : H. TINGUY, inpn.mnhn.fr	162
Photo 80 : Prairie pâturée sur Saint-Bertrand-de-Comminges - Source : EVEN Conseil	163
Photo 81 : Espace cultivé à Figarol - Source : EVEN Conseil.....	163
Photo 82 : A droite, Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) - Source : R. PONCET, inpn.mnhn.fr. A droite, exemple de prairie de fauche - Source : M. MENAUD, naturemp.org.....	164
Photo 83 : A droite, Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>) - Source : S. Siblet, inpn.mnhn.fr. A droite Amaranthe hybride (<i>Amaranthus hybridus</i>) - Source : Y. MARTIN, inpn.mnhn.fr	164
Photo 84 : Plan d'eau à Salies-du-Salat - Source : EVEN Conseil	169
Photo 85 : Le Lis à Saint-Aventin - Source : EVEN Conseil	169
Photo 86 : A gauche, Anguille européenne (<i>Anguilla anguilla</i>) - Source : Biotope. A droite, Agrillon de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) - Source : Biotope.....	169
Photo 87 : A gauche Epipactis des marais (<i>Epipactis palustris</i>) - Source : Y. MARTIN, inpn.mnhn.fr. A droite, Millepertuis des marais (<i>Hypericum elodes</i>) - Source : P. GOURDAIN, inpn.mnhn.fr	171
Photo 88 : Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) - Source : H. BOUYON, inpn.mnhn.fr. A droite, Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) - Source : F. MERLIER, inpn.mnhn.fr.....	171
Photo 89 : La Vénus de Lespugue, découverte à Lespugue, Grotte des Rideaux, en 1922. Source : Muséum National d'Histoire Naturelle, Jean-Christophe DOMENECH	260
Photo 90 : Vue d'une Ville Gallo-Romaine de Montmaurin Source : Montmaurin.fr.....	262
Photo 91 : Cuve à Saumure pour la production de sel, estimée du début de l'Antiquité, à Salies du Salat J-F Chopin, INRAP	262
Photo 92 : La forteresse de Saint-Beat-Lez véritable place forte de l'Antiquité	263
Photo 93 : Les anciens bâtiments des Thermes de Bagnères-de-Luchon devraient connaître un second souffle – Citadia	266
Photo 94 : Les Thermes de Salies-du-Salat – Citadia.....	266
Photo 95 : Exemples de maisons de montagne - Atlas des Paysages de la Haute-Garonne.....	267
Photo 96 : Exemples de maisons de maître - Atlas des Paysages de la Haute-Garonne	268
Photo 97 : Exemples de maisons rurales à pignon en redent- Atlas des Paysages de la Haute-Garonne	269
Photo 98 : Exemples de maisons à galerie - Atlas des Paysages de la Haute-Garonne	269
Photo 99 : Exemples de fermes commingeoises - Atlas des Paysages de la Haute-Garonne	270
Photo 100 : Exemples de maisons carrées - Atlas des Paysages de la Haute-Garonne	271
Photo 101 : L'abbaye cistercienne de Bonnefont Image : Communauté de Communes Cagire Garonne Salat	272
Photo 102 : Station d'épuration de Gouaux-de-Larboust, non conforme en équipement et en performance en 2019, rejetant dans le Goute de Courbe – Source : Google street View	281
Photo 103 : Lac d'Espingo – Source ©lacsdespyrenees.com – Photo J-C. Bouquignaud.....	284
Photo 104 : Le canal de Saint-Martory, infrastructure support pour l'irrigation Image : reseau31.fr.....	301

Photo 105 : Champs agricoles à Castéra-Vignoles	Image : Even Conseil	319
Photo 106 : Fourrage à Ciadoux	Image : Even Conseil	320
Photo 107 : Coopérative agricole à Escanecrabe (Hors projet de PNR, limitrophe au nord du périmètre)	Image : Even Conseil	320
Photo 108 : La Gasconne des Pyrénées est adaptée aux fortes variations de température	Image : DR , Haute-Garonne.fr	322
Photo 109 : Zone pastorale à Bagnères-de-Luchon	Image : Citadia Conseil	326
Photo 110 : Ferme à vendre à Figarol	Image : Citadia Conseil	332
Photo 111 : Zones pastorales à Bagnères-de-Luchon	Image : Citadia Conseil	335
Photo 112 : Urbanisation récente au contact immédiat de terrains agricoles, à Sarp	Image : Citadia Conseil	335
Photo 113 : Maraîchage biologique à Montsaunès	Image : Citadia Conseil	342
Photo 114 : Affiche de vente de légumes à la ferme à Montespan	Image : Citadia Conseil	343
Photo 115 : Les paysages forestiers à Frontignan-de-Comminges (à gauche) et à ... (à droite) – Source : Citadia		349
Photo 116 : Sapinière en forêt de Boutx illustrant la différence de régénération entre une zone protégée à droite et une zone libre – Source : Diagnostic forestier du PNR		358
Photo 117 : L'exploitation du bois à Saint-Aventin – Source : Citadia		362
Photo 118 : Le Lycée du Bois Chantant à Bagnères-de-Luchon - Source : Citadia Conseil		405
Photo 119 : Des formations en lien avec le territoire et ses besoins source : LPA St Gaudens		407
Photo 120 : Sentier autour de Saint Bertrand de Comminges	Photo Citadia Conseil	409
Photo 121 : Pour le solstice d'été le Brandon est enflammé		411
Photo 122 : Préparation du Brandon	Source : Ville de Bagnères de Luchon	411
Photo 123 : La transhumance, un savoir-faire millénaire et vivant	Source : races-montagne.com	411
Photo 124 : La maison médicale intercommunale de Salies du Salat		417
Photo 125 : Le projet du TIMM en milieu rural du CETIR sur Cetir.net		418
Photo 126 : Grand Hôtel à Luchon-Superbagnères – Source : grandsudinsolite.fr		433
Photo 127 : Fouilles romaines à Saint-Bertrand-de-Comminges – Source : Citadia		434
Photo 128 : Panorama sur la chaîne pyrénéenne depuis Luchon Superbagnères – Source : Citadia		435
Photo 129 : Basilique Saint-Just de Valcabrère à Saint-Bertrand-de-Comminges – Source : Citadia		438
Photo 130 : Remontée mécanique à Luchon Superbagnères - Source : Citadia		444
Photo 131 : Les thermes à Salies-du-Salat – Source : Citadia		445
Photo 132 : Les thermes à Bagnères-de-Luchon – Source : Citadia		446
Photo 133 : Office de tourisme Cagire Garonne Salat à Aspet		451
Photo 134 : Signalétique des parcours vélo – Source : Citadia		455
Photo 135 : Vue sur la RN145	Image : Citadia Conseil	485
Photo 136 : Chemin communal	Image : Citadia Conseil	487
Photo 137 : Ligne 394 en circulation	Image : Citadia Conseil	490
Photo 138 : Gare de Luchon	Image : Citadia Conseil	491
Photo 139 : Ligne Montréjeau - Gourdan-Polignan à Luchon	Image : Citadia Conseil	492
Photo 140 : Arrêt de bus	Image : Citadia Conseil	493
Photo 141 : Pistes cyclables le long de la RN145 et en espace urbanisé	Image : Citadia Conseil	495
Photo 142 : Borne de recharge électrique à Sarp	Image : Citadia Conseil	496
Photo 143 : Aire de covoiturage de la Croix du Bazert	Image : Citadia Conseil	497

Annexe 5 : Table des tableaux

Tableau 1 : Liste des PNA déclinés en Occitanie et concernant le territoire d'étude - Source : occitanie.developpement-durable.gouv.fr, ecologie.gouv.fr	136
Tableau 2 : Les éléments fragmentants pris en compte dans le diagnostic TVB	175
Tableau 3 : Les sites archéologiques sur le territoire du PNR	261
Tableau 4 : Etat et pressions des masses d'eau souterraines	285
Tableau 5 : Synthèse des états, pressions et objectifs des masses d'eau souterraines au niveau quantitatif ...	293
Tableau 6 : Les forêts de protection sur le territoire du PNR – Source : Diagnostic forestier du PNR.....	356
Tableau 7 : Répartition de l'utilisation du bois non exportés – Source : Diagnostic forestier du PNR	361
Tableau 8 : Consommation finale d'énergie par secteur et par an de 2013 à 2019 – Source : OREO	379
Tableau 9 : Évolution de la puissance installée entre 2013 et 2019 (Source : OREO).....	382
Tableau 10 : Évolution de la production d'énergie renouvelable entre 2013 et 2019 de la puissance et production (Source : OREO).....	382
Tableau 11 : Potentiel de développement sur les installations existantes – Source : UFE	383
Tableau 12 : Liste des chaufferies sur le territoire du PNR	385
Tableau 13 : Sites pyrénéens les plus fréquentés en 2019 – Source : Observatoire du tourisme pyrénéen	437
Tableau 14 : Synthèse des actions engagées via les PDPFCI des départements de la Haute Garonne et des Hautes Pyrénées 2020-2029	503
Tableau 15 : Principales caractéristiques des 4 grandes familles de déterminants selon Lalonde (1974) - Source : Guide Agir pour un urbanisme favorable à la santé, EHESP, ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.....	514
Tableau 16 : Caractérisations des profils environnementaux différents des communes du PNR – Source : ORS Occitanie	517
Tableau 17 : Émissions de GES par secteur sur le territoire du PNR de 2013 à 2019 – Source : OREO	529

Annexe 6 : Bibliographie

Thématique	Auteur/ Réalisation	Titre	Complément	Date de publication
Eau	SCoT du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie	Volet Eau - Tome 2		avr-18
Eau	Agence de l'eau Adour-Garonne	Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne		juil-18
Eau	Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA)	Compte rendu de réunion		déc-21
Eau	Pays des Nestes : l'Esprit Pyrénées	Analyses de la qualité de l'eau Campagne 2019		juil-05
Eau	Agence Régionale de Santé Occitanie	Rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine		juil-05
Eau	Agence de l'eau Adour-Garonne	Garonne 2050 : Etude prospective sur les besoins et les ressources en eau, à l'échelle du Bassin de la Garonne		sept-14
Eau	Conseil Départemental Haute-Garonne	Schéma Départemental d'Alimentation en eau potable de la Haute-Garonne 2020		juil-05
Eau	Agence de l'eau Adour-Garonne	Schéma départemental d'alimentation en eau potable de la Haute-Garonne : Etat des lieux		nov-19
Eau	Commission territoriale Garonne	Synthèse de l'actualisation de l'Etat des lieux du SDAGE 2016-2021		juin-14
Eau	Laboratoire Départemental 31 Haute-Garonne	Suivi de la qualité des cours d'eau et des nappes de la Haute-Garonne		juil-05
Eau	Neste et rivières de Gascogne	Bilan 2020-2021 O.U.G.C.		juil-05
Eau	Agence de l'eau Adour-Garonne	Réforme des volumes prélevables, fiches par Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC)		mai-20
Eau	Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA)	Cotech de présentation de la méthode du diagnostic		nov-21
Eau	Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA)	Compte-rendu de la réunion		déc-21
Eau	Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA)	Etude d'état des lieux et de diagnostic pour la mise en place d'un programme de gestion globale du bassin versant de la Garonne amont (périmètre SMGA)		juil-05
Eau / Patrimoine naturel / Biodiversité	Conservatoire d'espaces naturels Occitanie	Plan d'action quinquennal 2021-2025 déposé conjointement par le CEN Occitanie et le CEN Ariège		août-20
Eau / Patrimoine naturel / Biodiversité	Parc Naturel Régional Pyrénées Ariégeoises	Trame écologique : diagnostic, identification des enjeux et plan d'actions		
Patrimoine naturel	Enjalbal Marc	Massifs du Luchonnais et du Larboust	Zones Naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique	2018

Thématique	Auteur/ Réalisation	Titre	Complément	Date de publication
Patrimoine naturel	Castaing Guillaume	Vallée d'Oueil et soulane du Larboust	Zones Naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique	2010
Patrimoine naturel	:Parde Jean-Michel	Tourbières, boisements riverains et bocage humide du Lavet	Zones Naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique	2010
Patrimoine naturel	Enjalbal Marc	Prairies humides et milieux riverains des lits supérieurs de la Louge et la Noue	Zones Naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique	2009
Patrimoine naturel	:Dantin Georges	Bassin versant du Haut-Louron	Zones Naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique	2009
Patrimoine naturel	Enjalbal Marc	Vallons forestiers et milieux subalpins en rive droite du bas Louron	Zones Naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique	2009
Patrimoine naturel	Dornier Xavier	Estives de Peyresourde à Pouyaué	Zones Naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique	2009
Patrimoine naturel	:Parde Jean-Michel	Neste moyenne et aval	Zones Naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique	2009
Patrimoine naturel	:Blanc Frédéric	Affluents et rivière de l'One	Zones Naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique	2009
Patrimoine naturel	:Dumont Mélanie	Piémont calcaire commingeois et bassin de Sauveterre	Zones Naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique	2010
Patrimoine naturel	:Fremaux Sylvain	Forêts de Boussan et Mauboussin	Zones Naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique	2010
Patrimoine naturel	Enjalbal Marc	Affleurements calcaréo-marneux des coteaux du Saint-Gaudinois	Zones Naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique	2010

Thématique	Auteur/ Réalisation	Titre	Complément	Date de publication
Patrimoine naturel	Enjalbal Marc	Petites Pyrénées en rive gauche de la Garonne	Zones Naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique	2010
	Région Aquitaine	Projet de création d'un PNR sur le secteur Médocain		sept-12
	ECTARE	Complément d'étude environnementale pour l'élaboration du PLU intercommunal des Monts d'Alban et du Villefranchois		avr-16
	Réserve Naturelle Régionale Massif du Montious	Livret de présentation de la RNR du Massif du Montious		août-20
	Natura 2000	Haute vallée de la Garonne		janv-21
	Natura 2000	Vallées du Lis, de la Pique et d'Oô		janv-21
	Natura 2000	Vallée de la Garonne de Boussens à Carbonne		janv-21
	Natura 2000	Haute vallée d'Oô		janv-21
	Natura 2000	Haute vallée de la Pique		janv-21
	Natura 2000	Haute vallée de la Garonne		janv-21
	Natura 2000	Zones rupestres xéothermiques du bassin de Marignac, Saint-Béat, pic du Gar, montagne de Rié		janv-21
	Natura 2000	Chaînon calcaires du Piémont Commingeois		janv-21
	Natura 2000	Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste		janv-21
	Communauté de communes Agly-Fenouillèdes	Rapport d'évaluation des patrimoines et des dynamiques socio-économiques		janv-21
Tourisme	Communauté de communes Neste Barousse	Mission d'étude de faisabilité en vue de l'aménagement et du projet de création d'une base de loisirs aqualudique		10/02/2020
	Communauté de communes Cagire Garonne Salat	Bilan été 2021, Plan été 2022	Inter-commissions Tourisme-Sports	nov-21
	Communauté de communes Cagire Garonne Salat	Vélo Rando :plan pluriannuel 2022-2025		juil-05
	Communauté de communes Cagire Garonne Salat	BILAN navette de pleine nature		nov-21
	Communauté de communes Cagire Garonne Salat	Programmation 2022-2025 Vélo-pédestre-équestre		janv-21
	Communauté de Communes Coeur de Garonne	Stratégie de développement touristique 2018-2023 de la communauté de communes Coeur de Garonne		janv-18
	Caisse des dépôts CDSOPE	Le blues du blanc ? Nos montagnes face à leur destin		août-21
	INSEE	Zone de montagne touristique pyrénéenne : 1 emploi salarié sur 6 est touristique	Repères Synthèse pour l'économie du Languedoc-Roussillon	avr-13

Thématique	Auteur/ Réalisation	Titre	Complément	Date de publication
Tourisme		Etude de marché sur la filière bois en Occitanie : analyse préparatoire au Programme Régional Forêt Bois et aux assises de la forêt et du bois		nov-17
	SGAR			
	Solagro	Schéma Régional Biomasse de la région Occitanie		sept-19
	Agence MTDA	Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies de la Haute-Garonne (2019-2028)		janv-19
	Agence MTDA	Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies de la Haute-Garonne (2020-2029)		avr-20
Tourisme	Chambre d'agriculture Hautes-Pyrénées	Plan de valorisation de l'agriculture : la forêt paysanne		févr-20
Biodiversité	Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Midi-Pyrénées	Rapport de présentation		déc-14
Biodiversité	Agricultures et Territoires, Pyrénées Haut Garonnaises	Comité de pilotage des sites Natura 2000		mars-21
Biodiversité	Stratégie régionale biodiversité	Replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie		janv-21
Biodiversité	Nature en Occitanie	Evaluation du document d'objectifs du site Natura 2000 "Hautes Vallées du Lys, de la Pique, et d'Oô		mars-19
Biodiversité	Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées	La Gentiane jaune : concilier préservation du patrimoine naturel et exploitation d'une ressource sauvage		févr-18
Biodiversité	Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer	Trame verte et bleue et enjeux relatifs au changement climatique		déc-16
Biodiversité	Stratégie régionale biodiversité	Rapport méthodologique avril 2021	Production d'une cartographie de la population lumineuse	juil-05
Biodiversité	Nature en Occitanie	Evaluation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Hautes vallées du Lys, de la Pique, et d'Oô »		mars-20
Biodiversité	Conseil Départemental Haute-Garonne	Réseau départemental des sites classés ENS au 27 mai 2021		mai-21
Biodiversité	Parc Naturel Régional Pyrénées Ariégeoises	La Trame Verte et Bleue des Pyrénées Ariégeoises		janv-19
Culture	Communauté de communes Cagire Garonne Salat	Charte d'Orientation des actions culturelles intercommunales		janv-15
	PARCS NATURELS RÉGIONAUX de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Charte pour l'éducation à l'environnement et au territoire		
	L'utile et l'agréable	Charte de projet culturel de territoire respectant les droits culturels en Pays Comminges Pyrénées		
	L'utile et l'agréable	Laboratoire « Culture(s) et Territoire(s) » : compte-rendu		oct-21
	Parcs Naturels Régionaux de France	La culture dans les Parcs naturels régionaux de France : note d'orientation		juin-17
Sol	Parlement de la Montagne	Réunion plénière du parlement de la montagne : compte rendu		avr-17
Sol	Union Nationale des Producteurs de Granulats	Carrières et développement durable Réalisations		mars-07
Sol	Schéma Régional des Carrières Occitanie	Cartes des ressources primaires et des carrières actives		juin-18

Thématique	Auteur/ Réalisation	Titre	Complément	Date de publication
Sol	Réseau des parcs Naturels Régionaux Occitanie	Élaboration d'une étude économique en inter parcs Occitanie sur la valorisation de la filière pierre : rapport et recommandations		sept-19
Sol	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie Union régionale Les CAUE d'Occitanie	Les paysages de carrières d'Occitanie, des projets à construire collectivement.	Collection Paysage d'Occitanie	déc-19
Sol	UNICEM	Les entreprises de l'UNICEM s'engagent pour l'environnement et la RSE		janv-18
Agriculture	UNICEM	Sites adhérents à la démarche Cap Environnement UNICEM Entreprises Engagées		août-21
Agriculture	Garon'Amont	Analyse économique, financières et effets attendus		nov-20
Agriculture	Parc Naturel Régional Pyrénées Ariégeoises	Note de synthèse du Conseil Scientifique du PNR des Pyrénées Ariégeoises sur les brûlages pastoraux en Ariège		mai-19
Agriculture	Agreste	L'agriculture dans les aires urbaines moyennes d'Occitanie à l'horizon 2035 : une réflexion prospective		juil-18
Agriculture	Pierre Etchevers	Evolution climatique et ressources en eau de surface en Occitanie		déc-19
Agriculture	Agricultures et Territoires	le bulletin pastoral		oct-16
Agriculture	CRERCO	Plan d'actions, Éviter réduire compenser en milieu agricole	Animation territoriale et mise en œuvre opérationnelle	sept-21
Agriculture	Commissariat général au développement durable	Environnement & agriculture, les chiffres clés – Édition 2018		janv-18
Agriculture	Le Mag de la Conversion	Réussir sa conversion à l'agriculture biologique en Occitanie		juin-21
Agriculture	Parcs Naturels Régionaux de France	L'agriculture au cœur des Parcs naturels régionaux		juil-17
Agriculture	Agricultures et Territoires	Panorama de la conjoncture 2021 en Occitanie		nov-21
Agriculture	Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement climatique	Etat des lieux sur le changement climatique et ses incidences agricoles en région Occitanie		janv-21
Agriculture	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	Panorama des industries agroalimentaires		janv-20
Agriculture	Union Européenne	« Approche intégrée de l'économie agropastorale pyrénéenne: le programme inter-régional et inter-fonds 'PSEM' et le soutien aux filières »		janv-13
Santé	PRSE	Reporting santé environnement		déc-18
Energie	ORS, CREAI-ORS, Atmo, ARS	Disparités environnementales de santé en Occitanie		déc-17
Energie	AREC	Profil de consommation énergétique de pnr Comminges Barousse Pyrénées		nov-21
Energie	AREC	Bilan de production des énergies renouvelables		nov-21

Thématique	Auteur/ Réalisation	Titre	Complément	Date de publication
Energie	AREC, préfecture de la Région Occitanie, ADEME Occitanie	Les chiffres clés de l'Energie en Occitanie Pyrénées-Méditerranée		janv-20
Energie	Synergies pour la Transition Énergétique par la planification	Indicateurs territoriaux climat-air-énergie : lesquels choisir et comment les utiliser ?		
Energie	OREO	Note méthodologique pour la réalisation des états des lieux énergétiques infrarégionaux en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée		juil-20
Urbanisme	Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Comminges Pyrénées	Résumé non technique		juil-19
Urbanisme	Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Comminges Pyrénées	Rapport de présentation : diagnostic	:	juil-19
Urbanisme	Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Comminges Pyrénées	Rapport de présentation : évaluation environnementale		juil-19
Urbanisme	Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Comminges Pyrénées	PADD Projet d'Aménagement et de Développement durable		juil-19
Urbanisme	Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Comminges Pyrénées	Rapport de présentation : explication des choix retenus		juil-19
Urbanisme	Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Comminges Pyrénées	Doo Document d'Orientation et d'Objectifs		juil-19
Urbanisme	Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Nestes	Comité de pilotage		déc-20
Urbanisme	CITADIA	LIVRE 1.1 // Diagnostic territorial – Volet socioéconomique		mars-20
Urbanisme	CITADIA	LIVRE 1.2 // Etat Initial de l'Environnement		avr-20
Urbanisme	CITADIA	LIVRE 1.3 // Analyse des incidences du SCoT sur l'environnement		mai-20
Urbanisme	Haute-Garonne Ingénierie	Atelier terrain EIE - Boucle vallée de la Garonne	Réunion élus et PPA Pays Sud Toulousain	oct-20
Urbanisme	Haute-Garonne Ingénierie	Atelier terrain EIE - Boucle vallée de l'Ariège et de la Lèze	Réunion élus et PPA Pays Sud Toulousain	nov-20
Urbanisme	Haute-Garonne Ingénierie	État Initial de l'Environnement du SCoT du Pays Sud Toulousain : atelier de diagnostic partagé		déc-20
Urbanisme	PETR Pays du Sud Toulousain	Révision du SCoT synthèse des travaux		janv-19
Urbanisme	SCoT Sud Toulousain	Rapport de présentation : Diagnostic stratégique		oct-12
Urbanisme	SCoT Sud Toulousain	Doo Document d'Orientation et d'Objectifs		oct-12
Urbanisme	SCoT Sud Toulousain	Etat Initial de l'Environnement		oct-12
Urbanisme	La documentation Française	Rapport de synthèse	L'environnement en France	janv-19
Urbanisme	Centre d'études et de prospective	L'agriculture dans les aires urbaines moyennes d'Occitanie à l'horizon 2035 : une réflexion prospective		juil-18
Urbanisme	Insee dossier Occitanie	Le développement durable en Occitanie		juil-16
Urbanisme	Agence en réseau régionale des études en Occitanie	Parlons-en n°11 Aménagement du Territoire, Construction et Habitat		nov-17
Urbanisme	Sites classés de France	Cahier de gestion du site classé de Saint-Bertrand-de6 Comminges, Valcabrière,Sarp		févr-14

Thématique	Auteur/ Réalisation	Titre	Complément	Date de publication
Urbanisme	Conseil Départemental Haute-Garonne	Elaboration d'un schéma d'aménagement du plateau de superbagnères		août-21
Urbanisme	DDT des Hautes-Pyrénées	Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies des Hautes-Pyrénées (2020-2029)		avr-20
Urbanisme	Communauté de communes Cœur de Garonne	Rapport Annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés Année		janv-20
Urbanisme	Parlement de la Montagne	Réunion plénière		janv-20
Urbanisme	Parcs Naturels Régionaux de France	51 initiatives pour le climat, les parcs s'engagent		janv-19
Urbanisme	Fonds Européen de Développement Régional	Stratégie Pyrénéenne du Changement Climatique : Une stratégie pour la coopération dans l'action climatique		janv-20
Urbanisme	Arée : entreprises, territoires et environnement	Climat et biodiversité : enjeux et pistes de solutions		
Urbanisme	Biotope	Vers une harmonisation des pratiques d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur la biodiversité		janv-16
Urbanisme	Crerco, la Région Occitanie	Plan d'actions : éviter, réduire, compenser en milieu agricole		sept-21
Urbanisme	Agence de l'eau "Rhône Méditerranée Corse"	Contexte et situation vis-à-vis de l'eau en Occitanie Pyrénées / Méditerranée		mars-17
Urbanisme	Projet Parc Naturel Régional de Gâtine poitevine	Diagnostic Projet de Parc Naturel Régional de Gâtine Poitevine		nov-21
Urbanisme	Communauté de communes Agly-Fenouillèdes	Étude de faisabilité-opportunité d'un Parc Naturel Régional en Corbières - Fenouillèdes		sept-13
Urbanisme	Projet Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes	Diagnostic territorial partage de développement des énergies renouvelables du Département du futur Parc Naturel Régional des Corbières-Fenouillèdes		janv-18
Urbanisme	Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées	Diagnostic territorial et socio-économique de la picardie maritime ; forces faiblesses et enjeux		janv-09
Urbanisme	Parc naturel régional de l'Avesnois	Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois 2010 > 2022		janv-10
Urbanisme	Parc naturel régional de l'Avesnois	Synthèse du projet de charte du Parc naturel régional de l'Avesnois 2010 > 2022		
Urbanisme	Territoire et paysage	La Fage de Trélon : guide technique du patrimoine bâti		oct-01
Urbanisme	Parc Naturel Régional de l'Avesnois	La Charte du Parc, un projet partagé !		déc-13
Urbanisme	Projet de Parc Naturel Régional de l'Aubrac	Diagnostic territorial : projet de Parc Naturel Régional de l'Aubrac		nov-15
Urbanisme	Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime	Avant-projet		janv-16
Urbanisme	Parc naturel régional de la Sainte-Baume	Diagnostic territorial partagé du territoire de projet		janv-17
Urbanisme	Parc naturel régional de la Sainte-Baume	La Charte 2018-2032		févr-17

Thématique	Auteur/ Réalisation	Titre	Complément	Date de publication
Urbanisme	Parc naturel régional Périgord-Limousin	Bilan d'activité 2019		déc-19
Urbanisme	Géoparc Normandie-Maine	Diagnostic territorial, Révision de la charte du Parc		déc-20
Urbanisme	Projet de Parc naturel régional du Mont-Ventoux	Diagnostic du territoire		juin-14
Urbanisme	Projet de Parc naturel régional du Mont-Ventoux	Avant-projet de charte		
Urbanisme	Parc naturel régional Périgord-Limousin	Charte forestière de territoire : diagnostic - synthèse		déc-13
Urbanisme	Parc Naturel Régional des Grands Causses	Projet de charte 2022-2027		janv-21
Urbanisme	Chambre d'agriculture de la Gironde	Diagnostic de la Communauté des Communes du Bazadais : volet forestier		juil-18
Urbanisme	Chambre d'agriculture de la Gironde	Diagnostic agricole de la Communauté de Communes du Bazadais		juin-18
Urbanisme	Parc Naturel Régional de Brière	Quelle signalétique pour demain ?		juin-16
Urbanisme	Pays Médoc	Concertation sur le projet d'aménagement du Bourg de Quercy		juin-18
Urbanisme	Le Parc naturel régional des GRANDS CAUSSES	Elaboration de la stratégie de développement touristique du Parc naturel régional des Grands Causses pour la période 2011-2016		nov-11
Urbanisme	Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes	Projet stratégique de Charte du PNR Corbières Fenouillèdes		
Urbanisme	Conseil et Ingénierie Touristique	ETUDE MARKETING TOURISTIQUE Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes – Canigó Grand Site		déc-14

Annexe 7 : Périmètres de protection et d'inventaires

 Liste des autres périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel présents sur le territoire du PNR Comminges Barousse Pyrénées		
Type	Identifiant	Nom
ZICO	MP01	Vallées du Lis et de la Pique
	MP03	Vallée de Melles, cols d'Aouéran et d'Artigascou et Mont Valier
ZNIEFF de type I	730030546	Aval des ruisseaux du Job et du Ger
	730003045	La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère
	730006564	Lac de Barbazan
	730006566	Massif forestier du Pic d'Aillo
	730006770	Quères des Petites Pyrénées (partie sud)
	730011035	Chaînon du Sommet d'Antenac au Cap de Pouy de Hourmigué
	730011037	La Garonne de la frontière franco-espagnole jusqu'à Montréjeau
	730011045	Massif forestier du Mont-Jammes
	730011046	Buttes de Montespain et de Ganties
	730011047	Forêts de Saleich et de l'Estelas et stations sèches de Francazal et de Salège
	730011048	Massifs d'Arbas, Paloumère et Cornudère
	730011055	Bois entre Saleich et Mane
	730011056	Grotte de Saint-Paul
	730011057	Réseau hydrographique du Ger, partie médiane
	730011061	Coeur du massif de Gar-Cagire
	730011065	Massif forestier de Juzet-d'Izaut à Aspet
	730011066	Amont du ruisseau du Job et gorges
	730011067	Piémont calcaire commingeois
	730011078	Versant nord du massif du Crabère et massifs annexes de Saint-Béat à Saint-Lary
	730011094	Massif du Burat-Bacanère
	730011099	Massifs du Luchonnais et du Larboust
	730011115	Vallée d'Oueil et soulane du Larboust
	730011121	Marécages de Lourde et d'Antichan
	730011126	Montagnes de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Tibiran-Jaunac
	730011128	Bois de la Hage et massifs de Laffite-Toupière à la Garonne
	730011399	Forêt de Cardeilhac
	730011401	Gorges de la Save et vallée de la Seygouade
	730011402	Landes, pelouses sèches et marnes de Biroulière et des Côtes de Couscouil
	730011404	Milieux marneux ouverts et versants forestiers d'Aulon à Proupiary
	730011408	Milieux humides et prairies de fauche de la vallée de la Louge au niveau de la confluence Nère-Louge
	730011411	Forêt de Mauboussin
	730011412	Bois de Gourdan
	730011472	Rochers calcaires et milieux associés du Mail de Maubourg à la Montagne de Gert
	730011623	Vallon de Sarroumagna, bois du Pradet et soulane d'Ourde
	730011636	Bassin versant du Haut-Louron
	730011651	Vallons forestiers et milieux subalpins en rive droite du bas Louron
	730011688	Col de Mortis et Pic de Cau
	730011692	Relief karstique, milieux montagnards et forestiers de Camous au Mont Mérage

 Liste des autres périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel présents sur le territoire du PNR Comminges Barousse Pyrénées		
Type	Identifiant	Nom
	730011695	Milieux forestiers, rocheux et humides du vallon d'Arize
	730012080	Sud de la vallée de la Bellongue
	730012094	Vallée du Biros
	730012100	Soulane de Balaguères au Char de Liqué
	730012176	Estives de Peyresourde à Pouyaué
	730012177	Forêts du Nistos et Pic de Mont Aspet
	730012181	L'Ourse de Sost et ses affluents
	730012186	Massif de la Barousse
	730014136	Le Salat et le Lens
	730030359	Réseau hydrographique du Nistos
	730030363	L'Ourse et ses affluents de Ferrère à Izaourt
	730030364	Neste moyenne et aval
	730030381	Bois de Barboutère
	730030385	Faciès d'érosion des marnes de Castillon-de-Saint-Martory
	730030392	Bois et prairies au nord de Salies-du-Salat
	730030393	Eglise de Marignac
	730030446	Eglise de Barbazan
	730030447	Prairies humides et milieux riverains de la vallée du Jô
	730030459	Coteau de Nizan-Gesse
	730030481	Prairies naturelles, bois et ruisseaux des vallées de la Justale et du Louch-Rieumajou
	730030489	Versants sud des massifs du Mont Grand et de Cassagnau
	730030492	Bois de Castans
	730030510	Affluents et rivière de l'One
	730030520	Réseau hydrographique de la Bouigane en aval de Saint-Lary
	730030531	Quères des Petites Pyrénées (partie nord)
	730030541	Bois d'Aubasc et Cap de Houcheton
	730030542	Rivière de la Pique, entre Luchon et la Garonne.
	730030543	Zone bocagère entre Sengouagnet et Milhas
	730030544	Ruisseaux de l'Arbas et de Rieuaris
	730030545	Massif forestier en rive droite du Job à Encausse-les-Thermes
ZNIEFF de type II	730003064	Haute montagne en Haute-Garonne
	730006544	Massif de l'Arbas
	730006548	Ensemble massif de Gar-Cagire et bassin de Juzet d'Izaut
	730011121	Garonne et milieux riverains en aval de Montréjeau
	730011042	Garonne amont, Pique et Neste
	730011118	Piémont calcaire commingeois et bassin de Sauveterre-de-Comminges
	730011124	Avant-monts de Gourdan-Polignan à Labroquère
	730011397	Amont des bassins de la Louge et de la Save du Lavet et de la Noue et landes orientales de Lannemezan

Liste des autres périmètres de protection et d’inventaires du patrimoine naturel présents sur le territoire du PNR Comminges Barousse Pyrénées		
Type	Identifiant	Nom
	730011403	Coteaux de l’ouest du Saint-Gironnais
	730011405	Petites Pyrénées en rive droite de la Garonne
	730011470	Montagnes sèches et rocheuses en rives gauche et droite de l’Ourse et à Saint-Bertrand-de-Comminges
	730011631	Vallée du Louron
	730011685	Massif de la Barousse et chaînon du sommet d’Antenac au cap de Pouy de Hourmigué
	730011689	Piémont calcaire, forestier et montagnard du Nistos en rive droite de la Neste
	730012102	Montagnes entre la haute vallée de la Garonne et la haute vallée du Lez
	730012938	Massifs forestiers de Cardeilhac et de l’Escale
	730030500	Forêts de Boussan et de Mauboussin
	730030516	Affleurements calcaréo-marneux des coteaux du Saint-Gaudinois
	730030517	Petites Pyrénées en rive gauche de la Garonne
Type	Identifiant	Nom
ENS		ENS du Mont Calem

Annexe 8 : Sites Natura 2000

 Sites Natura 2000 présents sur le territoire du PNR Comminges Barousse Pyrénées Source : Etude de faisabilité et d'opportunités PNR ; Formulaires standards de données						
Type	Identifiant	Nom	Caractéristiques du site	Qualité et importance	Vulnérabilité	Faune et Flore
ZSC	FR7301822	Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	Ce site Natura 2000 est constitué du cours de la Garonne et ses principaux affluents. Il comprend des parties de nature et extensions différentes (plaine alluviale, ripisylve, zones humides, zones de frayères actives pour le saumon atlantique).	Le réseau hydrographique représente un grand intérêt pour les poissons migrateurs. La présence de zones de ripisylves et autres zones humides sur partie large de la Garonne et de la moyenne vallée de l'Hers présente des intérêts particuliers abritant des populations de Loutre. Les parties intra-pyrénéennes de la Garonne, de la Pique et de la Neste présentent un Intérêt particulier pour la diversité des habitats pionniers du lit mineur et pour la contiguïté d'habitats rocheux xériques	Les habitats aquatiques et péri-aquatiques subissent encore les effets des anciennes extractions en lit mineur. Les obstacles à la libre circulation formés par les barrages restent un frein important au développement des populations de poissons migrateurs. La qualité des eaux reste dégradée sur des tronçons importants (fertilisants et MES). La mosaïque bocagère favorable aux espèces dépend du maintien d'une activité agricole associant polyculture et élevage.	28 espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats » sont associées au site. 5 espèces sont inscrites en annexe IV ou V de la directive « habitats » dont 2 figurent sur la liste rouge nationale (Ombre commun, Sphinx de l'Épilobe).
	FR7300880	Haute vallée d'Oô	La géologie de la Haute Vallée d'Oô est constituée de terrains sédimentaires du paléozoïque et de roches volcaniques. Au-delà, après une zone de métamorphisme, on retrouve un large secteur granitique. En fond de vallon et notamment autour de la Neste d'Oô et des Granges d'Astau, des dépôts glaciaires sont également représentés.	Vallée de haute montagne avec vallons latéraux, marqués par l'érosion glaciaire, présentant une végétation étagée du collinéen à l'alpin avec une grande richesse des habitats.	Le site est très fréquenté par les randonneurs. La présence de 3 refuges de montagne représente des risques potentiels de rejets d'eaux usés ou de déchets. L'utilisation pastorale du site assure la pérennité et l'équilibre des milieux ouverts et semi-ouverts.	5 espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats » sont associées au site. 2 autres espèces figurant sur la liste rouge nationale sont présentes sur le site (Andromède bleue, Aspidie de Braun).

	FR7300881	Haute vallée de la Pique	Ce site peut être découpé en plusieurs secteurs : Au Nord, avec des terrains sédimentaires, granitique et des zones de métamorphisme intercalées A l'Est, avec des terrains sédimentaires du paléozoïque A l'Ouest, avec des schistes ardoisiers de l'Ordovicien auxquelles succède le granite dans la haute vallée du Lys.	Haute vallée glaciaire divisée en deux vallons principaux. On recense la présence d'habitats diversifiés : glaciers, chênaies-hêtraies, sapinières-hêtraies intercalées sous les sites rocheux de peuplements riches en feuillus (ormes, frênes, érables...) ...	La vallée de l'Hospice de France est la plus fréquentée du site du fait de l'accès routier. La randonnée reste cantonnée sur les grands sentiers. Le refuge de Boum présente un problème d'assainissement des eaux usées (projet de réhabilitation à l'étude). L'exploitation forestière est limitée par la difficulté du terrain.	7 espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats » sont associées au site. 9 autres espèces importantes sont également présentes dont 3 inscrites sur la liste rouge nationale.
	FR7300885	Chaînon calcaires du piémont commingeois	Le site est constitué d'un ensemble de chaînons et de bassins calcaires, constituant une des bandes les plus septentrionales des Pyrénées centrales. C'est un site majoritairement forestier marqué par différentes végétations (pelouses, boisements, formations de feuillus mixtes...). Les fonds de vallon sont de type bocager avec de nombreuses prairies permanentes et un linéaire de haies et de ripisylves bien développé. Enfin de nombreux gouffres, grottes et falaises calcaires offrent un habitat remarquable pour une flore et une faune rare.	Site vallonné forestier et bocager du piémont pyrénéen, présentant une végétation à dominante forestière avec une déclinaison des forêts de feuillus, de la forêt de chênes verts à la hêtraie. On y trouve également des prairies naturelles et faciès à orchidées. La présence de zones rocheuses et réseaux karstiques constitue des habitats d'espèces abritant de nombreuses espèces de chiroptères.	Le site est exposé à la régression agricole ou aux modifications des pratiques selon les secteurs. Les versants secs sont sensibles au feu. En saison estivale, les ruisseaux sont exposés à un risque d'assèchement. Le morcellement du foncier induit une absence de plan de gestion dans la propriété privée.	40 espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats » sont associées au site. 45 autres espèces importantes sont également présentes dont 15 inscrites sur la liste rouge nationale.
	FR7300884	Zones rupestres xérothermiques du bassin de Marignac, Saint-Béat, pic du Gar, montagne de Rié	Le site concerne un bassin alluvial entouré de massifs de moyenne montagne aux pentes fortes. Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques : 26% pour le domaine atlantique et 64% pour le domaine alpin.	On note un étagement de la végétation depuis des faciès xérothermiques à chênes verts et genévriers thurifères jusqu'aux pelouses et rochers du subalpin. Chaque étage renferme une grande richesse floristique et faunistique du fait de la diversité et de la complémentarité des habitats présents (pelouses, landes, forêts, parois rocheuses, ravins, torrents	Le site est exposé à l'augmentation forte de la fréquentation humaine et une hausse de pratique de l'escalade. Le site présente également un fort taux de desserte forestière. La régression locale du pastoralisme (Marignac, Bezins-Garaux) constitue également une vulnérabilité.	37 espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats » sont associées au site. 9 autres espèces importantes sont également présentes dont 4











Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

			schisteuse acide mais avec aussi des calschistes voire des petites zones calcaires qui apportent une réelle diversité floristique à l'ensemble Le massif du Crabère à la coume de Ger sur la rive droite, avec une prédominance calcaire au Nord et schisteux parfois granitique sur la majorité du site		et les marais de bas de versants. Le développement touristique, s'il ne respectait pas les équilibres écologiques, pourrait également constituer une menace à moyen terme.	« Habitats » sont associées au site. 2 autres espèces importantes sont également présentes.
	FR7312010	Vallée de la Garonne de Bousens à Carbonne	Le site est constitué : - du lit majeur de Garonne, large de 200 à 500 mètres et constitué d'alluvions récents à actuels. - de l'encaissant molassique tertiaire dans lequel la Garonne est enfoncée de 20 à 30 mètres. Les molasses sont couvertes d'alluvions würmiennes de la plaine de Garonne. Le lit de la Garonne est bordé de ripisylves, dont certaines avec des massifs de grands arbres. Les versants présentent divers degrés de pente et de boisements. La plaine de Garonne est occupée par des prairies et des cultures de plein champ, avec de fréquents bosquets, haies et alignements d'arbres.	Le site accueille une avifaune des grandes vallées du sud-ouest de la France, avec notamment 4 espèces de hérons et 3 espèces de rapaces qui nichent sur le site. Le site abrite également plus de 200 couples de bihoreaux gris et 3 à 4 couples d'aigles bottés.	Les habitats des ardéidés sont relativement dégradés : ripisylves altérées par l'abaissement de la nappe, roselières peu développées. La structure bocagère et les boisements de feuillus en plaine et sur les coteaux présentent un état de conservation globalement satisfaisant. Le maintien de la tranquillité des secteurs les plus sensibles constitue un élément essentiel pour assurer la pérennité voire le développement des principales espèces nicheuses.	17 espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats » sont associées au site. 1 autres espèces importantes sont également présentes.

Annexe 9 : Patrimoine historique et sites classés

Patrimoine historique - Sites inscrits et classés sur le périmètre du PNR Comminges Barousse Pyrénées (1/3)				
Localisation	Nom du site	Catégorie	Site Inscrit / Classé	statut de propriété
31005 Alan	Evêché	architecture domestique	Partiellement Classé	Privé
31005 Alan	Eglise	architecture religieuse	Inscrit	Commune
31005 Alan	Hôpital Notre-Dame de Lorette	architecture hospitalière - d'assistance - de protection sociale	Partiellement inscrit	société privée
31020 Aspet place de la République	Fontaine	génie civil	Inscrit	commune
31023 Aulon	Eglise	architecture religieuse	Inscrit	commune
31028 Aurignac	Tour de Savoie	architecture militaire	Inscrit	personne privée physique
31028 Aurignac	Grotte préhistorique	architecture religieuse	Classé	commune
31028 Aurignac	Eglise Saint-Pierre aux Liens	architecture religieuse	Inscrit	commune
31028 Aurignac	Château	architecture domestique	Inscrit	commune
31042 Bagnères-de-Luchon	Alignements	architecture funéraire - commémorative - votive	Classé	
31042 Bagnères-de-Luchon	Cromlech	architecture funéraire - commémorative - votive	Classé	
31042 Bagnères-de-Luchon 1 avenue Galliéni	Résidence Charles Tron	architecture domestique	Partiellement inscrit	
31042 Bagnères-de-Luchon 14 boulevard Henri de Gorsse	Villa Santa-Maria	architecture domestique	Partiellement inscrit	privé
31042 Bagnères-de-Luchon 2 boulevard Edmond Rostand	Villa Edouard	architecture domestique	Partiellement inscrit	privé
31042 Bagnères-de-Luchon 4 boulevard Charles Tron	Villa Luisa	architecture domestique	Inscrit	copropriété ; privé
31042 Bagnères-de-Luchon allée Bains	Villa Pyrène	architecture domestique	Partiellement inscrit	personne privée physique ; copropriété ; privé
31042 Bagnères-de-Luchon allée des Bains	Casino Municipal	architecture de culture - recherche - sport - loisir	Partiellement inscrit	commune
31042 Bagnères-de-Luchon allée d'Etigny	Château Lafont	architecture domestique	Partiellement Classé-Inscrit	commune
31042 Bagnères-de-Luchon allée Etigny	Chalets Spont	architecture domestique	Partiellement inscrit	copropriété
31042 Bagnères-de-Luchon cours des Quinconces	Etablissement thermal	architecture hospitalière - d'assistance - de protection sociale	Partiellement inscrit	commune
31042 Bagnères-de-Luchon place du Maréchal Joffre	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	architecture religieuse	Inscrit	commune
31042 Bagnères-de-Luchon quartier de Barcugnas	Chapelle Saint-Etienne	architecture religieuse	Partiellement inscrit	commune
31045 Barbazan	Château	architecture domestique	Partiellement inscrit	
31050 Beauchalot	Eglise de la Nativité de la Sainte Vierge	architecture religieuse	Partiellement inscrit	commune
31059 Belbèze-en-Comminges	Château de Beauvoir	architecture domestique	Partiellement inscrit	personne privée physique
31064 Benque-Dessous-et-Dessus	Eglise Saint-Blaise de Benque-Dessus	architecture religieuse	Classé	commune
31064 Benque-Dessous-et-Dessus	Eglise Saint-Geniès de Benque Dessous	architecture religieuse	Inscrit	commune
31067 Bezins-Garraux	Eglise Saint-Jean-Baptiste de Garraux	architecture religieuse	Classé	commune
31070 Blajan	Maison	architecture domestique	Inscrit	commune

Patrimoine historique - Sites inscrits et classés sur le périmètre du PNR Comminges Barousse Pyrénées (1/3)				
Localisation	Nom du site	Catégorie	Site Inscrit / Classé	statut de propriété
31083 Boussan	Château	architecture domestique	Inscrit	commune
31109 Cassagnabère-Tournas place du village	Croix	architecture religieuse	Inscrit	commune
31110 Cassagne	Pont	génie civil	Inscrit	commune
31125 Cathervielle	Eglise	architecture religieuse	Inscrit	commune
31129 Cazarilh-Laspènes	Eglise	architecture religieuse	Inscrit	commune
31133 Cazeaux-de-Larboust	Eglise Sainte-Anne	architecture religieuse	Classé	commune
31146 Cirès	Maison	architecture domestique	Partiellement inscrit	société privée
31146 Cirès	Eglise	architecture religieuse	Inscrit	commune
31167 Encausse-les-Thermes rue de la Fontaine	Établissement thermal	architecture de culture - recherche - sport - loisir	Partiellement inscrit	commune
Patrimoine historique - Sites inscrits et classés sur le périmètre du PNR Comminges Barousse Pyrénées (2/3)				
31174 Estadens	Chapelle Saint-Paul de Pujos	architecture religieuse	Inscrit	commune
31190 Fos	Eglise	architecture religieuse	Partiellement inscrit	commune
31207 Galié	Château-fort	architecture domestique	Inscrit	
31208 Ganties ; 31372 Montespan	Galeries et grottes	site archéologique	Classé	commune
31213 Garin	Eglise Saint-Pé de la Moraine	architecture religieuse	Inscrit	commune
31217 Génos	Eglise Saint-Roch	architecture religieuse	Inscrit	commune
31224 Gourdan-Polignan	Brèche	catégorie non connue	Classé	commune
31224 Gourdan-Polignan	Grotte de l'Eléphant	architecture domestique	Classé	commune
31224 Gourdan-Polignan ; 31390 Montréjeau	Pont sur la R.N. 125 franchissant la Garonne	génie civil	Inscrit	département
31235 Guran	Château	architecture domestique	Partiellement inscrit	
31242 Jurvielle	Eglise Saint-Christophe	architecture religieuse	Inscrit	commune
31247 Labarthe-Rivière	Pile romaine	architecture funéraire - commémorative - votive	Classé	
31276 Larroque	Donjon	architecture militaire	Inscrit	commune
31278 Latoue	Lavoir-abreuvoir	architecture de l'administration ou de la vie publique	Inscrit	commune
31278 Latoue	Château	architecture domestique	Partiellement inscrit	personne privée physique
31295 Lespugue	Ensemble des grottes et abris préhistoriques de la vallée de la Save	site archéologique	Classé	commune
31321 Marsoulas	Grotte des Fées	site archéologique	Classé	État Ministère de la Culture et de la Communication
31335 Mayrègne	Croix du cimetière	architecture religieuse	Inscrit	commune
31335 Mayrègne	Eglise	architecture religieuse	Inscrit	commune
31335 Mayrègne Sans objet	Tour	architecture domestique	Inscrit	privé
31336 Mazères-sur-Salat	Chapelle Sainte-Matrone	architecture religieuse	Classé	commune
31344 Miramont-de-Comminges place de l'Eglise	Croix de fer	édicule	Inscrit	commune
31372 Montespan	Château	architecture domestique	Inscrit	commune
31372 Montespan ; 31208 Ganties	Galeries et grottes	architecture domestique	Classé	autre personne publique
31385 Montmaurin	Quatre gisements préhistoriques	site archéologique	Classé	commune

Patrimoine historique - Sites inscrits et classés sur le périmètre du PNR Comminges Barousse Pyrénées (1/3)				
Localisation	Nom du site	Catégorie	Site Inscrit / Classé	statut de propriété
31385 Montmaurin	Villa gallo-romaine	architecture domestique	Classé	État Ministère de la Culture et de la Communication
31386 Montoulieu-Saint-Bernard	Thermes gallo-romains	architecture de culture - recherche - sport - loisir	Classé	
31391 Montsaunès	Eglise Saint-Christophe	architecture religieuse	Classé	commune
31404 Oô	Tour à signaux	architecture de l'administration ou de la vie publique	Inscrit	commune
31427 Pointis-Inard	Eglise Saint-Sernin	architecture religieuse	Inscrit	commune
31440 Proupiary	Grange cistercienne de la Peyrère	architecture domestique	Classé	privé
31440 Proupiary ; 31545 Sepx	Abbaye de Bonnefont	architecture religieuse	Partiellement Classé-Inscrit	collectivité territoriale
31465 Saccourvielle	Eglise Saint-Barthélemy	architecture religieuse	Partiellement Classé	commune
31470 Saint-Aventin	Eglise	architecture religieuse	Classé	commune
31471 Saint-Béat-Lez	Eglise Saint-Béat-Saint-Privat	architecture religieuse	Classé	commune
31472 Saint-Bertrand-de-Comminges	Porte de ville	architecture militaire	Inscrit	
31472 Saint-Bertrand-de-Comminges	Cathédrale et cloître	architecture religieuse	Classé	commune
31472 Saint-Bertrand-de-Comminges	Ruines de la ville antique	site archéologique	Classé	département ; privé
31472 Saint-Bertrand-de-Comminges ; 31564 Valcabrère	Camp militaire, fossés et chemins d'accès		Inscrit	
31472 Saint-Bertrand-de-Comminges rue de la Poste	Maison	architecture domestique	Inscrit	commune
31472 Saint-Bertrand-de-Comminges Sans objet	Enceinte de la ville haute	architecture militaire	Inscrit	commune ; personne privée physique ; privé
31477 Saint-Élix-Séglan Sans objet	Château	architecture domestique	Partiellement inscrit	personne privée physique
Patrimoine historique - Sites inscrits et classés sur le périmètre du PNR Comminges Barousse Pyrénées (3/3)				
31503 Saint-Martory	Menhir	architecture funéraire - commémorative - votive	Classé	commune
31503 Saint-Martory	Croix en fer du 14s	architecture religieuse	Inscrit	commune
31503 Saint-Martory	Site archéologique de la grotte de Montconfort	site archéologique	Inscrit	
31503 Saint-Martory	Château	architecture domestique	Partiellement inscrit	privé
31503 Saint-Martory 1 rue du Centre	Immeuble	architecture domestique	Partiellement inscrit	privé
31503 Saint-Martory place du Pont	Croix de carrefour en pierre, du 15s	architecture religieuse	Classé	commune
31503 Saint-Martory rue du Pont ; 31503 Saint-Martory rue Barrerat	Pont, porte de pont et porte de ville	génie civil	Inscrit	département
31505 Saint-Michel	Château de Saint-Michel	architecture domestique	Partiellement inscrit	privé
31508 Saint-Paul-d'Oueil	Château	architecture domestique	Partiellement inscrit	personne privée physique
31509 Saint-Pé-d'Ardet	Eglise	architecture religieuse	Inscrit	commune
31521 Saleich	Eglise Saint-Pé	architecture religieuse	Partiellement inscrit	commune
31523 Salies-du-Salat	Eglise	architecture religieuse	Partiellement inscrit	commune
31532 Sarremezan	Château	architecture domestique	Partiellement inscrit	
31545 Sepx	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	architecture religieuse	Partiellement inscrit	commune

Patrimoine historique - Sites inscrits et classés sur le périmètre du PNR Comminges Barousse Pyrénées (1/3)				
Localisation	Nom du site	Catégorie	Site Inscrit / Classé	statut de propriété
31554 Touille	Eglise	architecture religieuse	Partiellement inscrit	commune
31559 Trébons-de-Luchon	Eglise	architecture religieuse	Inscrit	commune
31564 Valcabrère	Cimetière	architecture funéraire - commémorative - votive	Partiellement inscrit	commune
31564 Valcabrère	Tour de Castet Bert	architecture militaire	Inscrit	commune
31564 Valcabrère	Eglise Saint-Just	architecture religieuse	Classé	commune
31565 Valentine	Villa gallo-romaine	architecture domestique	Classé	
65051 Aventignan	Grotte de Gargas	site archéologique	Classé	commune
65109 Bramevaque	Château des Comtes de Comminges (vestiges)	architecture domestique	Inscrit	
65109 Bramevaque	Eglise Saint-Barthélemy avec son cimetière et leur mur d'enceinte	architecture religieuse	Inscrit	commune
65347 Ourde	Eglise Saint-Martin	architecture religieuse	Classé	commune
65398 Saléchan	Chapelle Saint-Julien	architecture religieuse	Inscrit	commune
65402 Samuran	Eglise	architecture religieuse	Inscrit	commune
65444 Tibiran-Jaunac	Grotte	site archéologique	Classé	commune

Annexe 10 : Ressources sous-sol

Exploitations de carrières sur le périmètre du futur Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées								
Dép	Commune	Site d'exploitation	Exploitant	Nature de l'exploitation	Extraction principale	Autorisation Préfectorale (début d'exploitation)	Échéance (fin de l'autorisation)	Quantité autorisée (tonnes/an)
65	SALECHAN	Gouasquet	AGREGATS ET BETONS CONTROLES DE VALLEE DE LUCHON	Granulats	Sable, graviers, galets	26/02/09	26/02/39	80
31	AURIGNAC	Sauterne2, Clot de Barbo	CARRIERES BERNADETS	Granulats	Roche calcaire	22/04/03	02/05/30	300
31	BOUSSAN	Moulin d'Arnaud, Les Esclaudes	CARRIERES BERNADETS	Granulats	Roche calcaire	30/12/15	30/12/42	35
31	LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY	Bressou, La Lanne	CARRIERES BERNADETS	Granulats	Sable, graviers	18/01/16	18/01/38	X
31	CHAUM	Bézan, Forêt	COINTRE	Granulats, Pierres ornementales	Migmatite	02/03/18	X	X
31	GOURDAN-POLIGNAN	Picon Garros et Cassagne	COINTRE	Granulats	Roche calcaire	12/06/06	12/06/21	80
31	MAZERES-SUR-SALAT	Clot, Bois de Maridou	DENJEAN GRANULATS	Granulats	Roche calcaire	06/07/05	14/12/23	400
31	MARTRES-DE-RIVIERE	Ech Sengès	DRAGAGES DE CLARAC	Granulats	Sable, graviers, galets	06/11/98	06/11/28	80
31	VALENTINE	Las Nodès - Ayguaduts	DRAGAGES DE VALENTINE	Granulats	Sable, graviers, galets	11/08/08	11/08/38	130
31	LATOUE	La Peine	DRAGAGES GARONNAIS	Granulats	Roche calcaire	07/10/16	23/10/33	120
31	MIRAMONT-DE-COMMINGES	Suberlines, Penjogats	DRAGAGES GARONNAIS	Granulats	Sable, graviers	02/04/10	02/04/29	200
31	MONTMAURIN	Montmaurin	DRAGAGES GARONNAIS	Granulats	Roche calcaire	10/04/09	10/04/39	150
31	BLAJAN	Séguie du Nord	IMERYS	Minéraux industriels	Argiles	16/06/11	16/06/41	90
31	BLAJAN	Sarraillès, Sendéré	IMERYS	Minéraux industriels	Argiles	26/08/04	26/08/24	90
31	ARGUENOS	Montégut	OMG - OMYA	Granulats, Minéraux industriels, Pierres ornementales	Marbre	16/02/15	16/02/45	10
31	CIERP-GAUD	Sermajou	OMG - OMYA	Granulats, Minéraux industriels, Pierres ornementales	Marbre	05/03/03	05/03/18	X
31	LEZ	Bois du Mount, Cap de Mail	OMG - OMYA	Minéraux industriels	Dolomie	07/05/03	07/05/28	30

Exploitations de carrières sur le périmètre du futur Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées								
Dép.	Commune	Site d'exploitation	Exploitant	Nature de l'exploitation	Extraction principale	Autorisation Préfectorale (début d'exploitation)	Échéance (fin de l'autorisation)	Quantité autorisée (tonnes/an)
31	SAINT-BEAT	Montagne de Rié, Redort (sous terre)	OMG - OMYA	Minéraux industriels, Pierres ornementales	Marbre	05/06/03	05/06/33	400
65	SOST	Malets	OMG - OMYA	Pierres ornementales	Marbre	06/11/03	06/11/33	30
65	SOST	Pourtaillon	OMG - OMYA	Pierres ornementales	Marbre	04/08/10	04/08/40	3
31	LAFFITE-TOUPIERE	Le Jadet	RAZEL-BEC	Granulats	Roche calcaire	21/07/16	16/04/33	5
31	SAINT-MARTORY	Aouidas Sud, Pioc de Cardoux	RAZEL-BEC	Granulats	Alluvion	21/07/16	20/12/25	X
65	IZAOURT	Bosq	SOCLI	Granulats	Roche calcaire	04/11/16	10/03/33	300

Source : BRGM et DDT 31

Annexe 11 : Réseaux éducatif – Etablissements d'enseignements

Etablissements d'enseignements du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées (1/3)			
Appellation	Public / Privé	code_postal	Commune
Collège de La Barousse	Public	65370	Loures-Barousse
Collège des 3 Vallées	Public	31260	Salies-du-Salat
Collège Emile-Paul Vayssié	Public	31420	Aurignac
Collège François Cazes	Public	31440	Saint-Béat-Lez
Collège Armand Latour	Public	31160	Aspet
Collège Jean Monnet	Public	31110	Bagnères-de-Luchon
Collège Privé Hors Contrat L'arbre de vie	Privé	31210	Ardiège
Ecole élémentaire publique	Public	31260	Castagnède
Ecole élémentaire publique	Public	31360	Castillon-de-Saint-Martory
Ecole élémentaire publique	Public	31160	Encausse-les-Thermes
Ecole élémentaire publique	Public	31260	Marsoulas
Ecole élémentaire publique	Public	31510	Saint-Bertrand-de-Comminges
Ecole élémentaire publique	Public	31800	Valentine
Ecole élémentaire publique	Public	31510	Saint-Pé-d'Ardet
Ecole élémentaire publique	Public	31160	Rouède
Ecole élémentaire publique Les isards	Public	31110	Bagnères-de-Luchon
Ecole élémentaire publique	Public	31160	Arbas
Ecole élémentaire publique Jacques Prévert	Public	31420	Aurignac
Ecole élémentaire publique	Public	31260	Montsaunès
Ecole élémentaire publique	Public	31160	Soueich
Ecole élémentaire publique	Public	31800	Labarthe-Rivière
Ecole primaire publique	Public	31800	Valentine
Ecole élémentaire publique	Public	31220	Saint-Michel
Ecole élémentaire publique	Public	31510	Barbazan
Ecole élémentaire publique	Public	31160	Castelbiague
Ecole élémentaire publique	Public	31210	Gourdan-Polignan
Ecole élémentaire publique	Public	31580	Larroque
Ecole élémentaire publique	Public	31260	Salies-du-Salat
Ecole élémentaire publique	Public	31210	Huos
Ecole élémentaire publique	Public	31800	Latoue
Ecole élémentaire publique	Public	31260	Montespan
Ecole élémentaire publique	Public	31110	Oô
Ecole élémentaire publique	Public	31260	Saleich
Ecole élémentaire publique Félix Trombe	Public	31160	Ganties
Ecole élémentaire publique Le Plan	Public	31160	Estadens
Ecole élémentaire publique	Public	31800	Saint-Marcet
Ecole maternelle publique	Public	31420	Aulon
Ecole maternelle publique	Public	31210	Martres-de-Rivière
Ecole maternelle publique	Public	31210	Gourdan-Polignan
Ecole maternelle publique	Public	31800	Labarthe-Rivière

Etablissements d'enseignements du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées (1/3)			
Appellation	Public / Privé	code_postal	Commune
Ecole maternelle publique	Public	31420	Alan
Ecole maternelle publique	Public	31800	Lodes
Ecole maternelle publique	Public	31420	Aurignac
Ecole maternelle publique	Public	31260	Salies-du-Salat
Etablissements d'enseignements du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées (2/3)			
Ecole maternelle publique des éterlous	Public	31110	Bagnères-de-Luchon
Ecole maternelle publique Lannes	Public	31160	Montastruc-de-Salies
école primaire publique Jeanne Lewin	Public	31440	Cierp-Gaud
Ecole primaire	Public	65370	Siradan
Ecole Primaire Privée Hors Contrat L'arbre de vie	Privé	31210	Ardèche
Ecole primaire publique	Public	31360	Beauchalot
Ecole primaire publique	Public	31350	Blajan
Ecole primaire publique	Public	31350	Cardeilhac
Ecole primaire publique	Public	31110	Cazeaux-de-Larboust
Ecole primaire publique FIGAROL	Public	31260	Figarol
Ecole primaire publique	Public	31510	Labroquère
Ecole primaire publique	Public	31360	Mancioux
Ecole primaire publique	Public	31360	Saint-Médard
Ecole primaire publique Maurice Masquère	Public	31260	Mane
Ecole primaire publique Louise Michel	Public	31360	Saint-Martory
Ecole primaire publique Saint-Martin	Public	31160	Montastruc-de-Salies
Ecole primaire publique	Public	31210	Ardèche
Ecole primaire publique	Public	31510	Lourde
Ecole primaire publique	Public	31350	Ciadoux
Ecole primaire publique	Public	31160	Izaut-de-l'Hôtel
Ecole primaire publique	Public	31360	Lestelle-de-Saint-Martory
Ecole primaire publique Lucien Saint	Public	31440	Marignac
Ecole primaire publique SIMONE VEIL	Public	31110	Montauban-de-Luchon
Ecole primaire publique	Public	31110	Saint-Mamet
Ecole primaire publique	Public	31160	Sengouagnet
Ecole primaire publique Germaine Barès	Public	31160	Aspet
Ecole primaire publique	Public	31420	Cassagnabère-Tournas
Ecole primaire publique	Public	31440	Saint-Béat-Lez
Ecole primaire publique Les Oisillons	Public	31160	Encausse-les-Thermes
Ecole primaire	Public	65660	Aventignan

Etablissements d'enseignements du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées (1/3)			
Appellation	Public / Privé	code_postal	Commune
ECOLE PRIMAIRE LOURES BAROUSSE	Public	65370	Loures-Barousse
Ecole primaire publique	Public	31440	Fos
Ecole primaire publique	Public	31210	Pointis-de-Rivière
Ecole primaire publique	Public	31800	Pointis-Inard
Ecole primaire publique	Public	31360	Roquefort-sur-Garonne
Ecole primaire publique Bruncan	Public	31510	Sauveterre-de-Comminges
Ecole primaire publique	Public	31260	Cassagne
Etablissements d'enseignements du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées (3/3)			
Ecole primaire publique	Public	31160	Couret
Ecole primaire publique	Public	31260	Mazères-sur-Salat
Ecole primaire publique	Public	31800	Miramont-de-Comminges
Lycée polyvalent Edmond Rostand - Lycée des métiers du bois	Public	31110	Bagnères-de-Luchon
Lycée polyvalent Paul Mathou - Lycée des métiers des travaux publics et du bâtiment	Public	31210	Gourdan-Polignan
Lycée Général Privé Hors Contrat L'arbre de vie	Privé	31210	Ardèche
Maison Familiale Rurale de Mane	Privé	31260	Mane
Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Paul Mathou Lycée des métiers des travaux publics et du bâtiment	Public	31210	Gourdan-Polignan
Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent Edmond Rostand	Public	31110	Montauban-de-Luchon

Annexe 12 : Tableau de description des actions des Communautés de Communes, PETR et Syndicat GEMAPI

Ce tableau est réalisé au regard des différents domaines que doit couvrir un « **Projet Territorial Durable** ». Il propose une photographie de la situation des actions en juin 2021, susceptible d'évoluer dans les prochaines années.

Niveau d'intervention	Aucune intervention dans le domaine
	Intervention très ponctuelle, dans le cadre d'une autre thématique, sans ingénierie dédiée
	Intervention faible à travers quelques actions, de l'ingénierie dédiée mais en faible quantité
	Intervention structurée avec une stratégie et des moyens d'ingénierie dédiés

PETR du Pays Sud Toulousain		99 communes en 3 communautés de communes (Cœur de Garonne, Volvestre et Bassin Auterivain Haut-Garonnais) et 97 289 habitants (2017)
		LIEN AVEC LE PÉRIMÈTRE DU PROJET DE PNR : 5 communes de la communauté de communes Cœur de Garonne (5% des communes et 1% de la population du PETR) + Martres-Tolosane, Ville-Porte du PNR
		27 agents (25.5 ETP) 2 M° € de budget 3€/habitant de cotisation des membres
DOMAINES		ACTIONS ENGAGÉES
	Biodiversité	Des actions ponctuelles via le SCOT (notamment au titre de la préservation de la Trame Verte et Bleue). Le PETR a également lancé une étude sur l'obscurité naturelle (éclairage public) avec un volet sur la biodiversité nocturne. Même si à ce jour, peu d'actions concrètes ont été engagées à la suite de cette étude ; cette démarche est intégrée au PCAET (volet économie d'énergie) et sera valorisé dans le projet de territoire et intégré au SCOT en cours de révision. <u>Pas d'ingénierie dédiée</u>
	Paysage	Des actions ponctuelles via le SCOT. Le PETR a élaboré une Charte architecturale et paysagère qui a alimenté le SCOT mais a peu été valorisée à ce jour. Elle mériterait d'être dynamisée et surtout animée. Le paysage a cependant été abordé dans le cadre de l'animation « partage ton paysage » développée en suivant. Le PETR valorisera ce volet dans le cadre du projet de territoire et du SCOT en cours de révision. <u>Pas d'ingénierie dédiée</u>
	Histoire et patrimoine culturel	Le PETR a réalisé en 2007/2008 un diagnostic sur le patrimoine culturel qui est resté sans suite. Le PETR valorisera ce volet dans le cadre du projet de territoire et du SCOT en cours de révision. <u>Pas d'ingénierie dédiée</u>

	Eau (GEMAPI)	La compétence GEMAPI est portée par des Syndicats dédiés Le sujet est tout de même abordé à travers le SCOT et dans la mise en œuvre du plan climat (ex : étude sur le potentiel hydroélectrique, actions liées à l'adaptation des pratiques au changement climatique) <u>Pas d'ingénierie dédiée</u>
	Eau (eau potable et assainissement)	Pas d'actions spécifiques dans ce domaine mais prise en compte dans le cadre du SCOT
	Economie (industrie, artisanat, commerces)	<i>Lien avec les contrats financiers évoqués en fin de tableau</i> Ce volet est valorisé dans le SCOT (ZACO) et le projet de territoire qui sont en cours de révision. A une époque, il y a eu des souhaits de créer une cellule de développement économique au niveau du Pays. Suites aux différentes lois liés à l'organisation territoriale, la mission du Pays est restée sur une animation des Communautés de Communes seulement. <u>Pas d'ingénierie dédiée hormis celle liée aux contrats financiers</u>
	Tourisme	<i>Lien avec les contrats financiers évoqués en fin de tableau</i> Cette thématique est restée au niveau des Communautés de Communes. Historiquement, il y a eu des actions mais elles n'ont jamais été fortes et structurantes. <u>Pas d'ingénierie dédiée hormis celle liée aux contrats financiers</u>
	Agriculture	<i>Lien avec les contrats financiers évoqués en fin de tableau</i> Le PETR ne porte pas à ce jour d'actions structurantes dans ce domaine. Le guide des saveurs du Sud Toulousain est toujours disponible en version numérique sur le site Web. Dans ce domaine, les Communautés de Communes portent un projet de PAT. C'est sans aucun doute un sujet qui aurait pu être un peu plus approfondi. Mais il est prévu que le PETR valorise ce volet dans le cadre du projet de territoire, du SCOT en cours de révision et du CRTE. Des ateliers spécifiques sur cette thématique ainsi qu'un questionnaire à l'attention des communes ont d'ailleurs été réalisés dans le cadre du diagnostic de la révision du SCOT. <u>Pas d'ingénierie dédiée hormis celle liée aux contrats financiers</u>
	Forêt	<i>Lien avec les contrats financiers évoqués en fin de tableau</i> Des actions sont engagées dans ce domaine sous l'angle « Bois-Energie » ainsi que via la Trame Verte et Bleue du SCOT existante et en cours de révision. Le PETR valorisera ce volet dans le cadre du projet de territoire et du SCOT en cours de révision. <u>Pas d'ingénierie dédiée hormis celle liée aux contrats financiers</u>
	Santé	Contrat Local de Santé : pré-préfiguration en 2019, recrutement d'un chargé de mission dédié, qui devait se faire en 2020, a été reporté en 2021 compte-tenu du COVID, élaboration du contrat en 2021 avec la perspective d'une signature en 2022

		Un des axes du contrat porte sur le handicap. A ce titre, la Communauté de Communes Cœur de Garonne a répondu à un appel à projet « 100% inclusif » avec la Communauté de Communes du Volvestre Dans ce domaine, <u>le PETR dispose d'1 ETP dédiée</u>
	Culture	Appel à projet « culture » (fonds Leader) : une enveloppe dédiée à la culture au sein d'un appel à projet annuel qui permet de mutualiser des petits projets et atteindre le seuil minimum de financement des projets Leader (15 à 20 projets par an et 20 K€ de subvention Leader par an) Développement de projet transversaux avec les services (PCAET et SCOT) : projet cinéma itinérant (le pays finance les projections et la commune met à disposition de la salle, les films sont en lien avec le Développement durable) et projet Paysage avec le CAUE et l'Educ (projet non structurant) Conseil et accompagnement des porteurs de projets et les collectivités qui souhaitent développer un projet culturel sur le territoire et aussi les équipements culturels Site WEB culturesudtoulousain.fr Dans ce domaine, <u>le PETR dispose d'1/3 d'ETP</u> (en lien avec le poste « communication »). Le PETR ne mobilise pas de fond propre sur cette thématique
	Sports et loisirs	Pas d'actions spécifique dans ce domaine
	Urbanisme, aménagement, logement	Elaboration, Suivi de la mise en œuvre du SCOT : avis et accompagnement des communes durant les procédures d'évolution des documents d'urbanisme, participation à l'élaboration de documents « partenaires (SRC, ...) » La révision du SCOT est en cours (étape actuelle de l'EIE réalisé par HGI). De gros enjeux concernant les carrières, pas sans conséquences par rapport à l'élaboration du PNR. Dans ce domaine, <u>le PETR dispose d'1 ETP + appui technique du Département</u> qui représente 1 à 1.5 ETP de plus sous forme de travaux en régie. Service Application du Droit des Sols : mutualisation pour 80 communes (76 du territoire et 4 du Comminges) Dans ce domaine <u>le PETR dispose de 13 ETP</u>. Le financement de ce service est financé via un coût facturé à l'acte et à partir de 2022, une cotisation spécifique de 1€/habitant pour les communes qui bénéficient du service
	Déplacements, transports et infrastructures	Plan de Mobilité durable : diverses actions sont engagées dans différents domaines ... c'est le volet « mobilité » du Plan climat. C'était un des 1^{ers} au niveau national. Suite à cela, il y eu l'embauche d'un chargé de mission en lien avec le fait d'être lauréat de l'Appel à projet « French mobility » Schéma directeur cyclable à l'échelle du Parc : en cours d'élaboration

		Expérimentations : Rézo Pouce, Auto-portage sur 2 véhicules et mise en réseau des tiers-lieux. Le PETR valorisera ce volet dans le cadre du projet de territoire et du SCoT en cours de révision. Dans ce domaine, <u>le PETR dispose d'1 ETP</u>
	Transition énergétique	Plan Climat Air Energie Territorial (Lauréat de plusieurs appels à projet ACTE) Pour animer ce dispositif, <u>le PETR dispose d'1 ETP</u> (responsable du service en charge du climat). Rénovation énergétique des bâtiments publics Pour animer ce dispositif, <u>le PETR dispose d'1 ETP</u> Accompagnement des porteurs de projets publics et privés de chaleur renouvelable / Contrat ADEME. Pour animer ce dispositif, <u>le PETR dispose de 0.5 ETP</u> (poste à plein temps mutualisé avec le PETR du Comminges) Espace info énergie/Guichet Rénov' Occitanie : conseil au particulier, mobilisation des professionnels du bâtiment Pour animer ce dispositif, <u>le PETR dispose de 3 ETP</u> Le PETR valorisera ce volet dans le cadre du projet de territoire et du SCoT en cours de révision. Dans ce domaine, <u>le PETR dispose donc d'un total de 5.5 ETP</u> (6.5 ETP si on y intègre le poste sur les mobilités)
	Déchets	Pas d'actions spécifiques dans ce domaine mais prise en compte dans le cadre du PCAET des études de valorisation des déchets ont été portées par le PETR (ex : projet de méthaniseur) mais n'ont pas été mis en œuvre à ce jour.
	Enfance, jeunesse, éducation	Partage ton Paysage : un dispositif expérimental mis en place par l'Education Nationale et la DREAL en collaboration avec le CAUE et dont le Pays Sud Toulousain est partenaire pour l'année scolaire 2020-2021. Historiquement le PETR a travaillé avec l'Education nationale sur l'observation de la biodiversité en lien avec les effets du changement climatique. Cette action s'est arrêtée. <u>Pas d'ingénierie dédiée</u>, c'est les chargés de mission (culturel, énergie, ...) qui interviennent ponctuellement
	Risques naturels	Pas d'actions dans ce domaine, mais ils sont pris en compte dans le SCoT.
	Coopération	Pas d'actions à l'initiative du PETR dans ce domaine C'est un volet qui aurait dû être développé dans Leader et qui n'a pas été développé à ce jour dans ce cadre. Le PETR participe cependant à différents réseaux notamment dans le cadre du PCAET et du SCoT.

	Contrats financiers	Porte d'entrée pour le territoire concernant les politiques de contractualisation et de programmation des financements publics : Programme Leader, Contrat de Ruralité, Contrat territorial Occitanie, Contrat Energie Renouvelable Chaleur (2.5M€ pour le Sud Toulousain et le Comminges !) et futur CRTE, en lien et avec une articulation avec les dispositifs Bourgs-<Centres et Petites Villes de Demain existants ou en cours ainsi que le PAT. Concernant le CRTE, le PETR, en lien avec le projet de territoire, a approuvé le protocole d'intention en juillet dernier pour une signature d'ici la fin de l'année 2021. De nouveaux projets de contractualisations, via LEADER 2023-2027 et le prochain Contrat Territorial Occitanie, sont attendus. Dans ce domaine, le PETR dispose de 3 ETP (chargé de mission Leader et contractualisation, gestionnaire RH et finance, et Directeur)
---	-----------------------------------	--

Communauté de Communes Cœur de Garonne		48 communes sur un territoire d'une superficie de 568 km ² et de 34 793 habitants (2017)
		LIEN AVEC LE PÉRIMÈTRE DU PROJET DE PNR : 5 communes (10% des communes et 3% de la population de la Communauté de Communes + Martres-Tolosane, Ville-Porte du PNR)
DOMAINES		ACTIONS ENGAGÉES
	Biodiversité	Pas d'actions dans ce domaine
	Paysage	Pas d'actions dans ce domaine
	Histoire et patrimoine culturel	La Communauté de Communes n'engage pas d'actions majeures dans ce domaine hormis sous l'angle de la « culture » et de la valorisation touristique des patrimoines culturels (ex : installation de panneaux « patrimoine » sur les points clés du territoire) dans le cadre de la thématique « Tourisme » <u>Pas d'ingénierie dédiée</u>
	Eau (GEMAPI)	La compétence GEMAPI est portée par des Syndicats dédiés
	Eau (eau potable et assainissement)	La compétence « gestion de l'eau » est gérée par la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2018 mais est déléguée à plusieurs syndicats intercommunaux
	Economie (industrie, artisanat, commerces)	Accueil et orientation des porteurs de projets pour la création, la reprise, la transmission et le développement d'entreprises Création, requalification, développement, animation et commercialisation de zones d'activités (12 +1 zone en phase de projet, 8 272 M2 de terrains vendus en 2019) Participation à l'animation du réseau des acteurs économiques (partenaires institutionnels, entreprises...) Engagement dans le contrat Territoire d'Industrie Comminges-Nestes (avec une ingénierie dédiée portée par le PETR du Pays des Nestes pour le compte de 7 Communautés de Communes) Dans ce domaine, <u>la Communauté de Communes dispose de 1 ETP</u> et mobilise des crédits d'actions opérationnelles dont le montant varie d'une

		année à l'autre : aide à l'immobiliser d'entreprises (150K€) + soutien aux partenaires (45K€) + enveloppe aide COVID exceptionnelle
	Tourisme	Office de tourisme intercommunal Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes porte, en régie directe un Office de tourisme intercommunal qui est intégré dans le pôle « Développement territorial » afin de travailler en transversalité. La mise en œuvre de la stratégie de développement touristique du territoire définie sur la période 2018-2023, valorisant les patrimoines locaux, porte sur : - Accueil et information des visiteurs - Promotion touristique du territoire Cœur de Garonne - Commercialisation de l'offre touristique - Animation du territoire et coordination des acteurs locaux - Développement touristique notamment de l'itinérance des sentiers de randonnées - création, aménagement et entretien des sentiers de randonnée du territoire hors plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée (DIPR) : 150 kilomètres, panneaux d'information à installer aux départs des 27 boucles Dans ce domaine, la Communauté de Communes dispose de 5 ETP (Directrice de l'OTI, 3 conseillères séjours et 1 chargée de développement touristique) et mobilise annuellement en moyenne 100 K€ de crédits d'actons opérationnelles (dont une grosse partie sur l'investissement – réaménagement de passerelles, ...). Les services techniques sont mobilisés pour l'entretien des sentiers en complément d'une association locale qui intervient, par convention, sur la partie Sud pour le « petits entretiens ».
	Agriculture	La Communauté de Communes n'engage pas d'actions majeures dans ce domaine alors que la thématique a été identifiée dans le projet de territoire comme un « sujet majeur ». A ce jour, c'est davantage les communes qui sont en 1^{ère} ligne dans ce domaine. Elle finance tout de même l'association « Solidarité paysan » et aide l'évènement « de fermes en fermes » organisé par la Fédé des CIVAM de Haute-Garonne. Elle valorise aussi les produits locaux sur le plan touristique De plus, elle répond à un appel à projet, en lien avec le service « jeunesse et actions sociales », sur l'alimentation en lien avec les producteurs locaux, la création d'un jardin au niveau de la crèche, la livraison des repas avec une sensibilisation, ... <u>Pas d'ingénierie dédiée sur ce sujet</u>

	Forêt	Pas d'actions dans ce domaine
	Santé	Accueil, information, conseil, orientation des habitants et accompagnement dans leurs démarches administratives Service d'aide et d'accompagnement à domicile sur une partie du territoire (1.1 M€) Portage de repas Prévention de la perte d'autonomie : proposition d'un panel d'activités variées, créatrices de lien social Animation de temps d'échange et de rencontre aux personnes accompagnées Expertise technique aux élus et/ou techniciens chargés des affaires sociales dans les différentes communes Contrat de santé avec la Communauté de Communes du Volvestre qui vient d'être signé Dans cette thématique, la Communauté de Communes dispose de nombreux agents dédiés aux services apportés aux habitants
	Culture	Accompagnement des porteurs de projets : accompagnement des porteurs de projet et attribution de subventions (en 2019 : 89 100 € de subventions attribuées, 40 projets soutenus) Valorisation de l'activité culturelle du territoire : organisation, coordination et promotion d'une programmation culturelle (Cœur culturel, ...) Coordination de réseaux : actions de développement du réseau des acteurs culturels locaux, actions de coordination de la lecture publique Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels : Projet réhabilitation salle Denis Paunéro à Rieumes Dans ce domaine, la Communauté de Communes dispose de 1 ETP et mobilise annuellement des crédits d'actions opérationnelles : 100K€ de subvention, partenariat avec 2 associations, subventions à des associations en fonction des projets – Maison de la perche, ...)
	Sports et loisirs	Gestion et entretien de terrains de sport et d'équipements sportifs accueillant des compétitions sportives (9 terrains de sport et 4 gymnases)

			Dans cette thématique, la Communauté de de Communes dispose de nombreux agents dédiés aux services apportés aux habitants
		Urbanisme, aménagement, logement	Compétence SCOT transférée au PETR du Pays Sud Toulousain Appui à la réalisation et la révision de leurs documents d'urbanisme communaux (cartes communales, PLU) : soutien financier, suivi des procédures y compris avis par rapport aux compétences de l'EPCI en qualité de personnes publics associés Portage d'un Programme Local Habitat (PLH) sur la période 2019/2024 en lien avec les objectifs du SCOT Dans ce domaine, la Communauté de Communes dispose de 0.5/0.6 ETP (poste commun la thématique ci-dessous - mobilité, énergie en lien avec le Pays)
		Déplacements, transports et infrastructures	Suivi des actions en matière de mobilité et d'habitat sur le territoire communautaire chargé de mission habitat/mobilité Transport à la demande « En route Simone » Aménagement et entretien de l'ensemble des voies communales et les chemins ruraux carrossables, considérées d'intérêt communautaire, à savoir un réseau d'environ 1000 km. Dans ce domaine, la Communauté de Communes mobilise un budget annuel de près de 2 850 000 €, 6 agents au sein du service et une soixantaine d'agents communaux mis à disposition
		Transition énergétique	Compétence PCAET transférée au PETR du Pays Sud Toulousain
		Déchets	Gestion en régie la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés et délégation d'une partie de la compétence traitement au SYSTOM des Pyrénées Gestion de trois déchèteries et sensibilisation au tri, la prévention et l'animation du plan de prévention des déchets Dans ce domaine, la Communauté de Communes dispose de 55 agents

		Enfance, jeunesse, éducation	Gestion de 8 structures d'accueil de la <u>petite enfance</u> (7 multi-accueils et 1 micro-crèche), 3 relais assistants maternels (RAM) et 2 lieux d'accueil enfants parents (LAEP) itinérant. En 2019, c'est un peu plus d' 1 960 000 euros qui ont été investis dans les services offerts aux familles. Gestion directe ou sous convention avec les partenaires (MJC's, Foyers ruraux, LEC GS) de 9 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), 16 accueils de loisirs associés à l'école (ALAE) et 6 espaces jeunes (11 à 17 ans). Tout n'est pas en direct au Nord et ils sont délégués en gestion à des associations Organisation de séjours
		Risques naturels	Pas d'actions dans ce domaine (<i>compétence Prévention des Inondations – PI – transférée aux Syndicats GEMAPI</i>)
		Coopération	Pas d'actions dans ce domaine
		Contrats financiers	Pas d'actions dans ce domaine

PETR Pays Comminges Pyrénées			235 communes en 3 communautés de communes (Cœur et Coteaux du Comminges, Cagire Garonne Salat et Pyrénées Haut Garonnaises)
			LIEN AVEC LE PÉRIMÈTRE DU PROJET DE PNR : 163 communes dans le périmètre du PNR (83% des communes du périmètre du PNR, 86% de la surface et 91% de sa population) – 69% de son territoire est dans le périmètre du PNR) + 4 Villes-Portes
			18 agents (17,5 ETP) 1 M° € de budget 4.2 €/habitant de cotisation des membres
DOMAINES			ACTIONS ENGAGÉES
		Biodiversité	Des actions ponctuelles via le SCOT (préservation de la TVB vis-à-vis de l'urbanisation). Lien avec les actions forestières (Plantations d'arbres et sensibilisation des écoles aux essences locales). <u>Pas d'ingénierie dédiée</u>
		Paysage	Des actions ponctuelles via le SCOT (préservation des paysages vis-à-vis de l'urbanisation) <u>Pas d'ingénierie dédiée</u>
		Histoire et patrimoine culturel	Pas d'actions majeures dans ce domaine hormis à travers le projet «Observatoire des droits culturels» qui a été rattaché à la thématique de la culture (Cf. ci-dessous) où il est aussi question de patrimoine culturel, hormis la mobilisation des aides LEADER (fiche-action 1) <u>Pas d'ingénierie dédiée</u>
		Eau (GEMAPI)	Pas d'actions dans ce domaine (lien avec le SCOT sur certains points)
		Eau (eau potable et assainissement)	Pas d'actions dans ce domaine
		Economie (industrie, artisanat, commerces)	Accompagnement des porteurs de projets : accompagnement personnalisé (pistes de réseautage en lien avec les enjeux du projet, liste de contacts afin de préciser le projet,...), appui à la recherche de financement au titre des programmes financiers que le PETR anime/porte (LEADER) et au titre de la coordination des financements publics.

		Elaboration du Schéma de Développement économique : courant 2022, les trois communautés de communes définiront leur Schéma de Développement Économique. Le but sera de définir les orientations stratégiques de la collectivité en matière économique et un plan d'actions pour les dix années à venir. La démarche s'inscrit en complément des démarches déjà initiées, notamment du SCOT. L'objectif étant d'aboutir à un schéma global de développement au niveau du territoire du PETR, mais avec une déclinaison sur les trois communautés de communes. Engagement dans le contrat Territoire d'Industrie Comminges-Nestes (avec une ingénierie dédiée portée par le PETR du Pays des Nestes pour le compte de 7 Communautés de Communes) Développement de l'attractivité du territoire (Cf. Tourisme) Dans ce domaine, <u>le PETR assure une mission d'animation avec les 3 Communautés de Communes via du temps de la Direction et du chargé de mission valorisation des ressources locales</u> (ventilation des ETP non disponible)
	Tourisme	Destination Comminges Pyrénées : en collaboration avec les Communautés de Communes du territoire et leurs offices de tourisme, le PETR s'est engagé dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action concret pour contribuer à la reconnaissance de la destination touristique Comminges Pyrénées (carnet de voyage, vidéo de communication, ...). C'est un travail qui avait été mené à une époque, et peut être réactivé. Développement de l'attractivité du territoire (attractivité globale - résidentielle, entrepreneuriale, touristique) : Une identité visuelle commune permettant de contribuer à la promotion du territoire et de ses ressources, ainsi que la déclinaison d'outils adéquats a été mise en place. Elle se décline entre autres sur un sticker « Produit en Comminges Pyrénées » que le PETR distribue gratuitement à tous les producteurs (alimentaires, comme non alimentaires du territoire). En dehors du soutien aux projets touristiques via LEADER, la thématique « tourisme » est un peu en « stand by » au sein du PETR. Des rencontres avec les EPCI à ce sujet sont prévues afin d'adopter une stratégie et préciser le « Qui fait Quoi ? ». Dans ce domaine, le PETR <u>assure une mission d'animation avec les 3 Communautés de Communes via du temps de la Direction et du chargé de mission « valorisation des ressources locales – chef de projet Plan climat »</u> (ventilation des ETP non disponible)

	Agriculture	Projet Alimentaire de Territoire (PAT) : le PETR porte et anime, depuis 2018, un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) pour rapprocher la production agricole du territoire de la consommation locale. La labellisation de ce PAT a été obtenue en mars 2020. Plusieurs actions concrètes sont déclinées autour de 4 ambitions : ☐ Axe 1 : encourager une production et une consommation durables ; ☐ Axe 2 : répondre aux besoins en outils de transformation ; ☐ Axe 3 : étude sur les perspectives des abattoirs et les liens sur l'amont et l'aval de la filière ; ☐ Axe 4 : mieux communiquer / distribuer les produits locaux. Le PETR porte, lui-même, certaines actions du PAT : « Terra Rural » = animation technico-foncière et environnementale sur 4 secteurs ; lancement de la Couveuse maraîchère du Comminges en lien étroit avec les communautés de communes Cagire Garonne Salat, Cœur et Coteaux du Comminges et la SCIC les Jardins du Comminges. Par ailleurs, une fiche-action LEADER est dédiée à l'agriculture. Dans ce domaine, le PETR <u>assure une mission d'animation avec les 3 Communautés de Communes via du temps de la Direction et du chargé de mission « valorisation des ressources locales – chef de projet Plan climat »</u> (ventilation des ETP non disponible)
	Forêt	Desserte forestière en forêt de montagne : Le PETR a finalisé au printemps 2018 une étude sur la desserte forestière et la mobilisation des bois en forêt de montagne. Ce travail a permis de mettre en lumière 21 projets d'amélioration ou de création de desserte forestière sur des parcelles majoritairement publiques et qui pourraient permettre de mobiliser à des coûts raisonnables du bois supplémentaire. Développer les débouchés du bois énergie (lien avec le thème Energie) : le PETR travaille à la sensibilisation et à l'accompagnement des porteurs de projet de chaufferies utilisant le bois comme énergie + Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables Thermiques (COT EnR) – Cf. Transition énergétique Valoriser le bois d'œuvre local : le PETR porte un programme de valorisation du bois d'œuvre local auprès de classes et du grand public : Depuis 2019, chaque année, 4 écoles lauréates bénéficient de ce programme (1 mobilier en bois local par école, plantation d'essences d'arbres locales avec les enfants, sensibilisation à la protection de la forêt). Des animations dans les centres de loisirs ont également lieu. En 2021, des mobiliers prototypes en bois local ont été développés avec les offices de tourisme du Comminges. Sensibilisation et accompagnement des porteurs de projets pour l'utilisation de matériaux biosourcés (sensibilisation et d'accompagnement en partenariat avec l'UR CoFor et FiBois les porteurs de projets dans la mise en œuvre du bois construction et ameublement). Travail d'ingénierie financière pour permettre de valoriser financièrement l'utilisation de bois local :

		accompagner les projets d'investissement des entreprises de la 1ère et 2nde transformations, bonification de la subvention LEADER pour les projets utilisant des matériaux biosourcés, intégration dans les fiches projets LEADER de l'action « 10 constructions publiques en bois local », orientation de la dotation à l'innovation de la Région sur l'utilisation de bois d'œuvre local, ... Dans ce domaine, le PETR <u>assure une mission d'animation avec les 3 Communautés de Communes</u> via : des temps de la Direction et du temps du chargé de mission « valorisation des ressources locales – chef de projet Plan climat » (ventilation des ETP non disponible)
	Santé	Contrat Local de Santé : le PETR porte un Contrat Local de Santé, signé en juillet 2016 sur la base d'un diagnostic territorial qui a été actualisé en décembre 2018. Les actions touchent des secteurs comme l'accès aux soins, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, la prévention et la promotion de la santé, l'accès à la santé des populations vulnérables, la santé mentale et la santé au travail. Une fiche-action LEADER est également dédiée à la santé (entre autres cofinancement de Maisons de santé). Dans ce domaine, <u>le PETR dispose d'1 ETP dédiée</u> (Coordinateur CLS) et mobilise annuellement une enveloppe financière de l'ordre de 50/60 K€.
	Culture	Observatoire des droits culturels : le PETR porte depuis 2019 un travail d'étude conduit par les acteurs du territoire sur la mise en œuvre de la notion de droits culturels. Ce travail doit aboutir en 2022 à la rédaction d'une charte des droits culturels à l'échelle du Pays. Un prestataire de service accompagne le PETR (et assure l'animation des démarches. Les livrables : un document communicant à destination du grand public et un document plus technique entre les acteurs de la culture et les institutions qui financent les actions culturelles. <u>Pas d'ingénierie dédiée sur ce sujet</u> (c'est le Directeur qui s'implique ponctuellement dans ce domaine. L'action citée ci-avant est externalisée)
	Sports et loisirs	Pas d'actions dans ce domaine
	Urbanisme, aménagement, logement	Suivi de la mise en œuvre du SCoT : le PETR porte un SCoT sur l'ensemble de son territoire, qui est exécutoire depuis le 11 septembre 2019. Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PETR rend des avis sur la compatibilité des documents d'urbanisme arrêtés et communique sur le SCoT (guide pratique en 2020, guide technique en 2021). Son action est centrée sur le suivi du SCOT sur le plan réglementaire. <u>Le PETR dispose d'1 ETP</u> (chargé de mission « SCoT et urbanisme durable ») Service Application du Droit des Sols (ADS) : depuis le 1er janvier 2018, le PETR Pays Comminges Pyrénées propose aux communes de son périmètre

		qui disposent d'un document d'urbanisme, un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme (demandes d'autorisation d'urbanisme telles que les permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, certificat d'urbanisme de simple information (pour les communes qui nous ont confié l'instruction), certificat d'urbanisme opérationnel ainsi que les permis d'aménager). A ce jour, 144 communes adhèrent au pôle ADS du Pays Comminges. Les autres communes se gèrent elles-mêmes ou encore par la DDT. Pour cela <u>le PETR dispose de 7 ETP</u> (dont 1 nouvel ETP sur 1 an à partir du 1^{er} septembre).
	Déplacements, transports et infrastructures	Elaboration d'un Plan de Mobilité Rurale : si les trois communautés de communes qui composent le Pays Comminges Pyrénées ont fait le choix de laisser cette compétence à la Région, le PETR souhaite s'atteler néanmoins à une étude « mobilité » sur son périmètre. Pour cela, il est proposé de se faire accompagner par les services de la Région, dans le cadre d'une expérimentation pour bien appréhender les besoins du territoire en termes de mobilité et de partir de ses besoins pour véritablement établir une stratégie. Les services de la Région devraient accompagner le PETR dans la 1^{ère} étape de diagnostic avant d'élaborer un cahier des charges pour être accompagné d'un prestataire. Cette thématique sera au cœur du CRTE. Une expérimentation sera menée via une application de covoiturage en milieu rural en collaboration avec le PETR Sud Lozère et l'association Oxymore. En lien avec la Région Occitanie, une étude avec une approche innovante des enjeux de mobilité sur le territoire à partir de 3 communes tests sera également menée. Le calendrier du Plan de Mobilité Rural (PMRu) est annoncé pour 2023. Dans ce domaine, le PETR <u>assure une mission d'animation avec les 3 Communautés de Communes via du temps de la Direction et du chargé de mission « valorisation des ressources locales – chef de projet Plan climat »</u> (ventilation des ETP non disponible)
	Transition énergétique	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : le PETR et les 3 Communautés de Communes de son territoire, ont élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Elaboré à l'échelle du PETR avec une trajectoire TEPOS à horizon 2050, il est décliné à l'échelle de chaque CC au travers de plan d'actions opérationnelles. Le 1^{er} plan d'action est sur la période 2019/2025. Au sein des 3 plans climat du Comminges, le PETR porte certaines actions mutualisées (ex : réflexions, notamment avec l'association WIMO OV pour pouvoir proposer des covoiturages sur le territoire à l'occasion de déplacements professionnels, création d'une Société locale d'investissement dans les énergies renouvelables, en partenariat avec les membres du collectif « SLI » dans la perspective de déployer en 2021 une première phase d'investissement sur une grappe photovoltaïque consolidée de sites en toitures et en ombrières) Le PETR fait le lien avec les autres structures pouvant accompagner les autres collectivités.

		<u>Le PETR assure une mission d'animation et de coordination d'ensemble à travers du temps de travail du chargé de mission « valorisation des ressources locales – chef de projet Plan climat » (ventilation des ETP non disponible)</u> Conseil en Energie Partagé (CEP) : depuis 2020, le PETR porte et anime le Conseil en Energie Partagé (CEP) qui est un service mutualisé à destination des communes qui souhaitent réduire leurs dépenses énergétiques. Pour cela <u>le PETR dispose d'1 ETP dédié</u> (Conseiller en Energie Partagé). Guichet Rénov'Occitanie (ancien « Espace Info Energie ») : le PETR porte et anime depuis 2017 un Espace Info Energie, devenu en 2021 le Guichet Rénov' Occitanie en Comminges qui apporte des conseils personnalisés gratuits, neutres et indépendants pour économiser l'énergie. Depuis sa création, il a répondu à plus de 650 demandes, que ce soit lors de rendez-vous téléphoniques, physiques, ou bien par courriel, ainsi que plus de 100 personnes sensibilisées au cours d'animations sur le territoire. Pour cela <u>il dispose d'1 ETP dédié</u> (ce qui n'est pas suffisant car il y a énormément de demandes) Engagement dans un Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables Thermiques (COT EnR) : un contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques vient d'être signé avec l'ADEME pour 3 ans afin de pour faciliter l'accès des porteurs de projets aux subventions du Fonds Chaleur. Dans ce cadre, <u>un chargé de mission « énergies renouvelables thermiques » vient d'être recruté sur le sujet. Il est à mi-temps sur le Pays Comminges Pyrénées et à mi-temps sur le Pays Sud Toulousain et sera chargé de développer les Energies Renouvelables (EnR) thermiques sur les deux territoires en accompagnant les porteurs de projets pour des installations bois énergie, solaire thermique, géothermie.</u> Au total <u>la thématique ENERGIE mobilise au sein du PETR, 2,5 ETP + part de temps du chargé de mission « valorisation des ressources locales – chef de projet Plan climat » (ventilation des ETP non disponible)</u>
	Déchets	Pas d'actions dans ce domaine
	Enfance, jeunesse, éducation	Des actions pédagogiques ponctuelles notamment sur la thématique "bois local"
	Risques naturels	Pas d'actions dans ce domaine

		Coopération	Pas d'actions dans ce domaine
		Contrats financiers	Porte d'entrée pour le territoire concernant les politiques de contractualisation et de programmation des financements publics : Programme LEADER, Contrat de Ruralité, Contrat territorial Occitanie, Contrat Energie Renouvelable Chaleur (2.5M€ pour le Sud Toulousain et le Comminges !) et futur CRTE Dans ce domaine, le PETR dispose de 2 ETP (chargés de mission LEADER) et <u>une part du poste de Direction</u> (ventilation des ETP non disponible)

Communauté de Communes Cagire Garonne Salat		55 communes sur un territoire de 17 716 habitants (2017)
		LIEN AVEC LE PÉRIMÈTRE DU PROJET DE PNR : 100% du territoire de la Communauté de Communes est situé dans le périmètre du PNR (30% de la surface du PNR et 37% de sa population)
DOMAINES		ACTIONS ENGAGÉES
	Biodiversité	La Communauté de Communes n'engage pas d'actions majeures dans ce domaine hormis à travers le PCAET qui ne traite pas que de l'énergie (ex : en lien avec le service « jeunesse » de la Communauté de Communes, création de carrés potagers dans les écoles primaires avec l'intervention d'adolescents du territoire) <u>Pas d'ingénierie dédiée</u>
	Paysage	Pas d'actions dans ce domaine
	Histoire et patrimoine culturel	Abbaye de Bonnefont : la Communauté de Communes est propriétaire du site (bâti, jardins et espaces environnants sur + 2ha) qui est un centre d'interprétation depuis 2016 avec une espace muséographique depuis 2019, jardins médiévaux, une programmation La gestion de l'Abbaye de Bonnefont a été transférée à un Syndicat Mixte de gestion en avril 2021 (80%-Département et 20%-communauté de communes). Les 2 agents permanents de la Communauté de Communes (visite, médiation des patrimoines) ont été mutés au Département. Par le passé elle mobilisait un budget de 100 K€ par an <u>Pas d'ingénierie dédiée</u>
	Eau (GEMAPI)	La compétence GEMAPI est portée par le Syndicat Mixte Garonne Amont pour une partie du territoire communautaire et par le Syndicat Rivières Salat Volp pour une autre partie.
	Eau (eau potable et assainissement)	La compétence « gestion de l'eau » n'a jamais été assuré en direct par la Communauté de Communes et est déléguée à plusieurs syndicats intercommunaux. L'assainissement est resté dans la compétence des communes.

	Economie (industrie, artisanat, commerces)	Deux zones d'activité : une ZA a été créée et une ZA sur l'échangeur autoroutier dit de St-Martory est en cours de construction (3M° d'investissement) avec des premières installations d'entreprises cet automne. Aides aux entreprises : la Communauté de Communes participe comme de nombreux EPCI d'Occitanie, au fonds régional mis en place pour soutenir les entreprises touchées par le COVID (55 K€ mis par la CC soit 3€/habitant). Elle dispose aussi d'aide directe à l'immobilier d'entreprises avec une convention tripartite entre CC, Région et Département : soit une aide directe, soit dans le cadre des ZA par une remise sur le prix de vente (montant variable d'une année à l'autre – pas d'enveloppe dédiée) Tiers lieux à St-Martory : réhabilitation de l'ancien siège de l'ancienne Communauté de Communes de ST-Martory. Ce site n'ayant jamais vraiment fonctionné (pas d'animation, pas pratique d'utilisation, pas de visibilité commerciale,), il est envisagé de revoir l'utilisation ce lieu en un espace de bureaux qui seraient mis à disposition de partenaires pour des permanences Elaboration du Schéma de Développement économique : Cf. <i>PETR Pays Comminges Pyrénées</i> Dans ce domaine, <u>la Communauté de Communes dispose 1 ETP</u> (chargée de mission « économie et habitat » qui a pris ces fonctions le 1^{er} janvier qui consacre en 2021 90% de son temps sur la ZA mais elle devrait s'impliquer plus tard sur l'habitat).
	Tourisme	Office de tourisme communautaire : association Loi 1901 avec une convention d'objectifs et de moyens dans laquelle la Communauté de Communes siège et mobilise annuellement 250 K€ pour ses missions : - accueil, information, promotion - animation des prestataires et suivi des porteurs de projets - développement touristique L'OTI dispose de 7 salariés (dont 1 saisonnier estival). Le Directeur de l'OTI assure cette mission de développement. Une stratégie touristique locale est en cours de formalisation avec le vélo (voie verte, VTT, ...) comme axe fort de cette stratégie. Sentiers de randonnées : entretien et balisage de 42 boucles d'entretien de chemin de randonnée communautaires (pédestre uniquement et pédestre VTT)

		Guide des producteurs locaux (Cf. ci-dessous) <u>Pas d'ingénierie dédiée.</u> Au renouvellement municipal de 2020, le choix a été fait de ne pas disposer d'ingénierie touristique au sein de la Communauté de Communes et de les concentrer au sein de l'OTI.
	Agriculture	Guide des producteurs locaux (édition annuelle à l'échelle du périmètre du projet de PNR depuis 2020). Il est réalisé par l'OTI Etude en cours sur la création d'une cuisine centrale (école, centre de loisirs, Ehaad) avec l'objectif de valoriser les produits locaux Projet Alimentaire de Territoire (PAT) : le PETR porte et anime, depuis 2018, un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) pour rapprocher la production agricole du territoire de la consommation locale. Dans la 1^{ère} déclinaison opérationnelle du PAT, il y a deux actions en cours portées par le PETR, en association des 3 CC sur le thème du maraîchage : - Projet Terra Rural : quelques zones potentielles pour le maraîchage sont ressorties sur le territoire de la CC. Une parcelle de 3 à 4ha est à l'étude en bord de Garonne qui appartient à la commune de Fronsac - Projet de couveuse maraîchère : les jardins du Comminges sont prêts à accueillir 1 personnes en reconversion professionnel pour se tester sur ce type d'activité Dans ce domaine, <u>la Communauté de Communes dispose de 0.4 ETP (part des 1.5 ETP dédiés au PCAET, à l'environnement durable, à agriculture et à la forêt).</u>
	Forêt	La Communauté de Communes n'engage pas d'actions majeures dans ce domaine hormis à des actions de communication sur la notion de « territoire de forêt / de scierie. Dans ce domaine, <u>la Communauté de Communes de 0.4 ETP (part des 1.5 ETP dédiés au PCAET, à l'environnement durable, à agriculture et à la forêt).</u>
	Santé	Service d'Aide & d'Accompagnement à Domicile (SAAD) : 2/3 du territoire couvert par ce service (sur la partie montagne c'est un autre service (70 agents dont 60 à domicile et un budget annuel de 2M€ à 80% de salaires financés par le Département) Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) : service sur 1/3 du territoire. Sur les 2 autres 1/3 c'est un autre service ou des infirmières libérales (12 aides-soignants dont 6 à domicile et un budget annuel de 680 K€ financé par la Sécurité sociale)

		Maison médicales et maisons de santé : la Communauté de Communes est propriétaire d'1 maison médicale et de 2 maisons de santé. Elle porte un projet de création d'un centre de santé (les professionnels de santé seront salariés de la Communauté de Communes) Dans cette thématique, la Communauté de de Communes dispose de nombreux agents dédiés aux services apportés aux habitants. Par contre, c'est la DGS qui assure l'animation et le portage de tous les projets (recrutement d'une ingénierie dédiée à envisager)
	Culture	Charte culturelle de territoire/Convention Territoire Culture : au sein de cette charte/convention il y a les actions en lien avec l'Association Promomade(s) autour du cirque contemporain mais avec une diversité d'actions. Mais il y a aussi des Résidences d'artistes (écrivain, graphiste, auteur de BD, ...) avec une démarche qui associe les acteurs du territoire. Cette charte est en phase de construction Soutien aux associations : la Communauté de Communes soutien l'association Pronomade(s) en Haute-Garonne à travers une subvention de 26K€. De plus l'association siège dans des locaux qui appartiennent à la Communauté de Communes (ancien établissement thermale d'Encasse les thermes, avec beaucoup résidences d'artistes : les locaux administratifs, une grande salle de répétition, hébergement pour les résidences d'artistes. La Communauté de Communes consacre un petit budget pour le soutien à d'autres associations, des manifestations, aux écoles de musique (15 K€) Dans ce domaine, <u>la Communauté de Communes dispose d'1/2 ETP</u> (l'autre part de cette ETP est sur la communication) mais les moyens mobilisés représentent moins de 1% du budget de la CC
	Sports et loisirs	Piscine d'Aspet (piscine d'été qui fonctionne 2 mois / an avec des emplois saisonniers) et Gymnase d'Aspet et tennis couvert de St-Martory Soutien aux associations : 15K€ de subventions aux associations sportives à travers une aide forfaitaire au nombre de jeune licenciés (foot, tennis, judo,) et une aide à quelques évènements sportifs majeurs du territoire Dans cette thématique, la Communauté de de Communes dispose d'agents saisonniers au niveau de la piscine et mobilise ses services techniques, qui interviennent ponctuellement dans les équipements.

		Urbanisme, aménagement, logement	Compétence SCOT transférée au PETR Pays Comminges Pyrénées Démarche « Startup du territoire » (PETR du Pays Comminges-Pyrénées) La Communauté de Communes souhaite travailler avec la « Startup du territoire » sur des questions foncières (idée de trouver des méthodes d'achat pour remettre les logements sur le marché avec une approche énergétique, de rénovation, ...) Service Local de l'Habitat (S.L.H) porté par la 5C pour le compte des 3 Communautés de Communes du Comminges (Cf. fiche 5C) <u>Pas d'ingénierie dédiée hormis les 5 à 6 ETP du Service Local de l'Habitat (S.L.H) porté par la 5C</u>
		Déplacements, transports et infrastructures	Service de transport à la demande : la Communauté de Communes a délibéré pour ne pas prendre la compétence « mobilité » mais a souhaité garder un service « transport à la demande » structuré autour de trois circuits avec un budget « annexe » de 50 à 60 K€. Ce service ne fonctionnant pas vraiment, la Communauté de Communes souhaite réfléchir à un meilleur usage Entretien et gestion de la toute la voirie communale (y compris les ouvrages d'art) : une équipe technique dédié - 30% du budget de fonctionnement de la Communauté de Communes Dans cette thématique, la Communauté de de Communes dispose de nombreux agents dédiés aux services apportés aux habitants
		Transition énergétique	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : le PETR et les 3 Communautés de Communes de son territoire ont élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Elaboré à l'échelle du PETR avec une trajectoire TEPOS à horizon 2050, il est décliné à l'échelle de chaque Communauté de Communes au travers de plan d'actions opérationnelles. Le 1^{er} plan d'action est sur la période 2019/2025. Dans ce domaine, la Communauté de Communes dispose <u>de 0.4 ETP (part des 1.5 ETP dédiés au PCAET, à l'environnement durable, à agriculture et à la forêt).</u>
		Déchets	Collecte des déchets ménagers : sur l'ensemble territoire en porte à porte mais avec parfois des regroupements. La Communauté de Commune a pour projet le passage en regroupement total (conteneurs enterrés dans les centralités ou regroupement classiques)

		Déchetteries : gestion de 2 des 3 déchetteries (la 3^{ème} est gérée par le SIVOM de St-Gaudens) - 15% du budget de fonctionnement de la Communauté de Communes + investissement Dans cette thématique, la Communauté de de Communes dispose de nombreux agents dédiés aux services apportés aux habitants
	Enfance, jeunesse, éducation	Crèche & halte-garderie, Assistante maternelle : 3 crèches (multi-accueil) en propriété dont en gestion direct. La 3^{ème} est transférée en gestion à l'UADF (100 K€/an), RAM qui intervient sur tout le territoire Centres de loisirs et actions « jeunes » Compétence « enfance/jeunesse » avec 3 systèmes de fonctionnement : - certains accueils de loisirs en gestion directe - d'autres confiés à une association APEAI (300 K€/an) - reprise de la compétence périscolaire en intégralité (après avoir été impliquée dans le syndicat des écoles des 3 vallées) pour un montant d'environ 200 K€/an dès le 01/01/2022 Projet d'investissement dans les 3 prochains années d'un « pôle enfance jeunesse » (crèches, halter garderie, RAM et centre de loisirs) à Aspet Dans cette thématique, la Communauté de de Communes dispose de nombreux agents dédiés aux services apportés aux habitants : 21% des dépenses des 14M€ de dépenses de la CC - hors SIAD/SADD (soit près de 3M€)
	Risques naturels	Pas d'actions dans ce domaine (compétence Prévention des Inondations – PI – transférée aux Syndicats GEMAPI)
	Coopération	Pas d'actions dans ce domaine
	Contrats financiers	Pas d'actions dans ce domaine

Communauté de Communes des Pyrénées Hauts Garonnaises		76 communes sur un territoire de 15 555 habitants (2017)
		LIEN AVEC LE PÉRIMÈTRE DU PROJET DE PNR : 100% du territoire de la Communauté de Communes est situé dans le périmètre du PNR (38% de la surface du PNR et 32% de sa population)
DOMAINES		ACTIONS ENGAGÉES
	Biodiversité	Gestion des sites « Natura 2000 » dans les Pyrénées Haut Garonnaises : depuis le 1er juillet 2018, la Communauté de Communes assure la mise en œuvre des documents d'objectif et l'animation des 7 sites Natura 2000 présents sur son territoire avec un volet « sensibilisation des publics ». Pour assurer cette gestion, la Communauté de Communes dispose de 1 ETP mais l'animation s'appuie sur des prestataires de services avec des moyens financiers de l'ordre de 50K€ Gestion du Méandre de Galié : la Communauté de Communes intervient en tant que gestionnaire du Méandre de Galié (gestion administrative, financière et entretien du site). Elle a confié la gestion technique au CATeZH Garonne (Nature en Occitanie). Le site bénéficie des actions suivantes : entretien des plantations, mise en place d'actions de sensibilisation (journées découvertes, collectes collectives des déchets...), étude et inventaire de la faune et de la flore présentes, formation des agents techniques en charge de l'entretien La Communauté de Communes souhaitait lancer la réalisation d'Atlas de la Biodiversité sur 6 communes dans un secteur en répondant à l'Appel à projets « Atlas de biodiversité communale 2021 » de l'OFB en lien avec l'Association AREMIP. A ce jour la candidature n'a pas été retenue. La CC avait mobilisé un budget 6K€ d'autofinancement sur un budget total de 60K€. Dans ce domaine (hors Natura 2000), la Communauté de Communes dispose de 0.1 ETP
	Paysage	Coordination et portage d'un dossier de candidature des vallées luchonnaises pour un classement « Grand site de France » L'Etat a pris récemment contact avec la Communauté de Communes pour évoquer son projet de création d'un seul grand site fondés sur plusieurs sites classés, en lien avec les sites Natura 2000 en lui demandant d'en assurer le portage. Sur ce dossier, plusieurs personnes pourraient être mobilisées notamment la responsable « tourisme ». <u>Pas d'ingénierie dédiée</u>

		Histoire et patrimoine culturel	Mise en place des programmes incitatifs de valorisation du petit patrimoine local public dit vernaculaire : initié par l'ancien Haut Comminges dans les années 2000, ce programme disposait d'un budget de 100 000 € financé à 50% par la Communauté de Communes et 50% par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. A ce jour environ 30 ouvrages ont pu bénéficier du programme. En 2022, ce dispositif sera appliqué à l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes (le budget n'est pas encore arrêté) Saint-Bertrand de Comminges Valcabrère : le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand de Comminges Valcabrère a été transférée à un Syndicat Mixte (80%-Département et 20%-communauté de communes). Un plan de gestion est en cours et des travaux de mise en valeur ont été débutés. D'ores et déjà labellisé « Grand Site d'Occitanie », le site est candidat au label « 'Grand Site de France ». Evènements liés aux patrimoines culturels : participation à des ateliers de réflexions de divers acteurs sur le brandon. La Communauté de Communes n'est pas organisatrice des démarches mais les valorise via l'OTI Elle organise aussi des pré-spectacles la semaine avant les médiévales à St-Bertrand de Comminges, organisés par une Association en juillet de chaque année. Dans ce domaine, <u>l'ingénierie mobilisée par la Communauté de Communes est commune à celle du tourisme</u> – pas de distinction possible entre les domaines d'intervention
		Eau (GEMAPI)	La compétence GEMAPI est portée par le Syndicat Mixte Garonne Amont
		Eau (eau potable et assainissement)	La compétence « gestion de l'eau » est restée au niveau des communes qui l'assument en direct ou par délégation à des syndicats de distribution ou à un délégataire. L'assainissement est resté dans la compétence des communes (même s'il est évoqué dans les statuts de la Communauté)
		Economie (industrie, artisanat, commerces)	Soutien aux activités commerciales (opérations de type Modernisation du Pôle Commercial et Artisanal) Accompagnement de porteurs de projets et aides à l'investissement Aménagement de zone d'activités : à court terme, la Communauté de Communes doit apporter une réponse à la vocation économique de parcelles sur la ZAC du Bazert Dans ce domaine, <u>la Communauté de Communes dispose de 1 ETP</u> - « chargé de mission développement économique » recruté au printemps 2021 (avant il n'y avait pas de poste dédié à 100%). La stratégie

		d'intervention de la Communauté de Communes dans ce domaine et la feuille de route du chargé de mission sont à formaliser.
	Tourisme	Elaboration de la stratégie touristique du territoire : la Communauté de Communes élabore actuellement sa stratégie touristique dans le cadre d'un partenariat avec Haute-Garonne Ingénierie (état des lieux, scénarii, feuille de route). Cette stratégie pourrait être finalisée à la fin de l'année 2021. Salle d'escalade à la Labroquere : la Communauté de Communes porte ce projet de développement sportif et touristique qui consiste en la construction d'une salle « in-door », qui permettra la pratique, l'organisation d'évènementiels avec la volonté de valoriser à terme les falaises du territoire. Elle est maître d'ouvrage de la salle (600 K€ d'investissement) et la gestion sera confiée à une association (bail avec des exigences pour l'accès de la salle aux écoles du territoire) Développement des activités de pleine nature (randonnée, VTT, escalade, ...) : la Communauté de Communes souhaite engager un vaste projet visant à harmoniser et développer une offre qualifiée d'activités de pleine nature sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur ce qui existe mais en allant bien au-delà (un dossier sera déposé auprès du Leader). Création, balisage, entretien et valorisation de sentiers de randonnée pédestre (inscription au PDIPR, sentiers transfrontaliers France/Val d'Aran) et entretien des sentiers mixtes randonnée pédestre et VTT des deux espaces labélisés TT-FF : l'Espace VTT du Pays de Luchon et l'Espace VTT Pyrénées Comminges. Accompagnement de porteurs de projets Evènementiels touristiques : la Communauté de Communes attribue des subventions aux associations organisatrices d'évènementiels touristiques et porte elle-même des événements (fête de la montagne, semaine précédente les Médiévales, ...) OTI « Pyrénées 31 » : OTI sous forme d'EPIC (14 salariés) avec un lieu siège sur Luchon et un accueil saisonnier sur St-Béat et sur Bertrand de Comminges via une antenne de Haute-Garonne Tourisme qui pré-existait sur les lieux. L'OTI a en charge l'accueil et l'information des visiteurs, l'animation, des professionnels et la promotion touristique du territoire. Dans le cadre d'une convention d'objectifs, la Communauté de Communes finance l'OTI à hauteur de 400 K€ en 2021 (450 K€ en 2020) et lui reverse toute la taxe de séjour qui est de l'ordre de 400K€. En complément de sa subvention, la Communauté de Communes peut participer au financement de certains projets. La Responsable du service « tourisme » de la Communauté de Communes est également « Directrice-adjointe de

		l'OTI (poste 50/50). Cette organisation humaine permet à la Communauté de Communes d'entretenir une proximité importante avec l'OTI et souhaite porter pleinement la stratégie touristique et les aménagements. + <i>Gestion, entretien, aménagement et développement des stations de ski du Mourtis, de Superbagnères et de Bourg-d'Oueil (compétence transférée au SM Montagne). La Communauté de Communes dispose de 20% des voix et y participe à hauteur de 20%</i> + <i>Gestion, entretien, aménagement et développement du Grand site d'Occitanie de St-Bertrand de Comminges/ Valcabrère (Cf Histoire et patrimoine culturel)</i> Dans ce domaine, <u>la Communauté de Communes dispose de 2.5 ETP</u> (Responsable du service « tourisme » à ½ temps, 2 chargées de missions « développement ») avec la perspective de monter à 3.5 ETP
	Agriculture	La Communauté de Communes souhaite accompagner les filières agricoles dans le développement des circuits courts par le biais de projets structurants. Projet Alimentaire de Territoire (PAT) Le PETR porte et anime, depuis 2018, un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) pour rapprocher la production agricole du territoire de la consommation locale. Dans la 1^{ère} déclinaison opérationnelle du PAT, il y a deux actions en cours portées par le PETR, en association des 3 CC sur le thème du maraîchage : - Projet Terra Rural : quelques zones potentielles pour le maraîchage sont ressorties sur le territoire de la CC. Une parcelle de 3 à 4ha est à l'étude en bord de Garonne qui appartient à la commune de Fronsac - Projet de couveuse maraîchère : les jardins du Comminges sont prêts à accueillir 1 personnes en reconversion professionnel pour se tester sur ce type d'activité Salle de découpe/abattoir de St-Gaudens : il y avait un projet de salle de découpe sur le secteur de la ZAC du Bazert qui est en sommeil par rapport aux travaux d'amélioration de l'abattoir de St-Gaudens (étude en cours (Cf. CC 5C) Dans ce domaine, <u>la Communauté de Communes dispose de 0.3 ETP</u>
	Forêt	La Communauté de Communes n'engage pas d'actions majeures dans ce domaine hormis celles en lien avec la thématique des risques naturelles (Cf. plus bas) : en 2010/2014, la Communauté de Communes était intervenue au-dessus de Bagnères de Luchon (travaux de sécurisation suite à tempête)

			<u>Pas d'ingénierie dédiée</u>
	Santé	Création et gestion de maisons de services au public Création de deux maisons de santé en cours Actions sociales destinées aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite (y compris portage de repas) à l'exclusion de toute compétence de soins, ... Organisation et gestion d'un service intercommunal de pompes funèbres Dans cette thématique, la Communauté de de Communes dispose de nombreux agents dédiés aux services apportés aux habitants	
	Culture	Soutien aux associations culturelles dont le partenariat avec les Promomade(s) (10K€/an) <u>Pas d'ingénierie dédiée</u>	
	Sports et loisirs	Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs communautaires (gymnase de Cazeaux-de-Larboust, base nautique de Valcabrière, école d'escalade de Labroquère) Dans cette thématique, la Communauté de de Communes dispose de nombreux agents dédiés aux services apportés aux habitants	
	Urbanisme, aménagement, logement	Compétence SCOT transférée au PETR Pays Comminges Pyrénées Service Local de l'Habitat (S.L.H) porté par la 5C pour le compte des 3 Communautés de Communes du Comminges (Cf. fiche 5C) <u>Pas d'ingénierie dédiée hormis les 5 à 6 ETP du Service Local de l'Habitat (S.L.H) porté par la 5C</u>	
	Déplacements, transports et infrastructures	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire (secteurs du Luchonnais et du Saint-Béatais - le secteur du Haut Comminges restant géré par le SIVOM du Haut Comminges) : gestion de l'ensemble des subventions perçues pour le compte des communes et réalisation des travaux correspondants Mise en place d'un service de proximité de type transport collectif	

			Dans cette thématique, la Communauté de de Communes dispose de nombreux agents dédiés aux services apportés aux habitants
	Transition énergétique		Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : le PETR et les 3 Communautés de Communes de son territoire ont élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Elaboré à l'échelle du PETR avec une trajectoire TEPOS à horizon 2050, il est décliné à l'échelle de chaque Communauté de Communes au travers de plan d'actions opérationnelles. Le 1^{er} plan d'action est sur la période 2019/2025. Dans ce domaine, <u>la Communauté de Communes dispose de 0.2 ETP</u>
	Déchets		Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte des OM, gestion de 3 déchèteries et 1 point relais) Dans cette thématique, la Communauté de de Communes dispose de nombreux agents dédiés aux services apportés aux habitants
	Enfance, jeunesse, éducation		Construction, entretien et fonctionnement d'équipements élémentaires et préélémentaires (de plus de 300 élèves) Organisation et coordination de politiques éducatives territoriales Création, aménagement et gestion de crèches & halte-garderie, des relais assistantes maternelles (RAM) et des lieux d'accueil enfants/parents (LAEP) Création, gestion et animation d'accueils de loisirs périscolaires, primaires, maternelles et extrascolaires primaires et maternelles Dans cette thématique, la Communauté de de Communes dispose de nombreux agents dédiés aux services apportés aux habitants
	Risques naturels		Stratégie de prévention des risques naturels en montagne travaux sur les ouvrages communautaires : en 2017, la Communauté de Communes a répondu à un appel à projet de l'Etat dédié à la prévention des risques en montagne « STEPRIM ». Elle a été retenue et cela a permis de mobiliser des financements pour recruter une personne dédiée et engager des actions dans ce domaine (notamment hors des sites d'Etat – forêt domaniale notamment) à partir de 2018 avec : - une étude diagnostic pour déterminer les zones à enjeux à l'échelle de la CC qui devrait être terminée fin 2021 - un plan d'actions qui en découlera

		Il y a beaucoup d'analogie avec la méthodologie PAPI avec une ligne de partage entre le régime torrentiel et le régime fluvial avec parfois des questions sur certains sujets comme les « plages de dépôts » qui sont des ouvrages permettant de laisser passer l'eau en retenant les gros matériaux. Aussi, la Communauté de Communes travaille étroitement avec le SMGA. Travaux sur les ouvrages communautaires Ponctuellement la CC intervient sur des travaux, au coup par coup, en s'insérant dans les programmes RTM ex : sur Bagnères de Luchon, reprise d'un filet de protection sur une falaise de Ladeveze Dans ce domaine, <u>la Communauté de Commune dispose de 1.3 ETP</u>
		Coopération La Communauté de Communes travaille sur de nombreux projets de coopération avec l'Espagne et plus particulièrement le Val d'Aran comme par exemple le Chemin de la liberté (aménagement 'un cheminement d'interprétation à usage touristique)
		Contrats financiers Pas d'actions dans ce domaine

Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges		104 communes sur un territoire de 44 164 habitants (2017)
		LIEN AVEC LE PÉRIMÈTRE DU PROJET DE PNR : 32 communes dans le périmètre du PNR (31% des communes, 32% du territoire et 24% des habitants de la 5C – 22% des habitants du périmètre du PNR)
DOMAINES		ACTIONS ENGAGÉES
	Biodiversité	Atlas de la Biodiversité Communale de Montmaurin, Lespugue et Blajan Dans le cadre de cet Atlas, il y a des actions encore à mener. Protection, gestion et valorisation de la Gorges de la Save : suite à la fermeture de la voirie, la Communauté de Communes a souhaité travailler avec le Département pour faire des gorges de la Save un lieu « touristique » autour de la valorisation du patrimoine naturel, du patrimoine historique et culturel. Des discussions sont en cours car il y a un enjeu de mise en protection de la voirie (investissements importants à envisager). Maison de la Garonne (Miramont de Comminges) : il s'agit d'un projet qui date de plusieurs années et qui s'inscrivait dans le cadre d'un schéma de « maisons de la Garonne ». C'est une maison qui valorise la Garonne dans sa dimension géomorphologique, dans son utilisation, sa richesse naturelle, ... Elle ouvre le 1^{er} juillet 2021 avec une exposition permanente. EDF y a une salle dédiée à l'activité d'hydroélectricité et des expositions temporaires (ex : CAUE). Une autre salle dédiée aux activités pédagogiques. L'entrée sera gratuite. Elle sera ouverte d'avril à novembre. La Communauté de Communes est propriétaire du bâtiment et assurera le fonctionnement en gestion directe. Pendant la saison « haute », une personne va être recrutée pour gérer l'équipement en lien avec la chargée de mission « Environnement et Développement durable » dont le poste sera délocalisé sur le site. Dans ce domaine, la Communauté de Communes dispose de 1 ETP (part du poste de chargé de mission « Environnement et Développement durable » + 1 agent en contrat de professionnalisation) et mobilise annuellement 115 K€ de moyens financiers pour des actions opérationnelles
	Paysage	La Communauté de Communes n'engage pas d'actions majeures dans ce domaine hormis à travers la mise en œuvre du PLUi <u>Pas d'ingénierie dédiée</u>

		Histoire et patrimoine culturel	Musée-forum de l'Aurignacien : le Musée-forum de l'Aurignacien est un établissement culturel public, labellisé Musée de France, qui est géré par un Syndicat Mixte qui réunit le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la Communauté de Communes depuis 2016 (avec la clé de répartition 80/20). Le budget mobilisé par la Communauté de Communes est de 77K€ par an. Le bâtiment lui appartient (les services techniques interviennent ponctuellement). Maison de la Garonne (évoqué dans le domaine Biodiversité) Protection, gestion et valorisation de la Gorges de la Save (évoqué dans le domaine Biodiversité) Dans ce domaine, la Communauté de Communes dispose de 0.2 ETP et mobilise annuellement 9 K€ de moyens financiers pour des actions opérationnelles
		Eau (GEMAPI)	La compétence GEMAPI est portée par le Syndicat Mixte Garonne Amont et aux SM de la Save, Syndicat Mixte Aussonnelle Louge Touch et SM de gestion des rivières Astarac Lomagne (que pour 1% du périmètre)
		Eau (eau potable et assainissement)	La Communauté de Communes a demandé le report de la compétence eau & assainissement jusqu'en 2026
		Economie (industrie, artisanat, commerces)	Zones d'activités intercommunales : la Communauté de Communes dispose de 12 ZAC qu'elle gère soit directement (8 en cours qui sont qualifiées de communautaires dont la ZAC « Oze » qui est une ZAC d'intérêt régionale sur les communes de Villeneuve de Rivières et St-Gaudens sur une totalité de surface de 40ha) Immobilier d'entreprises : la Communauté de Communes est propriétaire de bâtiments industriels qu'elle loue à des entreprises Aides aux entreprises : la Communauté de Communes attribue des aides à l'immobilier Parc des expositions de St-Gaudens : la Communauté de Communes est propriétaire et gère le parc des expositions Dispositif Territoire d'industrie Comminges Nestes : participation à la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) dans le cadre du dispositif Territoire d'industrie Comminges Nestes qui affiche dans ses objectifs stratégiques celui d'anticiper et développer les emplois industriels de demain et affiche pour

		se faire dans l'axe 1 de son plan d'action, la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT). Plateforme pour la valorisation des produits locaux et du commerce locale (Évoquée dans le domaine Agriculture) Dans ce domaine, <u>la Communauté de Communes dispose de 3 ETP</u> (hors animateur de la plateforme) et mobilise annuellement 600 K€ (dont 400 k€ d'aides aux entreprises) de moyens financiers pour des actions opérationnelles (hors budgets annexes relatifs aux zones économiques et budget bâtiments productifs de revenus)
	Tourisme	Office de Tourisme Intercommunal : l'OTI, sous forme associative, assure les missions touristiques sur le territoire (10 agents permanents). La Communauté de Communes assure son financement à hauteur de 557 K€/an, lui reverse la taxe de séjour (20 à 30K€) et mets à disposition des locaux de l'antenne principale. Elle aide aussi l'OTI à mettre en œuvre certains projets opérationnels (ex : reconstitution virtuelle de la villa gallo-romaine de Montmaurin). L'OTI a une stratégie de développement touristique. Protection, gestion et valorisation de la Gorges de la Save (évoqué dans le domaine Biodiversité) Maison de la Garonne (évoqué dans le domaine Biodiversité) Arboretum de Cardeilhac : la Communauté de Communes gère un arboretum de 13 hectares avec une Maison de l'Arboretum proposant des expositions, des animations pédagogiques, ... Le site est ouvert d'avril à octobre avec <u>0.8 ETP</u> ainsi qu'un budget de fonctionnement et d'animation dédiée de 25 K€. Le bâtiment et le site appartiennent à l'ONF. Service développement touristique et itinérance douce : créé à l'issue de la fusion des cinq intercommunalités en 2017, ce service a pour vocation et missions de gérer et promouvoir un réseau de randonnées accessibles à tout public (sport bien être, haut niveau, scolaire...) dans le but de faciliter l'accès à la pratique des randonnées non motorisés (équestre, pédestre et cyclo) et la course à pied sous toutes ses formes (cross country, trail...). Travail engagé sur la base des sentiers mis en place dans les anciennes communautés de communes. Pour ce service, la CC dispose de <u>1.5 ETP en gestion de projet et 3.9 ETP sur la partie technique pour l'entretien et la création de sentiers</u> et mobilise annuellement 171 K€ de moyens financiers pour des actions opérationnelles

		<u>Pas d'ingénierie dédiée.</u> Les élus communautaires ont fait le choix de ne pas disposer d'ingénierie touristique au sein de la Communauté de Communes et de les concentrer au sein de l'OTI.
	Agriculture	Projet Alimentaire de Territoire (PAT) : le PETR porte et anime, depuis 2018, un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) pour rapprocher la production agricole du territoire de la consommation locale. Dans la 1^{ère} déclinaison opérationnelle du PAT, il y a trois actions en cours portées par le PETR, en association des 3 Communautés de Communes sur le thème du maraîchage : - Projet Terra Rural : quelques zones potentielles pour le maraîchage sont ressorties sur le territoire de la CC. Une parcelle de 3 à 4ha est à l'étude en bord de Garonne qui appartient à la commune de Fronsac - Projet de couveuse maraîchère : les jardins du Comminges sont prêts à accueillir 1 personne en reconversion professionnel pour se tester sur ce type d'activité, sur Blajan avec ... Etude-action « structuration des abattoirs du Comminges & de la filière élevage » : la Communauté de Communes porte une étude de faisabilité pour mettre en place d'une structure commune de gestion des deux abattoirs de St-Gaudens et Boulogne-sur-Gesse qui sont gérés actuellement respectivement par la commune et par un privé. « Les Pyrénéennes » : organisé par la Communauté de Communes, avec le soutien d'un grand nombre de partenaires publics et privés, cet évènement permet de mettre en valeur les filières agricoles de l'ensemble de la chaîne des Pyrénées franco-espagnole et favorise la rencontre entre le monde agricole et le grand public. Organisation tous les 3 ans du salon agricole « Les Pyrénéennes », L'édition 2021 du 16/09 au 19/09 a accueilli plus de 91000 visiteurs dont près de 7000 scolaires Coopération avec l'Espagne et l'Andorre sur cette manifestation Plateforme pour la valorisation des produits locaux et du commerce locale La Communauté de Communes a recruté un animateur de la plateforme (voir le lien sur le WEB : ...) Dans ce domaine, <u>la Communauté de Communes dispose de 2 ETP</u> (chargé de mission « Environnement et Développement durable » + chargé de développement économique) et mobilise annuellement 94 K€ de moyens financiers pour des actions opérationnelles

		Forêt	La Communauté de Communes s'est engagée avec l'Etat et le PETR pour aider les propriétaires à entretenir la forêt par le biais d'une convention signée avec Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) qui anime une démarche de Plan de Développement de Massif (PDM) Pour l'instant, aucun financement n'a été mobilisé. <u>Pas d'ingénierie dédiée</u>
		Santé	Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Centre Social Azimut Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD) Maison de services labellisés « France Service » : 2 maisons de services labellisés « France Service » à Boulogne et à L'Isle en Dodon La Communauté de Communes est propriétaire de la maison de santé du territoire d'Aurignac (accueil des médecins) et entame des démarches pour encourager les médecins à s'installer sur le territoire Dans cette thématique, la Communauté de de Communes dispose de nombreux agents dédiés aux services apportés aux habitants
		Culture	Médiathèque intercommunale : la Communauté de Communes est propriétaire et gère le site de St-Gaudens. Une annexe de cette médiathèque est en cours de création sur Boulogne sur Gesse Conservatoire Guy Lafitte (26 professeurs et compte près de 500 élèves) : la Communauté de Communes gère en régie le conservatoire Cinéma Intercommunal Boulogne : la Communauté de Communes gère le site avec une projet de nouvelle organisation du site (la salle et l'équipement sont intéressants mais la fréquentation n'est pas suffisante) Soutiens aux associations : la Communauté de Communes a des conventions avec des acteurs culturels du territoire (ex : Pronomade – 40K€/an et la Chapelle St-Jacques à St-Gaudins) et quelques financements ponctuels en fonction des sujets (cinémas de plein air, ...) Projet culturel territorial : la Communauté de Communes a engagé un travail pour élaborer un « projet culturel territorial ». Un diagnostic est en cours (questionnaire aux communes sur les acteurs culturels). Il y a un lien avec le travail sur les « droits culturels » porté par le PETR.

			Dans ce domaine, la Communauté de Communes dispose de 1 ETP (chargé de mission « culture ») et mobilise annuellement 52 K€ de moyens financiers pour des actions
		Sports et loisirs	Piscine d'Aurignac Base de loisirs de tennis couvert à Estancarbon Soutien à des projets particuliers (accueil du Tour de France, accueil de la « route du Sud », Open féminin de St-Gaudens, ...) et aux associations sportives Dans cette thématique, la Communauté de de Communes dispose de nombreux agents dédiés aux services apportés aux habitants
		Urbanisme, aménagement, logement	<i>Compétence SCOT transférée au PETR du Pays Comminges-Pyrénées</i> PLUi : la Communauté de Communes a lancé l'élaboration d'un PLUi. Au lieu d'un seul et unique PLU intercommunal couvrant l'intégralité du territoire, 4 secteurs ont été définis qui prennent en compte ses spécificités : les Terres d'Aurignac (PLUi existant avant la fusion), le secteur « Coteaux Nord », le secteur « Coteaux Sud » et le secteur « Cœur & Plaine de Garonne ». Le Diagnostic a été réalisé et le PADD est en cours d'élaboration (à finaliser au 1^{er} trimestre 2020). L'objectif est de faire aboutir le PLUi pour 2023. Habitat et logement : la Communauté de Communes porte un Service Local de l'Habitat (S.L.H) qui réalise l'accompagnement des propriétaires dans 5 domaines : les économies d'énergie (chauffage, isolation, ventilation), le maintien à domicile (titulaires APA, PCH, carte invalidité), la lutte contre le logement indigne et très dégradé, le développement du logement privé conventionné, le repérage et traitement des copropriétés fragiles. <u>Une Entente « Service Locale de l'Habitat » rassemble les 3 Communautés de Communes du Comminges qui permet de mutualiser 6 ETP.</u> Le service est financé par des financements dédiés de l'ANAH et du Conseil Départemental. Le reste à charge est réparti entre les 3 Communautés de Communes soit 1,5€/habitants en 2020. Un tel service aurait pu être porté par le PETR mais cette formule n'a pas été retenue (à voir / réflexions sur le PLH). Une maison de l'habitat pourrait émerger de toutes ces réflexions. Programme Local de l'Habitat (PLH) : la Communauté de Communes porte un Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours d'élaboration

		Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) : une démarche ORT est engagée depuis deux ans sur la commune de Saint-Gaudens. Elle sera étendue cette année sur la commune de Montréjeau Dispositifs « petites villes de demain » : pour les bourgs d'Aurignac, Boulogne-sur-Gesse et L'Isle en Dodon, ce groupement de 3 communes à été retenu au dispositif « Petites Villes de Demain ». Dans ce domaine de l'urbanisme, aménagement et logement (hors Service Local de l'Habitat), <u>la Communauté de Communes dispose de 5 ETP + 2 ETP en cours de recrutement</u> sur les missions ORT et « Petites villes de demain » et mobilise annuellement 104 K€ de moyens financiers pour des actions opérationnelles (que de la charge de personnel pour le moment et un bureau d'étude sur l'ORT) + 400 K€ pour le service aménagement, urbanisme (personnel et BE)
	Déplacements, transports et infrastructures	Transport en commun sur la zone urbaine de Saint-Gaudens (sept lignes régulières « navette MOVIGO ») – 6 chauffeurs Transport adapté aux personnes à mobilité réduite (Movibus) en complément de MOVIGO Transport à la demande sur l'ensemble du périmètre (qui se décline à travers plusieurs prestataires qui recoupent les anciens territoires) Entretien et gestion de la voirie communale : la Communauté de Communes exerce la compétence optionnelle « création, aménagement et entretien de la voirie » sur les voies communales reliant deux routes départementales et sur les voies communales empierrées ou enduites menant à une habitation. C'est un domaine d'intervention qui mobilise entre 1 à 2 M€ par an (avec un financement important du Département). On est sur un système mixte avec une régie directe sur les coteaux (les territoires de Boulogne, L'Isle en Dodon et Aurignac) et le SIVOM sur la plaine de St-Gaudens. La Communauté de Communes travaille aussi sur des projets d'aires de co-voiturage et a acheté des véhicules électriques Dans cette thématique, la Communauté de de Communes dispose de nombreux agents dédiés aux services apportés aux habitants
	Transition énergétique	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : le PETR et les 3 Communautés de Communes de son territoire ont élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Elaboré à l'échelle du PETR avec une trajectoire TEPOS à horizon 2050, il est décliné à l'échelle de chaque Communauté de Communes au travers de plan d'actions opérationnelles. Le 1^{er} plan d'action est sur la période 2019/2025. La mise en œuvre du plan d'actions à l'échelle de la CC se traduit par :

		- Accompagnement des porteurs de projets en photovoltaïque assuré par 1 agent au sein du service urbanisme. C'est un sujet important avec une grille d'analyse/des critères permettant de définir si le projet est éligible ou pas. Il y eu un travail de recensement des bâtiments susceptibles d'accueillir du photovoltaïque en toitures ; - Expérimentation de toitures végétalisées <u>Pas d'ingénierie dédiée</u> mais le sujet est porté par les agents du service urbanisme et la chargée de mission « chargé de mission « Environnement et Développement durable »
	Déchets	Collecte des déchets ménagers et Gestion de 3 Déchetteries à travers un système mixte avec en régie directe sur les coteaux (les territoires de Boulogne, L'Isle en Dodon et Aurignac) et le SIVOM sur la plaine de St-Gaudens et Montréjeau Dans cette thématique, la Communauté de Communes dispose de nombreux agents dédiés aux services apportés aux habitants
	Enfance, jeunesse, éducation	Guichet Unique Petite-Enfance sur l'ensemble du territoire Crèche & halte-garderie, Assistante maternelle : 3 crèches, 1 halte-garderie, 1 multi-accueil, 1 crèche familiale, 3 RAM Ludothèques intercommunales (en régie direct) Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur 4 sites Séjours vacances La moitié de l'effectif total de la Communauté de communes (550 agents) est affectée à ce domaine d'intervention
	Risques naturels	Pas d'actions dans ce domaine (compétence Prévention des Inondations – PI – transférée aux Syndicats GEMAPI) hormis le suivi sur le plan de l'urbanisme

	Coopération	Pas d'actions dans ce domaine
	Contrats financiers	Pas d'actions dans ce domaine

PETR du Pays des Nestes		147 communes en 3 communautés de communes (plateau de Lanomezan, Neste Barousse et Aure Louron) et 32 743 habitants (2021)
		LIEN AVEC LE PÉRIMÈTRE DU PROJET DE PNR : 27 communes dans le périmètre du PNR, toutes situées au sein de la Communauté de Communes Nestes Barousse + Lanomezan, Ville-Porte
		11 agents (11 ETP) 750 K€ de budget 2.9€/habitant de cotisation des membres
DOMAINES		ACTIONS ENGAGÉES
	Biodiversité	Animation Natura 2000 (Cf. Domaine « eau » également) : le PETR est animateur du « grand site Natura 2000 Garonne en Occitanie » qui concerne une partie du cours d'eau de la Neste allant de la commune de Vignec à la commune de Mazères de Neste. <u>Pas d'ingénierie dédiée</u> (20 jours par an sur le dossier Natura 2000)
	Paysage	Pas d'actions dans ce domaine

	Histoire et patrimoine culturel	Pas d'actions dans ce domaine
	 Eau (GEMAPI)	Suivi de la qualité de la ressource en eau : le PERT assure depuis 2015 le suivi de la qualité des cours d'eau et depuis 2016 le suivi de la qualité du milieu aquatique (un suivi hydro-biologique - pêche d'inventaire) sur la basse Neste (Lortet et Sarrancolin-Rebouc) dans le cadre du Contrat Territorial de Bassin en complément de ceux réalisés par EDF et la Fédération de pêche des Hautes-Pyrénées Démarches supra-territoriales liées à l'eau : le PETR s'implique dans différentes démarches supra-territoriales et instances liées au SAGE Neste et Rivières de Gascogne porté par le Conseil Départemental du Gers, SAGE Vallée de la Garonne porté par le SMEAG, commission Neste, instance décisionnelle pour la gestion du canal de la Neste Compétence GEMAPI : en 2019, les trois Communautés de Communes ont transféré la compétence GEMAPI au PETR pour le bassin versant de la Neste. Le Pays était engagé depuis 2012 dans la gestion concertée des rivières et de la ressource en eau (étude globale en 2014). La mise en œuvre de cette compétence se fait via la réalisation du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (PPG Nestes) sur la période 2020/2024 et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant de la Neste, établis lors de l'étude globale des cours d'eau et dans lequel le PETR est aujourd'hui maître d'ouvrage de l'ensemble des actions inscrites sauf celle relevant de l'Etat (PPR) Pour assurer cette mission et la compétence GEMAPI, <u>le PETR dispose de 3 ETP</u> dédiés (Coordinatrice pôle Eau, Chargé de mission PAPI et technicien de rivières)
	Eau (eau potable et assainissement)	Pas d'actions dans ce domaine
	Economie (industrie, artisanat, commerces)	<i>Cf. Contrats financiers ci-après</i> Territoire d'Industrie Comminges-Nestes : pour le compte de 7 Communautés de Communes concernés (les 3 du Pays des Nestes, les 3 du Pays du Comminges et la Communauté de Communes Cœur de Garonne), le PETR porte ce dispositif. Il s'agit d'accompagner les entreprises pour mobiliser un maximum de moyens financiers et de moyens techniques pour faire avancer leur dossier. Il ne s'agit pas une enveloppe financière mais un dispositif qui donne de la visibilité. Cela permettra d'amorcer des actions transversales GPECT. Pour ce dispositif, <u>le PETR dispose de 1 ETP</u> mutualisé à l'échelle de 7 Communautés de Communes.

	Tourisme	<i>Lien avec les contrats financiers évoqués en fin de tableau</i> Animation du réseau des OT : le PETR mobilise l'ensemble des acteurs afin d'améliorer l'accueil touristique et assure la création d'outils de promotion mutualisés (carte touristique, agenda culturel) Projet E-tourisme : le PETR a accompagné les OT dans la montée en compétences sur le numérique (le projet est désormais terminé) Voie Verte : le PETR porte une étude de faisabilité pour la création d'une voie verte à partir de l'ancienne voie ferrée reliant la commune de Lannemezan à celle d'Arreau, qui traverse 11 communes. Le projet est d'à partir d'une emprise de construire Dans ce domaine, <u>le PETR dispose d'1 agent</u> qui y travaille sur une partie de son poste (Chargée de mission Développement – Dynamiques de projet)
	Agriculture	<i>Lien avec les contrats financiers évoqués en fin de tableau</i> Projet Alimentaire de Territoire (PAT) : le PETR porte et anime un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) sur la période 2019/2022. En 2020, les actions ont porté sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la structuration de filières responsable (action « Bio pour tous » menée par le GAB65), création d'une carte numérique recensant toutes les productions locales valorisées en circuits courts sur son site Internet, étude sur la restauration collective Dans ce domaine, <u>le PETR dispose d'1 agent</u> qui y travaille sur une partie de son poste (Chargée de mission Développement – Dynamiques de projet)
	Forêt	Charte Forestière de Territoire : le PERT porte et anime une Charte Forestière de Territoire initiée en 2014 et dont le plan d'action a été actualisé en 2020 pour 5 ans. Les actions se structurent autour de quatre thématiques : - dynamisation des zones boisées (accessibilité, quantifier la ressource...) - promotion de nouveaux débouchés (valorisation du bois local, soutenir les filières de bois d'œuvre, énergie, industrie...) - gestion de la biodiversité (gestion durable des forêts, sensibilisation à l'environnement, prévention des dégâts liés à la faune sauvage et aux bétails...) - structuration de l'offre d'accueil (structurer l'offre de randonnée dans les zones boisées, valorisation du patrimoine culturel, environnemental...) Pour assurer cette mission <u>il dispose d'1 ETP</u> dédié (animatrice Filière Bois, Charte Forestière et énergies) financé par la Région, les CC et le FEADER

	Santé	Pas d'actions dans ce domaine (mais c'est un sujet sur lequel le PETR est susceptibles de se positionner à l'avenir)
	Culture	Mission culture : jusqu'à fin 2020, le PETR portait une mission d'animation et d'accompagnement des acteurs culturels. Depuis, il se limite à la diffusion (concert, spectacles, théâtre, projections, patrimoine), il diffuse une lettre d'information hebdomadaire (SORTIR EN PAYS DES NESTES) et un agenda culturel quadrimestriel (OÙ SORTIR ?) <u>Pas d'ingénierie dédiée</u> (20 à 30 jours par an)
	Sports et loisirs	Pas d'actions dans ce domaine
	Urbanisme, aménagement, logement	Pas d'actions dans ce domaine (PLUI valant SCOT sur une partie du territoire porté par la Communauté de Commune concerné et SCOT sur le reste du territoire porté par le Syndicat Mixte du SCOT Piémonts)
	Déplacements, transports et infrastructures	Pas d'actions dans ce domaine (mais c'est un sujet sur lequel le PETR est susceptibles de se positionner à l'avenir)
	Transition énergétique	Pas d'actions dans ce domaine (mais c'est un sujet sur lequel le PETR est susceptibles de se positionner à l'avenir)
	Déchets	Pas d'actions dans ce domaine
	Enfance, jeunesse, éducation	Pas d'actions dans ce domaine
	Risques naturels	Pas d'actions dans ce domaine (hormis le PI de GEMAPI)
	Coopération	Pas d'actions dans ce domaine
	Contrats financiers	Porte d'entrée pour le territoire concernant les politiques de contractualisation et de programmation des financements publics : Programme Leader, Contrat de Ruralité, Contrat territorial Occitanie, Contrat Energie Renouvelable Chaleur (2.5M€ pour le Sud Toulousain et le Comminges !) et futur CRTE : le PETR est en train de finaliser le protocole afin qu'il soit signé en juillet avec une signature à la fin de l'année en lien avec le projet de territoire

		Dans ce domaine, le PETR dispose de 7 agents qui travaillent sur ces différents contrats et l'animation territoriale associée
--	--	--

Communauté de Communes Neste Barousse		43 communes sur un territoire de 7 255 habitants (2017)
		LIEN AVEC LE PÉRIMÈTRE DU PROJET DE PNR : 27 communes dans le périmètre du PNR (63% des communes, 60% du territoire et 46% des habitants de la Communauté de Communes)
DOMAINES		ACTIONS ENGAGÉES
	Biodiversité	La Communauté de Communes n'engage pas d'actions dans ce domaine hormis à travers la compétence GEMA transférée au PETR, et l'intégration de cette thématique, dans le plan de paysage et le PLUI. <u>Pas d'ingénierie dédiée</u>
	Paysage	Plan Paysage : Diagnostic réalisé, définition des enjeux et des Objectifs de Qualité paysagère en cours, programme d'actions à suivre Dans ce domaine, <u>la Communauté de Communes dispose d'1 agent</u> qui y travaille sur une partie de son poste (Chargée de mission Développement territorial)
	Histoire et patrimoine culturel	Gestion en régie du site des grottes préhistoriques de Gargas, actions de promotion et de valorisation du patrimoine culturel via l'OT (Visites de sites patrimoniaux). La Communauté de Communes est engagée dans le projet de valorisation de la tradition de brandons à travers le dossier de reconnaissance de cette pratique au patrimoine immatériel de l'Unesco. Elle adhère aussi au Syndicat Mixte de l'Ecomusée de la Maison des Sources (Mauléon en Barousse) aux côtés du SI des eaux de la Barousse qui gère l'assainissement et l'eau potable
	Eau (GEMAPI)	<i>La compétence GEMAPI est portée par le Syndicat Mixte Garonne Amont pour les communes de la Barousse et par le PETR du Pays des Nestes pour le reste du territoire</i>
	Eau (eau potable et assainissement)	Communes de la Barousse + Tibiran-Jaunac, Mazères et St Paul : SM des eaux de la Barousse pour l'eau et l'assainissement Communes de la Neste : Tuzaguet Cantaous, Syndicat d'eau pour l'eau potable seulement. Pour les 13 autres communes de la Neste : SI de l'Arize pour l'eau seulement. Appel à un prestataire pour les contrôles réglementaires assainissement (rénovation et permis de construire).

			Réflexion en cours sur l'assainissement pour les 15 communes.
	Economie (industrie, artisanat, commerces)		Gestion de deux ZA : une artisanale à Saléchan et une spécialisée dans les services à St-Laurent de Neste avec 1 incubateur, 1 pépinière, 1 FABLAB et 1 hôtel d'entreprises, tiers lieux/coworking => labélisée « Fabrique de Territoires » Aides aux entreprises : accompagnement des porteurs de projets, attribution d'aides à l'immobilier Contrat Territoire d'industrie Comminges Neste en cours Dans ce domaine, <u>la Communauté de Communes dispose de 2.5 ETP</u> (2 ETP FAB managers + 0.5 ETP du poste de Responsable du Pôle)
	Tourisme		Office de Tourisme Intercommunal : gestion en régie avec 3 Bureaux d'information touristique : - Accueil et information des visiteurs - Promotion touristique et commercialisation - Animation du territoire et coordination des acteurs locaux - Développement touristique notamment de l'itinérance des sentiers de randonnées à travers 261.4 km/34 boucles + 5 en cours (mais pas de service technique d'entretien à ce jour), une station de Trail (6 boucles en cours de développement), location de Fatbikes électriques, 2 boucles cyclo en cours de développement sur la partie Neste et réflexion sur la mise en valeur d'autres parcours cyclo en cours (Bales, Barousse...), réflexion sur la création de piste VTT en cours, La Communauté de Communes ne dispose pas à ce jour de stratégie touristique formalisée mais une étude de définition d'un schéma de développement touristique est en projet sur 2022 Pour l'OTI, <u>la Communauté de Communes dispose de 3 ETP</u> (1 responsable de service, 1 accueil, 1 commercialisation/communication) Gestion directe de sites touristiques : - Site grottes de Gargas : gestion directe du site qui connaît une fréquentation de 20 000 entrées/an environ (200 K€ de budget, 6 ETP) - Station de ski de Nistos (7 ETP sur 5 mois) - Piscine biologique de Nestier (4 ETP sur 3 mois) + Musée de la Maison des Sources géré par le SM Maison des Sources dont la Communauté de Communes est membre

		Agriculture	Projet Alimentaire de Territoire (PAT) porté par le PETR Travail récent avec la Chambre d'Agriculture pour soutenir l'émergence et accompagner les projets agricoles Accueil d'un groupement de producteurs sur le site de la ZAPPI (Drive fermier) Dans ce domaine, <u>la Communauté de Communes dispose d'1 agent</u> qui y travaille sur une partie de son poste (Chargée de mission Développement territorial)
		Forêt	La Communauté de Communes est membre fondateur du CETIR (Association) qui porte un projet de développement d'une plateforme Web pour faire du diagnostic pour mobiliser localement le bois feuillu en vente groupée, en partenariat avec l'Association Bois Occitanie Dans ce domaine, <u>la Communauté de Communes dispose d'1 agent</u> qui y travaille sur une partie de son poste (Développement éco)
		Santé	<u>Loures Barousse :</u> La Communauté de Communes est propriétaire de la Maison de santé Pluriprofessionnelle 3 médecins, 2 cabinets Infirmiers libéraux (4 infirmiers), 1 kiné, 1 podologue, 1 psychologue, 1 ostéo) Autres sociaux professionnels à Loures Barousse : 2 kinés, 1 dentiste, 1 pharmacie+ opticien, 1 Ehpad, 1 ADMR, 1 micro-crèche à Siradan <u>St Laurent de Neste :</u> 2 cabinet médicaux privés à St Laurent de Neste (4 généralistes au total) 3 cabinets d'infirmiers libéraux (8 infirmiers) 5 kinés, 2 ostéos, 1 psychologue, 1 pharmacie, 1 EHPAD, 1 ADMR, 2 micro crèches La Communauté de Communes étudie la création d'un centre de santé. + CETIR a développé un camion de l'imagerie médicale mobile (TIMM) Espace « France Service » à Sarp et un projet à St-Laurent Recrutement en cours d'un conseiller numérique

		Culture	Signature récente d'une convention avec la DRAC pour développer la lecture sur le territoire via un CTL (Contrat Territorial de Lecture) Projet de Ludothèque mobile en cours. Accompagnement des porteurs de projets et attribution de subvention <u>Pas d'ingénierie dédiée ni de compétence intercommunale</u>
		Sports et loisirs	Gymnases (ST-Laurent et Loures Barousse) + Piscine biologique de Nestier et Station de Nistos, Offre de randonnées pédestres, stations de trail, ... (Cf. tourisme)
		Urbanisme, aménagement, logement	Réalisation du document d'urbanisme SCOT transférée au SM du plateau de Lannemezan PLUI en cours : PADD en fin de rédaction, travail en cours sur les OAP, le zonage et le règlement. OPAH en cours sur la rénovation de l'habitat (jusqu'à 2023) dont l'animation est confiée à SOLIHA en partenariat avec CC Plateau de Lannemezan Guichet Rénov' Occitanie pour les aides à la rénovation de l'habitat complémentaires au dispositif OPAH (en partenariat avec CD65et Région Occitanie). Petites Villes de demain pour Loures-Barousse et Saint-Laurent-de-Neste (candidature commune) avec 1 ETP dédié à venir Dans ce domaine, <u>la Communauté de Communes dispose d'1 agent</u> qui y travaille sur une partie de son poste (Chargée de mission Développement territorial)
		Déplacements, transports et infrastructures	Gestion d'un service « transport à la demande » et d'une ligne de transport scolaire Quelques routes d'intérêt communautaires sur les 2 ZA

		Etude « mobilité » en cours en partenariat avec CC Plateau de Lannemezan Dans cette thématique, <u>la Communauté de Communes dispose d'agents dédiés</u> aux services apportés aux habitants (2 agents pour transport à temps partiel et 1 agent en partie pour étude mobilité)
	Transition énergétique	2 projets de réseaux de chaleur en cours sur Loures et St Laurent de Neste Réflexion en cours sur des projets photovoltaïques en partenariat avec SDE <u>Pas d'ingénierie dédiée</u>
	Déchets	Gestion des déchets ménagers transférée à deux SM : SIVOM Haut Comminges pour la partie Barousse et le SPECTOM pour la partie Neste qui gèrent aussi trois déchèteries (Nestier, Troubat, Izaourt)
	Enfance, jeunesse, éducation	<u>La Communauté de Communes dispose d'1 ETP</u>, Chargée de coopération « convention territoriale globale », qui coordonne les actions afin d'optimiser l'adéquation entre l'offre et la demande des habitants tout en consolidant et animant le réseau de professionnels. Délégation à une association de la gestion du périscolaire et des centres de loisirs (budget de près de 800 K€ / an)
	Risques naturels	Pas d'actions dans ce domaine (<i>compétence Prévention des Inondations – PI – transférée aux Syndicats GEMAPI</i>)
	Coopération	Pas d'action directe dans ce domaine mais en lien avec le PETR
	Contrats financiers	Pas d'action directe dans ce domaine mais en lien avec le PETR : Programme Leader, Contrat de Ruralité, Contrat territorial Occitanie, Contrat Energie Renouvelable Chaleur (2.5M€ pour le Sud Toulousain et le Comminges !) et futur CRTE.

Syndicat Mixte Garonne Amont		173 communes issues de 4 Communautés de Communes (Garonne Salat, Pyrénées Hauts-Garonnais, Neste Barousse et Cœur et Coteaux du Comminges)
		153 communes dans le périmètre du PNR (88% de sa surface)
		3 agents (3 ETP) + 4.8 ETP d'agents en insertion (brigade verte)
		890 K€ de budget de fonctionnement et 300 K€ de travaux 3.9 €/habitant de cotisation des membres
DOMAINES		ACTIONS ENGAGÉES
	Eau (GEMAPI)	En 2021, le Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA), créé au 1er septembre 2019, réalise l'étude globale d'état des lieux et de diagnostic du bassin versant afin d'établir : ⇒ un Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (PPG) ⇒ un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Cette étude globale devrait être terminée mi 2022 afin d'engager, dans la foulée, l'instruction des programmes d'actions qui seraient mis en œuvre à partir de 2023 (PPG : 10 ans 2023/2033 et PAPI complet déposer en 2024 avec des premiers travaux en 2025) Le Syndicat Mixte Garonne Amont assure d'ores et déjà les missions suivantes : ⇒ conseil, études, intervention d'urgence : le SMGA est sollicité par les communautés de Communes ou les mairies sur des sujets qui ne concernent pas forcément la GEMAPI (ruissellement, ...). Lorsque c'est en interface avec la rivière, il apporte un conseil pour trouver des solutions ; ⇒ restauration de zones humides : le SMGA a été retenu sur un appel à projet sur les zones humides qui se va se déployer sur 4 ans avec 400 ha de zones humides concernées*** ; ⇒ gestion patrimoniale : digues, ouvrages, zones humides sur les volets GEMA et PI. Aujourd'hui n'a été transféré que certains ouvrages classés (le recensement est en cours et à son issue, il y aura un « périmétrage » du futur patrimoine du SMGA. Dans le cadre du PAPI, le SMGA travaillera sur du patrimoine complémentaire (ex : construction d'une digue) ⇒ gestion de la brigade verte (Atelier chantier d'insertion) : le SMGA a hérité d'un PPG existant sur le Ger et le Job mais qui s'est arrêté en 2017 avec une équipe d'entretien qui fera le lien avec le futur PPG qui portera sur tout le territoire *** Le SMGA, avec l'aide de l'association Nature en Occitanie, a candidaté à l'appel à projets « restauration des zones humides » lancé par l'entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne. Après avoir été retenu lors de la présélection des dossiers de candidature, le projet définitif a été déposé fin septembre. Le comité d'examen sélectionnera les lauréats en fin d'année. Les 10 sites retenus dans le cadre de cet appel à projet sont des zones humides sur le bassin versant du Ger et du Job. Le projet comporte plusieurs actions : restauration des zones humides, évaluation des actions à l'aide des indicateurs MHEO, animation et sensibilisation des acteurs et valorisation des actions. Le budget total du projet est de 125K€. En 2021, le SMGA a prévu également de subventionner un projet de restauration des Zones Humides sur le Lavet porté par l'Association Action Recherche Environnement en Midi-Pyrénées (AREMIP) à hauteur de 3 000 € TTC /an pendant 4 ans (12 000 € TTC au total).

		Le SMGA intervient en conseil auprès des communes qui veulent intervenir sur la préservation des zones humides en lien avec le Conseil Départemental qui a un dispositif financier et un observatoire dans le cadre du « projet de Territoire Garonne Amont ». Sur certains sujets le Département est maître d'ouvrage (ex : observatoire des Zones Humides). Le SMGA est ciblé sur 3 actions du programme d'actions et est associé à d'autres actions.
--	--	--

Syndicat Rivières Salat-Volp		128 communes issues de 10 Communautés de Communes
		31 communes dans le périmètre du PNR (13% de sa surface)
		8 agents (6 ETP)
		1 M° € de budget de fonctionnement et 300 K€ de travaux 7.28 €/habitant de cotisation des membres
DOMAINES		ACTIONS ENGAGÉES
	Eau (GEMAPI)	Le Syndicat Rivières Salat-Volp est issu du SYCOSERP (ancien nom du Syndicat de Rivières) créé en 2000 à l'échelle de 3 Communautés de communes seulement qui s'étaient regroupées pour entretenir la végétation des cours d'eau. Après une phase de construction à l'échelle du bassin versant, il a pris la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018. Dans ce cadre, il porte toutes opérations ou actions nécessaires à la mise en œuvre de cette compétence pour les deux finalités : « préservation des milieux aquatiques » et « prévention des inondations ». Concernant la préservation des milieux aquatiques, une étude hydromorphologique a débouché sur un Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (PPG) sur la période 2017/2021. Dans ce cadre, le Syndicat porte des actions dans les domaines suivants : ⇒ Axe 1 - gestion des espaces tampons ⇒ Axe 2 - gestion de la végétation et du lit des cours d'eau : travaux de gestion des berges et du lit (ex : suppression d'arbres en travers), reconstitution de ripisylve ⇒ Axe 3 - gestion des espèces exotiques envahissantes : suivi et actualisation des connaissances, définition de stratégies d'intervention ⇒ Axe 4 - rétablissement de la continuité écologique (ex : effacement de seuil, ...) ⇒ Axe 5 - prévention des inondations : démarrage du Papi d'intention du Salat qui comprend 33 actions regroupées en 7 axes (animation générale, gestion des marchés, suivi administratif et financier, coordination des démarches avec le PPG - GEMA et PI, ...) ⇒ Axe 6 - valorisation des cours d'eau : projet de labellisation « Rivières sauvages » de deux ruisseaux du sous-bassin de l'Arac ⇒ Axe 7 - préservation de la qualité de l'eau : aménagement de points d'abreuvement pour les troupeaux, concertation pour la restauration de zones humides (réponse à l'Appel à Projet de « l'Entente pour l'eau » - 5 zones retenues), diversification des écoulements et amélioration de l'habitabilité piscicole ⇒ Axe 8 - organisation de la gestion intégrée : surveillance des milieux aquatiques (prospections de terrain, surveillance de points problématique, rencontres avec les riverains, ..), développement d'un SIG dédié, participation au site nature 2000 de l'entité Salat (animation des projets de contrats forestiers, ...), ... ⇒ Axe 9 - communication et sensibilisation : rapport d'activités, flash infos pour les communes, réunions d'informations, site Internet Le bilan du PPG est en cours (notamment sur la répartition des moyens financiers et humains par axe) mais, le Syndicat s'est mobilisé à 70% sur l'axe 2 et à 30% sur les autres axes. Le prochain PPG (fin 2022 -> 2026) devrait donner lieu à une plus implication du Syndicat plus équilibrée entre tous les axes. Le Syndicat porte aussi un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) qui va démarrer en 2021 avec un PAPI d'intention de 2020 à 2023 – 38 actions pour 860 K€ de crédits d'études pour mettre en suite des actions dans un prochain PAPI complet.

Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents		128 communes issues de 10 EPCI (9 Communautés de Communes et 1 communauté d'agglomération)
		8 communes dans le périmètre du PNR
		8 agents (6 ETP) - 1,1 M€ de budget de fonctionnement, 400 K€ Investissement (travaux répartis entre fonctionnement et investissement) - 5 €/habitant de cotisation des membres
DOMAINES		ACTIONS ENGAGÉES
	Eau (GEMAPI)	Le Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents a été créé au 1er janvier 2017, sur 1144 km2 de bassins versants, suite à la fusion du Syndicat intercommunale d'aménagement hydraulique des bassins versants de la Save et de la Gesse, du Syndicat intercommunal de gestion et de valorisation de la Save-Gersoise et du Syndicat mixte de gestion de la Save aval. Pour atteindre ou maintenir le bon état des cours d'eau d'ici à 2027, le Syndicat met en œuvre de nombreuses actions planifiées dans un Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (PPG) renouvelé tous les 5 ans. Actuellement, le Syndicat travaille sur le PPG 2021-2025. Quatre grands enjeux ont été définis en collaboration avec les élus et les partenaires techniques et financiers du Syndicat : Sécurité des biens et des personnes / Fonctionnalités de la ripisylve / Habitats aquatiques et leurs annexes / Transport sédimentaire. Parmi les travaux programmés en 2021, on retrouve des opérations de gestion courante telles que le traitement des embâcles, l'entretien de l'abords des ponts et des traversées de villages, des plantations au niveau de zones dépourvues de végétation, et le traitement des espèces invasives. Par ailleurs, des actions plus novatrices comme des recharges sédimentaires visant à reconstituer le matelas alluvial ou bien la création d'habitats aquatiques et la fixation d'embâcles ont été inscrites à ce budget. La mise en œuvre du programme de travaux est confiée pour une grande partie des opérations courantes à l'équipe en régie. Les opérations plus lourdes sont sous-traitées à des entreprises extérieures. En parallèle de ces actions inscrites dans le PPG, le Syndicat accompagne les propriétaires et les collectivités dans leurs différents projets en lien avec les compétences de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Les techniciens sont disponibles pour répondre aux sollicitations. Pour ce qui concerne la compétence « Prévention des inondations », en 2019, le Syndicat a réalisé : - un état des lieux sur la prise en compte du risque inondation afin d'avoir une vision précise de l'état des connaissances, des actions et des attentes sur l'ensemble du territoire (en interne), - une étude d'opportunité de classement des systèmes d'endiguement afin de sélectionner les systèmes d'endiguement classables sur le territoire (externalisée). A l'issue de ces études, le syndicat s'est positionné sur la mise en place un programme de prévention des inondations structuré selon les différents axes du PAPI, complet, adapté au syndicat mais qui ne serait pas labélisé PAPI. Parmi les opérations inscrites dans ce programme, le syndicat réalise actuellement un audit auprès des communes concernées par le risque inondation en vue d'une opération d'harmonisation des PCS. Il s'apprête également à lancer une étude complémentaire de ses systèmes d'endiguement afin de statuer sur leur éventuel classement.

SM Garonne Aussonnelle Louge Touch		112 communes issues de 5 Communautés de Communes (Communautés de Communes Cœur et Coteaux du Comminges, Cœur de Garonne, de la Gascogne Toulousaine, de la Save au Touch, et du Volvestre)
		23 communes dans le périmètre du PNR
		5 agents – 225 K€ de programmes engagés en 2020 - 475 K€ de participation des membres
DOMAINES		ACTIONS ENGAGÉES
	Eau (GEMAPI)	Le Syndicat Garonne Aussonnelle Louge Touch est devenu compétent en matière de GEMAPI en 2019, sur plus de 1000 km2, sur les bassins versants de l'Aussonnelle, de la Garonne moyenne, et de la Louge et du Touch suite à la fusion du Syndicat intercommunale d'aménagement hydraulique des bassins versants les bassins versants de l'Aussonnelle, de la Garonne moyenne, de la Louge, de la Saudrune et du Touch. Le syndicat exerce les compétences à la carte sur toute ou partie de son territoire : - la gestion de ressources en eau existantes : retenues de Fabas/Saint-André, Savères/Lautignac, et de la Bure ; - les travaux d'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau et les études afférentes ; - les travaux de défense contre les inondations et contre la mer et les études afférentes ; - les travaux de protection et de restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines et les études afférentes ; - la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ; - l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ; - la réalisation d'études de portée générale à l'échelle des bassins hydrographiques de type pluriannuel de gestion (PPG) ou programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI). Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le Syndicat doit répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) et de la prévention des inondations. La DCE vise à atteindre ou à maintenir le bon état des cours d'eau d'ici à 2027. Les informations concernant l'état des cours d'eau sont disponibles sur le site du Système d'Information sur l'Eau (SIE) de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Pour atteindre ces objectifs, le Syndicat vient de lancer (1^{er} septembre 2021) son étude pour l'élaboration d'un Programme Pluriannuel de Gestion sur la Garonne et ses affluents. Pour la Louge concernée par le périmètre du projet de PNR, une démarche PPG en cours.

Conclusion

Étape importante pour le projet de création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées, le diagnostic de territoire met en évidence les tendances à l'œuvre ainsi que les enjeux actuels et futurs sur l'ensemble du périmètre de projet de territoire.

L'analyse collective et partagée, des résultats du diagnostic, permet de percevoir les défis à relever dans les années à venir. Ce travail de fond constitue le support de partage des enjeux identifiés afin de co-construire la stratégie de la future Charte, avec l'ensemble des acteurs et citoyens du territoire.

Les changements sociétaux, économiques et institutionnels sont nombreux et nous obligent à rebattre les cartes de nos organisations locales. Les évolutions environnementales nous invitent à porter collectivement la gestion des biens communs, naturels et patrimoniaux.

Associer les populations locales et l'ensemble des acteurs et élus du territoire du projet à la création de cette future Charte est un pré requis pour envisager collectivement une ruralité désirable et ambitieuse.

La préservation des biens communs ; ressources naturelles, patrimoniales et savoir-faire, nécessite de définir une gouvernance collective, qui permettra de placer le développement des solidarités, la transition énergétique et la préservation de l'environnement au cœur des actions du territoire pour les 20 prochaines années.